SOMMAIRE

➢ Le Pacte Territorial d'Insertion

Le Pacte Territorial d'Insertion 2016-2020 3

➢ Le département des Landes aujourd'hui

Carte présentation de la population.....*23*
Présentation du territoire 25

➢ Le diagnostic territorial

Le marché du travail dans le département des Landes.....31
Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2009-2014 53
Les bénéficiaires du RSA dans le département des Landes 61
Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi 89
Les dispositifs spécifiques pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes en difficultés 103
Synthèse du diagnostic territorial.....123

➢ Le RSA dans le département des Landes

Présentation de la loi n°2008-1249 du 1/12/2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion.....131
Le décret n°2010-961 du 25/08/2010 relatif à l'extension du Revenu de Solidarité Active aux jeunes de moins de 25 ans.....134
Le décret n°2015-1709 du 21/12/2015 relatif à la Prime d'Activité 134
Le RSA dans le département des Landes.....137
Le Fonds Social Européen 143
Les clauses sociales dans les marchés publics du département 148
La politique de la ville.....150

➢ Orientations et affectation des crédits

Les orientations 2017.....153

➢ Présentation des actions déclinées par territoire

Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire de Dax.....165
Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire d'Hagetmau.....179
Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire de Mont-de-Marsan 191
Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire de Parentis-en-Born.....205
Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire de St-Vincent-de-Tyrosse ...219
Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire de Villeneuve-de-Marsan 235

➢ Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Plan d'action 245

➢ La lutte contre la Précarité dans le département des Landes

Présentation de la loi N°2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales 249
Le règlement départemental d'Aides Financières aux Familles 253

Carte du Bilan du Fonds Départemental d'aides financières aux familles 269
Bilan du Fonds Départemental d'aides financières aux familles 271
Bilan des aides à l'insertion 286
Carte de l'aide alimentaire 289
Carte de la mobilité 293
Le réseau XL'R 295
Le site de covoiturage des landes 296
Les actions spécifiques 297
Carte des actions logement 309
Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 311
Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) Recherche et Action pour le Logement 315
Programme d'intérêt général Lutte contre l'Habitat Indigne 318
Adaptation du logement et programme « Habiter Mieux » 320
Action prévention énergie 321
Le traitement des impayés de loyer 323
La Prévention des Expulsions – L'ADIL 325
La Prévention des Expulsions – La Maison du Logement 327
Association Accueil & Solidarité 330
Association Laïque du Prado-LISA (ALP-LISA) 331
Association Laïque du Prado-LISA (ALP-LISA)- PIL 334
Schéma Départemental d'Accueil et d'habitat des gens du voyage des Landes 335

Pacte Territorial d'Insertion 2016-2020

LE PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION DU DÉPARTEMENT DES LANDES

Prévu par la loi n° 2008 – 1249 du 1/12/2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion, sa mise en œuvre fait l'objet du nouvel article L. 263-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Le Département est réaffirmé dans son rôle de chef de file dans la définition et la conduite des politiques d'insertion. Il est ainsi positionné comme coordinateur et animateur des politiques d'insertion et des politiques d'action sociale.

Cependant, les compétences dans ces champs restent partagées entre plusieurs acteurs: l'État, la Région et le Département. Afin de décliner sa politique d'insertion, il dispose d'un nouvel instrument : le Pacte Territorial pour l'Insertion.

Ainsi, le partenariat généralisé placé sous la responsabilité du Président du Conseil départemental qui prévalait depuis la loi n° 2003-1200 du 18/12/2003, portant décentralisation du RMI et création d'un RMA et qui s'organisait autour de diverses instances permettant la déclinaison de la politique d'insertion (CDI, CLI, PDI et PLI), est remplacé par deux dispositions visant à décloisonner et autonomiser les politiques d'insertion pour les rendre disponibles à tous types de publics, quelles que soient les prestations dont ils relèvent : le Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial pour l'Insertion qui, plus que des outils partenariaux légalement encadrés, sont devenus les instruments exprimant la politique départementale arrêtée pour l'insertion.

C'est donc dans un cadre législatif redéfini par la loi n° 2008 – 1249 du 1/12/2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion que le Département des Landes a impulsé en 2010 la trame de son Pacte Territorial pour l'Insertion.

Le premier Pacte Territorial pour l'insertion des Landes a été signé par tous les partenaires le 03 novembre 2011. Dans l'attente de l'élaboration du second Pacte Territorial pour l'Insertion, un avenant au Pacte a été proposé et signé le 20 mars 2015.

En 2015, des nouveaux partenaires ont participé aux réflexions du PTI : PLIE, CAP Emploi et la MLPH. Le travail partenarial a intégré les attentes exprimées par la Commission européenne en matière d'inclusion active ainsi que les enjeux liés à l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi. Le PTI est également voué à accueillir la réflexion départementale sur la gouvernance du secteur de l'insertion, conduite notamment en lien avec la démarche AGILLE (Améliorer la Gouvernance et Développer l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion).

Le PTI vise à renforcer l'efficacité des actions ainsi que leur co-construction. Dans une logique de parcours professionnels et de développement de projets de territoires, il incite à la mutualisation. Ce second PTI a vocation à prendre en compte la totalité des publics identifiés comme étant en situation de précarité. Ses actions d'insertion s'adressent à un public cible au-delà des bénéficiaires du RSA c'est-à-dire tout public en précarité (jeunes en difficultés, jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE, demandeurs d'emploi rencontrant des freins professionnels et sociaux, demandeurs d'emploi RQTH ou en démarche de reconnaissance de handicap, demandeurs d'emploi séniors, demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'AAH, mono parents en difficultés).

Un travail de recueil de données (données statistiques INSEE, données CAF, MSA, Pôle Emploi, DIRECCTE, MLPH, Mission Locale des Landes notamment) ainsi que des échanges avec les partenaires ont permis de réaliser un diagnostic territorial partagé au cours de l'année 2015. Ce diagnostic a mis en évidence les atouts et les forces du département malgré un contexte économique morose. Points forts : un partenariat engagé et ancré sur le territoire, une offre d'insertion relativement bien répartie, un territoire moins touché par le chômage la pauvreté et l'exclusion, et des disparités de niveaux de vie en moyenne inférieures à 4 qui situent le département des Landes parmi les moins inégalitaires de France. Doté d'un contexte économique et social relativement favorable, la demande d'insertion est toutefois en augmentation quantitative. Avec des besoins très diversifiés en matière de logement, de santé, de formation, d'actions d'insertion, d'accès aux modes de gardes, à la mobilité. Ceci étant dû notamment à un dynamisme démographique (5000 nouveaux landais par an) ; ce dynamisme démographique étant un atout supplémentaire pour notre département en l'ouvrant à une diversité culturelle et en palliant de ce fait le vieillissement de sa population.

Aussi, fort de ces atouts, le Département et ses partenaires s'engagent autour de 3 orientations stratégiques en matière de lutte contre l'exclusion et pour l'inclusion, dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion 2016/2020 :

- conforter un accompagnement de proximité, garant d'une meilleure employabilité pour le personne en insertion, (Orientation 1: accompagner les publics en situation de fragilité(s) et/ou éloignées de l'emploi)

- renforcer les richesses des territoires génératrices d'innovations sociales et économiques, (Orientation 2: soutenir et développer l'offre d'insertion)

- co-construire une gouvernance renouvelée, dans le respect des engagements pris dans le cadre de la démarche AGILLE (Orientation 3: co-construire une nouvelle gouvernance).

Le document du PTI 2016-2020 a été validé en Mars 2016 par l'ensemble des partenaires signataires. Il a ensuite été validé par les élus départementaux en Décision Modificative 1, le 27 juin 2016. Sa signature s'est déroulée lors d'une réunion de présentation aux partenaires, en présence de Madame Monique LUBIN, présidente de la Commission Départementale des Affaires Sociales et de Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet des Landes, le 29 novembre 2016. Le document est actuellement auprès du Président de la Région Nouvelle Aquitaine, pour signature.

Lors de la réunion du 29 novembre 2016, en vue de poursuivre et rendre opérationnelle la coordination des actions du PTI, le Conseil départemental a proposé à ses partenaires-signataires la mise en place d'une instance de préparation et de suivi du document du PTI et de ses actions (comité technique) : chaque partenaire nommera un référent technique.

La mise en place d'une gouvernance simplifiée réunissant les instances de l'Emploi (Service Public de l'Emploi Départemental) et de l'Insertion (COPIL RSA et COPIL PTI) visera à faciliter les synergies et optimiser les politiques d'insertion et de l'emploi au service des publics les plus précaires.

Dans ce cadre conventionnel et partenarial, l'action de coordination du PTI, cofinancée par l'Europe, prendra ampleur et valeur en 2017.

PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION
DEPARTEMENT DES LANDES

2016-2020

Entre :

Le Conseil départemental des Landes, représenté par son Président Henri EMMANUELLI,

Et

L'Etat, représenté par le Préfet des Landes Frédéric PERISSAT,

Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, représenté par son Président Alain ROUSSET,

Pôle Emploi, représenté par son Directeur territorial Daniel DARTIGOLLES,

La Caisse d'Allocations familiales des Landes, représentée par son Directeur Antoine BIAVA,

La Caisse d'Allocations familiales du Pays Basque et du Seignanx, représentée par sa Directrice Chantal REMY,

La Mutualité Sociale Agricole sud Aquitaine, représentée par son Directeur Marc HELIES,

L'Union Départementale des CCAS/CIAS, représentée par sa Présidente Catherine DELMON,

L'Association des Maires des Landes, représentée par son Président Jean-Yves MONTUS,

L'UDAF des Landes, représentée par sa Présidente Marie-Rose RASOTTO,

La Mission Locale des Landes, représentée par sa Présidente déléguée Monique LUBIN,

Le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, représenté par son Président Jean-Marc LESPADE,

L'Agence Régionale de Santé, représentée son Directeur par Intérim de la délégation Départementale des Landes Philippe LAPERLE,

La Maison Landaise des Personnes Handicapées, représentée par son Directeur Francis LACOSTE,

DEPHIE Cap Emploi Landes Pays Basque, représentée par son Président Jean-Pierre LONDEIX,

Préambule :

La loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, affirme le rôle de chef de file du Département dans la définition et la conduite des politiques d'insertion. Le Département est ainsi positionné comme coordinateur et animateur des politiques d'insertion et des politiques d'action sociale.

Cependant, les compétences dans ces champs restent partagées entre plusieurs acteurs: l'État, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

En partenariat étroit avec les services de l'État: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), le Conseil Départemental conclut pour sa mise en œuvre un pacte territorial d'insertion associant les partenaires institutionnels : CAF, MSA, Pôle Emploi, ARS, UD CCAS/CIAS, AML, Mission Locale des Landes, UDAF, Cap Emploi, MLPH.

Le Conseil Départemental des Landes et ses partenaires signataires du présent Pacte Territorial pour l'Insertion 2016/2020 s'engagent dans le partage d'objectifs, de moyens et d'actions coordonnées pour lutter contre la précarité et pour l'inclusion sociale dans le département.

Le Pacte Territorial d'Insertion s'inscrit dans le cadre stratégique de référence du Fonds Social Européen Inclusion 2014/2020, en direction des personnes en situation de précarité.

Il réinterroge la gouvernance des politiques d'insertion menées par chaque partenaire, dans l'objectif de co-construire des réponses coordonnées sur le département.

Il souhaite améliorer les réponses apportées sur les différents territoires, en prenant en compte leurs spécificités, richesses et handicaps et en souhaitant mettre en place un observatoire territorial de l'insertion.

Il envisage une participation plus active des personnes en précarité tout au long de leurs parcours, dans les différentes instances afin de permettre une offre d'insertion plus adaptée aux besoins.

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2016-2020

Schéma de la Stratégie territoriale partagée et de ses objectifs

Conforter un accompagnement de proximité

Garant d'une meilleure employabilité pour la personne en insertion

Accompagner les publics en situation de fragilité(s) et/ou éloignés de l'emploi

- Faciliter l'accès à l'information et aux droits
- Concourir à réduire les inégalités pour favoriser l'insertion
- Garantir aux personnes éloignées de l'emploi un accompagnement permettant de prendre en compte l'individu dans sa globalité
- Offrir des accompagnements spécifiques
- Dynamiser les parcours vers l'emploi

Renforcer les richesses des territoires

Génératrices d'innovations sociales et économiques

Soutenir et développer l'offre d'insertion

- Valoriser et soutenir le développement des ressources sur les territoires
- Soutenir et développer l'Insertion par l'Activité Economique et l'Economie Sociale et Solidaire

Co-construire une gouvernance renouvelée

Dans le respect des engagements pris dans le cadre de la démarche AGILLE

- Améliorer la gouvernance de l'insertion et la coordination de ses acteurs

Orientations stratégiques prioritaires retenues

Du diagnostic territorial partagé et des différentes réunions de travail mises en place avec l'ensemble des partenaires signataires du Pacte Territorial d'Insertion 2016-2020, en vue de son élaboration, il ressort la nécessité de :

▪ conforter un accompagnement de proximité, garant d'une meilleure employabilité pour la personne en insertion,

▪ renforcer les richesses des territoires génératrices d'innovations sociales et économiques

▪ co-construire une gouvernance renouvelée, dans le respect des engagements pris dans le cadre de la démarche AGILLE.

Aussi les orientations stratégiques retenues peuvent être synthétisées comme suit :

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité(s) et/ou éloignés de l'emploi

Objectif 1 : fiche 1 Faciliter l'accès à l'information et aux droits

Objectif 2 : fiche 2 Concourir à réduire les inégalités pour favoriser l'insertion

Objectif 3 : fiche 3 Garantir, aux personnes éloignées de l'emploi, un accompagnement permettant de prendre en compte l'individu et sa situation dans sa globalité

Objectif 4 : fiche 4 Offrir des accompagnements spécifiques

Objectif 5 : fiche 5 Dynamiser les parcours vers l'emploi

Orientation stratégique 2 : Soutenir et développer l'offre d'insertion

Objectif 1 : fiche 6 Valoriser et soutenir le développement des ressources sur les territoires

Objectif 2 : fiche 7 Soutenir et développer l'Insertion par l'Activité Economique et l'Economie Sociale et Solidaire

Orientation stratégique 3 : Co-construire une nouvelle gouvernance

Objectif 1 : fiche 8 Améliorer la gouvernance de l'insertion et la coordination de ses acteurs

Fiche 1 : FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX DROITS

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité et/ou éloignés de l'emploi

Constats issus du diagnostic partagé

- **Hausse de la précarité et de l'isolement des personnes**
  - + 26.48% de BRSA CAF et MSA - socle et activité- en 5 ans, 1 BRSA sur 2 est isolé,
  - + 35% des demandeurs d'emploi (ABC), +90% de demandeurs d'emploi (DEFM Cat A) seniors (50 ans et +), + 45% de DELD **entre décembre 2010 et décembre 2014**
- **Arrivée de nouvelles populations** : 5000 habitants par an en moyenne
- **Difficulté d'accès physique à l'information** notamment en milieu rural
- **Non recours pour motifs variés** : méconnaissance, difficulté d'accès à d'information, démarche trop contraignante, trop compliquée ou crainte de la stigmatisation

Enjeux /Objectif

Diversifier l'offre de service de proximité des différentes institutions en matière d'accueil et d'information des différents droits au public.

Cibles

Public PTI : tout public en précarité : jeunes en difficultés, demandeurs d'emploi rencontrant des freins professionnels et sociaux, demandeurs d'emploi RQTH DEBOE, demandeurs d'emploi séniors, demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'AAH

Objectifs opérationnels

- Rendre visible et lisible l'information à destination du public
  - Proposer des informations claires sur les droits et les démarches en ligne
  - Relayer les informations et les sites des partenaires
  - Renforcer la communication (presse…)
- Accompagner le développement des Maisons de services au public
  - Intégrer les partenaires de l'insertion aux travaux d'élaboration du schéma départemental des services (diagnostic et orientations)
- Favoriser l'accès aux droits et le traitement rapide des demandes notamment par le développement de services dématérialisés (bornes, accès dépôt dossier en ligne)
- Diversifier les modalités d'accueil (ex : Rendez-vous des droits)
- Développer l'utilisation des outils numériques :
  - Former et accompagner les usagers à l'utilisation des outils numériques proposés
  - Développer les démarches dématérialisées
- Garantir une primo-évaluation globale de qualité
- Partager les informations entre les acteurs de l'insertion au niveau départemental et territorial

Pilotes :

CAF, Département des Landes, MSA, Pôle Emploi

Acteurs impliqués :

AML, CARSAT, CPAM, DDCSPP, Mission Locale des Landes, UD CCAS/ CIAS

Fiche 2 CONCOURIR A REDUIRE LES INEGALITES POUR FAVORISER L'INSERTION

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité et/ou éloignés de l'emploi

Constats issus du diagnostic partagé

- Les inégalités se constituent dès le plus jeune âge : à 3 ans, un enfant issu de milieu défavorisé utilise deux fois moins de mots (500 contre 1000) qu'un enfant issu d'un milieu favorisé. Ceci aura des conséquences tout au long de sa vie, dans son développement linguistique et émotionnel et entrainera des difficultés scolaires et d'insertion professionnelle.

Lorsqu'un enfant est gardé par une assistante maternelle, le taux d'effort d'une famille dont le revenu est ≤ à 1350 euros est de27% (avant versement allocation et crédit d'impôt) ; il est de 5% en crèche.

- Les inégalités persistent concernant l'accès à la culture : le « désir de culture » renvoie aux conditions de socialisation et à l'environnement immédiat. Aussi l'éducation artistique et culturelle a un rôle à jouer dès le plus jeune âge. Le numérique est un nouvel outil et moyen d'information et de communication permettant de « toucher » le plus grand nombre, d'élargir les publics
- L'origine sociale joue un rôle très net en matière de santé bucco-dentaire et de risque d'obésité (abstraction faite des facteurs génétiques de l'obésité), dès le plus jeune âge. Une étude menée en 2013 (données Ministère des Affaires Sociales) le montre. Un enfant d'ouvrier a 4.5 fois plus de risque d'être obèse qu'un enfant de cadre supérieur. En grande section de maternelle, 23.6% des enfants d'ouvriers contre seulement 3.5% de ceux de cadres supérieurs ont au moins une dent cariée non soignée. Ces écarts sont dus au niveau de vie et à la qualité de la couverture complémentaire.

Une autre étude (donnée INSEE Fév 2016) montre que l'espérance de vie en bonne santé (sans problèmes sensoriels et physiques), à 35 ans, pour un cadre est de 34 ans alors qu'elle est de 24 ans pour un ouvrier : soit 10 ans d'écart.

- Dans les Landes, les jeunes et les femmes sont davantage touchés par le chômage (avec respectivement un taux de 15.16% de – de 25 ans et de 53.8% de femmes) parmi les demandeurs d'emploi catégories ABC fin 2014, 27.7% des jeunes de 15 à 25 ans sont au chômage contre 11.8% pour les 15/64 ans (dont 24.3% d'hommes et 32.2% de femmes), et la pauvreté : les – de 30 ans sont la classe d'âge la + touchée par la pauvreté monétaire en 2012 : ils sont 18.3% à vivre sous le seuil de pauvreté. 29.8% des familles monoparentales sont pauvres
- Les publics « moins de 25 ans en rupture » et « plus de 65 ans » sont surreprésentés en structures d'hébergement d'urgence. Nécessité d'imaginer des solutions intermédiaires avant le logement autonome. Importance de la prise en compte des parcours d'insertion professionnelle (jeunes en alternance par exemple ou travailleurs saisonniers dans le sud du département).

Le parc social représente 7.32% de l'ensemble du parc. En 2014 : près de 400 logements sociaux ont été financé dans le département. Les logements très sociaux représentent 6.7% du parc existant.
Certains territoires cumulent une population âgée ou vieillissante, de faibles revenus et un parc de logement dégradé.

- Près de 63% du parc social est concentré sur les Communautés d'agglomération du Grand Dax et du Marsan, et les Communautés de communes MACS et Grands Lacs. Le parc social est relativement insuffisant face à la demande avec des disparités territoriales (vacance élevée dans certains secteurs avec des taux localement supérieurs à 8%(Marsan agglomération, Landes d'Armagnac, Pouillon, Haute Lande, Pays d'Albret, Mugron, Tursan) et zone de tension du marché : MACS, Mimizan, Grands Lacs et Seignanx.
- La mobilité est un frein à l'insertion sur notre territoire landais (2ème plus vaste département de France),
- Public éloigné des administrations sur les territoires ruraux
- Près de la moitié (soit 48.5%) des bénéficiaires du RSA ne sont mobiles qu'à l'échelle communale, 38.2% le sont à l'échelle départementale et seulement 13.3% au-delà. De même concernant les jeunes 50% sont mobiles à l'échelle de la ville voire du canton, 20.2% le sont au niveau du département ou de la région. Parmi les jeunes accueillis à la Mission Locale : 33.3% n'ont aucun moyen de locomotion et 38.7% disposent du permis et d'un véhicule.
- 400 cartes donnant droit à la gratuité sur le réseau XL'R ont été délivrées à des bénéficiaires du RSA, AAH, ASPA ou ASS. Ces derniers ont effectué 10 600 voyages sur les 220 000 au total sur l'ensemble du réseau transport du département.
- Les territoires Politique de la Ville et certains territoires ruraux concentrent les taux de chômage les + élevés du département

Enjeux /Objectif

- Favoriser l'inclusion sociale
- Faciliter le parcours vers l'emploi de demandeurs d'emploi en situation de pauvreté et/ ou de bénéficiaires de minima sociaux dans le cadre de la mobilité, l'accès au crédit, aux Etablissements Accueillants de Jeunes Enfants, au logement, à la santé, à la culture et au sport
- Intervenir le plus en amont possible afin de réduire les écarts homme/femme notamment.

Cibles

Public PTI

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'accueil d'enfants issus de familles modestes et d'enfants en situation de handicap en Etablissement Accueillant de Jeunes Enfants et en intervenant sur l'éveil des plus petits
- Faciliter les démarches dans le parcours vers l'emploi de familles modestes par un accueil ponctuel du jeune enfant en halte-garderie
- Impulser des actions favorisant le lien social
- Développer les actions collectives permettant une ouverture sur la culture, des ateliers « santé » permettant l'accès au bien-être et au sport
- Optimiser et développer les moyens d'accompagnement (aides à la mobilité notamment, aides du Département 40, prestations et aides Pôle Emploi, outils Mission Locale, Cap Emploi et PLIE)
- Faciliter l'accès au crédit à des familles modestes ne pouvant recourir au crédit bancaire
- Développer, dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, la prise en charge de situations le plus en amont possible et les compétences des acteurs et mobiliser l'ensemble des moyens d'actions
- Améliorer la réponse aux besoins ponctuels des personnes en insertion, en recherche d'hébergement lors de formation ou de travail saisonnier.
- Développer l'offre de formation pour lutter contre l'illettrisme

Pilotes :

AML, CAF, DDCSPP, Département des Landes, MSA, Région ALPC, UDAF, UD CCAS/CIAS

Acteurs impliqués **:**

Acteurs du PDALHPD, ADIE, Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Mission Locale des Landes, Pôle Emploi,

Fiche 3 Garantir aux personnes éloignées de l'emploi un accompagnement permettant de prendre en compte l'individu dans sa globalité

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité et/ou éloignés de l'emploi

Constats issus du diagnostic partagé

- Augmentation constante du nombre de demandeurs d'emploi et de demandeurs d'emploi de longue durée depuis la crise de 2008-2009 : +8 % en un an, 33 645 DEFM catégories ABC fin 2014, dont 15.9% sont bénéficiaires du RSA et 38.1% sont demandeurs d'emploi de longue durée (taux le + bas d'Aquitaine),
- Hausse de la précarité (+ 26.48% de BRSA CAF et MSA - socle et activité- en 5 ans) et de l'isolement des personnes (1 BRSA sur 2 est isolé),
- Les problématiques Santé, Logement, surendettement, mobilité, garde d'enfant sont des freins à l'accès à l'emploi

L'expérimentation de l'accompagnement global porté par Pôle Emploi sur un territoire a permis la remobilisation des demandeurs d'emploi qui se sentent soutenus dans leurs démarches

Enjeux /Objectif

- Améliorer les résultats en matière d'insertion et d'employabilité grâce à des accompagnements mieux adaptés et qui prennent en compte la globalité de la situation de la personne et de son parcours
- Renforcer le partenariat œuvrant à l'insertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi en difficultés sociales diverses afin de faciliter leur accès ou retour à l'emploi, dans le respect des compétences de chaque partenaire
- Déployer l'accompagnement global sur l'ensemble du département des Landes

Cibles

Toute personne inscrite dans un parcours d'insertion, en recherche d'insertion professionnelle toute personne rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, les seniors, les allocataires de minima sociaux et les travailleurs handicapés

Objectifs opérationnels

- Répondre aux besoins des demandeurs d'emploi par l'intervention et la désignation d'un référent (conseiller professionnel), responsable de la coordination et l'articulation des actions engagées en leur faveur : généraliser l'accompagnement global pôle emploi pour les DE rencontrant des freins professionnels et sociaux.
- Accompagner les initiatives des territoires en faveur des personnes en recherche d'emploi (ex : actions du Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE))
- Accompagner par un référent unique des initiatives professionnelles portées par des BRSA.
- Développer les actions d'insertion de soutien à l'élaboration de projet professionnel, prenant en compte le parcours de la personne
- Favoriser l'accès à l'emploi par une meilleure prise en compte des freins sociaux et professionnels des demandeurs d'emploi et prévenir le risque de précarité et d'exclusion

Pilotes :

Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, Département des Landes, Pôle Emploi

Acteurs impliqués **:**

AML, Cap Emploi, Mission Locale des Landes, Travailleurs sociaux, UD CCAS/CIAS

Fiche 4 Offrir des accompagnements spécifiques

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité et/ou éloignés de l'emploi

Constats issus du diagnostic partagé

- Les jeunes « NEET » sont estimés entre environ 6000 et 7000 dans les Landes,
- Les jeunes en rupture familiale et sans ressource sont en augmentation,
- Les jeunes et les femmes sont davantage touchés par le chômage et la pauvreté (avec respectivement un taux de 15.16% de – de 25 ans et de 53.8% de femmes) parmi les demandeurs d'emploi catégories ABC fin 2014, 27.7% des jeunes de 15 à 25 ans sont au chômage contre 11.8% pour les 15/64 ans (dont 24.3% d'hommes et 32.2% de femmes), 29.8% des familles monoparentales sont pauvres,
- Hausse de la précarité (+ 26.48% de BRSA CAF et MSA - socle et activité- en 5 ans) et de l'isolement des personnes (1 BRSA sur 2 est isolé),
- Augmentation constante du nombre de demandeurs d'emploi et de demandeurs d'emploi de longue durée depuis la crise de 2008-2009 : +8 % en un an, 33 645 DEFM catégories ABC fin 2014, dont 15.9% sont bénéficiaires du RSA et 38.1% sont demandeurs d'emploi de longue durée (taux le + bas d'Aquitaine),
- 70% des personnes RQTH ont entre 40 ans et 59 ans. 51% sont des hommes. En un an, entre fin 2014 et fin 2015, les demandes d'orientations professionnelles (RQTH, orientations professionnelles, formations professionnelles) ont augmenté de 11.12%. Les RQTH accordées par la CDAPH ont augmenté de 18.9%, les orientations professionnelles de + 20.5%, les maintiens dans l'emploi de + 27.3%, les recherches directes d'emploi de + 11.57%, les orientations vers les ESAT de + 12.1%, les formations professionnelles de + 11.66%. Par contre, les orientations vers les CRP ont diminué de – 9.53% au profit de l'apprentissage : + 21.25%.
- 2825 demandeurs d'emploi relèvent de l'Obligation d'Emploi. Le taux de DEBOE salariés dans les structures de l'IAE est de 8.3% (contre 7.5% en Aquitaine).
- Dans les Landes, 1 DEFM catégories ABC sur 4 est un sénior, fin 2015. (24.9% des demandeurs d'emploi en fin de mois en recherche active sont des séniors >23.1% France métropolitaine> 23.6% région ALPC). Les séniors sont particulièrement surreprésentés pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les demandeurs d'emploi de longue durée. La suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi et le recul de l'âge de départ à la retraite ont entrainé une augmentation de la demande d'emploi séniors et un allongement de leur durée d'inscription à Pôle Emploi.
- Les problématiques Santé, Logement, surendettement, mobilité, garde d'enfant sont des freins à l'accès à l'emploi rencontrées par ces publics spécifiques.

Enjeux /Objectif

Améliorer l'accompagnement de publics spécifiques en :

- Prenant mieux en compte la situation de la personne dans sa globalité
- renforçant le partenariat social et professionnel afin de faciliter leur accès ou retour à l'emploi

Cibles

Jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE, familles monoparentales, demandeurs d'emploi RQTH ou en démarche de reconnaissance de handicap, demandeurs d'emploi seniors

Objectifs opérationnels

- Améliorer et conforter la collaboration entre les différents acteurs de l'insertion pour les publics ciblés (jeunes NEET, jeunes sortants de l'ASE, personnes handicapées, familles monoparentales, seniors)
- Expérimenter le développement d'un accompagnement global renforcé pour les jeunes NEET: participer aux démarches de la garantie européenne pour la jeunesse : Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ-Dpt40), « Réussir » Mission Locale des Landes, IEJ Pôle emploi, Garantie jeunes
  - Favoriser les liens entre les entreprises et les jeunes : parcours de sensibilisation, de formation et de qualification
  - Améliorer l'insertion des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance
  - Identifier et objectiver les situations de handicap dans le cadre de l'insertion professionnelle,
  - Proposer des accompagnements adaptés aux personnes en situation de handicap afin d'améliorer leur accès ou leur retour à l'emploi,
  - Faciliter le parcours vers l'emploi de familles monoparentales par un accompagnement spécifique pour lever les divers freins
  - Optimiser un accompagnement vers l'emploi à destination des seniors (+ de 50 ans)
  - Proposer des parcours qualifiants adaptés aux publics spécifiques cibles.

Pilotes :

CAF, Département des Landes, DIRECCTE, Mission Locale des Landes, MSA, Pôle Emploi

Acteurs impliqués **:**

Cap Emploi, Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, MLPH

Fiche 5 Dynamiser les parcours vers l'emploi

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité et/ou éloignés de l'emploi

Constats issus du diagnostic partagé

- Nécessité d'accompagner les personnes dès leur inscription en tant que demandeurs d'emploi car constat de rapide perte de confiance en soi, de motivations, après des réponses négatives d'embauche (prévention des risques d'exclusion) et de risque d'allongement de la durée de chômage,
- L'isolement des personnes (1 BRSA sur 2 est isolé) est un facteur aggravant de la précarité,
- Adéquation perfectible entre les formations et niveaux de formations des personnes en recherche d'emploi et l'offre d'emploi : nécessité d'adapter, de mettre à niveau, de former pour mieux répondre aux besoins actuels et évolutifs des entreprises,
- L'évolution des besoins des entreprises, l'évolution technologique et numérique impactent sur les recrutements et les créations d'emploi : évolution des profils de poste

  Le vieillissement de la population génère de nouveaux besoins d'emplois et de qualifications (ex : aide à domicile, silver économie….)

Enjeux /Objectif

- Sécuriser les parcours afin de rendre la personne acteur dynamique de son insertion en lui permettant de s'adapter aux besoins du marché du travail
- Améliorer et adapter le niveau de formation
- Coordonner les offres d'insertion dans le cadre des parcours d'insertion professionnelle
- Encourager et accompagner l'accès à la qualification

Cibles

Public PTI en démarche de projet

Objectifs opérationnels

- Développer les actions d'insertion de soutien à l'élaboration de projet professionnel et de parcours d'insertion professionnelle
- Répondre aux besoins en orientation professionnelle des publics pour mieux s'insérer dans l'emploi
- Développer l'accès à l'information pour s'orienter professionnellement
- Améliorer les niveaux de formation des publics
- Adapter l'offre de formation
- Favoriser la mobilité professionnelle et l'adaptabilité
- Soutenir l'émergence des projets professionnels et des initiatives entrepreneuriales
- Accompagner la création d'activité ou d'entreprise pour favoriser le retour à l'emploi
- Développer et accompagner les contrats aidés et l'accompagnement dans l'emploi (ex contrat de qualification)

Pilotes :

Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE et de la GPECT, Conseil régional ALPC, Département des Landes, Pôle Emploi

Acteurs impliqués **:**

CAF, Cap Emploi, Mission Locale des Landes, MSA UD CCAS/ CIAS

Fiche 6 Valoriser et soutenir le développement des ressources sur les territoires

Orientation stratégique 2 : Soutenir et développer l'offre d'insertion

Constats issus du diagnostic partagé

- Le contexte sociétal a évolué depuis la crise de 2008-2009 : du fait de la baisse de leur pouvoir d'achat, de la perte d'emplois et des différentes crises sanitaires, les citoyens ont été amenés à modifier leur mode de consommation. Ils sont plus respectueux de leur environnement, avec une réelle prise de conscience de la fragilité de notre planète. Aussi développer les circuits courts, dans le respect de l'environnement est devenu une nécessité.
- La perte de repères, la perte de confiance, les incertitudes quant à l'avenir depuis la crise de 2008-2009, amènent à rechercher des solutions, à innover pour renforcer la solidarité sur les territoires par la participation des usagers notamment.
- La filière de la valorisation des déchets et du réemploi peut être développée notamment en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et pour répondre aux objectifs de réduction des ordures ménagères résiduelles, et d'augmentation du recyclage. Objectifs landais en 2018 : 681 kg/an/hab de la totalité des ordures collectées dont 261 kg/an/hab d'ordures ménagères résiduelles et 211 kg/an/hab de déchets verts contre respectivement 692, 278 et 224 kg/an/hab, en 2013.
- Depuis 2012, des actions de réduction et de gestion des déchets de 5 collèges landais ont été mises en place afin notamment de lutter contre le gaspillage alimentaire à la cantine. Résultat : des retours de plateaux compris entre 80 et 110 g/ assiette contre moyenne nationale de 180 à 200 g / assiette). Cette action est en cours de construction dans l'ensemble des collèges publics landais.

Beaucoup de gaspillages sont encore constatés au niveau alimentaire.

Enjeux /Objectif

- Valoriser les ressources des territoires du Département pour créer de la richesse, de l'emploi et du bien être
- Développer des projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux afin d'accompagner au plus près les personnes les plus éloignées de l'emploi
- Mettre en perspective l'évolution des besoins et des compétences par territoire afin d'ajuster au mieux compétences, offres et demandes d'emploi

Cibles

Collectivités territoriales, porteurs de projet

Objectifs opérationnels

- Soutenir les projets innovants sur les territoires (type jardins familiaux, épiceries sociales solidaires, actions de lutte contre le gaspillage alimentaire)
- Soutenir et accompagner le développement des structures de l'IAE œuvrant dans le cadre de l'économie circulaire
- Impulser une dynamique de développement social local sur les territoires
- Valoriser les richesses, les ressources des territoires tant humaines, sociales, environnementales qu'économiques afin de permettre l'innovation, la création
- Impulser et développer des démarches de type Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale intégrant la prise en compte des problématiques des publics en insertion et les ressources territoriales

Pilotes :

AML, Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, Conseil régional ALPC, Département des Landes, UD CCAS/ CIAS

Acteurs impliqués **:**

CAF, DIRECCTE, Mission Locale des Landes, MSA, Pôle Emploi

Fiche 7 Soutenir et développer l'Insertion par l'Activité Economique et l'Economie Sociale et Solidaire

Orientation stratégique 2 : Soutenir et développer l'offre d'insertion

Constats issus du diagnostic partagé

- Le secteur de l'ESS est dynamique et générateur d'emploi.
- Dans les Landes, l'ESS représente 10.1% de l'emploi salarié et comptabilise 1545 établissements employeurs et 11 077 salariés. Les salariés de l'ESS se situent principalement dans le secteur de l'action sociale (3500 salariés) puis les services divers (3000 salariés).
- Près d'1/3 des établissements de l'ESS se situe sur les 2 agglomérations landaises (Dax et Mont-de-Marsan).
- 28 SIAE emploient 201 (soit 169.77 ETP) salariés permanents, 1353 (soit 308.39 ETP) salariés en insertion et accompagnent 1340 personnes en insertion par an. (source le GARIE) - 2 GEIQ emploient 7 salariés permanents soit 6 ETP, 97 salariés en insertion et accompagnent 154 personnes en insertion par an. Le taux de DEBOE salariés dans les structures de l'IAE est de 8.3% dans les Landes. Il est de 7.5% en Aquitaine.
- 5 structures landaises permettent annuellement de donner une seconde vie à près de 6 500 tonnes d'objets, soit 18% des déchets « encombrants » déposés en déchetterie. Leur développement permettrait de renforcer l'accueil de personnel en insertion
- 25 SCOP emploient 427 salariés en 2014 dans les Landes. Elles représentent 20.6% des SCOP d'Aquitaine.
- La mobilité sur le Département est une problématique récurrente dans les freins à l'emploi. Majoritairement les demandeurs d'emploi déclarent être mobiles à l'échelle de leur commune.

Enjeux /Objectif

- Soutenir, accompagner et développer les structures de l'IAE sur le département des Landes.
- Elargir les possibilités de créations d'emplois dans les LANDES dans le cadre de l'ESS et poursuivre le développement de l'ESS sur le territoire landais
- Faciliter l'émergence de nouveaux projets
- Développer les parcours dans le cadre des clauses d'insertion
- Lutter contre les freins à la mobilité
- Créer des dynamiques de territoires
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs au développement du secteur de l'IAE/ESS

Cibles

les SIAE, les associations et les coopératives, les porteurs de projets

Objectifs opérationnels

- Soutenir et accompagner les structures de l'IAE et les réseaux
- Développer les activités des SIAE notamment en soutenant les projets de recycleries, réemploi…
- Développer la mise en œuvre des clauses dans les marchés publics pour l'ensemble des donneurs d'ordre
- Développer des parcours des personnes bénéficiaires de ces clauses. Construire des parcours de qualité permettant aux personnes de revenir durablement en emploi
- Soutenir le rapprochement structures de l'IAE / secteur du handicap
- Soutenir et développer les structures de l'Economie sociale et solidaire agissant pour prévenir et accompagner les situations de fragilités ainsi que les structures participant à la solidarité territoriale
- Encourager et valoriser le développement de projets favorisant la mobilité des personnes en recherche d'emploi et en insertion (plateforme mobilité, garage solidaire)

Pilotes :

Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, Conseil régional ALPC, Département des Landes, DIRECCTE,

Acteurs impliqués **:**

Aquitaine Active, AML, CRESS, CAF, GARIE, Pôle Emploi, UD CCAS/CIAS

Fiche 8 Améliorer la gouvernance de l'insertion et la coordination de ses acteurs

Orientation stratégique 3 : Co-construire une nouvelle gouvernance

Constats issus du diagnostic partagé

- 19 types d'instances : 6 au niveau départemental, 3 au niveau territorial et 10 au niveau de la Politique de la Ville.

  Nombre de réunions par instance en 2014 :
  - COPIL RSA : 4 réunions
  - 6 EPD : 49 réunions,
  - CDIAE : 6 réunions,
  - SPED : 2 réunions,
  - Commission MFE : 6 réunions
  - Commissions Insertion et citoyenneté (mensuelle ou semestrielle)
  - 6 EPL : 49 réunions
  - SPEP : 20 réunions
  - CTA : 9 réunions CTA (3 par CTA)
  - Instances Politique de la Ville : 2 fois par an pour les instances stratégiques et autant que nécessaire pour autres instances

- Nomadisme administratif des usagers ou invisibilité du fait d'un manque de lisibilité du « qui fait quoi » dans les différents organismes en charge de l'insertion,
- Nécessité de mieux connaître les personnes en précarité et leurs besoins afin de mieux les accompagner, de mieux connaître les ressources et les besoins sur les territoires pour être plus efficace dans les réponses apportées, et de mieux coordonner les acteurs et leurs actions

Enjeux /Objectif

- Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion pour les usagers et les professionnels de l'insertion
- Rendre efficace et cohérente l'offre d'insertion dans les Landes
- Inscrire le PTI dans la démarche AGILLE

Cibles

les signataires du PTI

Objectifs opérationnels

- **Décliner l'animation territoriale de l'insertion**
  - Organiser la gouvernance interinstitutionnelle de l'insertion en instance stratégique et instances locales de suivi opérationnel
  - Améliorer la coordination des acteurs et l'articulation de leurs actions en matière sociale, de formation et d'emploi
- **Animer le réseau de l'insertion**
  - Développer des formations communes en direction des référents de l'insertion socio-professionnelle afin d'améliorer les pratiques, de mutualiser les savoirs et compétences
  - Améliorer l'échange d'informations interinstitutionnelles, partager les outils communs et favoriser leurs développement (grille d'évaluations, guides…)
- **Faciliter la co-construction d'actions partenariales**
  - Permettre d'optimiser des synergies dans la dynamique des projets territoriaux
  - Inciter à la mutualisation des projets : construction dans le cadre de projet de territoire
- **Créer un observatoire départemental de l'insertion**
  - S'appuyer sur les compétences techniques disponibles pour développer la co-construction de l'observatoire de l'insertion
  - S'appuyer sur l'observation et l'évaluation des acteurs de terrain et des territoires
  - Centraliser les données mobilisables (nationales, régionales, locales et de terrain) et mettre en commun les données liées à l'insertion

- Observer les évolutions sur le territoire départemental et infra-départemental afin de permettre d'anticiper, d'apporter des réponses adaptées et de réajuster si nécessaire

- **Mettre en œuvre et évaluer les actions prévues dans le cadre du PTI**
  - Déterminer les modalités opérationnelles de suivi et indicateurs pour chaque action
  - Evaluer les actions lors de bilans intermédiaires et bilan final
- **Poursuivre la réflexion et organiser la participation des usagers**
  - Définir le type de participation selon les instances
  - Accompagner la participation ou la représentation des usagers dans les instances

Pilotes :

AML, DDCSPP, Département des Landes, DIRECCTE

Acteurs impliqués **:**

les signataires du PTI

Le Département des Landes aujourd'hui

Le Département des Landes

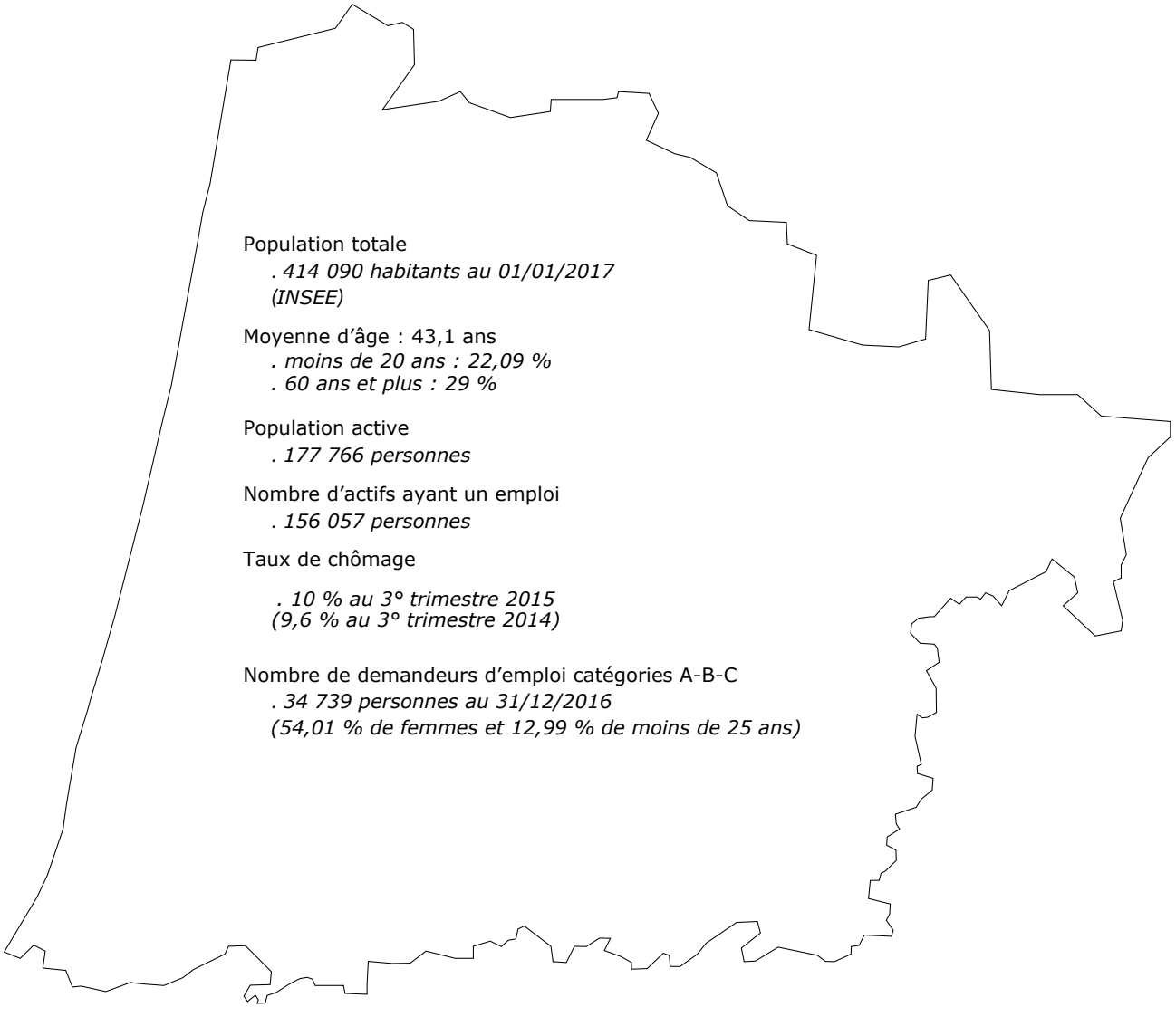

Population totale
. 414 090 habitants au 01/01/2017
(INSEE)

Moyenne d'âge : 43,1 ans
. moins de 20 ans : 22,09 %
. 60 ans et plus : 29 %

Population active
. 177 766 personnes

Nombre d'actifs ayant un emploi
. 156 057 personnes

Taux de chômage

. 10 % au 3° trimestre 2015
(9,6 % au 3° trimestre 2014)

Nombre de demandeurs d'emploi catégories A-B-C
. 34 739 personnes au 31/12/2016
(54,01 % de femmes et 12,99 % de moins de 25 ans)

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Deuxième département le plus vaste de l'Hexagone, les Landes s'étendent sur **9 250 km²** et comptent 331 communes. Lieu de passage entre le nord et le sud de l'Europe, le département dispose depuis fin 2010 d'un nouvel axe autoroutier, l'A65 reliant Langon et Pau, qui complètera l'A63 entre Bordeaux et Bayonne. La maîtrise de cet immense territoire est un enjeu majeur pour le développement socioéconomique du département dont le projet de prolongement de la ligne TGV Sud Europe Atlantique constituera une autre opportunité.

▪ Un territoire attractif

Au 1/01/2016, le département comptait **414 090 habitants**, soit 2 893 habitants de plus en un an et une progression de + 0,70 %. Depuis les années 2000, la population s'accroît et place le Département des Landes dans une dynamique démographique. Malgré cet essor démographique sur plusieurs années, la population landaise est vieillissante : en 2012 (dernière année disponible), l'âge moyen est estimé à 43,1 ans et au 1er janvier 2013 la part de population âgée de moins de 20 ans reste inférieure à celle de plus de 60 ans : 22,09 % contre 29 %. Au niveau régional, les moins de 20 ans représentent 22,46 % et au niveau national 24,60 %. Si la densité de population (la plus faible de la région) est proche de 42 habitants par km², celle-ci est relativement peu significative dans la mesure où les contrastes sont extrêmement marqués. Le taux de la population urbaine avoisine 54 % mais le département conjugue un nord plutôt rural à un sud très urbanisé. La répartition de la population est d'autant plus inégale que deux tiers du territoire sont recouverts par le massif forestier et que l'essor démographique profite essentiellement aux deux chefs-lieux (DAX et MONT-DE-MARSAN), ainsi qu'au littoral nord et sud (bassins de vie de Labenne, Biscarrosse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons ou Parentis-en-Born), laissant le reste du département moins peuplé.
Le parc de logements landais se compose de 73 % de résidences principales, 21 % de résidences secondaires, soit la part la plus élevée de la région et 6 % de logements vacants. Près des deux tiers des ménages sont propriétaires de leur logement.

▪ L'économie landaise

Les Landes sont un département historiquement de tradition rurale. Les principaux atouts naturels (bois, présence de l'eau, espace, climat océanique...) ont permis de développer des filières majeures : agroalimentaire (nombreux labels), industries du bois (pin) et papeteries. Le tourisme s'est largement développé et les Landes sont aujourd'hui le premier département thermal de France. Ces caractéristiques ont aussi permis de diversifier et d'accueillir des investisseurs français ou internationaux qui ont renforcé le tissu économique du département et créé des emplois nouveaux.
Selon les données de la CCI des Landes actualisées pour 2013 (dernière étude disponible), les Landes totalisent **140 582 emplois** dont 86,1 % sont des emplois salariés et 10,7 % de l'emploi régional. La part des emplois industriels (15,5 %) y est bien plus élevée qu'au niveau régional (11,7 %) et national (12,9 %) et celle des emplois agricoles et du BTP plus importante qu'au niveau national. A l'inverse, celle du commerce et des services vendus y est inférieure de 5 points à la moyenne régionale et de 8 points à celle nationale.
L'économie landaise a généré un chiffre d'affaires de 15,35 milliards d'euros en 2012 dont le commerce et l'industrie ont réalisé les 2/3.

8/10e du territoire du département sont constitués de surfaces agricoles ou boisées et ces deux secteurs représentent 9,3 % du chiffre d'affaires total de l'économie landaise avec des positions de leaders nationaux sur diverses productions (maïs, forêt, foie gras, truite, caille, carotte mais aussi asperge et kiwi) dont certaines bénéficient de labels qualité.
Les Landes comprennent aussi le plus important centre de production de pétrole de France et l'une des plus importantes centrales photovoltaïques d'Europe.
Cependant, depuis les années 2009 et 2010, la situation économique des Landes a connu, notamment dans le secteur industriel, plusieurs fermetures d'entreprises avec en conséquences directes de trop nombreux licenciements économiques.
Selon l'enquête conjoncturelle présentée en décembre 2016 et réalisée auprès d'un panel de 173 entreprises par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, l'économie landaise présente à la fin du troisième trimestre 2016 un chiffre d'affaires stable (-0,01%), des exportations en hausse de 1,2 %, des demandes d'emplois en hausse de 2,9 % mais également des offres d'emplois en hausse de 1,5 % et des contrats d'intérim qui progressent de 10,8 %.
L'activité s'est légèrement améliorée, une majorité d'entreprises envisageant une stagnation ou encore une hausse de leur chiffre d'affaires et de leurs perspectives d'activité. 54% des entreprises déclarent avoir investi en 2016 mais pour la moitié sur des investissements peu lourds et plus de 30% n'ont pas encore arrêté leur politique d'investissement. 20,4 % des entreprises ont recruté, 21,7% ont réduit leurs effectifs et 63% prévoient un effectif constant. Les marges s'érodent pour 45% et les trésoreries sont jugées tendues pour 38,7 %.
Outre la crise de la grippe aviaire qui a lourdement impacté le secteur, la situation n'est pas homogène et des différences sont notées selon les secteurs d'activité. Ainsi :

- le tourisme, les services aux entreprises, l'intérim, le sportswear et le BTP progressent
- le commerce, le papier, le transport, le thermalisme, la chimie et l'emballage sont stables
- le bois, les meubles, l'immobilier et les restaurants sont en décélération
- l'industrie agroalimentaire, le textile et l'aéronautique sont en recul.

▪ Le marché du travail

Concernant le marché du travail, au 31/12/2016, les Landes comptaient **34 739 demandeurs d'emploi** de catégories A, B, C, soit une hausse de + 3,6 % sur un an.
Les femmes représentent 54,01 % du total (+ 3,9 % sur un an), les moins de 25 ans 12,99% (- 3,9 % sur un an) et les 50 ans et plus 26,34% (+ 8,2 % sur un an). Comparée à la situation dans la Nouvelle Aquitaine, la hausse des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois en catégories A, B et C a progressé en un an sur les Landes de + 3,6 % et représente la plus forte hausse au niveau régional (+ 0,3 % en moyenne pour la Région).
En décembre 2016, selon les données corrigées des variations saisonnières concernant la répartition des demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories A, B et C, la part des moins de 25 ans est moins forte que la moyenne régionale (12,99 % contre 13,80 %), celle des femmes est plus élevée (54,01 % contre 52,70 % en moyenne pour la Région) et celle des 50 ans et plus est supérieure à la moyenne régionale (26,34 % contre 25,05 %). La part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus en catégories A, B, C est par contre plus faible dans Les Landes (42,58 % contre 44,48 % en moyenne pour la Région).

C'est donc dans un contexte alliant croissance démographique, difficultés économiques, hausse du chômage et de la précarité, que le Département

continue d’affirmer sa vocation et poursuit avec détermination les politiques concertées et innovantes en matière d’insertion professionnelle et sociale. Le Plan Départemental d’Insertion et de Lutte contre la Précarité 2017 s’articulera autour de la promotion et de l’accompagnement de l’insertion professionnelle, de la construction d’un projet de vie et du maintien du lien social en tentant d'intégrer au mieux :

- les évolutions découlant de la réforme des minimas sociaux ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la prime d’activité ;
- la mise en œuvre du nouveau Pacte Territorial pour l’Insertion signé fin 2016 ;
- les orientations du Plan pluriannuel de lutte contre la précarité et pour l’inclusion sociale ;
- la généralisation de la Garantie Jeunes ;
- la programmation FSE 2014-2020 sur de nouveaux objectifs thématiques.

Le diagnostic territorial

Le marché du travail dans les Landes au 31/12/2016

DIRECCTE
Nouvelle-Aquitaine

DR Pôle emploi
Nouvelle-Aquitaine

Communiqué de presse
Le mardi 24 janvier 2017

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE EN DÉCEMBRE 2016

La Direccte et la Direction régionale de Pôle emploi publient aujourd'hui les statistiques relatives aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi fin décembre 2016 en Nouvelle-Aquitaine.

Ces données sont constituées à partir des fichiers de gestion de Pôle emploi (voir documentation *)**. La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT)** mesurée chaque trimestre, au niveau national, par l'enquête Emploi de l'Insee.

Une documentation ** fournit des éléments d'aide à l'interprétation des séries mensuelles CVS sur les demandeurs d'emploi.

Fin décembre 2016, en Nouvelle-Aquitaine, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 295 165. Ce nombre diminue de 0,6 % sur trois mois (soit –1 700 personnes), progresse de 1,5 % sur un mois et recule de 3,3 % sur un an. En France métropolitaine, ce nombre diminue de 0,5 % sur trois mois, progresse de 0,8 % sur un mois et recule de 3,0 % sur un an.
En Nouvelle-Aquitaine, en décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 2,2 % pour les moins de 25 ans (+2,3 % sur un mois et –8,0 % sur un an), de 1,1 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (+1,2 % sur un mois et –4,2 % sur un an) et progresse de 1,5 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+1,7 % sur un mois et +1,7 % sur un an).
Les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A se situent entre –2,5 % en Haute-Vienne et +0,4 % dans la Vienne pour les évolutions sur trois mois et entre –0,7 % en Corrèze et +2,3 % dans les Pyrénées-Atlantiques pour les évolutions sur un mois.

Fin décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et ayant exercé une activité réduite dans le mois s'établit à 73 779 pour la catégorie B (78 heures ou moins dans le mois) (–2,3 % sur trois mois, –2,6 % sur un mois et +0,5 % sur un an) et à 127 556 pour la catégorie C (plus de 78 heures dans le mois) (+2,4 % sur trois mois, –1,8 % sur un mois et +9,6 % sur un an).

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C est de 496 500 fin décembre 2016 en Nouvelle-Aquitaine. Ce nombre diminue de 0,1 % sur trois mois (soit –447 personnes), reste stable sur un mois et progresse de 0,3 % sur un an. En France métropolitaine, ce nombre diminue de 0,1 % sur trois mois, , reste stable sur un mois comme sur un an.
En Nouvelle-Aquitaine, en décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 2,9 % pour les moins de 25 ans (–0,7 % sur un mois et –6,1 % sur un an), de 0,3 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (–0,2 % sur un mois et –0,1 % sur un an) et progresse de 2,1 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+0,8 % sur un mois et +5,3 % sur un an).
Les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C se situent entre –1,3 % en Haute-Vienne et +0,7 % en Gironde pour les évolutions sur trois mois et entre –0,6 % en Haute-Vienne et +0,5 % dans les Pyrénées-Atlantiques pour les évolutions sur un mois.

La publication « Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Nouvelle-Aquitaine en décembre 2016 » est accessible sur les sites de la Direccte et de la DR Pôle emploi.

La publication « Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Nouvelle-Aquitaine en janvier 2017 » paraîtra le vendredi 24 février 2017 à 18 heures.

* voir la documentation
** voir la documentation

Contact DIRECCTE ALPC - Hubert Podevin : 05 49 50 12 23

DIRECCTE
NOUVELLE-AQUITAINE

DR Pôle emploi
NOUVELLE-AQUITAINE

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE EN DÉCEMBRE 2016

Fin décembre 2016, en Nouvelle-Aquitaine, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 295 165. Ce nombre baisse de 0,6 % sur trois mois (soit –1 700 personnes), progresse de 1,5 % sur un mois et diminue de 3,3 % sur un an.

En France métropolitaine, ce nombre baisse de 0,5 % sur trois mois, progresse de 0,8 % sur un mois et diminue de 3,0 % sur un an.

En Nouvelle-Aquitaine, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C), s'établit à 496 500 fin décembre 2016. Ce nombre baisse de 0,1 % sur trois mois (soit –447 personnes), est stable sur un mois et progresse de 0,3 % sur un an.

En France métropolitaine, ce nombre baisse de 0,1 % sur trois mois, est stable sur un mois comme sur un an.

Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C en Nouvelle-Aquitaine

En milliers, données cvs

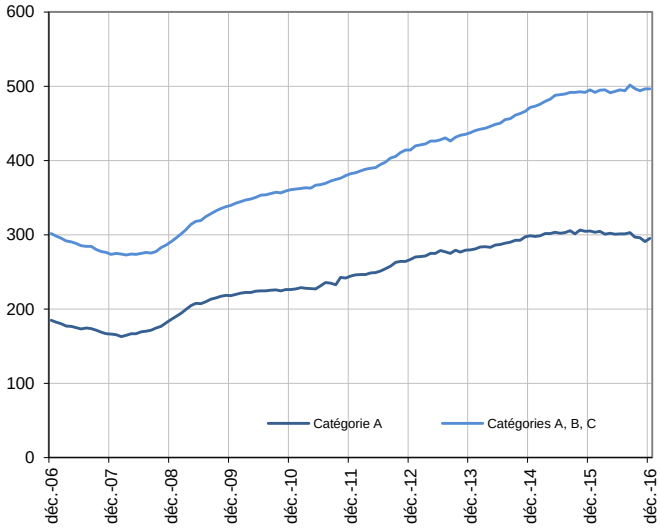

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

Demandeurs d'emploi par catégorie

	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2016	un mois	trois mois	un an
Nouvelle-Aquitaine (données cvs)						
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	305 195	290 856	**295 165**	1,5	**-0,6**	-3,3
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	73 393	75 715	**73 779**	-2,6	**-2,3**	0,5
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	116 428	129 945	**127 556**	-1,8	**2,4**	9,6
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	495 016	496 516	**496 500**	0,0	**-0,1**	0,3
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	27 260	34 338	**33 888**	-1,3	**9,3**	24,3
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	46 589	45 559	**45 417**	-0,3	**-1,7**	-2,5
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	568 865	576 413	**575 805**	-0,1	**0,3**	1,2
France métropolitaine (en milliers, données CVS-CJO)						
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	3 580,5	3 447,0	**3 473,1**	0,8	**-0,5**	-3,0
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	714,8	727,5	**715,1**	-1,7	**-3,2**	0,0
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	1 182,7	1 301,3	**1 287,5**	-1,1	**2,9**	8,9
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	5 478,0	5 475,8	**5 475,7**	0,0	**-0,1**	0,0
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	274,2	338,3	**341,6**	1,0	**5,2**	24,6
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	424,6	424,3	**422,4**	-0,4	**-2,7**	-0,5
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	6 176,8	6 238,4	**6 239,7**	0,0	**0,0**	1,0

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

Les données publiées concernent les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. La notion de demandeurs d'emploi est différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT). Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent davantage affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications des règles d'indemnisation ou d'accompagnement des demandeurs d'emploi, changements de procédure, incidents. Un document * présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi.

L'ensemble des définitions et concepts figurent dans la documentation méthodologique ** en ligne.

Les évolutions mensuelles des séries corrigées des variations saisonnières (CVS) peuvent différer de la tendance de moyen terme des séries ; les évolutions sur trois mois sont à privilégier pour obtenir une information sur la tendance de moyen terme. Une documentation *** fournit des éléments d'aide à l'interprétation des séries mensuelles sur les demandeurs d'emploi.

* voir le document
** voir la documentation méthodologique
*** voir la documentation

Avertissement : En août 2016, le nombre de sorties de catégories A, B, C pour défaut d'actualisation a enregistré une baisse inhabituellement forte. Cette baisse affecte à la hausse le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C, de manière plus importante pour les catégories A et C. Elle pourrait s'expliquer, au moins en partie, par une sensibilité des comportements d'actualisation au nombre plus élevé de jours ouvrés dans la période d'actualisation ce mois-ci, suite au changement du calendrier d'actualisation en janvier 2016 (voir la note méthodologique ** d'aide à l'interprétation des séries mensuelles).

DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DÉPARTEMENT

Fin décembre 2016, en Nouvelle-Aquitaine, les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A se situent entre –2,5 % en Haute-Vienne et +0,4 % dans la Vienne pour les évolutions sur trois mois, et entre –0,7 % en Corrèze et +2,3 % dans les Pyrénées-Atlantiques pour les évolutions sur un mois.

Les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C se situent entre –1,3 % en Haute-Vienne et +0,7 % en Gironde pour les évolutions sur trois mois, et entre –0,6 % en Haute-Vienne et +0,5 % dans les Pyrénées-Atlantiques pour les évolutions sur un mois.

Demandeurs d'emploi en catégorie A

	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2016	un mois	trois mois	un an
Nouvelle-Aquitaine (données cvs)	**305 195**	**290 856**	**295 165**	**1,5**	**-0,6**	**-3,3**
Charente	18 420	17 269	**17 488**	1,3	-0,8	-5,1
Charente-Maritime	35 184	32 959	**33 376**	1,3	0,0	-5,1
Corrèze	10 451	10 073	**10 000**	-0,7	-2,3	-4,3
Creuse	5 520	5 073	**5 108**	0,7	-1,6	-7,5
Dordogne	21 787	20 679	**21 100**	2,0	-1,8	-3,2
Gironde	91 574	88 139	**89 876**	2,0	0,3	-1,9
Landes	20 119	19 941	**20 075**	0,7	-0,4	-0,2
Lot-et-Garonne	17 722	16 422	**16 699**	1,7	-1,6	-5,8
Pyrénées-Atlantiques	31 471	29 815	**30 494**	2,3	-1,0	-3,1
Deux-Sèvres	15 501	15 182	**15 382**	1,3	-0,8	-0,8
Vienne	18 765	17 948	**18 184**	1,3	0,4	-3,1
Haute-Vienne	18 681	17 356	**17 383**	0,2	-2,5	-6,9
France métropolitaine (en milliers, données CVS-CJO)	**3 580,5**	**3 447,0**	**3 473,1**	**0,8**	**-0,5**	**-3,0**

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C

	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2016	un mois	trois mois	un an
Nouvelle-Aquitaine (données cvs)	**495 016**	**496 516**	**496 500**	**0,0**	**-0,1**	**0,3**
Charente	30 156	29 895	**29 837**	-0,2	0,3	-1,1
Charente-Maritime	56 813	56 070	**55 964**	-0,2	0,1	-1,5
Corrèze	17 821	17 536	**17 469**	-0,4	-0,4	-2,0
Creuse	8 731	8 420	**8 402**	-0,2	-0,7	-3,8
Dordogne	33 582	33 616	**33 558**	-0,2	-1,0	-0,1
Gironde	144 059	146 221	**146 497**	0,2	0,7	1,7
Landes	33 526	34 770	**34 739**	-0,1	-0,6	3,6
Lot-et-Garonne	28 544	28 443	**28 444**	0,0	-1,0	-0,4
Pyrénées-Atlantiques	51 623	52 154	**52 434**	0,5	-0,1	1,6
Deux-Sèvres	27 845	27 873	**27 925**	0,2	-0,4	0,3
Vienne	32 986	32 899	**32 777**	-0,4	-0,3	-0,6
Haute-Vienne	29 330	28 619	**28 454**	-0,6	-1,3	-3,0
France métropolitaine (en milliers, données CVS-CJO)	**5 478,0**	**5 475,8**	**5 475,7**	**0,0**	**-0,1**	**0,0**

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIE A

En Nouvelle-Aquitaine, fin décembre 2016, sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 1,4 % pour les hommes (+1,2 % sur un mois et –4,2 % sur un an) et progresse de 0,3 % pour les femmes (+1,8 % sur un mois et –2,3 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, sur trois mois, diminue en Nouvelle-Aquitaine de 2,2 % pour les moins de 25 ans (+2,3 % sur un mois et –8,0 % sur un an), de 1,1 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (+1,2 % sur un mois et –4,2 % sur un an) et progresse de 1,5 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+1,7 % sur un mois et +1,7 % sur un an).

Demandeurs d'emploi en catégorie A par sexe et âge — Données cvs

	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2016	un mois	trois mois	un an
Hommes	155 980	147 625	**149 358**	1,2	-1,4	-4,2
Femmes	149 215	143 231	**145 807**	1,8	0,3	-2,3
Moins de 25 ans	**45 743**	**41 127**	**42 087**	**2,3**	**-2,2**	**-8,0**
Hommes	24 504	21 827	**22 223**	1,8	-2,7	-9,3
Femmes	21 239	19 300	**19 864**	2,9	-1,7	-6,5
Entre 25 et 49 ans	**181 724**	**172 021**	**174 046**	**1,2**	**-1,1**	**-4,2**
Hommes	92 542	87 002	**87 804**	0,9	-1,8	-5,1
Femmes	89 182	85 019	**86 242**	1,4	-0,3	-3,3
50 ans ou plus	**77 728**	**77 708**	**79 032**	**1,7**	**1,5**	**1,7**
Hommes	38 934	38 796	**39 331**	1,4	0,2	1,0
Femmes	38 794	38 912	**39 701**	2,0	2,8	2,3
Nouvelle-Aquitaine	**305 195**	**290 856**	**295 165**	**1,5**	**-0,6**	**-3,3**

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

Catégorie A, par sexe
En milliers, données cvs

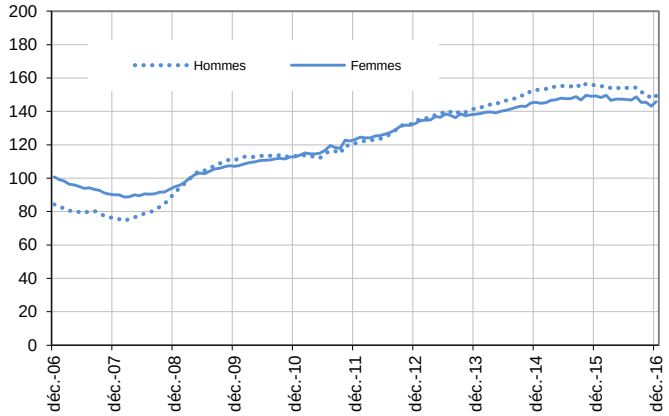

Catégorie A, moins de 25 ans
En milliers, données cvs

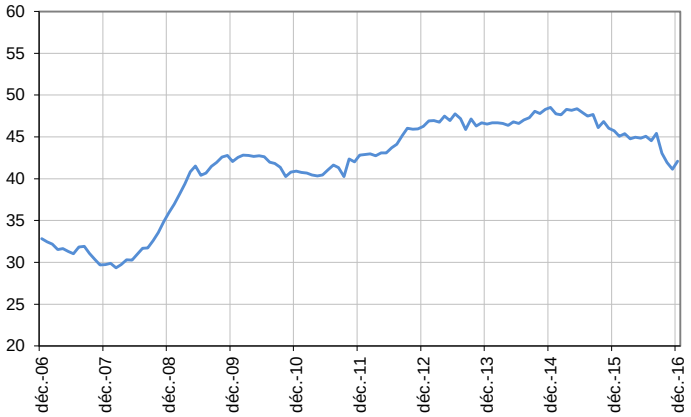

Catégorie A, entre 25 et 49 ans
En milliers, données cvs

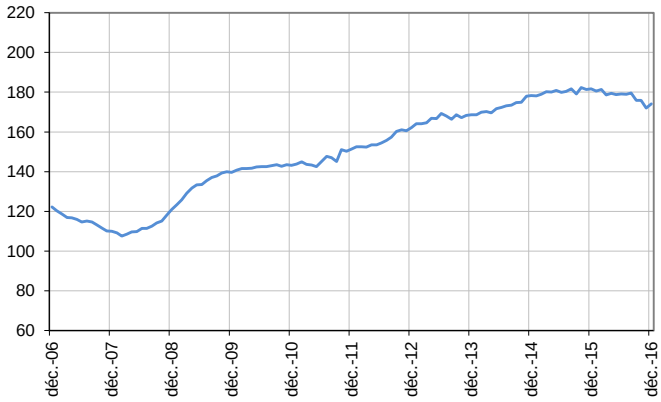

Catégorie A, 50 ans ou plus
En milliers, données cvs

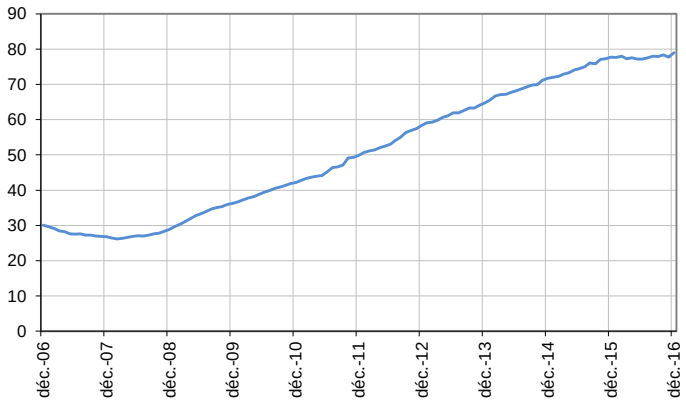

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A, B, C

En Nouvelle-Aquitaine, fin décembre 2016, sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 0,4 % pour les hommes (–0,2 % sur un mois et –0,5 % sur un an) et progresse de 0,1 % pour les femmes (+0,2 % sur un mois et +1,0 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, sur trois mois, diminue en Nouvelle-Aquitaine de 2,9 % pour les moins de 25 ans (–0,7 % sur un mois et –6,1 % sur un an), de 0,3 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (–0,2 % sur un mois et –0,1 % sur un an) et progresse de 2,1 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+0,8 % sur un mois et +5,3 % sur un an).

Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C par sexe et âge — Données cvs

	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2016	un mois	trois mois	un an
Hommes	235 949	235 263	**234 826**	-0,2	-0,4	-0,5
Femmes	259 067	261 253	**261 674**	0,2	0,1	1,0
Moins de 25 ans	**72 952**	**69 021**	**68 531**	**-0,7**	**-2,9**	**-6,1**
Hommes	37 146	34 817	**34 502**	-0,9	-3,0	-7,1
Femmes	35 806	34 204	**34 029**	-0,5	-2,9	-5,0
Entre 25 et 49 ans	**303 883**	**304 155**	**303 583**	**-0,2**	**-0,3**	**-0,1**
Hommes	145 725	145 170	**144 637**	-0,4	-0,5	-0,7
Femmes	158 158	158 985	**158 946**	0,0	-0,1	0,5
50 ans ou plus	**118 181**	**123 340**	**124 386**	**0,8**	**2,1**	**5,3**
Hommes	53 078	55 276	**55 687**	0,7	1,8	4,9
Femmes	65 103	68 064	**68 699**	0,9	2,4	5,5
Nouvelle-Aquitaine	**495 016**	**496 516**	**496 500**	**0,0**	**-0,1**	**0,3**

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

Catégories A, B, C, par sexe

En milliers, données cvs

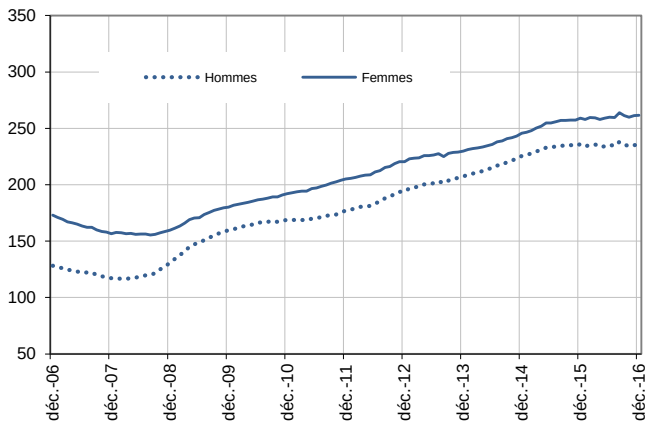

Catégories A, B, C, moins de 25 ans

En milliers, données cvs

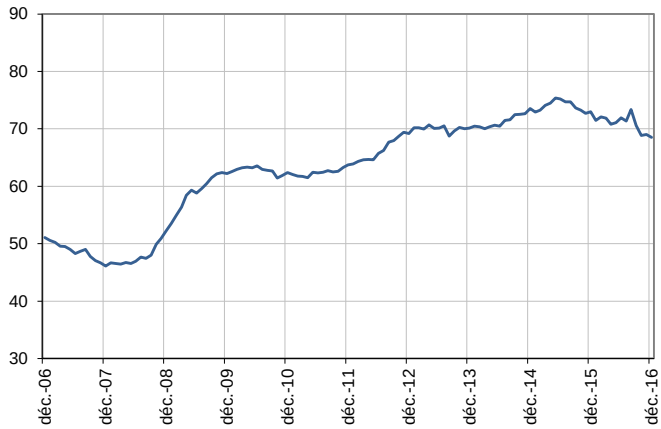

Catégories A, B, C, entre 25 et 49 ans

En milliers, données cvs

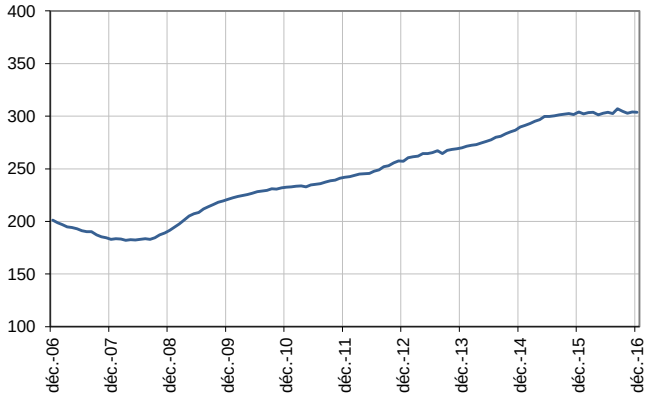

Catégories A, B, C, 50 ans ou plus

En milliers, données cvs

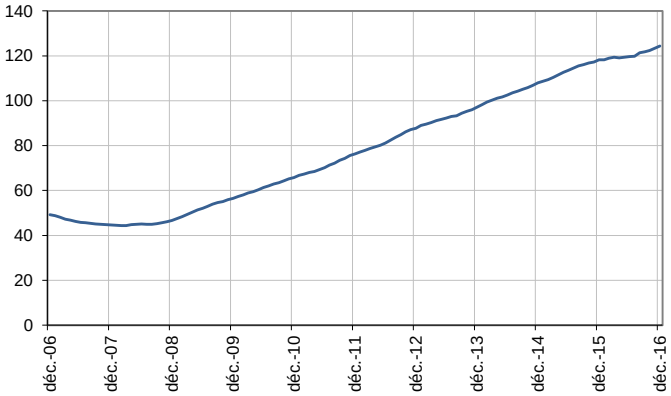

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION EN CATÉGORIES A, B, C DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En Nouvelle-Aquitaine, fin décembre 2016, sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus augmente de 0,7 % (stable sur un mois et –0,9 % sur un an) tandis que celui des inscrits depuis moins d'un an recule de 0,7 % (stable sur un mois et +1,3 % sur un an).

L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée par le nombre de jours où le demandeur d'emploi a été inscrit, de façon continue, en catégories A, B, C. Une sortie d'un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté. D'autres indicateurs, tel que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de Pôle emploi dans ces catégories.

Ancienneté en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

	Effectif			Évolution (en % et point) sur		
	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2016	un mois	trois mois	un an
Nouvelle-Aquitaine (données cvs)						
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C	**495 016**	**496 516**	**496 500**	**0,0**	**-0,1**	**0,3**
Inscrits depuis moins de 1 an	272 218	275 585	**275 651**	0,0	-0,7	1,3
Inscrits depuis 1 an ou plus	222 798	220 931	**220 849**	0,0	0,7	-0,9
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus (en %)	45,0	44,5	**44,5**	+0,0 pt	+0,4 pt	-0,5 pt
France métropolitaine (données CVS-CJO)						
Demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus (en milliers)	2 469,7	2 421,4	**2 411,4**	-0,4	-0,2	-2,4
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus (en %)	45,1	44,2	**44,0**	-0,2 pt	-0,1 pt	-1,1 pt

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus en catégories A, B, C

En milliers, données cvs

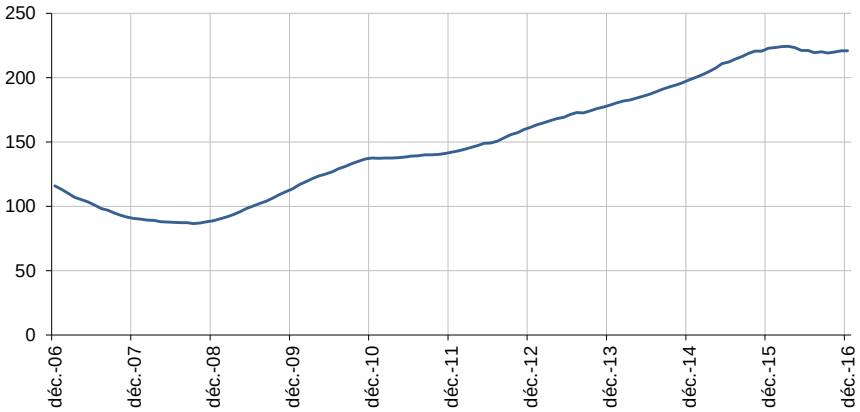

Champ : Nouvelle-Aquitaine.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

ENTRÉES ET SORTIES DE CATÉGORIES A, B, C

En Nouvelle-Aquitaine, le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C sur les trois derniers mois diminue de 3,3 % par rapport aux trois mois précédents (+4,9 % sur un an).
Sur les trois derniers mois, les entrées pour fin de contrat à durée déterminée (–3,6 %), fin de mission d'intérim (–13,0 %), licenciement économique (–6,9 %), autre licenciement (–1,1 %), première entrée (–5,0 %) et autre cas (–4,9 %) sont en baisse. Les entrées pour démission (+0,9 %) et reprise d'activité (+3,3 %) sont en hausse.

En Nouvelle-Aquitaine, le nombre moyen de sorties de catégories A, B, C sur les trois derniers mois diminue de 6,7 % par rapport aux trois mois précédents (+6,3 % sur un an).
Sur les trois derniers mois, les sorties pour reprise d'emploi déclarée (–4,5 %), entrée en stage (–14,2 %), arrêt de recherche (–11,1 %), cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (–3,6 %) et radiation administrative (–12,6 %) sont en baisse. Les sorties pour autre cas (+0,6 %) sont en hausse.

Entrées en catégories A, B, C par motif

	Nombre moyen d'entrées octobre 2016 - décembre 2016	Répartition des motifs (en %)	Évolution trimestrielle (en %) (a)	Évolution annuelle (en %) (b)
Nouvelle-Aquitaine (données cvs)				
Fin de contrat à durée déterminée	10 300	21,7	-3,6	-8,1
Fin de mission d'intérim	2 075	4,4	-13,0	-3,7
Licenciement économique*	1 001	2,1	-6,9	-3,0
Autre licenciement	3 210	6,8	-1,1	1,4
Démission	1 555	3,3	0,9	13,1
Première entrée	3 733	7,9	-5,0	41,8
Reprise d'activité	8 586	18,1	3,3	114,0
Autre cas**	17 088	35,9	-4,9	-13,4
Entrées en catégories A, B, C	**47 548**	**100,0**	**-3,3**	**4,9**
France métropolitaine (en milliers, données CVS-CJO)	**547,2**		**-2,5**	**8,0**

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

* Y compris les entrées en catégories A, B, C dont le motif renseigné est "fin de CRP-CTP-CSP".

** Y compris les entrées en catégories A, B, C à la suite d'une rupture conventionnelle de CDI.

(a) Évolution de la moyenne des entrées d'octobre 2016 à décembre 2016 par rapport à la moyenne des entrées de juillet 2016 à septembre 2016.

(b) Évolution de la moyenne des entrées d'octobre 2016 à décembre 2016 par rapport à la moyenne des entrées d'octobre 2015 à décembre 2015.

Sorties de catégories A, B, C par motif

	Nombre moyen de sorties octobre 2016 - décembre 2016	Répartition des motifs (en %)	Évolution trimestrielle (en %) (a)	Évolution annuelle (en %) (b)
Nouvelle-Aquitaine (données cvs)				
Reprise d'emploi déclarée*	9 508	20,5	-4,5	2,2
Entrée en stage	7 467	16,1	-14,2	63,8
Arrêt de recherche (maternité, maladie, retraite, ...)	3 563	7,7	-11,1	-8,4
Dont maladie	*2 287*	*4,9*	*-3,1*	*-1,8*
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation	18 061	38,9	-3,6	2,4
Radiation administrative	3 997	8,6	-12,6	12,2
Autre cas	3 867	8,3	0,6	-18,8
Sorties de catégories A, B, C	**46 463**	**100,0**	**-6,7**	**6,3**
France métropolitaine (en milliers, données CVS-CJO)	**547,3**		**0,7**	**12,1**

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

* Uniquement celles connues de Pôle emploi.

(a) Évolution de la moyenne des sorties d'octobre 2016 à décembre 2016 par rapport à la moyenne des sorties de juillet 2016 à septembre 2016.

(b) Évolution de la moyenne des sorties d'octobre 2016 à décembre 2016 par rapport à la moyenne des sorties d'octobre 2015 à décembre 2015.

Avertissement : Depuis fin 2015, des modifications sont apportées aux modalités d'inscription des demandeurs d'emploi à Pôle emploi (refonte des intitulés des motifs d'entrée sur les listes, généralisation de la dématérialisation de l'inscription à Pôle emploi), permettant notamment de mieux retracer les motifs d'inscription. Sans effet sur le total des entrées catégories A, B, C, elles ont cependant un impact sur la répartition par motif de ces entrées.

Encadré

SOURCE, DÉFINITIONS ET MÉTHODE

Source : la Statistique mensuelle du marché du travail (STMT)

La Statistique mensuelle du marché du travail (STMT) est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné.

La correction des variations saisonnières permet de rendre les évolutions mensuelles pertinentes pour l'analyse conjoncturelle. Les coefficients de correction des variations saisonnières sont estimés une fois par an, sur la période allant de janvier 1996 au dernier mois de décembre. Lorsque ces coefficients sont réestimés, les séries CVS sont révisées, sur tout leur historique. La dernière campagne d'actualisation des coefficients a eu lieu en février 2016.

Une documentation méthodologique * présente plus en détail la STMT.

Le Fichier historique statistique (FHS) est une autre source statistique sur les demandeurs d'emploi issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle comporte tous les épisodes d'inscription sur une période de 10 ans. Les statistiques produites à partir de la STMT et du FHS peuvent légèrement différer en raison de différences dans la constitution des deux sources concernant notamment la façon dont sont traités les événements enregistrés avec retard et les sorties de courte durée. Des séries brutes sur les demandeurs d'emploi issues FHS **, au niveau national, sont publiées chaque année.

Demandeurs d'emploi : définition et différence avec les chômeurs au sens du BIT

Les demandeurs d'emploi sont des personnes qui sont inscrites à Pôle emploi. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent depuis 2009, à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi selon les catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins dans le mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie…) y compris les demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence, est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee.

L'inscription à Pôle emploi en catégorie A et le chômage au sens du BIT sont deux réalités proches, mais qui ne se recouvrent pas (voir documentation ***).

Interprétation des séries CVS sur les demandeurs d'emploi

Les données STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent résulter soit de la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, soit de chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (variations dans la gestion des listes de demandeurs d'emploi par Pôle emploi ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, …). Parmi ces chocs ponctuels figurent aussi des incidents et changements de procédure dont certains ont pu avoir un impact significatif sur les séries de demandeurs d'emploi. Un document **** présente les principaux événements et leurs impacts.

Une documentation *** fournit des éléments d'aide à l'interprétation des séries mensuelles CVS sur les demandeurs d'emploi.

Pour en savoir plus

[1] Dares, Pôle emploi (2015), « Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi ».
[2] Dares, les séries mensuelles régionales, départementales et par zone d'emploi.

* voir la documentation méthodologique
** voir les séries brutes sur les demandeurs d'emploi issues FHS
*** voir la documentation
**** voir le document

DIRECCTE
NOUVELLE-AQUITAINE

DR Pôle emploi
NOUVELLE-AQUITAINE

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI DANS LES LANDES EN DÉCEMBRE 2016

Fin décembre 2016, dans les Landes, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 20 075. Ce nombre baisse de 0,4 % sur trois mois (soit –77 personnes), progresse de 0,7 % sur un mois et diminue de 0,2 % sur un an.
En Nouvelle-Aquitaine, ce nombre baisse de 0,6 % sur trois mois, progresse de 1,5 % sur un mois et diminue de 3,3 % sur un an.

Dans les Landes, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C) s'établit à 34 739 fin décembre 2016. Ce nombre baisse de 0,6 % sur trois mois (soit –196 personnes), de 0,1 % sur un mois et progresse de 3,6 % sur un an.
En Nouvelle-Aquitaine, ce nombre baisse de 0,1 % sur trois mois, est stable sur un mois et progresse de 0,3 % sur un an.

Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C dans les Landes

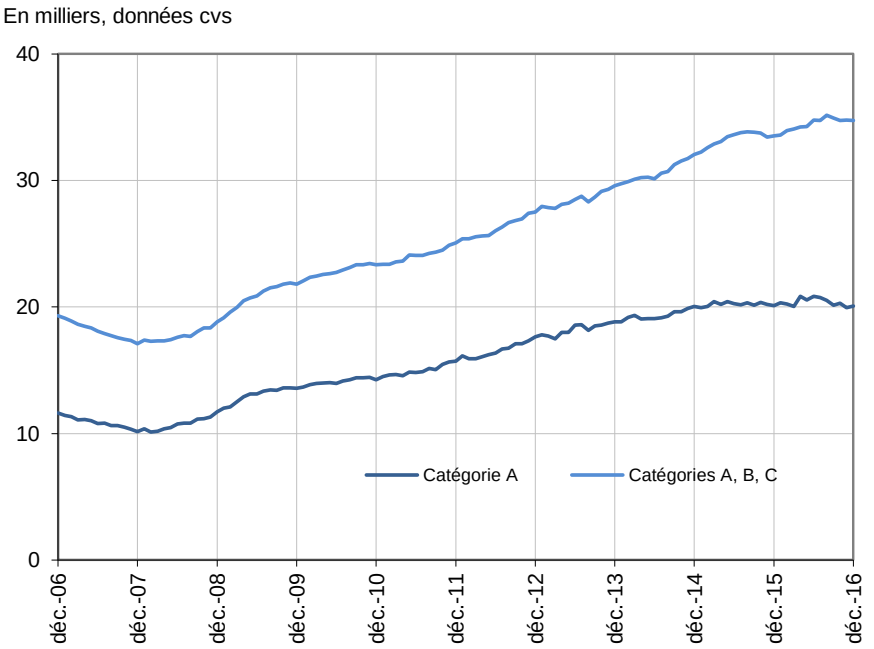

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

Demandeurs d'emploi par catégorie

Données cvs

	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2016	un mois	trois mois	un an
Landes						
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	20 119	19 941	**20 075**	0,7	**-0,4**	-0,2
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	5 039	5 203	**5 110**	-1,8	**-3,1**	1,4
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	8 368	9 626	**9 554**	-0,7	**0,4**	14,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	33 526	34 770	**34 739**	-0,1	**-0,6**	3,6
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	1 757	2 428	**2 487**	2,4	**20,9**	41,5
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	3 809	3 696	**3 677**	-0,5	**-1,9**	-3,5
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	39 092	40 894	**40 903**	0,0	**0,4**	4,6
Nouvelle-Aquitaine						
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	305 195	290 856	**295 165**	1,5	**-0,6**	-3,3
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	73 393	75 715	**73 779**	-2,6	**-2,3**	0,5
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	116 428	129 945	**127 556**	-1,8	**2,4**	9,6
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	495 016	496 516	**496 500**	0,0	**-0,1**	0,3
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	27 260	34 338	**33 888**	-1,3	**9,3**	24,3
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	46 589	45 559	**45 417**	-0,3	**-1,7**	-2,5
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	568 865	576 413	**575 805**	-0,1	**0,3**	1,2

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

Les données publiées concernent les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. La notion de demandeurs d'emploi est différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT). Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent davantage affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications des règles d'indemnisation ou d'accompagnement des demandeurs d'emploi, changements de procédure, incidents. Un document * présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi.

L'ensemble des définitions et concepts figurent dans la documentation méthodologique ** en ligne.

Les évolutions mensuelles des séries corrigées des variations saisonnières (CVS) peuvent différer de la tendance de moyen terme des séries ; les évolutions sur trois mois sont à privilégier pour obtenir une information sur la tendance de moyen terme. Une documentation *** fournit des éléments d'aide à l'interprétation des séries mensuelles sur les demandeurs d'emploi.

* voir le document
** voir la documentation méthodologique
*** voir la documentation

Avertissement : En mai 2016, le nombre de réinscriptions sur les listes est élevé, à la suite des sorties pour défaut d'actualisation observées en avril 2016. Ceci contribue à la hausse du nombre d'entrées en catégories A, B, C, élevé en mai 2016, et à l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C entre avril et mai 2016. Pour l'interprétation des chiffres de cette publication, il convient donc de privilégier les évolutions en tendance plutôt qu'au mois le mois. (voir publication régionale, page 7 : * documentation méthodologique).

Demandeurs d'emploi en catégorie A par sexe et âge

Données cvs

	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2016	un mois	trois mois	un an
Hommes	9 925	9 871	**9 855**	-0,2	-1,7	-0,7
Femmes	10 194	10 070	**10 220**	1,5	0,9	0,3
Moins de 25 ans	**2 863**	**2 701**	**2 686**	**-0,6**	**-0,8**	**-6,2**
Hommes	1 556	1 406	**1 427**	1,5	0,2	-8,3
Femmes	1 307	1 295	**1 259**	-2,8	-2,0	-3,7
Entre 25 et 49 ans	**11 835**	**11 669**	**11 718**	**0,4**	**-1,6**	**-1,0**
Hommes	5 771	5 750	**5 709**	-0,7	-3,4	-1,1
Femmes	6 064	5 919	**6 009**	1,5	0,1	-0,9
50 ans ou plus	**5 421**	**5 571**	**5 671**	**1,8**	**2,5**	**4,6**
Hommes	2 598	2 715	**2 719**	0,1	1,0	4,7
Femmes	2 823	2 856	**2 952**	3,4	3,9	4,6
Landes	**20 119**	**19 941**	**20 075**	**0,7**	**-0,4**	**-0,2**

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C par sexe et âge

Données cvs

	Effectif			Évolution (en %) sur		
	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2016	un mois	trois mois	un an
Hommes	15 466	16 006	**15 978**	-0,2	-1,1	3,3
Femmes	18 060	18 764	**18 761**	0,0	-0,1	3,9
Moins de 25 ans	**4 696**	**4 577**	**4 513**	**-1,4**	**-4,5**	**-3,9**
Hommes	2 415	2 295	**2 278**	-0,7	-5,2	-5,7
Femmes	2 281	2 282	**2 235**	-2,1	-3,7	-2,0
Entre 25 et 49 ans	**20 371**	**21 150**	**21 077**	**-0,3**	**-0,9**	**3,5**
Hommes	9 387	9 756	**9 705**	-0,5	-1,7	3,4
Femmes	10 984	11 394	**11 372**	-0,2	-0,3	3,5
50 ans ou plus	**8 459**	**9 043**	**9 149**	**1,2**	**2,5**	**8,2**
Hommes	3 664	3 955	**3 995**	1,0	2,8	9,0
Femmes	4 795	5 088	**5 154**	1,3	2,2	7,5
Landes	**33 526**	**34 770**	**34 739**	**-0,1**	**-0,6**	**3,6**

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

Ancienneté en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Données cvs

	Effectif			Évolution (en % et point) sur		
	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2016	un mois	trois mois	un an
Landes						
Inscrits depuis moins de 1 an	18 924	19 992	**19 946**	-0,2	-2,0	5,4
Inscrits depuis 1 an ou plus	14 602	14 778	**14 793**	0,1	1,5	1,3
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus (en %)	43,6	42,5	**42,6**	+0,1 pt	+0,9 pt	-1,0 pt
Nouvelle-Aquitaine						
Demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus en catégories A, B, C	222 798	220 931	**220 849**	0,0	0,7	-0,9
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus (en %)	45,0	44,5	**44,5**	+0,0 pt	+0,4 pt	-0,5 pt

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

Entrées et sorties de catégories A, B, C

Données cvs

	Nombre moyen octobre 2016 - décembre 2016	Évolution trimestrielle (en %) (a)	Évolution annuelle (en %) (b)
Landes			
Entrées	**3 375**	-3,6	7,5
Sorties	**3 390**	-4,7	5,6
Nouvelle-Aquitaine			
Entrées	**47 548**	-3,3	4,9
Sorties	**46 463**	-6,7	6,3

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi - Direccte Nouvelle-Aquitaine.

(a) Évolution de la moyenne d'octobre 2016 à décembre 2016 par rapport à la moyenne de juillet 2016 à septembre 2016.

(b) Évolution de la moyenne d'octobre 2016 à décembre 2016 par rapport à la moyenne de octobre 2015 à décembre 2015.

CONJONCTURE MENSUELLE

DÉPARTEMENT : LANDES

Retrouvez dans les pages suivantes les éléments conjoncturels mensuels de votre territoire.

Les données sont issues du « Mémento conjoncturel », disponible dans l'Observatoire de l'emploi Nouvelle-Aquitaine.

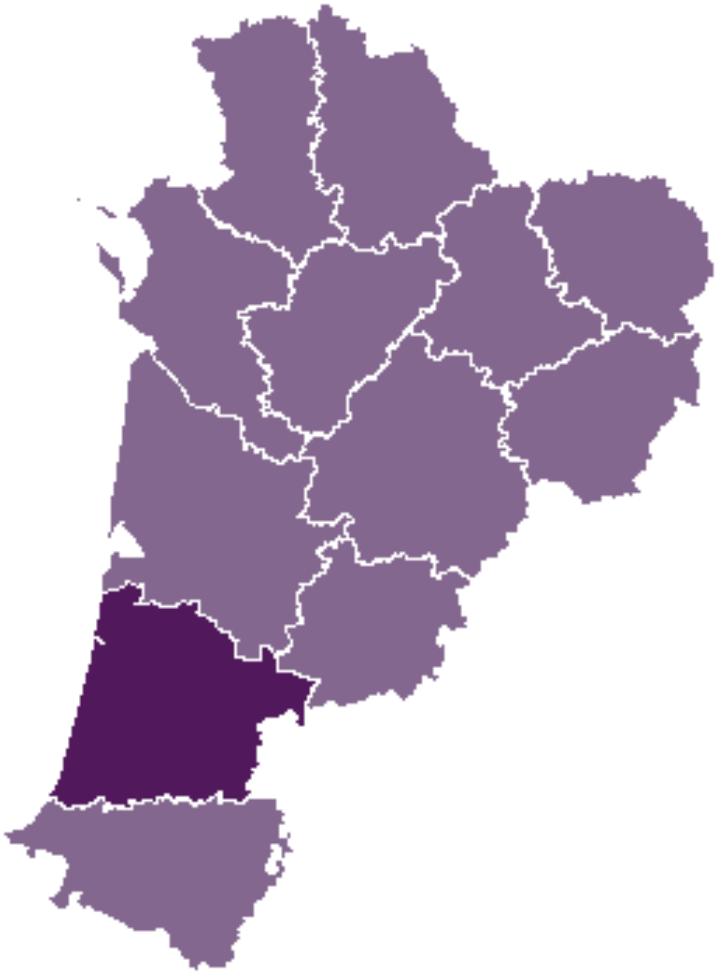

LES ENTREPRISES (hors 0 salarié)[1]

(données brutes) source : Pôle emploi via Insee

Niveau : Département Landes

Novembre 2016

➡	11 978	**Entreprises** (hors 0 salarié)
➡	+2,9 %	évolution sur un an
➡	42,1 %	part des entreprises ayant recruté depuis le 1er janvier

Répartition par secteur d'activité

	Nombre d'entreprises (hors 0 salarié)	Evolution sur un an	Part ayant recruté depuis le 1er janvier
Agriculture	1 039	+1,7 %	45,1%
Industrie	958	+0,8 %	54,3%
Construction	1 335	+1,6 %	40,5%
Tertiaire	8 646	+3,4 %	40,6%
Non déterminé	0	-	

LES CREATIONS ET REPRISES D'ENTREPRISES[2]

(données brutes) source : Pôle emploi via Insee

Niveau : Département Landes

Cumul de Janvier à Novembre 2016

➡	1 024	**Créations et reprises d'entreprises**

Répartition par secteur d'activité

	Part des créations et reprises d'entreprises
Agriculture	3,7 %
Industrie	6,4 %
Construction	9,7 %
Tertiaire	80,2 %
Non déterminé	0,0 %

LES DECLARATIONS PREALABLES A L'EMBAUCHE[3]

(données brutes) source : Pôle emploi via Urssaf/MSA

Niveau : Département Landes

Cumul de Janvier à Novembre 2016

➡	201 814	**DPAE**
➡	-4,3 %	évolution sur un an (A/A-1)

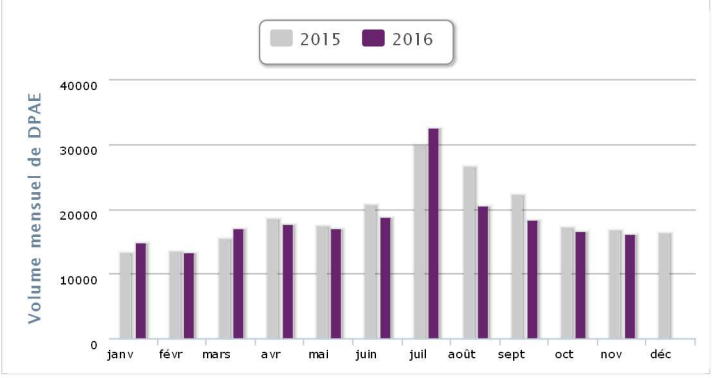

Répartition par secteur d'activité

	Nombre de DPAE	Evolution sur un an (A/A-1)
Agriculture	16 273	-8,2 %
Industrie	7 184	-13,7 %
Construction	2 197	-8,8 %
Commerce	15 931	+1,0 %
Transport	2 113	-3,9 %
Hôtellerie restauration	23 127	-1,4 %
Services collectifs	22 554	+0,9 %
Services marchands	12 606	-7,9 %
Services entreprises (hors intérim)	14 955	+16,4 %
Travail interimaire	84 870	-7,8 %
Services domestiques	0	0,0 %
Non déterminé	4	0,0 %

LES METIERS LES PLUS RECHERCHES
dans les offres déposées à Pôle emploi

(données brutes) source : Pôle emploi

Niveau : Département Landes

Cumul de Janvier à Novembre 2016

	Part dans le total des offres	Répartition par type d'offre (4)		
		emploi durable	emploi temporaire	emploi occasionnel
Personnel de cuisine	5,2 %	36,3 %	61,1 %	2,6 %
Nettoyage de locaux	3,8 %	20,9 %	67,3 %	11,8 %
Service en restauration	3,8 %	21,0 %	73,8 %	5,2 %
Magasinage et préparation de commandes	2,9 %	17,7 %	58,5 %	23,7 %
Assistance auprès d'enfants	2,4 %	78,8 %	20,4 %	0,8 %
Mise en rayon libre-service	2,4 %	42,1 %	55,7 %	2,1 %
Services domestiques	2,3 %	59,1 %	34,7 %	6,2 %
Conduite de transport de marchandises sur longue distance	2,1 %	24,0 %	66,5 %	9,6 %
Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	1,8 %	3,5 %	92,6 %	1,4 %
Manutention manuelle de charges	1,8 %	9,6 %	58,2 %	26,8 %

L'EMPLOI SALARIE(5)

(données corrigées des variations saisonnières) source : Urssaf

Niveau : Nouvelle-Aquitaine

2eme trimestre 2016

1 391 283 **Salariés**

+1,0 % **évolution sur un an (A/A-1)**

Répartition par secteur d'activité

	Nombre de salariés	Evolution sur un an	Poids
Industrie	249 195	-0,9 %	17,9 %
Construction	118 143	-1,2 %	8,5 %
Tertiaire	1 023 791	+1,7 %	73,6 %

Evolution par secteur d'activité (données cvs) base 100 au 3ème trim 2014

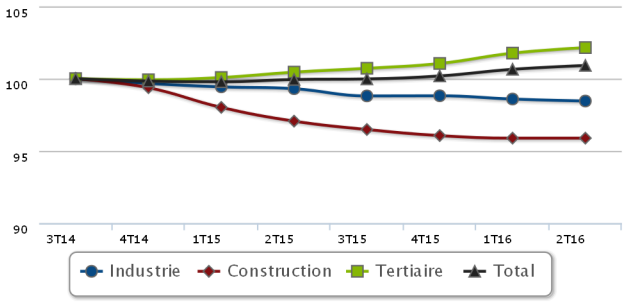

L'EMPLOI INTERIMAIRE(6)

(données corrigées des variations saisonnières) source : Pôle emploi

Niveau : Nouvelle-Aquitaine

2eme trimestre 2016

55 714 **Intérimaires**

+10,3 % **évolution sur un an**

4,0 % **Taux de recours à l'interim** (7)

Répartition par secteur d'activité

	Nombre d'intérimaires	Evolution sur un an	Poids
Industrie	23 026	+6,5 %	41,3 %
Construction	14 240	+10,2 %	25,6 %
Tertiaire	17 705	+15,9 %	31,8 %

Evolution par secteur d'activité (données cvs) base 100 au 3ème trim 2014

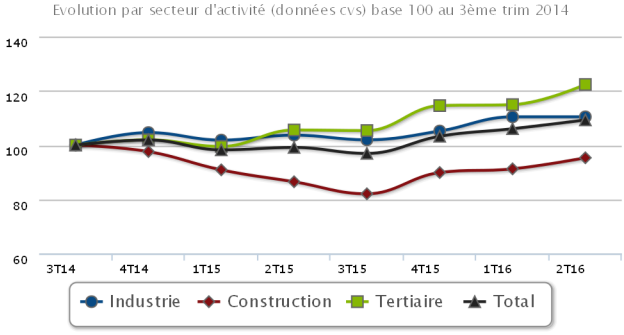

LES DEMANDEURS D'EMPLOI FIN DE MOIS[8]

(données brutes) source : Pôle emploi

Niveau : Département Landes

Novembre 2016

➡	35 719	**DEFM** catégories A, B et C
➡	+3,8 %	**évolution DEFM** catégories A, B et C sur un an
➡	9,5 %	**Part des bénéficiaires du RSA**

Catégories des demandeurs d'emploi[9]

	Nombre de DEFM	Evolution sur un an	Part dans le total des DEFM
Cat. A	21 149	-1,3 %	50,3 %
Cat. B	5 234	+3,2 %	12,4 %
Cat. C	9 336	+17,8 %	22,2 %
Cat. D	2 607	+30,8 %	6,2 %
Cat. E	3 722	-2,6 %	8,9 %
Total	42 048	+4,5 %	

REPARTITION DES DEFM catégories A, B, C

	Nombre de DEFM	Evolution sur un an	Part dans le total des DEFM
par âge			
moins de 26 ans	5 880	-4,1 %	16,5 %
de 26 à 49 ans	20 707	+4,9 %	58,0 %
50 ans et +	9 132	+6,9 %	25,6 %
par ancienneté d'inscription à Pôle emploi			
12 mois et plus	14 920	+2,7 %	41,8 %
dont 24 mois et plus	7 987	+8,2 %	22,4 %
par niveau de qualification			
non qualifiés	9 498	+5,0 %	26,6 %
qualifiés	21 972	+2,3 %	61,5 %
AMT/cadre	4 101	+5,4 %	11,5 %
par niveau de formation[10]			
niveau VI	2 658	+0,8 %	7,4 %
niveau Vbis	1 897	+1,4 %	5,3 %
niveau V	15 330	+2,3 %	42,9 %
niveau IV	8 155	+3,9 %	22,8 %
niveau III	4 377	+6,0 %	12,3 %
niveau I/II	3 177	+8,3 %	8,9 %

Evolution de la DEFM sur les 12 derniers mois

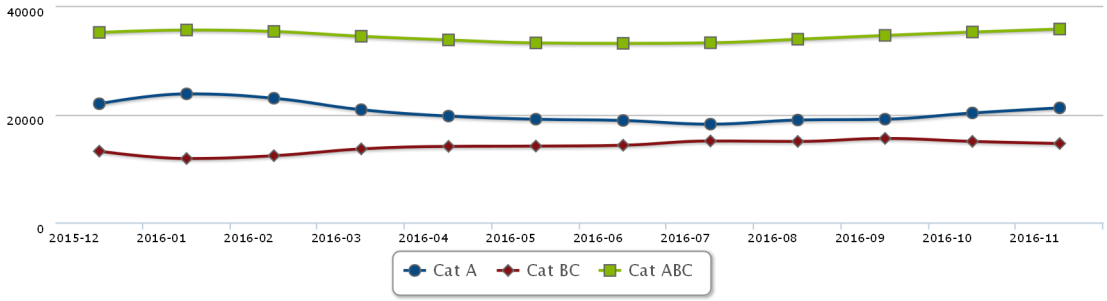

LES METIERS LES PLUS RECHERCHES par les demandeurs d'emploi
inscrits en catégories A, B, C

	Part dans le total des DEFM catégories A, B, C
Assistance auprès d'enfants	4,7 %
Services domestiques	3,3 %
Nettoyage de locaux	3,2 %
Vente en habillement et accessoires de la personne	3,0 %
Secrétariat	2,6 %
Magasinage et préparation de commandes	2,2 %
Assistance auprès d'adultes	2,0 %
Personnel de cuisine	1,8 %
Service en restauration	1,8 %
Conduite de transport de marchandises sur longue distance	1,7 %

LE TAUX DE CHOMAGE[11]

(données corrigées des variations saisonnières) source : Insee

Niveau : Landes

2eme trimestre 2016

➡	9,6%	Landes
➡	9,4%	Nouvelle-Aquitaine

Evolution du taux de chômage depuis le 3ème trim 2014 (en %)

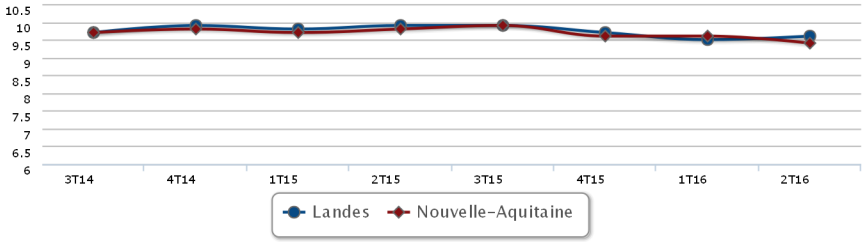

NOTES

(1) Les entreprises (hors 0 salariés):
Nombre d'entreprises et leurs établissements en activité à la fin du mois M et employant au moins un salarié (les entreprises dont l'effectif est non défini ou non déterminé sont exclues). Données issues du référentiel entreprises de Pôle emploi, mis à jour quotidiennement à partir de données fournies par l'Insee.

(2) Les créations et reprises d'entreprises:
Sont dénombrées en créations et reprises d'entreprises, toutes les entreprises et leurs établissements nouvellement immatriculés au répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE), quelle que soit leur forme juridique et leur secteur d'activité (agriculture, industrie, construction, tertiaire). Les entreprises étrangères ayant une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées. Données issues du référentiel entreprises de Pôle emploi, mis à jour quotidiennement par flux Insee.

(3) Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE):
Déclaration nominative accomplie par l'employeur auprès des organismes de protection sociale (Urssaf ou MSA pour les salariés agricoles) préalablement à l'embauche d'un salarié, et ce, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail envisagé. Données issues du référentiel entreprises de Pôle emploi, mis à jour quotidiennement à partir de données fournies par l'Urssaf et la MSA.

(4) Le type d'offre (durable, temporaire, occasionnel) :
- Emploi durable : CDI ou CDD supérieur à 6 mois ; - Emploi temporaire : CDD de 1 à 6 mois ou mission d'1 mois et plus ; - Emploi occasionnel : CDD ou mission de moins d'1 mois.

(5) Emploi salarié :
Salariés des employeurs du secteur concurrentiel, qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.
Les données sont issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) des Urssaf.
L'analyse sectorielle se focalise sur les 3 grands secteurs d'activité : industrie, construction, tertiaire (y compris intérim) et ne tient pas compte de l'agriculture.

(6) Emploi intérimaire :
Le nombre d'intérimaires est obtenu par le calcul de la moyenne du nombre de missions en cours sur les cinq derniers jours du mois.

(7) Taux de recours à l'intérim:
Nombre d'emplois intérimaires / nombre total de salariés.

(8) Demandeur d'emploi fin de mois (DEFM):
Nombre de demandeurs d'emploi ayant une demande en cours au dernier jour du mois observé.

(9) Les catégories de demandeurs d'emploi :
-Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ; -Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ; -Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ; -Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ; -Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

(10) Les niveaux de formation:
Niveau VI: sorties du 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème, 5ème, 4ème) et des formations pré professionnelles en un an. Niveau V bis : sorties de 3ème générale, de 4ème et 3ème technologiques et des classes du second cycle court (notamment CAP, BEP) avant l'année terminale. Niveau V: sorties de dernière année de CAP, BEP ou équivalent avec ou sans diplôme. Abandons des études en seconde ou en première. Niveau IV: sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme. Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.). Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, dea, dess, doctorat, diplôme de grande école).

(11) Le taux de chômage:
Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Ce ratio est affiné par l'enquête emploi qui vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). L'estimation du taux de chômage localisé (région, département, zone d'emploi) est ensuite obtenu par ventilation du chômage à l'aide de la structure géographique observée dans les DEFM à chaque trimestre. (retrouvez les définitions et méthodes sur le site de l'insee: http://www.insee.fr/fr/methodes/)

PORTRAIT DU DÉPARTEMENT DES LANDES

ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

JUIN 2016

SOMMAIRE

P.1 L'ESSENTIEL

P.2 HAUSSE DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LES LANDES ; L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE POURVOYEURS D'EMPLOI ; UNE ÉCONOMIE BOOSTÉE PAR LE TOURISME

P.3 HAUSSE CONTINUE DES REPRISES D'EMPLOI EN 2015 ;

P.3 UN TAUX DE CHÔMAGE AU NIVEAU DE LA MOYENNE RÉGIONALE ; LE TERRITOIRE LE MOINS TOUCHÉ PAR LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

P.4 LA TYPOLOGIE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DU DÉPARTEMENT PROCHE DE LA MOYENNE RÉGIONALE

LE DÉPARTEMENT DES LANDES

UN TERRITOIRE AU TISSU PRODUCTIF DIVERSIFIÉ

Synthèse de la situation de l'emploi et du chômage,

CARTE 1

LE DÉPARTEMENT DES LANDES PAR COMMUNE

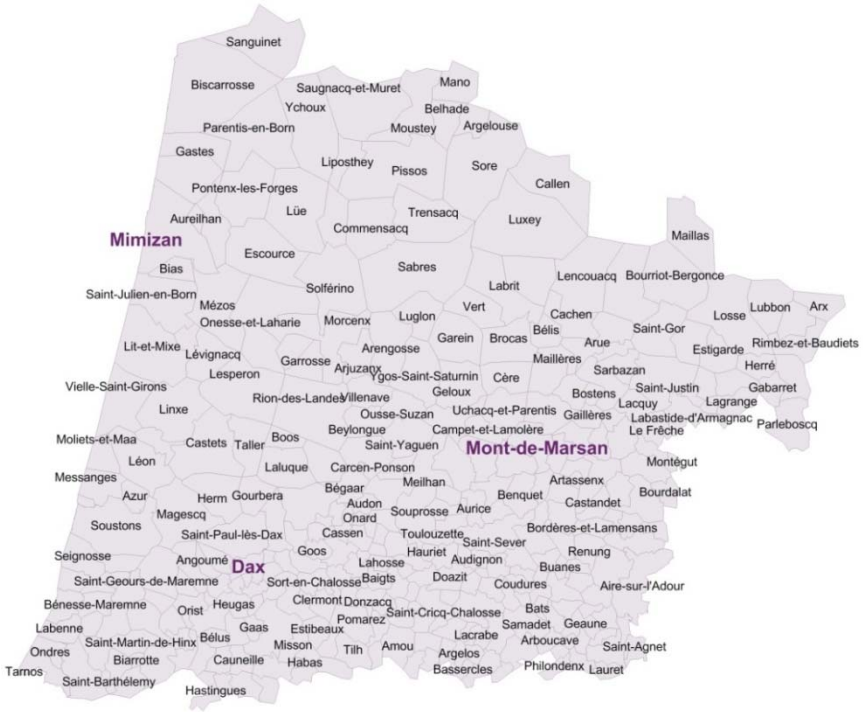

L'ESSENTIEL

Le département des Landes est le deuxième département le plus vaste de la région Nouvelle-Aquitaine. Il compte 405 000 habitants en 2015. Avec un accroissement moyen de sa population de 1,3% par an, c'est le territoire le plus attractif de la région. Le tissu productif du département est assez diversifié, avec une part du secteur des services plus faible qu'en région, au profit du commerce et de l'industrie. La hausse des effectifs salariés entre 2013 et 2014 est signe d'une reprise économique qui reste cependant fragile. Au regard des embauches, les Landes présentent une forte activité saisonnière notamment due à son attrait touristique, mais également à l'activité agricole (premier producteur national de maïs, asperges… mais également fournisseur du quart de la production nationale de bois). Néanmoins, le secteur agricole landais connait des difficultés depuis le début de l'année 2016, avec la réapparition de la grippe aviaire touchant l'ensemble des exploitations.

Les Landes affichent un accroissement annuel des reprises d'emploi tout au long de l'année 2015. Toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi augmente plus rapidement qu'en région. Par rapport à la moyenne régionale, la typologie de la demande d'emploi du département montre une proportion plus élevée de femmes, de seniors et d'employés qualifiés. Les demandeurs d'emploi Landais sont moins touchés par le chômage de longue durée. En mars 2016, ils sont inscrits sur les listes de Pôle emploi en moyenne depuis 52 jours de moins qu'en région.

LES CHIFFRES CLÉS

- **77 000 salariés en 2014, soit 6% de l'emploi régional** (*hors agriculture*)
- **46% des salariés concentrés dans l'industrie et le commerce** (*hors agriculture*)
- **Hausse de +0,5% des effectifs salariés entre 2013 et 2014** (*hors agriculture*)
- **Le taux de chômage du département représente 9,7% de la population active au 4ème trimestre 2015**
- **Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, en recherche active d'emploi, est en hausse de +3,6% entre mars 2015 et mars 2016**
- **Plus de 25 400 reprises d'emploi d'un mois ou plus comptabilisées en 2015, soit +4,3% en un an**

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- **405 200 habitants au 1er janvier 2015** ***(6,9% de la région)***
- **La population augmente de +1,3% en moyenne chaque année entre 2008 et 2013** ***(+0,6% en Nouvelle-Aquitaine)***
- **31% de la population est âgée de moins de 30 ans en 2012** ***(33% en Nouvelle-Aquitaine)***
- **29% de la population est âgée de 60 ans ou plus en 2012** ***(28% en Nouvelle-Aquitaine)***
- **15% de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée n'a pas de diplôme** ***(16% en Nouvelle-Aquitaine)***

HAUSSE DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LES LANDES AU 31/12/2014

Avec plus de 77 000 salariés répartis dans plus de 10 300 établissements, l'emploi dans le département landais (hors agriculture), a augmenté de +0,5% entre 2013 et 2014 (-0,3% pour la région Nouvelle-Aquitaine). C'est la plus forte croissance annuelle de l'emploi salarié de la région.

Trois secteurs sont orientés à la hausse, en particulier l'industrie et le commerce où le territoire enregistre la plus forte hausse de la région devant le département de la Gironde. En décembre 2014, le secteur de la construction continue d'être le plus dégradé du département, affichant une baisse de -3,3% supérieure à la moyenne régionale (-2,7%).

77 000 emplois salariés,
soit une hausse annuelle de +0,5% (-0,3% en région)

TABLEAU 1 :
RÉPARTITIONS ET ÉVOLUTIONS DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

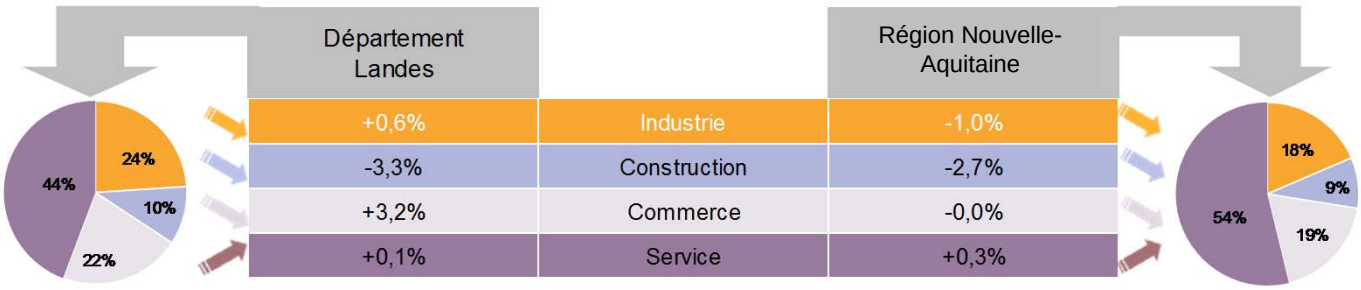

	Département Landes		Région Nouvelle-Aquitaine
	+0,6%	Industrie	-1,0%
	-3,3%	Construction	-2,7%
	+3,2%	Commerce	-0,0%
	+0,1%	Service	+0,3%

Source : ACOSS – BRC (hors secteur agricole) - 2014

UN TERRITOIRE SPÉCIALISÉ DANS L'INDUSTRIE

Hors agriculture, les salariés du département se concentrent dans des établissements de moins de 50 salariés (62% contre 58% en région). Même si les services restent le secteur dominant dans le département comme en Nouvelle-Aquitaine, 46% des salariés travaillent dans les secteurs de l'industrie ou du commerce (contre 37% en Nouvelle-Aquitaine). Ainsi, parmi les établissements les plus importants du département, les deux premiers évoluent dans le secteur industriel, et le troisième dans le commerce. C'est également le deuxième département le plus industrialisé de la région.

Le secteur industriel est dominé par trois filières, qui se retrouvent dans les principaux établissements du département : l'industrie agroalimentaire (Labeyrie, Delpeyrat), l'industrie du bois (Gascogne Papier) et l'industrie aéronautique (Turbomeca) *(cf. graphique 1)*.

Dans une moindre mesure, les Landes sont également tournées vers l'agriculture, qui représente près de 9% du CA de l'économie départementale (3% de l'emploi salarié). Le territoire est en effet le premier producteur national pour le maïs, les carottes, les asperges et le canard à foie gras. Cette dernière filière connaît, en 2015 et début 2016, des difficultés importantes, imputables à l'épidémie de grippe aviaire, mais également à la mise en place de nouvelles réglementations, notamment sanitaires. La seconde filière agricole qui domine dans le département est la sylviculture, qui permet aux Landes de produire plus du tiers de la récolte de bois de la région et plus du quart au niveau national.

UNE ÉCONOMIE PORTÉE PAR LE TOURISME

Entre avril 2015 et mars 2016, les Landes enregistrent 128 300 déclarations d'embauche (hors intérim), en hausse sur un an de +1,0% (+1,9 en région). Le tertiaire déclare 62% des recrutements contre 83% en région. Les secteurs de la construction et des services affichent une hausse du nombre de recrutements contrairement à l'industrie et à l'agriculture.

Les embauches dans les Landes se distinguent par un fort caractère saisonnier, attribuable à ses atouts touristiques et agricoles. Au cours des périodes estivales, le nombre de personnes engagées est multiplié par trois, particulièrement à la faveur des recrutements dans l'hôtellerie restauration et dans le commerce. Le département, qui regroupe 12% des établissements d'hébergement touristique de la région, attire les visiteurs grâce à ses deux atouts : son littoral et son thermalisme.

GRAPHIQUE 1 :
PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DU DÉPARTEMENT EN TERMES DE SALARIÉS

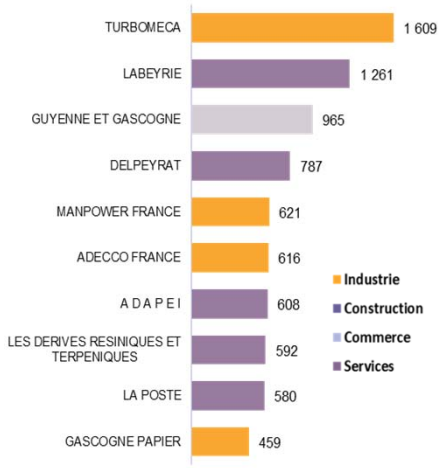

Source : ACOSS – BRC (hors secteur agricole) - 2014

GRAPHIQUE 2 :
LA SAISONNALITÉ DES EMBAUCHES (BASE 100 EN JANVIER 2014)

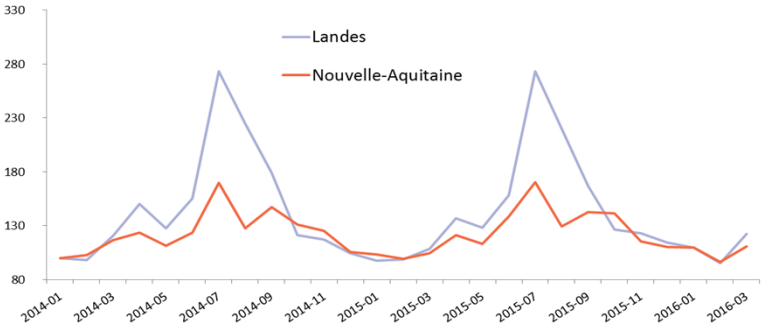

Source : Pôle emploi - DPAE (Acoss – CCMSA)

HAUSSE CONTINUE DES REPRISES D'EMPLOI EN 2015

En 2015, Pôle emploi enregistre plus de 25 400 reprises d'emploi dans les Landes, soit près de 8% des reprises régionales, en hausse de +4,3% en un an (+3,4 en Nouvelle-Aquitaine). Les reprises d'emploi représentent le nombre de retour à l'emploi d'un mois ou plus pour les demandeurs d'emploi de catégorie A ou B. Au cours de l'année 2015, chaque trimestre présente des résultats en hausse par rapport à l'année précédente. La croissance de reprises d'emploi augmente fortement au cours du troisième trimestre pour atteindre son apogée en fin d'année.

Ces reprises d'emploi ont particulièrement bénéficié aux hommes (+9,9%), aux demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus (+12,5%), et à ceux inscrits depuis plus de 2 ans à Pôle emploi (+46,9%).

Côté qualification, les plus fortes hausses concernent les cadres (+28,9%) et les employés non qualifiés (+19,2%).

En volume au 4ème trimestre 2015, les reprises d'emploi les plus importantes concernent les demandeurs recherchant un métier dans le commerce (18% des reprises d'emploi), dans les services à la personne et à la collectivité (17% des reprises d'emploi) et dans l'hôtellerie restauration (13% des reprises d'emploi).

LE TERRITOIRE LE MOINS TOUCHÉ PAR LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Fin mars 2016, le département des Landes compte près de 34 400 demandeurs d'emploi en recherche active d'emploi *(catégories ABC)*, soit une hausse de 3,6% sur un an (+3,2% en Nouvelle-Aquitaine). La demande d'emploi du département représente 6,9% de la demande régionale.

Parmi eux, 57% sont inscrits à Pôle emploi depuis moins d'un an (55% en région). Le département affiche la meilleure performance régionale en matière de durée d'inscription à Pôle emploi, avec 511 jours d'inscription contre 563 jours en moyenne dans la région.

Toutes les typologies de demandeurs d'emploi ne sont pas affectées dans les mêmes proportions. Ainsi, les femmes restent inscrites en moyenne à Pôle emploi 10 jours de plus que les hommes. Les niveaux de formation et de qualification ont également un impact sur les durées d'inscription. La durée d'inscription des demandeurs d'emploi augmente lorsque les niveaux de qualification et de formation diminuent. Ainsi, un ouvrier reste en moyenne inscrit 550 jours à Pôle emploi contre 495 jours en moyenne chez les techniciens agents de maitrise et cadres. De la même manière plus le niveau de formation des demandeurs est élevé, plus sa durée d'inscription est courte. Les personnes en recherche active d'emploi de niveau supérieur à bac +2 restent inscrites en moyenne 181 jours de moins que les personnes qui n'ont aucun diplôme.

Les classes d'âges sont également affectées par des différences importantes de durée d'inscription à Pôle emploi ; les séniors sont inscrits en moyenne 3 fois plus longtemps que les jeunes âgés de moins de 25 ans. Au niveau régional, les séniors sont inscrits à Pôle emploi en moyenne depuis un peu plus longtemps.

Enfin, le métier recherché par les demandeurs d'emploi influence la longévité de l'inscription : les métiers de l'hôtellerie restauration et du commerce sont les professions recherchées qui affichent les plus faibles durées d'inscription à Pôle emploi (respectivement 375 jours et 415 jours moyens d'inscription) au contraire des métiers de service à la personne et à la collectivité (595 jours d'inscription en moyenne). Ces derniers ont cependant un caractère précaire qui incite les demandeurs d'emploi à rester inscrits à Pôle emploi entre chaque contrat.

CARTE 1 :
DURÉES MOYENNES D'INSCRIPTION À PÔLE EMPLOI PAR DÉPARTEMENT (EN JOURS - MARS 2016)

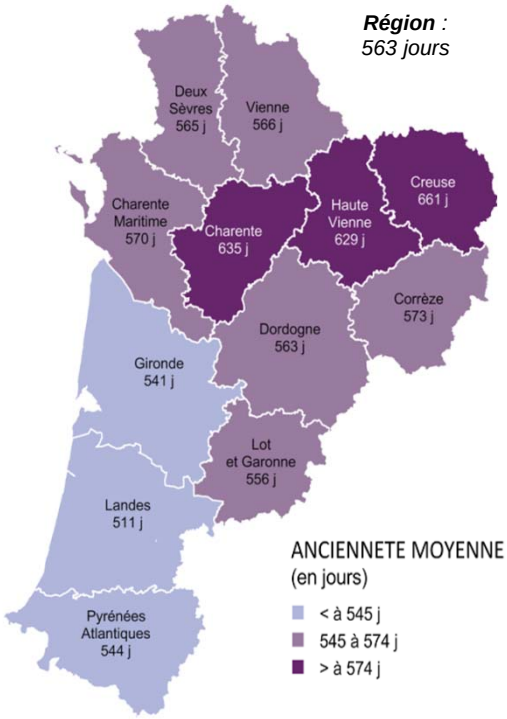

Source : STMT Pôle emploi – DEFM ABC mars 2016

GRAPHIQUE 3 :
EVOLUTION DES REPRISES D'EMPLOI DANS LES LANDES DEPUIS JANVIER 2014

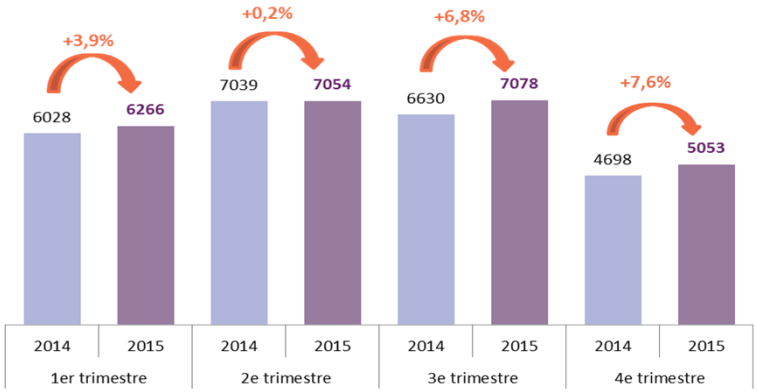

Source : Pôle emploi

GRAPHIQUE 4 :
EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE DEPUIS 2005

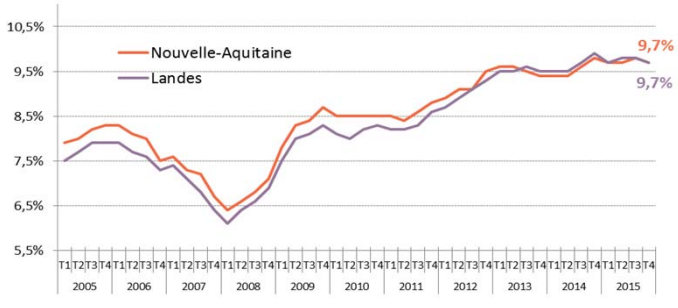

Source : INSEE

UN TAUX DE CHÔMAGE AU NIVEAU DE LA MOYENNE RÉGIONALE

Au 4ème trimestre 2015, le département des Landes affiche un taux de chômage de 9,7%, identique au niveau régional. Alors que depuis 2005, le taux de chômage se maintenait en dessous de la moyenne régionale, la tendance s'inverse à partir du troisième trimestre 2013 jusqu'à la fin de l'année 2014. Il est aujourd'hui au même niveau que la région. Depuis le premier trimestre 2005, le chômage a augmenté de 2,2 points dans les Landes contre 1,8 point pour l'ensemble de la région.

Le département des Landes se positionne au 5ème rang des départements de la région, au même niveau avec la Creuse.

LA TYPOLOGIE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DU DÉPARTEMENT PROCHE DE LA MOYENNE RÉGIONALE

La répartition des typologies de demandeurs est proche de la moyenne régionale. Dans le département, les femmes et les séniors en recherche active d'emploi sont légèrement surreprésentés par rapport à la région.

Dans le département comme en région, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans recule sur un an. Cette baisse est cependant moins marquée dans les Landes (-2,3% contre -3,1% en région).

Alors que le nombre demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis moins d'un an affiche un recul de -2,4% en un an, ceux inscrits depuis plus de deux ans progressent fortement (+17,4% en un an).

Du côté du niveau des formations, les demandeurs d'emploi sont plus nombreux à déclarer un niveau intermédiaire (bac ou CAP/BEP) qu'en région. Ils sont en revanche moins nombreux à détenir un niveau de formation supérieur à bac +2, ou à ne pas avoir de diplôme. Alors que la région affiche une stagnation ou une baisse annuelle du nombre de demandeurs d'emploi les moins diplômés, les Landes continuent d'afficher une légère hausse.

Les demandeurs d'emploi qualifiés sont surreprésentés par rapport à la région (62% contre 59% en Nouvelle-Aquitaine). Ils sont en revanche moins nombreux à ne pas détenir de qualification ou à déclarer une qualification d'agent de maitrise, technicien ou cadre.

Dans le département, les personnes en recherche active d'emploi bénéficient davantage d'activité réduite que la moyenne régionale, en partie dû au caractère touristique et agricole des Landes.

GRAPHIQUE 5 :
TYPOLOGIE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIE ABC EN MARS 2016

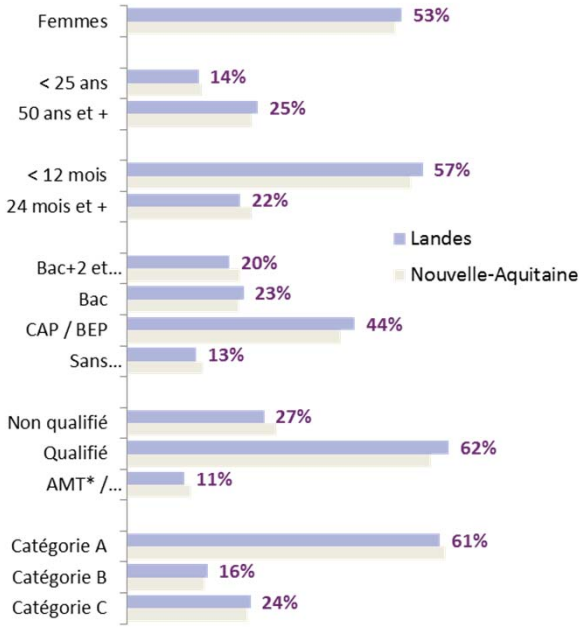

* AMT: Agent de maitrise, technicien

Source : STMT Pôle emploi – DEFM ABC mars 2016

DÉFINITIONS

CATÉGORIES D'INSCRIPTION À PÔLE EMPLOI :

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) est connu mensuellement et décomposé en cinq catégories selon que les personnes ont exercé une activité durant le mois et qu'elles sont tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi.

- **La catégorie A correspond aux demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.**
- **La catégorie B correspond aux demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins) au cours du mois.**
- **La catégorie C correspond aux demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures) au cours du mois.**

REPRISE D'EMPLOI :

La mesure de la reprise d'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E.

Le taux d'accès à l'emploi suite à une formation est calculé sur les demandeurs d'emploi ayant achevé une formation indemnisée par Pôle emploi pour lesquels une DPAE ou une bascule en catégorie E a été enregistrée dans les six mois suivant la fin de la formation.

TAUX DE CHOMAGE :

Le taux de chômage, au sens du recensement de la population, est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

Ce taux peut être calculé à un niveau géographique fin (jusqu'à la commune). Il permet d'effectuer des comparaisons entre territoires et d'estimer des évolutions tendancielles. Attention, il n'est pas directement comparable avec le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail et au taux de chômage localisé qui sont calculés à partir de l'Enquête Emploi de l'Insee tous les trimestres et non disponibles à l'échelle de la commune.

SOURCES

Demande d'emploi fin de mois : le fichier de la Statistique Mensuelle du Marché du Travail (Pôle emploi).

Reprise d'emploi : le fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA).

Emploi salarié : Insee.

Déclaration Préalable Au Recrutement (DPAE) : Pôle emploi (Acoss – CCMSA).

Directeur de la publication : Frédéric TOUBEAU
Rédaction et réalisation : Service Statistiques & Études
Retrouver l'ensemble de nos publications sur **WWW.OBSERVATOIRE-EMPLOI-NOUVELLE-AQUITAINE.FR**

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle

LES POLITIQUES ORIENTATION-FORMATION-EMPLOI DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine agit avec ambition en faveur de l'orientation, de la formation professionnelle continue, des formations sanitaires et sociales, de l'apprentissage et de l'emploi dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels et de développement des ressources humaines et des compétences.

En matière d'orientation, la Région Nouvelle-Aquitaine harmonisera en 2017 l'ensemble des actions menées dans une feuille de route du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Porteuse de nombreuses actions innovantes dès 2014 autour d'espaces mutualisés notamment (espaces Métiers sur le territoire aquitain, Cité des Métiers et ses centres associés sur le territoire limousin, et Espaces Orientation sur le territoire picto-charentais), la Région structurera ainsi une nouvelle politique d'orientation tout au long de la vie, attentive à tous les publics, quels que soient leur âge, leur statut ou leur situation. Cette politique vise à offrir un bouquet d'outils et de services lisibles et diversifiés et à garantir à chacun un accompagnement performant permettant l'accès ou le maintien en emploi.

Dans cette même dynamique, l'année 2017 verra la concrétisation de la délégation par l'Etat à la Région de «la mission de veiller à la complémentarité et de coordonner l'action des différents intervenants [du Service Public de l'Emploi], notamment les missions locales, les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, Cap emploi et les maisons de l'emploi, sans préjudice des prérogatives de Pôle emploi». La délégation à la Région de la coordination des acteurs de l'emploi viendra renforcer son rôle de coordination des opérateurs du SPRO et du Conseil en Evolution Professionnelle, avec pour objectif un meilleur accompagnement vers la formation et l'emploi.
Dans ce cadre, des conventions renouvelées et volontaristes seront construites avec les partenaires (Pôle Emploi, Missions locales et PLIE notamment). De plus, le Service Numérique de l'Emploi, expérimenté sur le territoire aquitain, sera déployé pleinement, dans une dynamique et une ambition répondant aux besoins des apprenants comme des recruteurs.

La politique de formation professionnelle continue menée par la Région Nouvelle-Aquitaine aura comme priorité de contribuer à l'élévation du niveau de qualification de la population active, tout en répondant efficacement aux besoins de compétences professionnelles exprimés par les entreprises. Dans une perspective de développement durable du territoire régional, les compétences apparaissent en effet plus que jamais comme un facteur de développement économique, tout autant que comme un facteur de promotion sociale et d'épanouissement professionnel pour les individus.
Dans cet objectif, cette politique poursuivra son harmonisation et se déploiera autour de 3 priorités :

- proposer aux demandeurs d'emploi et aux salariés une offre de formation de proximité et adaptée aux besoins de l'économie en compétences.
- sécuriser les parcours de formation afin de faciliter l'accès à la formation puis à l'emploi.
- favoriser l'accès et le maintien en emploi.

Chaque année, la Région Nouvelle-Aquitaine finance la formation de 15 000 professionnels du travail social et de la santé inscrits dans 59 établissements présents sur l'ensemble du territoire. La stratégie de financement des formations sanitaires et sociales s'organise en lien avec les politiques régionales de

développement de l'emploi, d'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager, d'aménagement et d'accroissement de l'attractivité des territoires. En 2017, cette stratégie s'attachera à :

- financer les formations au plus près de besoins et à accompagner la modernisation de l'appareil de formation.
- sécuriser les parcours des apprenants.
- accompagner le processus d'universitarisation des formations paramédicales et de santé.
- bâtir le nouveau schéma des formations sanitaires et sociales

Enfin, sur les compétences orientation-formation-emploi de la Région, l'année 2017 verra la concrétisation de la « Feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine ». Adoptée en juin 2016, cette feuille de route propose un plan d'actions organisé autour des axes suivants :

- favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage.
- encourager le recours à l'apprentissage par les entreprises.
- offrir aux apprentis les meilleures chances de réussite.
- renouveler l'offre de formation et poursuivre l'investissement pour moderniser l'appareil de formation
- préparer un nouveau cadre contractuel entre les CFA et la Région
- soutenir l'expérimentation et l'innovation.

Toutes ces actions sont à situer dans le cadre d'une animation partenariale dédiée (CREFOP) et de l'élaboration cette année du Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientation et de la Formation Professionnelles (CPRDFOP). Ce sera également l'occasion d'un partenariat renouvelé avec l'Etat, traduit dans la stratégie coordonnée Etat-Région en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelle prévue par la loi du 7 août 2015 portant «nouvelle organisation territoriale de la République» (dite loi NOTRe).

- **Bilan 2016** relatif à la mise en œuvre des dispositifs régionaux de formation professionnelle :

⇒ **La concertation en amont des dispositifs**

Les services de la Direction de la Solidarité Départementale (assistantes sociales, référents RSA) sont conviés aux Commissions « Formation » animées par les Missions Formation Emploi sur chaque arrondissement. Elles portent notamment sur la remontée et l'analyse des besoins pour le Programme Régional de Formation Actions Structurelles (PRF AS), les problématiques des publics (précarité, niveaux de qualification, mobilité…) et des territoires (ruralité, isolement…).

⇒ **La co-construction des réponses aux besoins des publics**

La collaboration autour des chantiers formation, la complémentarité entre les formations du PRF et du Conseil départemental (couverture territoriale, zones rurales, intervention dans les quartiers sensibles à MONT-DE-MARSAN) et le volet accompagnement par les services de la Direction de la Solidarité Départementale et de ses partenaires, permettent la levée des freins à l'entrée en formation et garantissent la sécurisation des parcours pour les publics les plus en difficulté.

⇒ **Une mise en œuvre effective**

- Sécurisation des parcours, accompagnement, co-financements de projets (subventions dont les CFQNC, aides individuelles…)
- Sur la VAE : le dispositif Région Points Relais VAE permet une information et un premier niveau d'accompagnement gratuit + chèque VAE) notamment pour les publics les plus faiblement qualifiés (ex des salariés en reconversion professionnelle)
- Complémentarité autour de l'action illettrisme, français langue étrangère, savoirs de bases sur les ateliers d'apprentissage au français en Haute Lande
- Complémentarité autour du dispositif « compétences clés » : le Conseil départemental est prescripteur sur le niveau 1 (acquisition des savoirs de base)
- Aide à domicile : collaboration sur la gestion des flux entre les financements Région et Département.
- Thermalisme : secteur largement soutenu par la formation PRF (plate-forme des métiers du Thermalisme à DAX) : qualification et accès à l'emploi local pour des publics souvent peu ou pas qualifiés
- Surf-glisse : financement (investissement) par le Conseil général (Fédération Française de surf à HOSSEGOR, site de formation à SOUSTONS) et parallèlement constitution d'un pôle formation à SOUSTONS même dans le cadre du PRF : BP JEPS surf, BP aquatique (sauvetage, surveillance plage, encadrement d'activités natation/nautique…).

➢ **Données chiffrées au 31/12/2016**

⇒ **PRF actions structurelles**

3 345 parcours programmés sur les Landes soit une progression de plus de 60 % par rapport à 2015, dont :

1 321 stagiaires pour les formations infra qualifiantes (formations d'aide à l'insertion sociale et professionnelle et de remise à niveau, plutôt à destination d'un public jeune) :

- 626 en formations d'Orientation professionnelle
- 404 en formations compétences clés (illettrisme, savoirs de base et remise à niveau)
- 158 bilans jeunes d'accès à la qualification
- 54 perfectionnements en langue
- 79 perfectionnements bureautiques

1 229 stagiaires pour les formations qualifiantes
Principaux secteurs :

- Commerce : 218
- Transport logistique : 460
- Aide à la personne et Sanitaire et Social : 138
- Bureautique – tertiaire spécialisé : 156
- Bâtiment Travaux Publics : 201
- Thermalisme : 56

⇒ **Formations subventionnées d'initiatives territoriales**

1. Les Chantiers Formation Qualification Nouvelle Chance

2 chantiers mis en œuvre en 2016

- MONTFORT en CHALOSSE : rénovation du lavoir et aménagement paysager du site des « 100 marches ».
- BISCARROSSE : 3 sessions de rénovation Hydravion du Musée de l'hydravion à Biscarrosse : 2 « Mécanicien Cellules Aéronef » et 1 « peintre industriel »

Pour un total de 50 stagiaires dont 16 bénéficiaires du RSA et 20 jeunes suivis par la Mission Locale.

2. Les autres subventions

4 formations mises en œuvre en 2016 pour un total de **97** stagiaires

- Ma Petite Entreprise en Aquitaine (MPEA) – Dax – 10 stagiaires
- Formations informatiques – Landes – ALPI - 60 stagiaires
- DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) – Mont de Marsan – UPPA – 7 stagiaires
- Capacité en droit – Université populaire – 20 stagiaires

⇒ **PRF aides individuelles** (chèques qualifications) :

191 parcours individuels de formations ont été financés dont

- chèques qualifications jeunes (Mission Locale) : 46
- chèques qualifications adultes (Cap Emploi) : 28
- chèques qualifications adultes (Pôles Emplois) : 107

- **La prospective**

Certains publics, les plus en précarité, connaissent encore des difficultés d'accès et de maintien dans la formation (certains bilans effectués par les MFE faisant apparaître des problématiques sociales et personnelles de plus en plus importantes), ce qui interroge sur le rôle et la place de la formation professionnelle par rapport à ce qui peut et doit relever de l'accompagnement socio-éducatif.
Dans cette perspective, le Programme d'Insertion et de Lutte contre la Précarité 2016 poursuivra son intention de cohérence de ses actions avec la Région au bénéfice des publics fragilisés.

Ainsi, ce sont trois grands axes de convergence entre les politiques de formation de la région et les politiques d'insertion des départements qui se déclinent dans le département des Landes :

1 - Développer l'accès des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi à une qualification qui mène à l'emploi

- Dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), développer l'accès à l'information des publics en matière d'orientation professionnelle, de découvertes des métiers et des formations, en prenant appui notamment sur les Espaces Métiers Aquitains (1 EMA en service à Dax et 2 projets d'ouverture en 2017 : Mont de Marsan et Parentis).
- Renforcer l'accès des bénéficiaires du RSA à l'offre régionale de formation. Développer notamment l'information sur l'offre régionale de formation auprès des référents insertion du Conseil départemental.
- Prendre en considération les compétences majeures des départements dans la construction de l'offre de formation (ex : services d'aide à la personne, prise en charges personnes âgées, dépendance…)
- Maintenir et développer l'offre de chantiers formation qualification « nouvelle chance » sur les territoires.

2 - Sécuriser les parcours professionnels

- Construire une offre de formation qui favorise les parcours d'accès à la qualification pour les personnes en difficulté d'insertion et qui permet d'éviter les ruptures.

3 - Agir avec et sur les territoires

- Développer la couverture territoriale de l'offre de formation en lien avec les caractéristiques des publics et des territoires ruraux.
- Impliquer les agents territoriaux des Conseils départementaux dans l'animation des plates-formes « métiers » d'accès à la qualification et compétences clés.
- Animer des instances de concertation communes.
- Evaluer l'accès des publics RSA aux formations de droit commun et l'accès à l'emploi.

Les bénéficiaires du RSA dans le département des Landes en 2016

Les bénéficiaires du R.S.A.

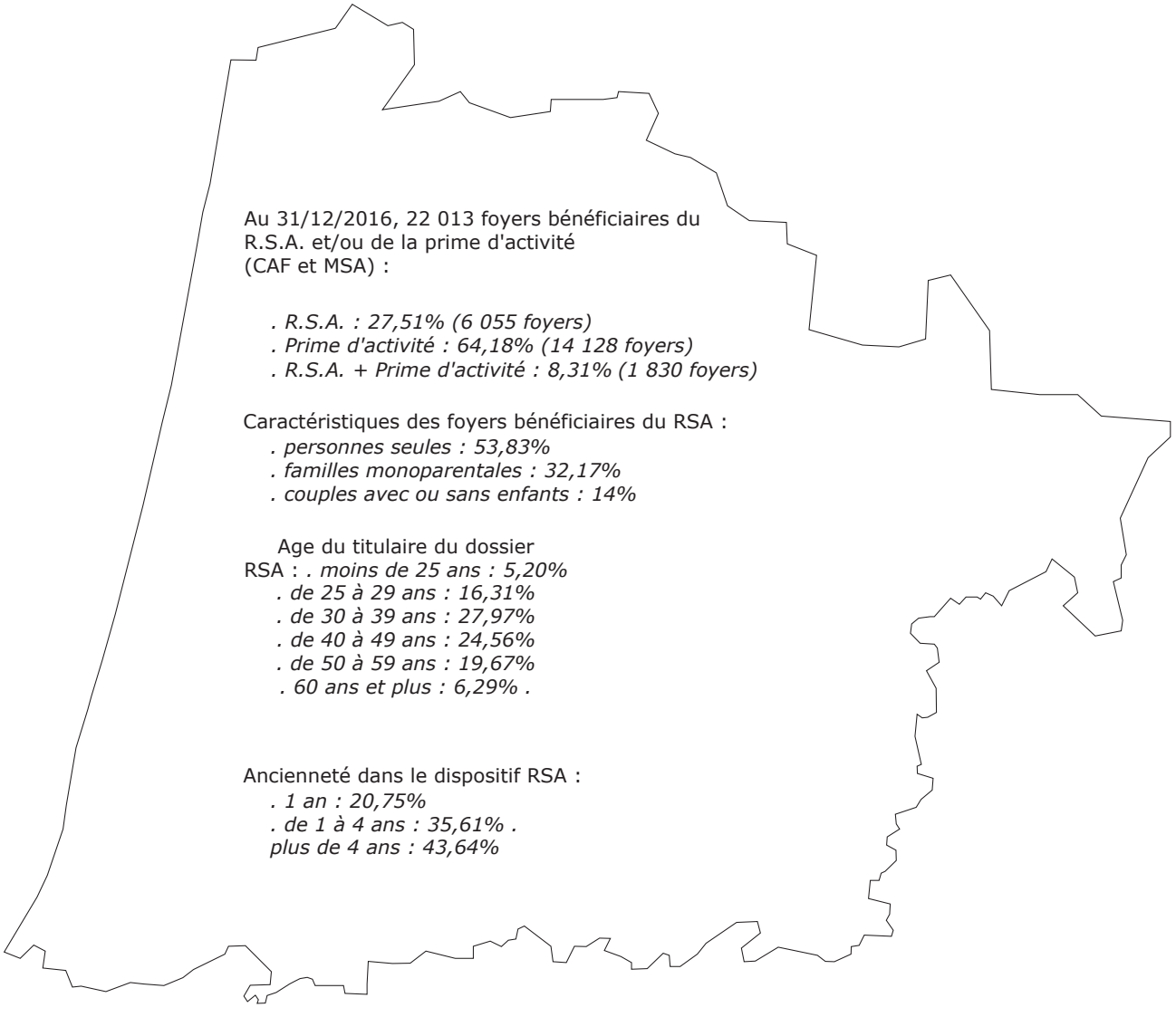

Au 31/12/2016, 22 013 foyers bénéficiaires du R.S.A. et/ou de la prime d'activité (CAF et MSA) :

. R.S.A. : 27,51% (6 055 foyers)
. Prime d'activité : 64,18% (14 128 foyers)
. R.S.A. + Prime d'activité : 8,31% (1 830 foyers)

Caractéristiques des foyers bénéficiaires du RSA :
. personnes seules : 53,83%
. familles monoparentales : 32,17%
. couples avec ou sans enfants : 14%

Age du titulaire du dossier RSA : *. moins de 25 ans : 5,20%*
. de 25 à 29 ans : 16,31%
. de 30 à 39 ans : 27,97%
. de 40 à 49 ans : 24,56%
. de 50 à 59 ans : 19,67%
. 60 ans et plus : 6,29% .

Ancienneté dans le dispositif RSA :
. 1 an : 20,75%
. de 1 à 4 ans : 35,61% .
plus de 4 ans : 43,64%

LES BENEFICIAIRES DU RSA
DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES

Le 01/06/2009, l'allocation du Revenu Minimum d'Insertion a été remplacée par le Revenu de Solidarité Active (RSA), qui a aussi pris la place de l'Allocation Parent Isolé (API) et des différents mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité.

Le RSA constitue un revenu minimum pour les foyers qui ne travaillent pas, sous la forme du RSA «socle». Sont concernés par cette disposition les anciens bénéficiaires du RMI et les anciens bénéficiaires de l'API (RSA «socle majoré» dans ce dernier cas).

Cependant, en janvier 2016, le RSA activité, qui était un complément de revenus pour ceux qui travaillent, mais dont les revenus d'activité n'étaient pas suffisants pour avoir les moyens convenables d'exister, a été remplacé par la Prime d'activité (tout comme la prime pour l'emploi). A partir du 1er janvier 2016, il n'existe plus qu'une seule forme de RSA (ancien RSA socle) et tous les bénéficiaires de ce RSA sont concernés par une allocation à charge du Département et ils sont tous soumis à droits et devoirs.

Si le suivi des données consolidées du RSA en 2016 a toujours pu se réaliser avec ELISA, le nombre de foyers bénéficiaires indiqués comprend en cumul ceux qui ne perçoivent que le RSA et ceux qui perçoivent RSA et Prime d'activité sans les différencier comme c'était le cas pour le RSA activité. Pour obtenir la différenciation RSA seul et RSA + Prime d'activité, les organismes payeurs doivent être sollicités directement en attendant le développement d'ELISA.

Comme indiqué l'an passé, la publication des décrets d'application pour la Prime d'activité a retardé le renouvellement des conventions de gestion et d'orientation qui ont été signées au second semestre 2016.

La situation, en données consolidées au 30 septembre 2016, montre une baisse du nombre des bénéficiaires du RSA. Cependant, le faible recul vis-à-vis de la Prime d'activité et les dispositions à suivre pour 2017 dans le cadre de la réforme des minimas sociaux (possibilité de faire une demande de RSA en ligne à compter de mars 2017, suppression des critères de chiffres d'affaires et de non emploi de salarié pour l'éligibilité au droit pour les travailleurs indépendants, notamment) ne permettent pas d'envisager des perspectives de consolidation de cette baisse pour le moment.

Le suivi de l'évolution des divers profils continue d'apporter, au fil des mois, les éléments permettant les réponses les plus adaptées à chaque cas de figure grâce aux outils proposés par le Plan Départemental d'Insertion et de Lutte contre la Précarité des Landes et dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Territorial pour l'Insertion.

		Situation RSA au 31/12/2011	Situation RSA au 31/12/2012	Situation RSA au 31/12/2013	Situation RSA au 31/12/2014	Situation RSA au 31/12/2015	Situation RSA au 31/12/2016
Nombre de foyers allocataires		**9 241** (données consolidées Elisa)	**9 715** (données consolidées Elisa)	**10 120** (données consolidées Elisa)	**10 750** (données consolidées Elisa hors MSA)	**11 617** (données consolidées Elisa CAF et MSA)	**22 013** (données consolidées Elisa CAF et MSA)
Type de RSA	Socle	**5 520**	**5 878**	**5 993**	**6 209**	**6429**	
	Socle + activité	**1 226**	**1 330**	**1 474**	**1 602**	**1735**	
	Activité	**2 495**	**2 507**	**2 653**	**2 939**	**3453**	
a/c 2016	RSA seulement						**6 055**
	RSA + Prime Activité						**1 830**
	Prime activité seulement						**14 128**
Composition du foyer	Personnes seule	**47,67 %**	**48,09 %**	**48,2 %**	**47,44 %**	**46,47%**	**53,83%**
	Monoparents	**33,65 %**	**33,24 %**	**33,50 %**	**33,93 %**	**33,99%**	**32,17%**
	Couples avec ou sans enfants	**18,68 %**	**18,67 %**	**18,29 %**	**18,63 %**	**19,54%**	**14%**
Age du foyer	Moins de 25 ans	**6,61 %**	**6,63 %**	**6,17 %**	**5,54 %**	**5,47%**	**5,20%**
	25 à 29 ans	**16,87 %**	**16,96 %**	**17,27 %**	**16,78 %**	**16,73%**	**16,31%**
	30 à 39 ans	**27,93 %**	**27,46 %**	**27,33 %**	**27,83 %**	**27,97%**	**27,97%**
	40 à 49 ans	**26,75 %**	**26,73 %**	**26,39 %**	**26,86 %**	**24,36%**	**24,56%**
	50 à 59 ans	**17,98 %**	**17,79 %**	**18 ,42 %**	**18,46 %**	**18,57%**	**19,67%**
	60 ans et +	**3,83 %**	**4,39 %**	**4,42 %**	**4,52 %**	**4,90%**	**6,29%**
	inconnu	**0,02 %**	**0,04 %**	**0 %**	**< 0,01 %**	**0,01%**	**0%**
Répartition des foyers par EP	Dax	**25,07 %**	**24,43 %**	**24,96 %**	**25 %**	**25,01%**	**26,08%**
	Hagetmau	**9,97 %**	**9,84 %**	**9,66 %**	**10 %**	**9,83%**	**9,76%**
	Mont-de-Marsan	**16,20 %**	**16,87 %**	**16,52 %**	**17,3 %**	**16,13%**	**17,44%**
	Parentis-en-Born	**21,49 %**	**20,90 %**	**21,12 %**	**20,8 %**	**22,02%**	**21,04%**
	Saint Vincent-de-Tyrosse	**21,85 %**	**21,94 %**	**21,96 %**	**21,44 %**	**21,66%**	**20,27%**
	Villeneuve-de-Marsan	**5,42 %**	**6,02 %**	**5,78 %**	**5,46 %**	**5,35%**	**5,41%**

En 2016, les données Elisa concernant la composition et l'âge du foyer n'incluent plus le RSA activité et pas la Prime d'activité qui n'est pas considérée comme un minima social. En conséquence, la comparaison avec les années précédentes ne concerne pas le même groupe d'individus et les conclusions doivent être relativisées.

Avec cette réserve, pour la composition des foyers bénéficiaires du RSA, on peut noter que les foyers monoparentaux représentent un peu moins du tiers des allocataires RSA pour la première fois depuis plusieurs années, que les couples, avec ou sans enfants, baissent de près de six et sont à 14 %. A l'inverse, les personnes isolées progressent de plus de sept points et représentent plus de 53 % du total. Personnes isolées et foyers monoparentaux représentent désormais 86 % des bénéficiaires du RSA, confirmant ainsi que l'isolement, avec ou sans enfants, est un facteur aggravant de la précarité.

Concernant l'âge du foyer bénéficiaire de la prestation, et malgré les changements intervenus en 2016 sur la typologie du groupe, on constate une faible variation de la représentativité des tranches d'âge. La part des moins de 25 ans continue de baisser, sans doute en liaison avec la mise en œuvre des emplois d'avenir et l'expérimentation de la Garantie Jeunes, celles des plus de 50 ans et plus de 60 ans continuent de progresser avec les plus forts pourcentages notés depuis cinq ans, confirmant la fragilité de ces publics vis à vis de la précarité.

Enfin, s'agissant de la répartition géographique des foyers, les chiffres 2016 du RSA permettent de constater une stabilité entre les territoires des équipes pluridisciplinaires, sous réserve de confirmation à plus long terme :

- DAX reste le plus important en terme de foyers bénéficiaires du RSA avec 26,08 % des bénéficiaires ;
- PARENTIS-EN-BORN et SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE suivent avec 21,04 % et 20,27 % des bénéficiaires pour chacun ;
- MONT-DE-MARSAN, HAGETMAU, et VILLENEUVE-DE-MARSAN viennent ensuite avec 17,44 %, 9,76 % et 5,41 %.

Comparée à la situation au 31/12/2015, la répartition constatée au 31/12/2016 montre une progression de la représentativité des territoires de DAX et MONT-DE-MARSAN de l'ordre de 1%, une stabilité de la représentativité d'HAGETMAU et VILLENEUVE-DE-MARSAN et une baisse sur les territoires de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et PARENTIS de l'ordre de 1% aussi.

Cependant, pour être significatif, cet indicateur de précarité pour les territoires est à mettre en corrélation avec ceux des autres aides, avec la situation économique locale et avec la répartition des offres de logements disponibles.

Enfin, concernant l'évolution du nombre des foyers allocataires du RSA en année pleine, selon les données consolidées Elisa, du fait de la disparition du RSA activité en 2016, remplacé par la prime d'activité, la comparaison sur plusieurs années n'apporte plus le même sens.

I - A l'échelon départemental : 6649 DSP traitées (6847 en 2015)

		2015	2016
Passé professionnel des demandeurs	Ont déjà exercé une activité professionnelle	23,07%	23.06 %
	Ont toujours travaillé	27,50%	27.33 %
	N'ont jamais travaillé	5,36%	5.31 %
	Ont travaillé par intermittence	44,07%	44.28 %
Niveau de formation	Niveau I / II	11,13%	11.09 %
	Niveau III (BAC + 2)	10,57%	10.69 %
	Niveau BAC	19,91%	19.93 %
	Niveau V (CAP / BEP)	38,68%	38.62 %
	Niveau Vbis (fin de scolarité obligatoire)	13,99%	14.01 %
	Niveau VI (pas de niveau)	5,51%	5.42 %
	Jamais scolarisé	0,21%	0.20 %
Mobilité	Mobilité sur la commune d'habitation	47,89%	47.80 %
	Mobilité sur le département	38,37%	38.33 %
	Mobilité sur un autre département	13,75%	13.85 %
Difficultés rencontrées (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas de difficultés	66,47%	66.23 %
	Garde d'enfants de moins de 6 ans	8,49%	8.40 %
	Garde d'enfants de plus de 6 ans	3,29%	3.27 %
	Santé	6,96%	7.02 %
	Endettement	5,01%	5.12 %
	Autres difficultés	2,48%	2.49 %
	Démarches et formalités administratives	3,26%	3.34 %
	Lecture, écriture, compréhension du français	1,75%	1.75 %
	Reconnaissance travailleur handicapé	1,70%	1.70 %
	Charge de proches dépendants	0,30%	0.28 %
	Charge d'enfant ou proche invalide	0,29%	0.31 %
	Problèmes financiers	0,01%	0.01 %
	Logement insalubre ou indécent	0%	0 %
	Impayé de loyer / remboursement accession	0%	0 %
Type d'accompagnement déjà en place (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas d'accompagnement social de la famille	40,93%	40.81 %
	Accompagnement social de la famille	4,84%	4.89 %
	Accompagnement à la recherche d'emploi (PE)	24,12%	24.14 %
	Pas d'accompagnement à la recherche d'emploi	20,82%	20.80 %
	Accompagnement à la recherche d'emploi (autre que PE)	3,40%	3.40 %
	Accompagnement individuel vers l'emploi	3,45%	3.48 %
	Accompagnement individuel insertion professionnelle	0,91%	0.93 %
	Accompagnement individuel formation	0,17%	0.17 %
	Pas d'accompagnement individuel	0,71%	0.00 %
	Accompagnement santé	0,65%	0.66 %
	Accompagnement par la famille	0,00%	0.69 %

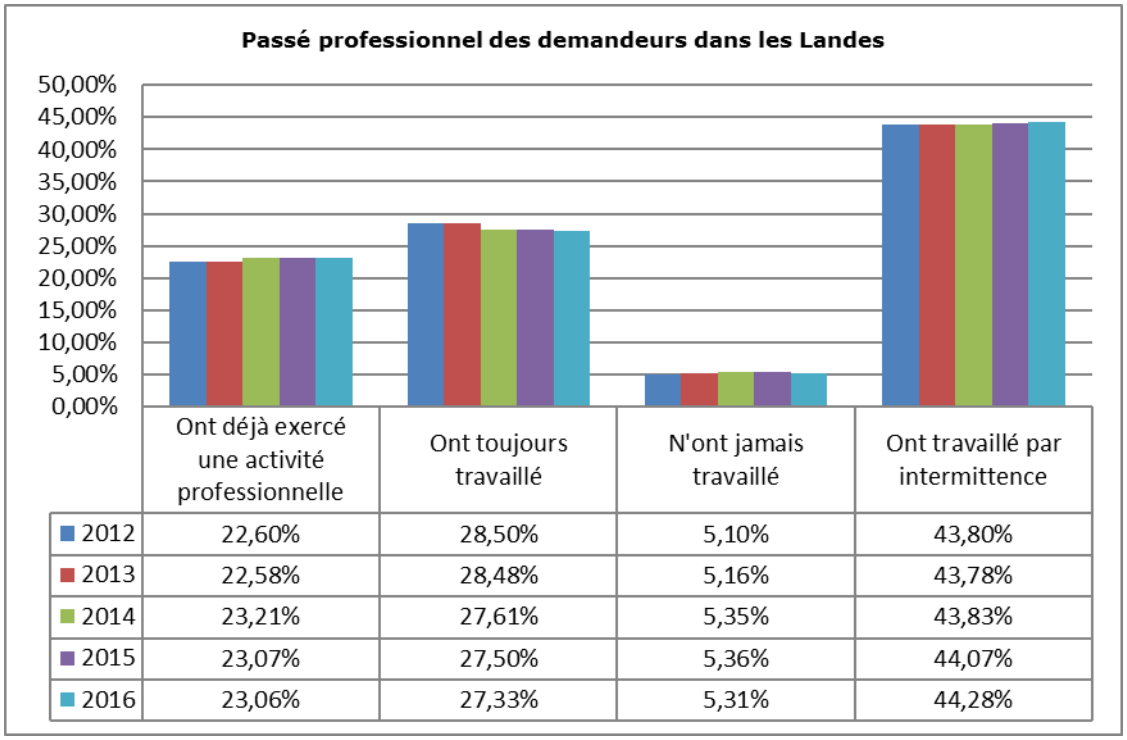

	Ont déjà exercé une activité professionnelle	Ont toujours travaillé	N'ont jamais travaillé	Ont travaillé par intermittence
2012	22,60%	28,50%	5,10%	43,80%
2013	22,58%	28,48%	5,16%	43,78%
2014	23,21%	27,61%	5,35%	43,83%
2015	23,07%	27,50%	5,36%	44,07%
2016	23,06%	27,33%	5,31%	44,28%

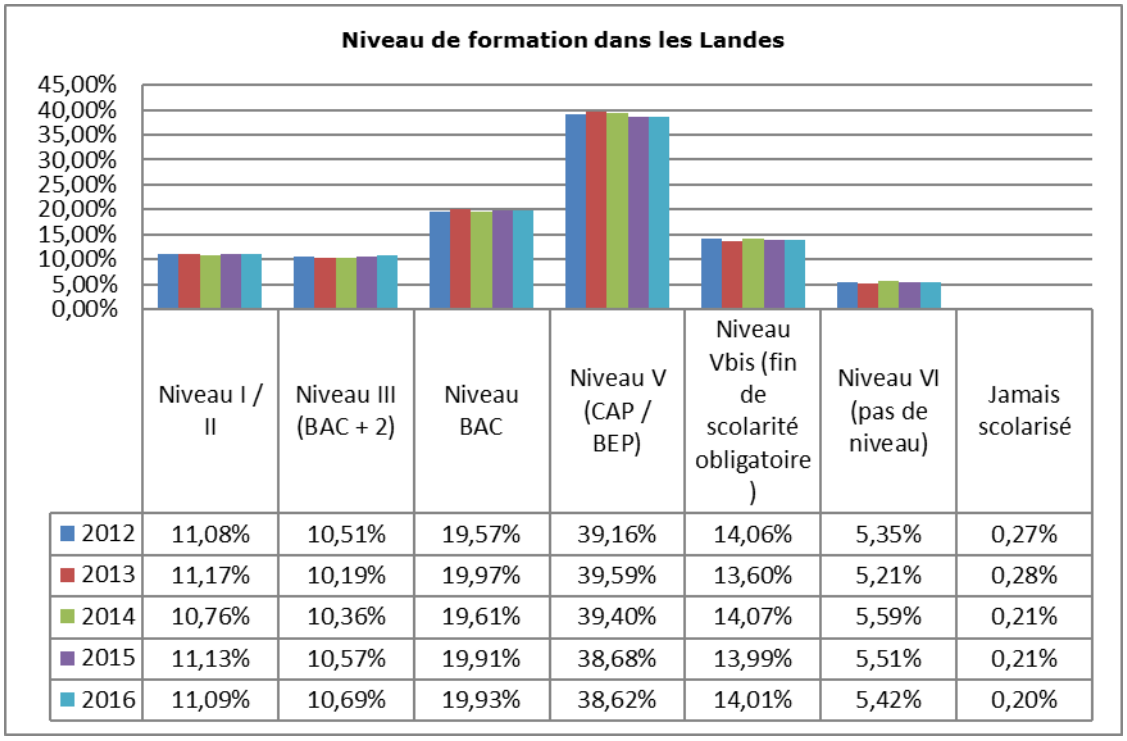

	Niveau I / II	Niveau III (BAC + 2)	Niveau BAC	Niveau V (CAP / BEP)	Niveau Vbis (fin de scolarité obligatoire)	Niveau VI (pas de niveau)	Jamais scolarisé
2012	11,08%	10,51%	19,57%	39,16%	14,06%	5,35%	0,27%
2013	11,17%	10,19%	19,97%	39,59%	13,60%	5,21%	0,28%
2014	10,76%	10,36%	19,61%	39,40%	14,07%	5,59%	0,21%
2015	11,13%	10,57%	19,91%	38,68%	13,99%	5,51%	0,21%
2016	11,09%	10,69%	19,93%	38,62%	14,01%	5,42%	0,20%

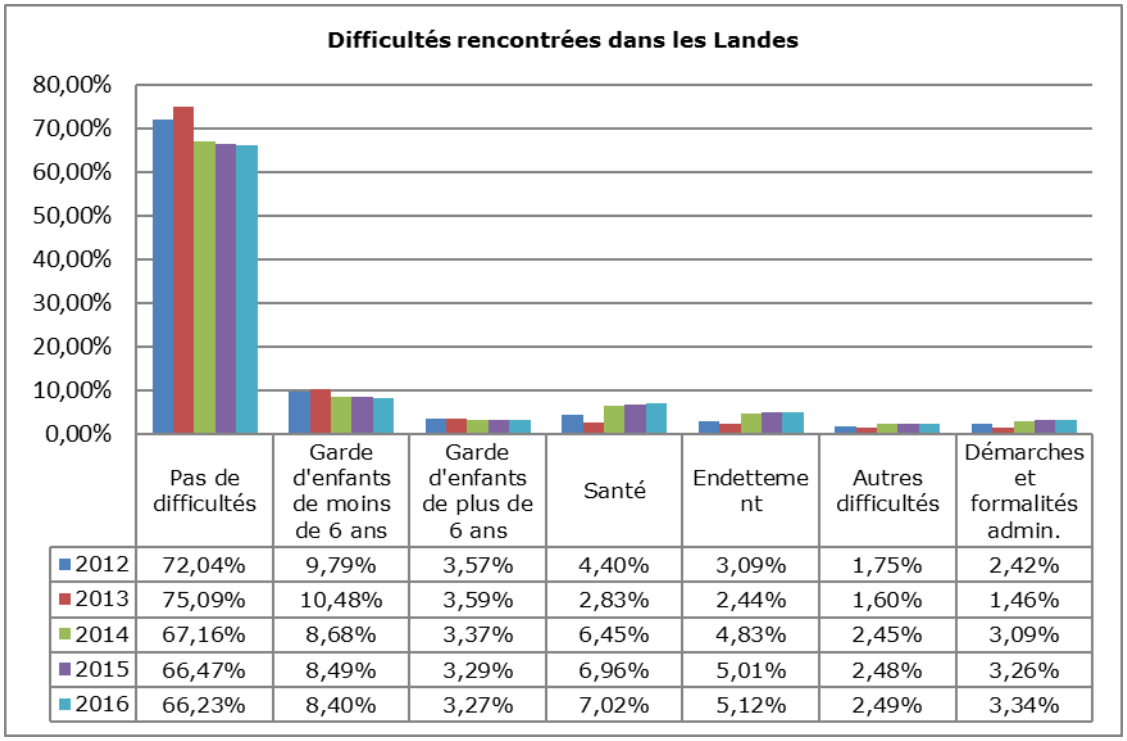

	Pas de difficultés	Garde d'enfants de moins de 6 ans	Garde d'enfants de plus de 6 ans	Santé	Endettement	Autres difficultés	Démarches et formalités admin.
2012	72,04%	9,79%	3,57%	4,40%	3,09%	1,75%	2,42%
2013	75,09%	10,48%	3,59%	2,83%	2,44%	1,60%	1,46%
2014	67,16%	8,68%	3,37%	6,45%	4,83%	2,45%	3,09%
2015	66,47%	8,49%	3,29%	6,96%	5,01%	2,48%	3,26%
2016	66,23%	8,40%	3,27%	7,02%	5,12%	2,49%	3,34%

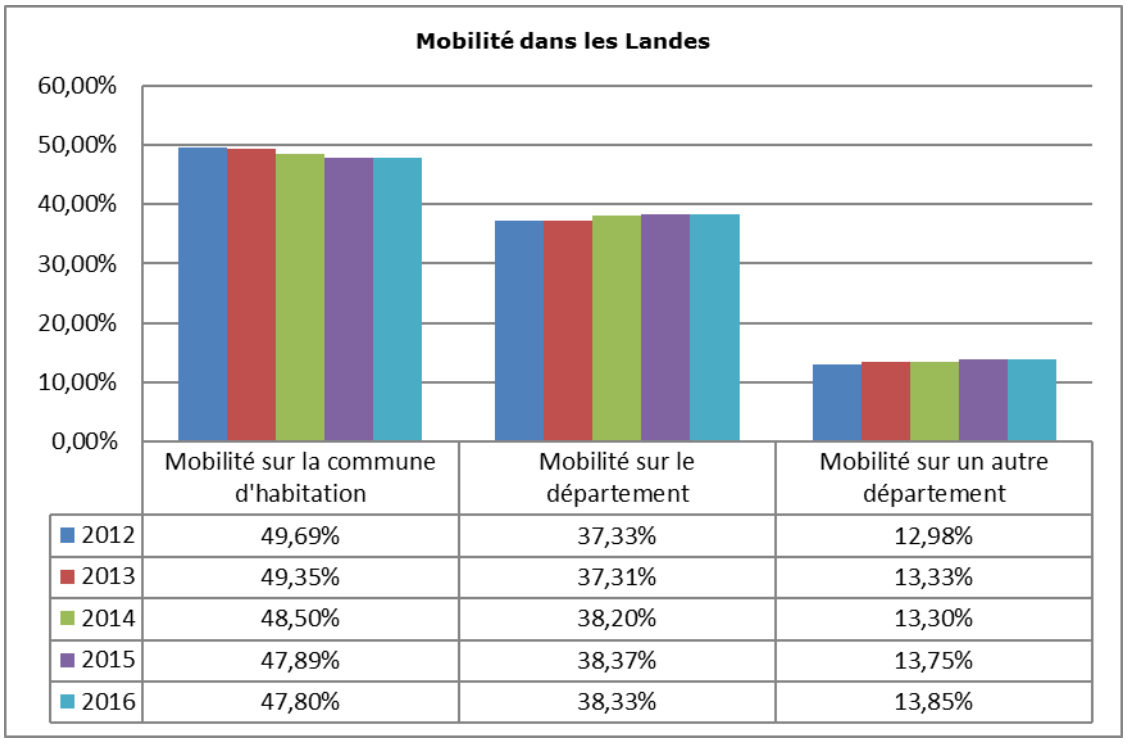

	Mobilité sur la commune d'habitation	Mobilité sur le département	Mobilité sur un autre département
2012	49,69%	37,33%	12,98%
2013	49,35%	37,31%	13,33%
2014	48,50%	38,20%	13,30%
2015	47,89%	38,37%	13,75%
2016	47,80%	38,33%	13,85%

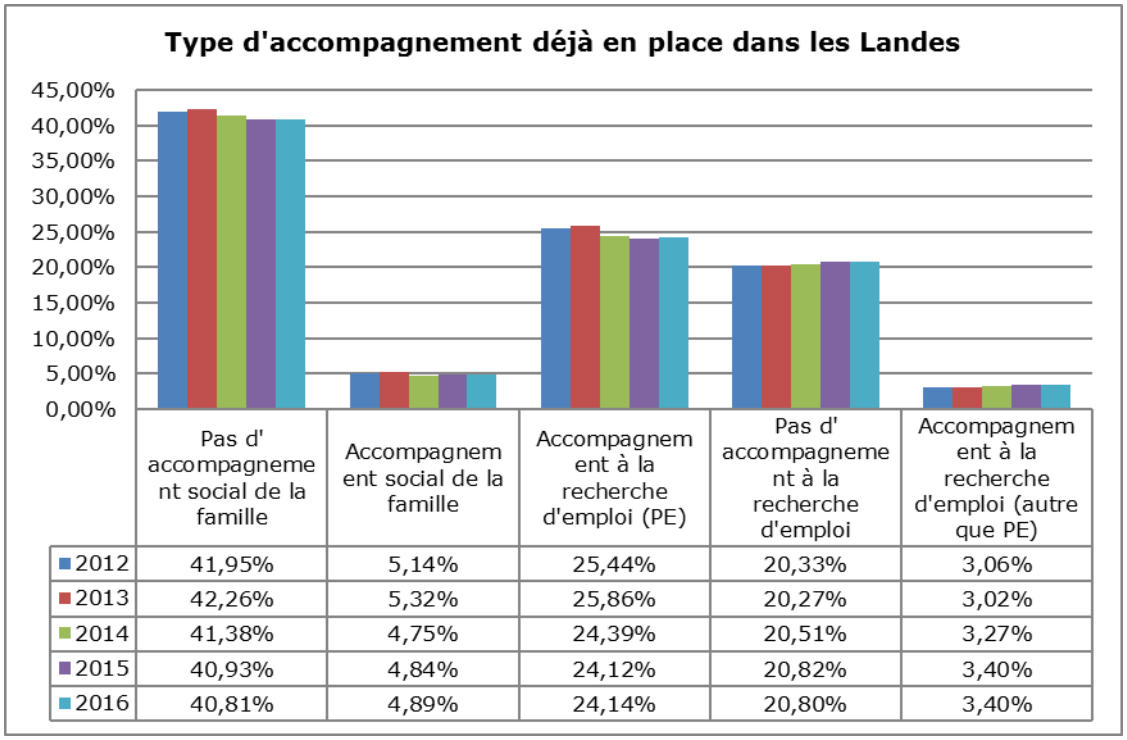

	Pas d' accompagnement social de la famille	Accompagnement social de la famille	Accompagnement à la recherche d'emploi (PE)	Pas d' accompagnement à la recherche d'emploi	Accompagnement à la recherche d'emploi (autre que PE)
2012	41,95%	5,14%	25,44%	20,33%	3,06%
2013	42,26%	5,32%	25,86%	20,27%	3,02%
2014	41,38%	4,75%	24,39%	20,51%	3,27%
2015	40,93%	4,84%	24,12%	20,82%	3,40%
2016	40,81%	4,89%	24,14%	20,80%	3,40%

II - A l'échelon des territoires des équipes pluridisciplinaires :

EP Dax = 22.79 % des DSP (21.37% en 2015)

		2015	2016
Passé professionnel des demandeurs	Ont déjà exercé une activité professionnelle	27,55%	27.30%
	Ont toujours travaillé	28,58%	28.23%
	N'ont jamais travaillé	6,84%	6.71%
	Ont travaillé par intermittence	37,03%	37.74%
Niveau de formation	Niveau I / II	8,1%	8.00%
	Niveau III (BAC + 2)	9,8%	9.70%
	Niveau BAC	17,84%	18.15%
	Niveau V (CAP / BEP)	41,24%	41.29%
	Niveau Vbis (fin de scolarité obligatoire)	15,03%	14.94%
	Niveau VI (pas de niveau)	7,65%	7.56%
	Jamais scolarisé	0,33%	0.31%
Mobilité	Mobilité sur la commune d'habitation	51,3%	51.11%
	Mobilité sur le département	35,73%	35.68%
	Mobilité sur un autre département	12,98%	13.19%
Difficultés rencontrées (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas de difficultés	67,01%	66.68%
	Garde d'enfants de moins de 6 ans	8,96%	8.85%
	Garde d'enfants de plus de 6 ans	2,08%	2.23%
	Santé	6,98%	7.04%
	Endettement	4,46%	4.56%
	Autres difficultés	2,23%	2.18%
	Démarches et formalités administratives	3,42%	3.47%
	Lecture, écriture, compréhension du français	2,53%	2.52%
	Reconnaissance travailleur handicapé	1,58%	1.71%
	Charge de proches dépendants	0,25%	0.23%
	Charge d'enfant ou proche invalide	0,5%	0.47%
	Problèmes financiers	0%	0%
	Logement insalubre ou indécent		
	Impayé de loyer / remboursement accession		
Type d'accompagnement déjà en place (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas d'accompagnement social de la famille	39,12%	38.83%
	Accompagnement social de la famille	5,25%	5.36%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (PE)	24,4%	24.43%
	Pas d'accompagnement à la recherche d'emploi	20,74%	20.58%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (autre que PE)	3,86%	3.85%
	Accompagnement individuel vers l'emploi	4,51%	4.74%
	Accompagnement individuel insertion professionnelle	1,22%	1,32%
	Accompagnement individuel formation	0,17%	0,15%
	Pas d'accompagnement individuel	0,12%	0,11%
	Accompagnement santé	0,61%	0,58%
	Accompagnement par la famille	0%	0%

EP Hagetmau = 10.57 % des DSP (9.90% en 2015)

		2015	2016
Passé professionnel des demandeurs	Ont déjà exercé une activité professionnelle	23,73%	23.70%
	Ont toujours travaillé	27,57%	27.41%
	N'ont jamais travaillé	6,72%	6.62%
	Ont travaillé par intermittence	41,98%	42.25%
Niveau de formation	Niveau I / II	7,94%	7,79%
	Niveau III (BAC + 2)	7,1%	6.85%
	Niveau BAC	17,97%	17.87%
	Niveau V (CAP / BEP)	42,76%	42.74%
	Niveau Vbis (fin de scolarité obligatoire)	17,97%	18.54%
	Niveau VI (pas de niveau)	6,26%	5.91%
	Jamais scolarisé	0%	0,26%
Mobilité	Mobilité sur la commune d'habitation	36,62%	37.13%
	Mobilité sur le département	50,86%	50.68%
	Mobilité sur un autre département	12,52%	12,17%
Difficultés rencontrées (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas de difficultés	62,05%	61.28%
	Garde d'enfants de moins de 6 ans	11,04%	10.99%
	Garde d'enfants de plus de 6 ans	3,11%	3.05%
	Santé	7,53%	7.83%
	Endettement	5,72%	6.02%
	Autres difficultés	3,31%	3.34%
	Démarches et formalités administratives	3,21%	3.53%
	Lecture, écriture, compréhension du français	1,61%	1.62%
	Reconnaissance travailleur handicapé	2,31%	2.19%
	Charge de proches dépendants	0,1%	0,09%
	Charge d'enfant ou proche invalide	0%	0%
	Problèmes financiers	0%	0%
	Logement insalubre ou indécent		
	Impayé de loyer / remboursement accession		
Type d'accompagnement déjà en place (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas d'accompagnement social de la famille	43,09%	42.40%
	Accompagnement social de la famille	4,61%	5.06%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (PE)	21,54%	21.69%
	Pas d'accompagnement à la recherche d'emploi	23,04%	22.57%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (autre que PE)	3,57%	3.63%
	Accompagnement individuel vers l'emploi	2,19%	2.42%
	Accompagnement individuel insertion professionnelle	0,69%	0.77%
	Accompagnement individuel formation	0%	0%
	Pas d'accompagnement individuel	0,69%	0,00%
	Accompagnement santé	0,58%	0,77%
	Accompagnement par la famille	0%	0.66%

EP Mont de Marsan = 17.33 % des DSP (23.11 % en 2015)

		2015	2016
Passé professionnel des demandeurs	Ont déjà exercé une activité professionnelle	27,49%	27,56%
	Ont toujours travaillé	23,49%	23,09%
	N'ont jamais travaillé	8,51%	8.44%
	Ont travaillé par intermittence	40,51%	40.89%
Niveau de formation	Niveau I / II	8,82%	8,90%
	Niveau III (BAC + 2)	9,76%	9.90%
	Niveau BAC	17,89%	17.73%
	Niveau V (CAP / BEP)	39,3%	39.38%
	Niveau Vbis (fin de scolarité obligatoire)	15,84%	15.82%
	Niveau VI (pas de niveau)	8,13%	7.99%
	Jamais scolarisé	0,26%	0,24%
Mobilité	Mobilité sur la commune d'habitation	53,72%	53.55%
	Mobilité sur le département	34,79%	34.90%
	Mobilité sur un autre département	11,5%	11,53%
Difficultés rencontrées (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas de difficultés	68,17%	67.78%
	Garde d'enfants de moins de 6 ans	8,58%	8.49%
	Garde d'enfants de plus de 6 ans	2,03%	2.02%
	Santé	5,24%	5.26%
	Endettement	4,06%	4.18%
	Autres difficultés	3,27%	3.42%
	Démarches et formalités administratives	4,26%	4.24%
	Lecture, écriture, compréhension du français	2,49%	2.40%
	Reconnaissance travailleur handicapé	1,44%	1.45%
	Charge de proches dépendants	0,26%	0,25%
	Charge d'enfant ou proche invalide	0,13%	0,19%
	Problèmes financiers	0,07%	0,06%
	Logement insalubre ou indécent		
	Impayé de loyer / remboursement accession		
Type d'accompagnement déjà en place (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas d'accompagnement social de la famille	39,21%	39,32%
	Accompagnement social de la famille	7%	6.89%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (PE)	22,61%	22.68%
	Pas d'accompagnement à la recherche d'emploi	19,9%	19.88%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (autre que PE)	4,97%	4.76%
	Accompagnement individuel vers l'emploi	3,07%	2,96%
	Accompagnement individuel insertion professionnelle	1,68%	1.68%
	Accompagnement individuel formation	0%	0,33%
	Pas d'accompagnement individuel	1,04%	0,1%
	Accompagnement santé	0,52%	0,44%
	Accompagnement par la famille	0%	0%

EP Parentis-en-Born = 22.59 % des DSP (23.03 % en 2015)

		2015	2016
Passé professionnel des demandeurs	Ont déjà exercé une activité professionnelle	17,44%	17,41%
	Ont toujours travaillé	30,17%	29,92%
	N'ont jamais travaillé	3,06%	3,01%
	Ont travaillé par intermittence	49,33%	49,64%
Niveau de formation	Niveau I / II	10,06%	10,11%
	Niveau III (BAC + 2)	9,26%	9,58%
	Niveau BAC	22,21%	21,17%
	Niveau V (CAP / BEP)	41,17%	40,92%
	Niveau Vbis (fin de scolarité obligatoire)	12,64%	12,65%
	Niveau VI (pas de niveau)	4,6%	4,49%
	Jamais scolarisé	0,06%	0,05%
Mobilité	Mobilité sur la commune d'habitation	46,57%	46,69%
	Mobilité sur le département	41,35%	41,28%
	Mobilité sur un autre département	12,09%	12,02%
Difficultés rencontrées (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas de difficultés	65,59%	65,66%
	Garde d'enfants de moins de 6 ans	8,31%	8,18%
	Garde d'enfants de plus de 6 ans	3%	2,97%
	Santé	7,63%	7,65%
	Endettement	6,45%	6,34%
	Autres difficultés	1,77%	1,83%
	Démarches et formalités administratives	3,9%	3,93%
	Lecture, écriture, compréhension du français	1,23%	1,26%
	Reconnaissance travailleur handicapé	1,63%	1,57%
	Charge de proches dépendants	0,05%	0,39%
	Charge d'enfant ou proche invalide	0%	0,17%
	Problèmes financiers	0%	0%
	Logement insalubre ou indécent		
	Impayé de loyer / remboursement accession		
Type d'accompagnement déjà en place (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas d'accompagnement social de la famille	43,32%	37,09%
	Accompagnement social de la famille	3,32%	2,90%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (PE)	24,38%	21,09%
	Pas d'accompagnement à la recherche d'emploi	21,09%	18,01%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (autre que PE)	3,87%	3,30%
	Accompagnement individuel vers l'emploi	1,73%	1,43%
	Accompagnement individuel insertion professionnelle	0,66%	0,54%
	Accompagnement individuel formation	0,17%	0,14%
	Pas d'accompagnement individuel	0,42%	0,34%
	Accompagnement santé	1,04%	0,89%
	Accompagnement par la famille	0%	0%

EP Saint-Vincent-de-Tyrosse = 20.14 % des DSP (16.34 % en 2015)

		2015	2016
Passé professionnel des demandeurs	Ont déjà exercé une activité professionnelle	20,7%	20,83%
	Ont toujours travaillé	25,28%	25,28%
	N'ont jamais travaillé	4,58%	4,51%
	Ont travaillé par intermittence	49,43%	49.36%
Niveau de formation	Niveau I / II	16,83%	16.84%
	Niveau III (BAC + 2)	14,09%	14.17%
	Niveau BAC	20,75%	20.89%
	Niveau V (CAP / BEP)	34,24%	34.08%
	Niveau Vbis (fin de scolarité obligatoire)	11,36%	11.34%
	Niveau VI (pas de niveau)	2,62%	2.54%
	Jamais scolarisé	0,12%	0,11%
Mobilité	Mobilité sur la commune d'habitation	47,22%	46.96%
	Mobilité sur le département	36,86%	36,98%
	Mobilité sur un autre département	15,92%	16.04%
Difficultés rencontrées (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas de difficultés	69,23%	68.98%
	Garde d'enfants de moins de 6 ans	7,83%	7.91%
	Garde d'enfants de plus de 6 ans	5,83%	5.74%
	Santé	6,06%	6.14%
	Endettement	3,96%	3.93%
	Autres difficultés	2,14%	2.21%
	Démarches et formalités administratives	1,86%	1.98%
	Lecture, écriture, compréhension du français	1,17%	1.17%
	Reconnaissance travailleur handicapé	1,45%	1.44%
	Charge de proches dépendants	0,19%	0.18%
	Charge d'enfant ou proche invalide	0,28%	0.27%
	Problèmes financiers	0%	0%
	Logement insalubre ou indécent		
	Impayé de loyer / remboursement accession		
Type d'accompagnement déjà en place (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas d'accompagnement social de la famille	39,42%	39,39%
	Accompagnement social de la famille	5,62%	5.61%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (PE)	27,16%	26.98%
	Pas d'accompagnement à la recherche d'emploi	19%	19.12%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (autre que PE)	1,86%	1.91%
	Accompagnement individuel vers l'emploi	4,71%	4.65%
	Accompagnement individuel insertion professionnelle	0,41%	0,39%
	Accompagnement individuel formation	0%	0,09%
	Pas d'accompagnement individuel	1,48%	1.45%
	Accompagnement santé	0,34%	0,36%
	Accompagnement par la famille	0%	

EP Villeneuve-de-Marsan = 6,60 % des DSP (6,25 % en 2015)

		2015	2016
Passé professionnel des demandeurs	Ont déjà exercé une activité professionnelle	28,51%	28,48%
	Ont toujours travaillé	27,84%	27,17%
	N'ont jamais travaillé	3,34%	3,49%
	Ont travaillé par intermittence	40,31%	40,87%
Niveau de formation	Niveau I / II	10,18%	10,15%
	Niveau III (BAC + 2)	9,07%	9,50%
	Niveau BAC	20,58%	20,08%
	Niveau V (CAP / BEP)	39,16%	38,87%
	Niveau Vbis (fin de scolarité obligatoire)	14,82%	15,11%
	Niveau VI (pas de niveau)	5,97%	6,04%
	Jamais scolarisé	0,22%	0,21%
Mobilité	Mobilité sur la commune d'habitation	48,88%	48,24%
	Mobilité sur le département	36,71%	36,77%
	Mobilité sur un autre département	14,4%	14,98%
Difficultés rencontrées (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas de difficultés	62,8%	62,59%
	Garde d'enfants de moins de 6 ans	8,53%	8,60%
	Garde d'enfants de plus de 6 ans	2,74%	2,81%
	Santé	8,53%	8,13%
	Endettement	5,48%	5,79%
	Autres difficultés	3,86%	3,44%
	Démarches et formalités administratives	3,06%	3,28%
	Lecture, écriture, compréhension du français	0,97%	1,40%
	Reconnaissance travailleur handicapé	2,09%	1,87%
	Charge de proches dépendants	0,97%	0,93%
	Charge d'enfant ou proche invalide	0,97%	0,93%
	Problèmes financiers	0%	0%
	Logement insalubre ou indécent		
	Impayé de loyer / remboursement accession		
Type d'accompagnement déjà en place (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas d'accompagnement social de la famille	43,57%	43,66%
	Accompagnement social de la famille	3,79%	3,82%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (PE)	17,32%	17,01%
	Pas d'accompagnement à la recherche d'emploi	26,92%	27,17%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (autre que PE)	2,84%	2,77%
	Accompagnement individuel vers l'emploi	3,52%	3,43%
	Accompagnement individuel insertion professionnelle	1,22%	1,31%
	Accompagnement individuel formation	0%	0,26%
	Pas d'accompagnement individuel	0,41%	0,39%
	Accompagnement santé	0,41%	0,52%
	Accompagnement par la famille	0%	0%

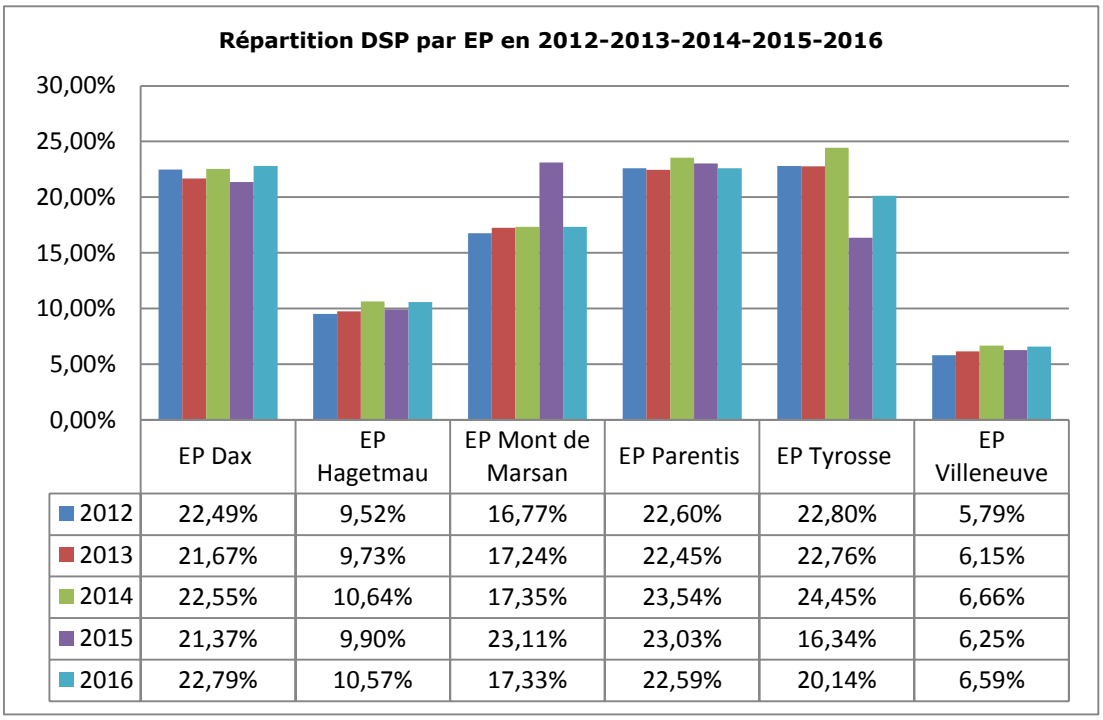

	EP Dax	EP Hagetmau	EP Mont de Marsan	EP Parentis	EP Tyrosse	EP Villeneuve
2012	22,49%	9,52%	16,77%	22,60%	22,80%	5,79%
2013	21,67%	9,73%	17,24%	22,45%	22,76%	6,15%
2014	22,55%	10,64%	17,35%	23,54%	24,45%	6,66%
2015	21,37%	9,90%	23,11%	23,03%	16,34%	6,25%
2016	22,79%	10,57%	17,33%	22,59%	20,14%	6,59%

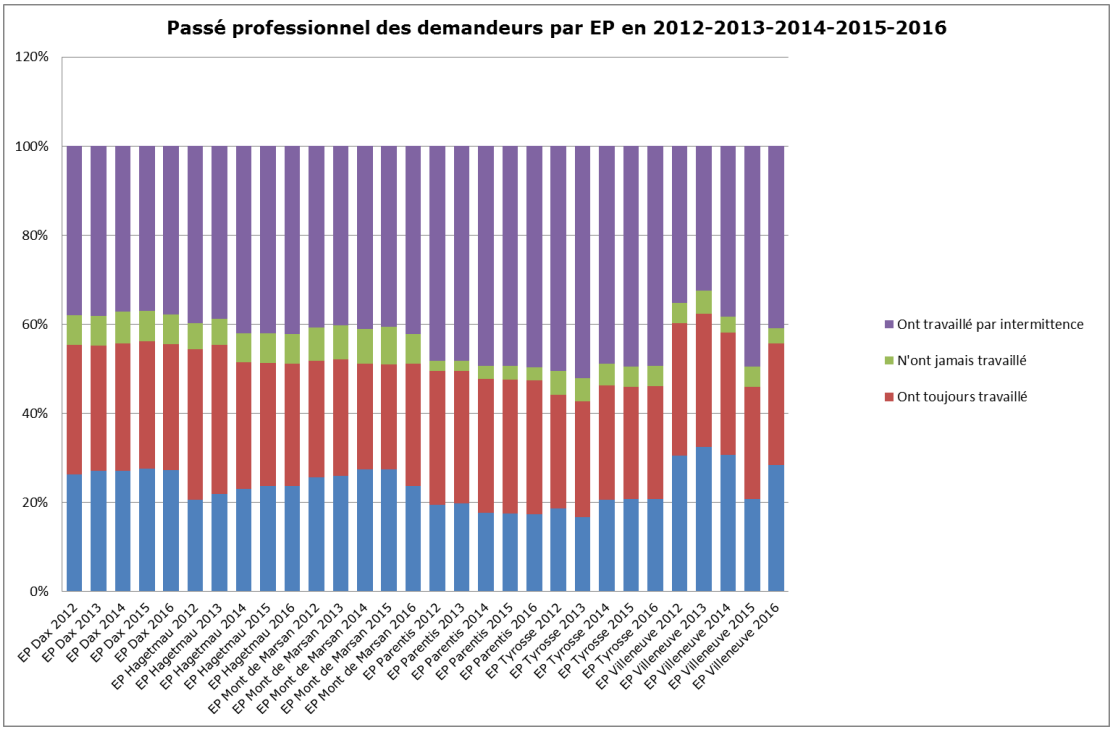

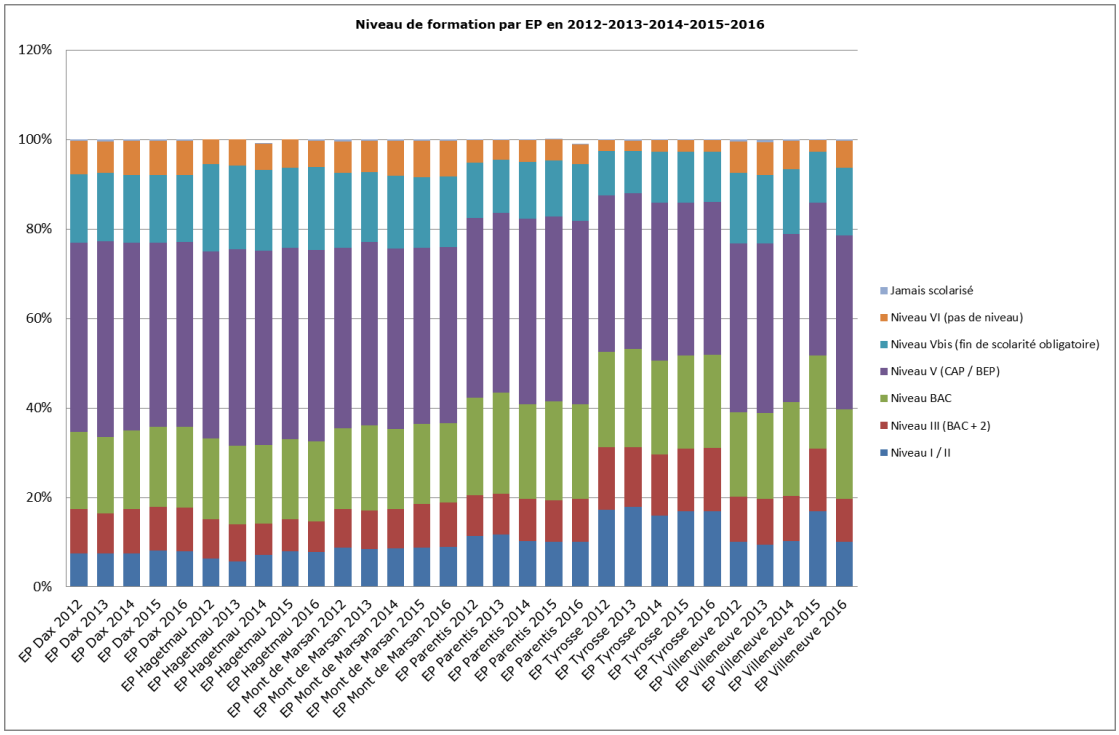
Niveau de formation par EP en 2012-2013-2014-2015-2016
120%
100%
80%
60%
40%
20%
0%
EP Dax 2012
EP Dax 2013
EP Dax 2014
EP Dax 2015
EP Dax 2016
EP Hagetmau 2012
EP Hagetmau 2013
EP Hagetmau 2014
EP Hagetmau 2015
EP Hagetmau 2016
EP Mont de Marsan 2012
EP Mont de Marsan 2013
EP Mont de Marsan 2014
EP Mont de Marsan 2015
EP Mont de Marsan 2016
EP Parentis 2012
EP Parentis 2013
EP Parentis 2014
EP Parentis 2015
EP Parentis 2016
EP Tyrosse 2012
EP Tyrosse 2013
EP Tyrosse 2014
EP Tyrosse 2015
EP Tyrosse 2016
EP Villeneuve 2012
EP Villeneuve 2013
EP Villeneuve 2014
EP Villeneuve 2015
EP Villeneuve 2016
Jamais scolarisé
Niveau VI (pas de niveau)
Niveau Vbis (fin de scolarité obligatoire)
Niveau V (CAP / BEP)
Niveau BAC
Niveau III (BAC + 2)
Niveau I / II

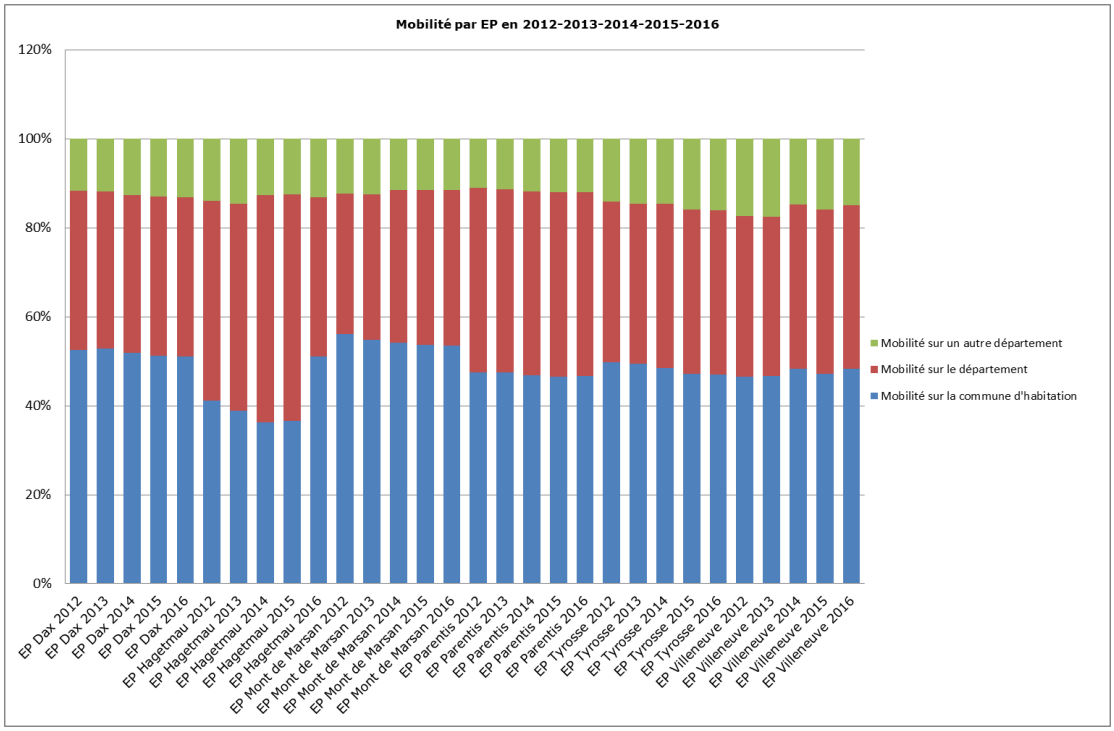
Mobilité par EP en 2012-2013-2014-2015-2016
120%
100%
80%
60%
40%
20%
0%
EP Dax 2012
EP Dax 2013
EP Dax 2014
EP Dax 2015
EP Dax 2016
EP Hagetmau 2012
EP Hagetmau 2013
EP Hagetmau 2014
EP Hagetmau 2015
EP Hagetmau 2016
EP Mont de Marsan 2012
EP Mont de Marsan 2013
EP Mont de Marsan 2014
EP Mont de Marsan 2015
EP Mont de Marsan 2016
EP Parentis 2012
EP Parentis 2013
EP Parentis 2014
EP Parentis 2015
EP Parentis 2016
EP Tyrosse 2012
EP Tyrosse 2013
EP Tyrosse 2014
EP Tyrosse 2015
EP Tyrosse 2016
EP Villeneuve 2012
EP Villeneuve 2013
EP Villeneuve 2014
EP Villeneuve 2015
EP Villeneuve 2016
Mobilité sur un autre département
Mobilité sur le département
Mobilité sur la commune d'habitation

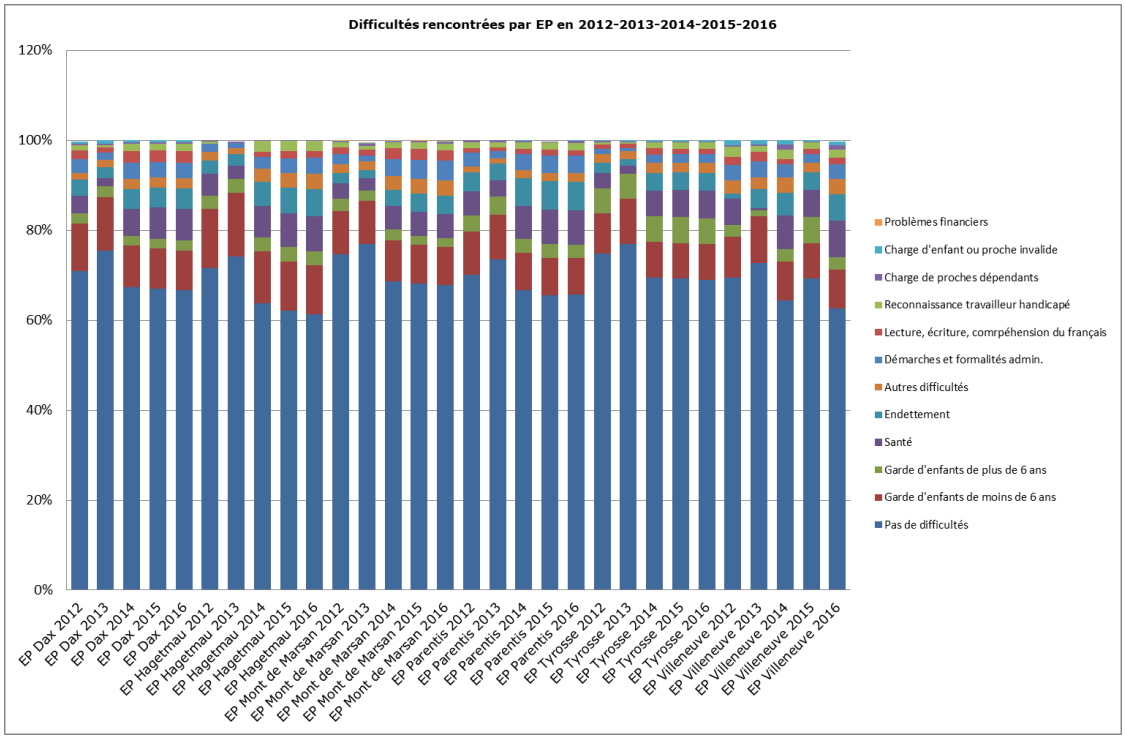
Difficultés rencontrées par EP en 2012-2013-2014-2015-2016
120%
100%
80%
60%
40%
20%
0%
EP Dax 2012
EP Dax 2013
EP Dax 2014
EP Dax 2015
EP Dax 2016
EP Hagetmau 2012
EP Hagetmau 2013
EP Hagetmau 2014
EP Hagetmau 2015
EP Hagetmau 2016
EP Mont de Marsan 2012
EP Mont de Marsan 2013
EP Mont de Marsan 2014
EP Mont de Marsan 2015
EP Mont de Marsan 2016
EP Parentis 2012
EP Parentis 2013
EP Parentis 2014
EP Parentis 2015
EP Parentis 2016
EP Tyrosse 2012
EP Tyrosse 2013
EP Tyrosse 2014
EP Tyrosse 2015
EP Tyrosse 2016
EP Villeneuve 2012
EP Villeneuve 2013
EP Villeneuve 2014
EP Villeneuve 2015
EP Villeneuve 2016
Problèmes financiers
Charge d'enfant ou proche invalide
Charge de proches dépendants
Reconnaissance travailleur handicapé
Lecture, écriture, comrpéhension du français
Démarches et formalités admin.
Autres difficultés
Endettement
Santé
Garde d'enfants de plus de 6 ans
Garde d'enfants de moins de 6 ans
Pas de difficultés

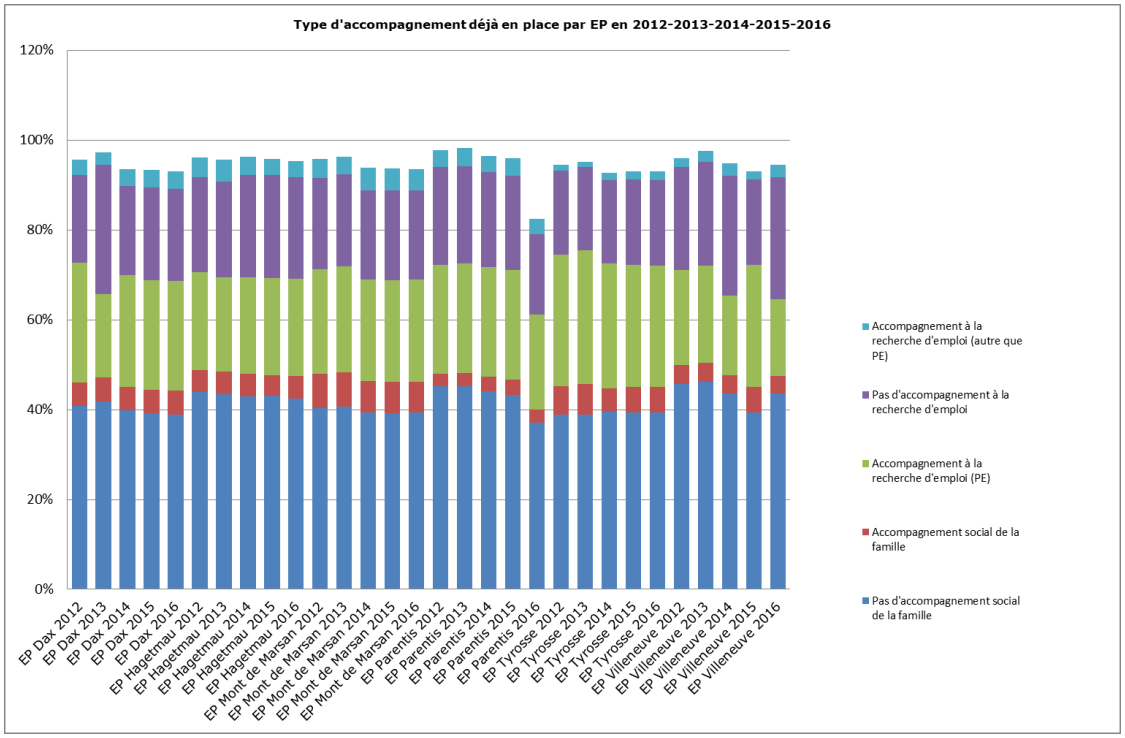
Type d'accompagnement déjà en place par EP en 2012-2013-2014-2015-2016
120%
100%
80%
60%
40%
20%
0%
EP Dax 2012
EP Dax 2013
EP Dax 2014
EP Dax 2015
EP Dax 2016
EP Hagetmau 2012
EP Hagetmau 2013
EP Hagetmau 2014
EP Hagetmau 2015
EP Hagetmau 2016
EP Mont de Marsan 2012
EP Mont de Marsan 2013
EP Mont de Marsan 2014
EP Mont de Marsan 2015
EP Mont de Marsan 2016
EP Parentis 2012
EP Parentis 2013
EP Parentis 2014
EP Parentis 2015
EP Parentis 2016
EP Tyrosse 2012
EP Tyrosse 2013
EP Tyrosse 2014
EP Tyrosse 2015
EP Tyrosse 2016
EP Villeneuve 2012
EP Villeneuve 2013
EP Villeneuve 2014
EP Villeneuve 2015
EP Villeneuve 2016
Accompagnement à la recherche d'emploi (autre que PE)
Pas d'accompagnement à la recherche d'emploi
Accompagnement à la recherche d'emploi (PE)
Accompagnement social de la famille
Pas d'accompagnement social de la famille

▪ LES ACTIONS D'INSERTION VALIDEES DANS LES CONTRATS D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'année 2016 a permis de collecter les actions d'insertion portées sur les contrats d'engagements réciproques validés en 2016 et incluant ceux dont la validité se prolonge sur 2017. Ces informations sont présentées au niveau départemental pour les bénéficiaires suivis par les référents du Conseil départemental et par les référents sociaux hors CD40. Elles sont ensuite déclinées par territoire d'équipe pluridisciplinaire, tous référents confondus. Il est à noter que :

- le nombre d'individus n'est pas égal au nombre de CER car sur la période concernée, un même individu a pu valider plusieurs CER ;
- le nombre d'actions visant à lever des freins par thématiques (emploi, soins…) est plus important que le nombre de CER car un même individu peut être confronté à plusieurs freins à lever ;
- enfin, le cumul des individus différents par catégorie de référents RSA (CD40 ou hors CD40) est supérieur au cumul d'individus concernés au niveau départemental tous référents confondus car sur la période, un individu a pu avoir plusieurs référents (changement d'adresse, de situation familiale…ayant entrainé une réorientation).

1 - Niveau départemental :

CER actifs du 01/01/2016 au 31/12/2017

	Action insertion	Nombre d'individus	% âge Individus concernés par l'action	Nombre d'actions	% âge de l'action sur le total des actions
CER par référents RSA CD40	Emploi	995	37,07%	1290	22,88%
	Accès aux soins	300	11,18%	342	6,07%
	Cas particuliers	359	13,38%	397	7,04%
	Formation	256	9,54%	285	5,06%
	Habitat	259	9,65%	287	5,09%
	Mobilité	270	10,06%	317	5,62%
	Accompagnement démarche	1026	38,23%	1212	21,50%
	Santé	1050	39,12%	1354	24,02%
	Enfant-Famille	149	5,55%	156	2,77%
	Nombre total individus	2684		5637	Pour 3982 CER différents

	Action insertion	Nombre d'individus	% âge Individus concernés par l'action	Nombre d'actions	% âge de l'action sur le total des actions
CER par référents RSA hors CD40	Emploi	327	33,06%	410	18,95%
	Accès aux soins	89	9,00%	98	4,53%
	Cas particuliers	129	13,04%	141	6,52%
	Formation	85	8,59%	100	4,62%
	Habitat	168	16,99%	187	8,64%
	Mobilité	138	13,95%	159	7,35%
	Accompagnement démarche	484	48,94%	571	26,39%
	Santé	266	26,90%	328	15,16%
	Enfant-Famille	149	15,07%	170	7,86%
	Nombre total individus	989		2164	Pour 1385 CER différents

	Nombre :	3559		7801	Pour 5367CER différents

2 - Niveaux des territoires :

Au niveau des différents territoires des équipes pluridisciplinaires, les données des CER sont traitées pour tous référents RSA sociaux confondus (CD40 + hors CD40)

- EP de Dax :

Actions d'Insertion	Nombre d'individus	% individus pour l'action	Nombre d'actions	% âge de l'action sur le total des actions
Accès aux soins	44	5,99%	47	3,16%
Accompagnement démarches	335	45,64%	380	25,55%
Cas particuliers	106	14,44%	123	8,27%
Emploi	264	35,97%	303	20,38%
Enfant-Famille	111	15,12%	122	8,20%
Formation	73	9,95%	80	5,38%
Habitat	83	11,31%	88	5,92%
Mobilité	91	12,40%	106	7,13%
Santé	210	28,61%	238	18,23%
Nombre :	734		1487	Pour 996 CER différents

- EP d'Hagetmau :

Actions d'Insertion	Nombre d'individus	% individus pour l'action	Nombre d'actions	% âge de l'action sur le total des actions
Accès aux soins	75	18,84%	89	10,25%
Accompagnement démarches	145	36,43%	162	18,66%
Cas particuliers	38	9,55%	39	4,49%
Emploi	149	37,44%	186	21,43%
Enfant-Famille	22	5,53%	23	2,65%
Formation	19	4,77%	21	2,42%
Habitat	58	14,57%	63	7,26%
Mobilité	70	17,59%	81	9,33%
Santé	173	43,47%	204	23,50%
Nombre :	398		868	Pour 563 CER différents

- EP de Mont-de-Marsan :

Actions d'Insertion	Nombre d'individus	% individus pour l'action	Nombre d'actions	% âge de l'action sur le total des actions
Accès aux soins	95	11,18%	110	5,62%
Accompagnement démarches	361	42,47%	441	22,52%
Cas particuliers	64	7,53%	67	3,42%
Emploi	381	44,82%	525	26,81%
Enfant-Famille	59	6,94%	69	3,52%
Formation	163	19,18%	195	9,96%
Habitat	93	10,94%	105	5,36%
Mobilité	79	9,29%	86	4,39%
Santé	274	32,24	360	18,39%
Nombre :	850		1958	Pour 1348 CER différents

- EP de Parentis-en-Born :

Actions d'Insertion	Nombre d'individus	% individus pour l'action	Nombre d'actions	% âge de l'action sur le total des actions
Accès aux soins	79	9,83%	94	6,79%
Accompagnement démarches	370	46,02%	494	24,75%
Cas particuliers	128	15,92%	148	7,41%
Emploi	290	36,07%	404	20,24%
Enfant-Famille	50	6,22%	52	2,61%
Formation	44	5,47%	47	2,35%
Habitat	98	12,19%	116	5,81%
Mobilité	110	13,68%	133	6,66%
Santé	332	41,29%	508	25,45%
Nombre :	804		1996	Pour 1385 CER différents

- EP de Saint-Vincent-de-Tyrosse :

Actions d'Insertion	Nombre d'individus	% individus pour l'action	Nombre d'actions	% âge de l'action sur le total des actions
Accès aux soins	63	10,77%	67	6,77%
Accompagnement démarches	179	30,60%	204	20,63%
Cas particuliers	125	21,37%	135	13,65%
Emploi	129	22,05%	139	14,05%
Enfant-Famille	39	6,67%	39	3,94%
Formation	19	3,25%	21	2,12%
Habitat	62	10,60%	69	6,98%
Mobilité	34	5,81%	40	4,04%
Santé	243	41,54%	275	27,81%
Nombre :	585		989	Pour 721 CER différents

- EP de Villeneuve-de-Marsan :

Actions d'Insertion	Nombre d'individus	% individus pour l'action	Nombre d'actions	% âge de l'action sur le total des actions
Accès aux soins	29	12,61%	33	6,52%
Accompagnement démarches	82	35,65%	102	20,16%
Cas particuliers	22	9,57%	26	5,14%
Emploi	106	46,09%	143	28,26%
Enfant-Famille	18	7,83%	21	4,15%
Formation	21	9,13%	21	4,15%
Habitat	30	13,04%	33	6,52%
Mobilité	22	9,57%	30	5,93%
Santé	76	33,04%	97	19,17%
Nombre :	230		506	Pour 354 CER différents

▪ L'ORIENTATION DES BENEFICIAIRES DU RSA

Les droits et devoirs des bénéficiaires du RSA sont définis par les articles L. 262-27 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Chaque bénéficiaire (et non chaque foyer) a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique. Pour ceux qui sont soumis à droits et devoirs (orientables vers un référent unique), cet accompagnement sera formalisé soit par un Projet Personnalisé d'Accès à l'emploi (PPAE), soit par un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) selon qu'il s'agit d'un accompagnement professionnel ou social/socioprofessionnel.

Les bénéficiaires non soumis à obligations d'insertion peuvent solliciter annuellement un entretien avec l'un des organismes chargés de l'accompagnement pour évoquer avec lui les conditions qui permettront l'amélioration de sa situation en dehors de tout contrat d'accompagnement.

L'orientation des bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs est de la responsabilité du Président du Conseil départemental.

Ce processus a débuté à la fin du premier semestre 2010 par des phases d'expérimentation afin de permettre ensuite son ajustement sur tout le territoire. Il a donné lieu à élaboration d'un protocole d'orientation à destination des agents en charge du dispositif.

Comme indiqué précédemment, cette démarche est plus complexe (nouveaux bénéficiaires, orientation de chaque membre du foyer, évolution dans le temps des obligations en fonction des déclarations trimestrielles de ressources) et elle fait intervenir plus de partenaires que pour le RMI.

Depuis 2011, avec la connaissance de tous les partenaires impliqués dans l'accompagnement des bénéficiaires soumis à obligation et l'implication de chacun, l'orientation a progressé et le nombre de foyers restant à traiter avec l'intégration de nouveaux flux des organismes payeurs a diminué.

En 2014, les données des flux CNAF à intégrer dans notre logiciel de gestion ont changé et il n'a été possible de les intégrer qu'après plusieurs mois. Fin 2014, le décalage des données intégrées avec la réalité était de 5 mois.
En décembre 2015, ce délai a été ramené à 2 mois mais, en 2016, de nouveaux problèmes d'intégration des flux à partir de juin ont entraîné un nouveau retard de près de 6 mois.

Afin de proposer aux bénéficiaires du RSA le meilleur accompagnement correspondant à leur situation et à leurs besoins, dès la fin 2015, la nomination d'un nouveau référent pour les travailleurs indépendants est expérimentée avec BGE Landes TecGeCoop.

Par ailleurs, en application des dispositions du décret n° 2012-294 du 1er mars 2012 relatif aux procédures d'orientation, de suspension et de radiation applicables aux bénéficiaires du RSA, les organismes payeurs ont progressivement mis en application l'article R.262-65-1. Ainsi, la Caisse d'Allocations Familiales des Landes puis celle du Pays Basque et du Seignanx et la MSA Sud Aquitaine ont transmis copie des courriers informant les bénéficiaires qu'ils devenaient soumis à obligations lorsque leurs ressources ont évolué et les ont placés dans le champ des droits et devoirs.

Orientations des BRSA au 31/12/2016

	Dossiers traités	Orientations sociales effectuées	Orientations vers BGE	Orientations professionnelles effectuées	BRSA plus soumis à obligations au moment de la procédure d'orientation*	Dossiers restant à traiter
DAX	6482	2771	64	2426	1221	32
HAGETMAU	2626	1158	13	1036	419	26
MONT-DE-MARSAN	4242	2153	27	1462	600	23
PARENTIS-EN-BORN	5980	2310	47	2568	1055	43
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	5359	2365	65	2167	762	52
VILLENEUVE-DE-MARSAN	1378	627	17	594	140	14
TOTAUX	**26067**	**11384**	**233**	**10253**	**4197**	**190**

* *BRSA plus soumis : dossiers apparaissant comme à orienter selon des avis de paiement reçus ou selon Iodas mais le décalage dans le temps de cette information avec l'actualisation de la situation fait qu'ils ne sont plus soumis à obligations ou qu'ils ont quitté le département, par exemple au moment du traitement du dossier.*
Au 31 décembre 2016, l'écart entre les données Iodas disponibles (flux de juin 2016 validés) et la réalité de la situation est d'un peu moins de 6 mois. Du fait d'un problème informatique, les flux des mois de juillet et suivants n'ont pu être intégrés qu'en 2017.

▪ LES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Prévues par l'article L. 262-39 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les équipes pluridisciplinaires sont au nombre de 13 (6 locales + 7 départementales) et ont été constituées conformément à l'article R. 262-70 du même Code.

Les Équipes Pluridisciplinaires Locales (EPL) sont consultées pour avis avant toute décision de réorientation du bénéficiaire du RSA soumis à obligation d'un référent social vers un référent professionnel ou inversement. Elles ont aussi comme mission de participer au diagnostic des territoires de leur ressort grâce à la collecte et à l'analyse de données. Du fait du début effectif des procédures d'orientation à l'été 2010, les EPL n'ont pas été saisies en 2010 pour étudier les propositions de réorientation à l'échéance des contrats : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) ou Contrat d'Engagement Réciproque (CER), une procédure simplifiée ayant été mise en œuvre en cas d'erreur sur l'organisme désigné pour la primo-orientation. L'année 2011 a été celle de la mise en œuvre du fonctionnement régulier des EPL.

Depuis les mois de mai et juin 2011, les EPL se réunissent régulièrement pour étudier les situations de réorientations sur les territoires de DAX, MONT-DE-MARSAN, PARENTIS-EN-BORN, VILLENEUVE-DE-MARSAN, HAGETMAU et SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE. 50 réunions d'EPL simplifiées et plénières ont eu lieu en 2011 et 112 ont déjà eu lieu à la date du 31 décembre 2012. 111 réunions d'EPL simplifiées et plénières ont eu lieu en 2013, 99 en 2014, 93 en 2015 et 89 en 2016. Le volume des dossiers traités annuellement est de l'ordre de 1600 en 2016, en lien avec les orientations réalisées.

Synthèse des situations traitées par les EPL du 01/05/2011 au 31/12/2015 (niveau départemental):

En cumul	2011- 2012	2013	2014	2015	**TOTAUX**
Réunions EPL simplifiée	85	56	50	48	**239**
Situations étudiées	751	885	988	900	**3 524**
Réunions EPL plénière	77	55	49	45	**226**
Situations étudiées	1256	1104	965	886	**4 211**
Nombre réorientations social vers professionnel	340	213	274	242	**1 069**
Nombre réorientations professionnel vers social	120	66	75	68	**329**
Nombre réorientations vers BGE	0	0	0	0	**0**
Nombre changements référent unique sociaux	247	343	314	313	**1 217**
Nombre maintiens social après 12 mois	1180	1224	1138	1043	**4 585**
Pas de réorientation ou sans objet ou vers EPD	120	143	152	120	**535**

Synthèse des situations traitées par les EPL du 01/01/2016 au 31/12/2016 (par territoire d'EP):

Pour 2016	DAX	HAGETMAU	MONT-DE-MARSAN	PARENTIS-EN-BORN	SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	VILLENEUVE-DE-MARSAN	**TOTAUX**
Réunions EPL simplifiée	9	5	8	8	8	8	**46**
Situations étudiées	180	50	217	145	88	45	**725**
réunions EPL plénière	7	5	8	8	8	7	**43**
Situations étudiées	130	105	186	265	165	33	**884**
Nombre réorientations social vers professionnel	42	14	25	59	28	7	**175**
Nombre réorientations professionnel vers social	16	4	5	30	12	7	**74**
Nombre réorientations vers BGE	10	2	2	28	3	5	**50**
Nombre changements référent unique sociaux	68	45	44	72	39	17	**285**
Nombre maintiens social après 12 mois	144	88	278	214	157	36	**917**
Pas de réorientation ou sans objet ou vers EPD	30	2	49	7	14	6	**108**

En 2016, les EPL ont traité pour la première fois des réorientations vers BGE dans le cadre de l'accompagnement professionnel des travailleurs indépendants sans freins sociaux mis en place avec ce partenaire à partir de fin 2015.

Les Équipes Pluridisciplinaire Départementales (EPD) sont consultées pour avis en cas de désaccord entre le bénéficiaire et le référent unique sur le parcours d'insertion envisagé, en cas d'absence de contractualisation, de non-respect des engagements, de non-renouvellement du contrat (sans motifs légitimes pour ces trois derniers cas), de radiation de Pôle Emploi avec un PPAE en cours, de fausse déclaration ou de fraude avérée aux fins de percevoir indûment le RSA, de refus du bénéficiaire de se soumettre à des contrôles. Le bénéficiaire est informé de la saisine de l'EPD et du motif de celle-ci afin de pouvoir présenter ses arguments lors de la séance, y compris en se faisant assister ou par écrit.
20 réunions d'EPD se sont tenues en 2010, 44 en 2011, 54 en 2012, 49 en 2013, 49 en 2014, 47 en 2015 (chiffre en baisse du fait des échéances électorales et de la nomination de nouveaux présidents d'EPD) et 58 en 2016.

Dossiers soumis à avis du 01/01/2010 au 31/12/2015 (niveau départemental) :

En cumul	Nombre de réunions EPD	Situations étudiées	Absence de sanction *	Sanctions de premier niveau	Sanctions de second niveau**	Fraudes	Dont fraudes avec pénalités administratives
2010-2012	118	1697	780	557	245	115	26
2013	49	999	618	219	113	59	10
2014	49	1049	685	226	81	57	18
2015	47	1047	614	253	98	82	32
TOTAUX	**263**	**4792**	**2697**	**1255**	**537**	**313**	**86**

Dossiers soumis à avis du 01/01/2016 au 31/12/2016 (par territoire d'EP) :

Pour 2016	Nombre de réunions EPD	Situations étudiées	Absence de sanction *	Sanctions de premier niveau	Sanctions de second niveau**	Fraudes	Dont fraudes avec pénalités administratives
PARENTIS-EN-BORN	11	316	194	51	33	38	19
DAX	11	272	158	56	26	32	19
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	10	244	147	48	18	31	14
HAGETMAU	9	125	72	28	12	13	6
MONT-DE-MARSAN	11	269	129	78	38	24	15
VILLENEUVE-DE-MARSAN	6	77	36	22	12	7	3
TOTAUX	**58**	**1303**	**614**	**283**	**139**	**145**	**76**

***** y compris dossiers devenus sans objet (passage RSA activité), mutés ou en fin de droits à la date de la réunion de l'EPD ou ajournés ou réorientés

****** y compris notification de classement après déménagement constaté en EPD et révision sanction après réalisation CER ou PPAE et étude recours

▪ LE DISPOSITIF APRE

L'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) a été opérationnelle sur le département des Landes depuis le printemps 2010 et s'est arrêtée le 29 février 2016.

Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi en 2016

Service
Statistiques & Etudes

DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT DES DROITS OUVERTS AU RSA DANS LES LANDES

JANVIER 2017

pôle emploi

DEMANDES D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (DEFM) déc.-16

Répartition par catégories d'inscription

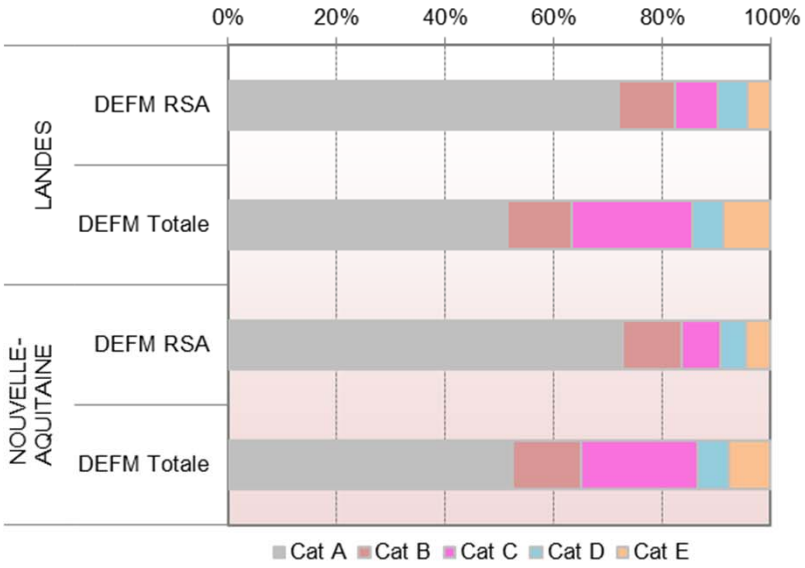

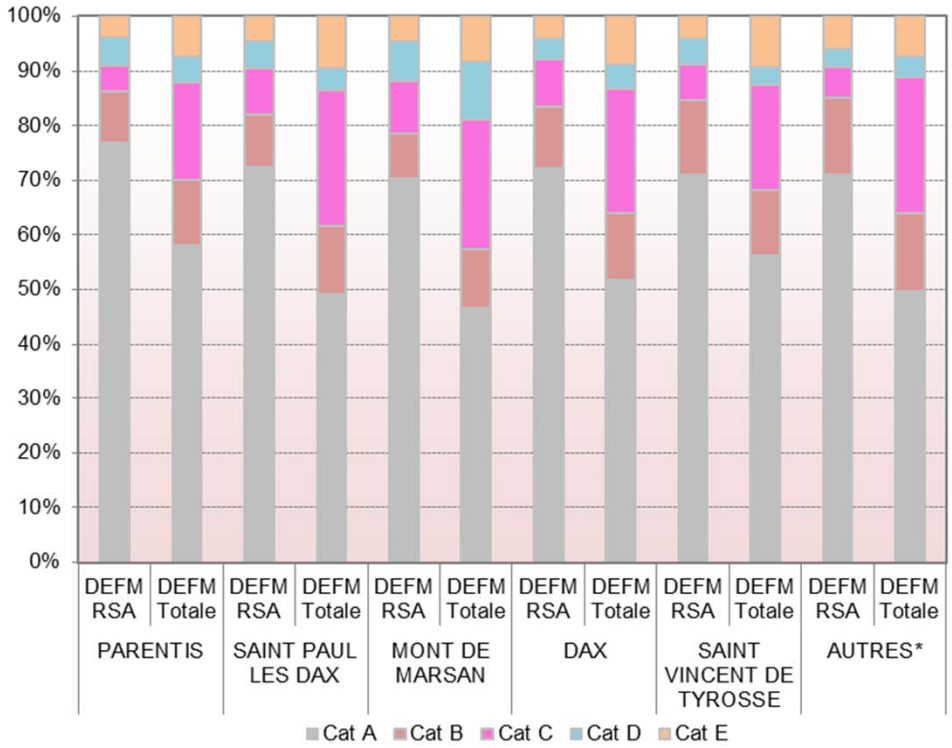

Fin déc.-16, le département des Landes compte **4 954** demandeurs d'emploi de toutes catégories ayant des droits ouverts au RSA; soit **11,7%** de la DEFM totale (**14,3%** en Nouvelle-Aquitaine).
90,2% de ces demandeurs d'emploi sont en catégories ABC (**90,7%** dans la région).

DEMANDES D'EMPLOI RSA cat. ABC au 31/12/16

Répartition par agence

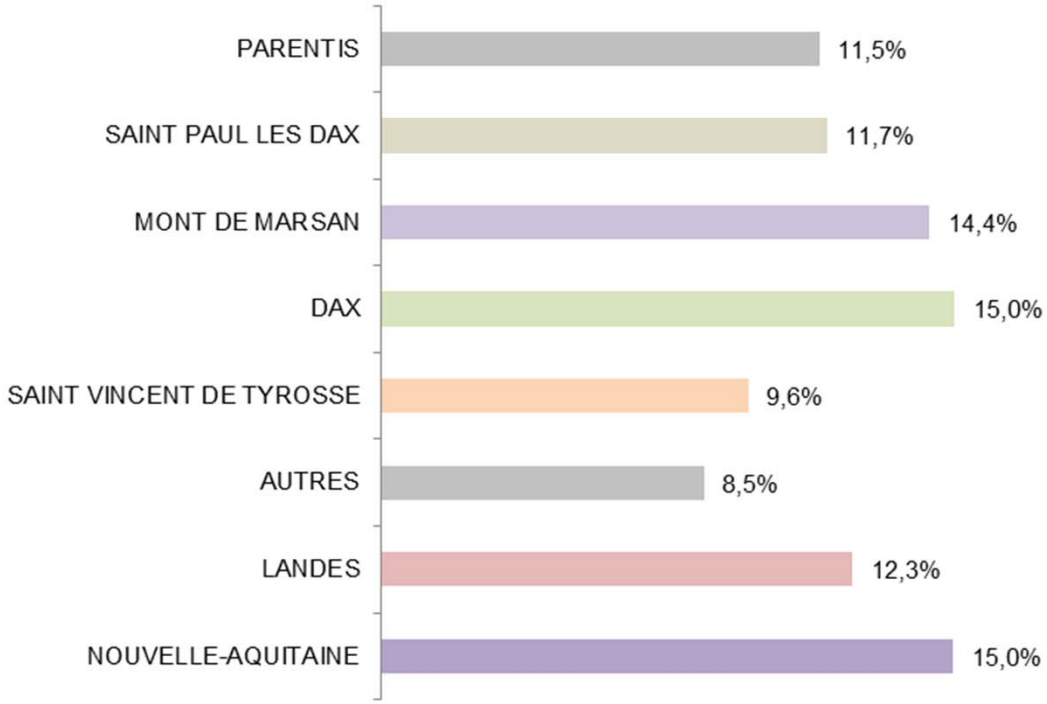

En **catégories ABC**, le nombre de demandeurs d'emploi RSA s'élève à **4 468**;
soit **12,3%** de la DEFM du département (**15,0%** dans la région).
15% de ces demandeurs d'emploi sont inscrits à l'agence Pôle emploi de Dax.

DEMANDES D'EMPLOI RSA cat. ABC au 31/12/16

Répartition par canton

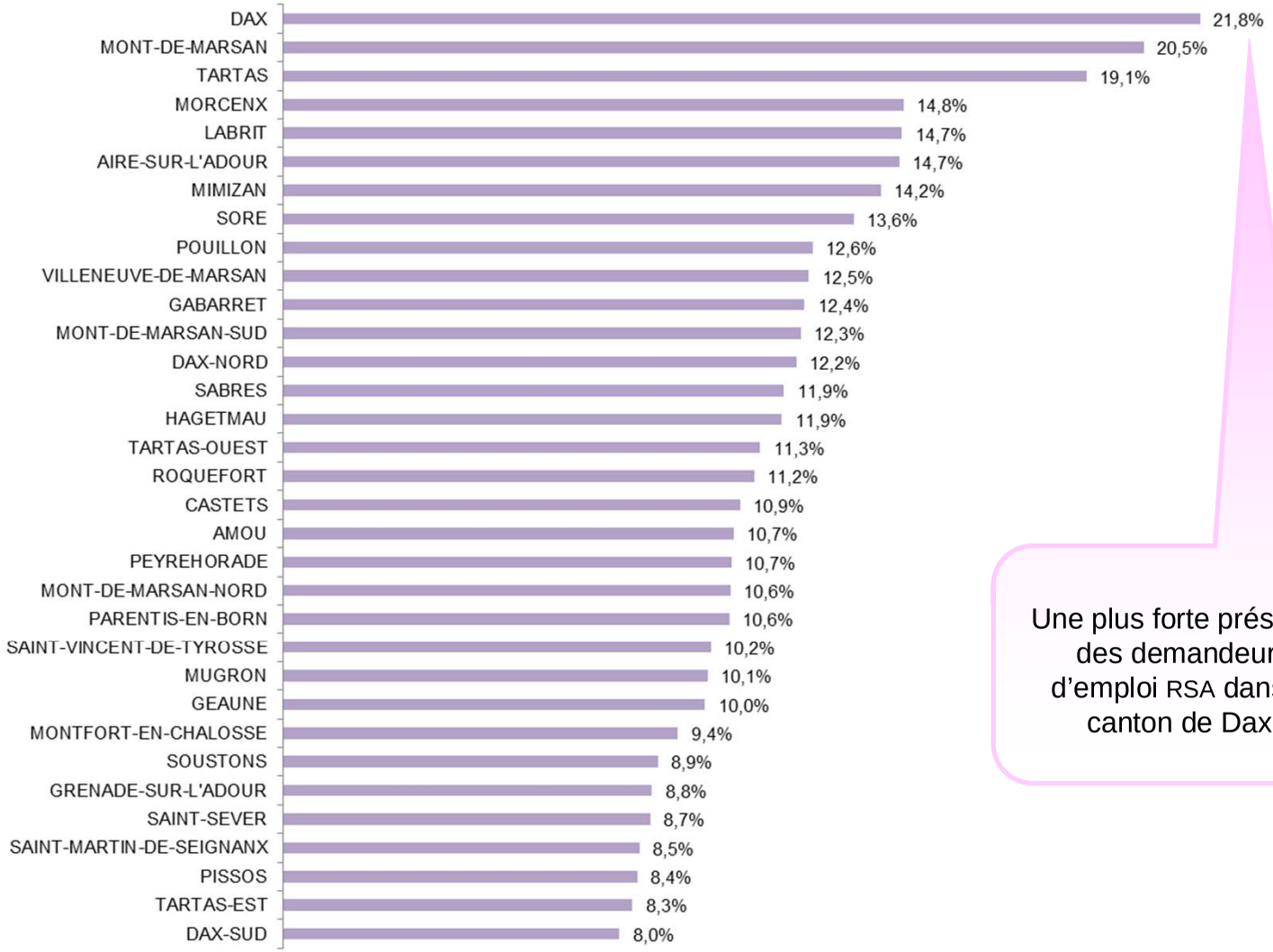

Une plus forte présence des demandeurs d'emploi RSA dans le canton de Dax.

DEMANDES D'EMPLOI RSA cat. ABC au 31/12/16

Répartition par sexe

Les femmes représentent **50,7%** de la DEFM RSA dans les Landes, et **49,5%** en Nouvelle-Aquitaine.

DEMANDES D'EMPLOI RSA cat. ABC au 31/12/16

Répartition par âge

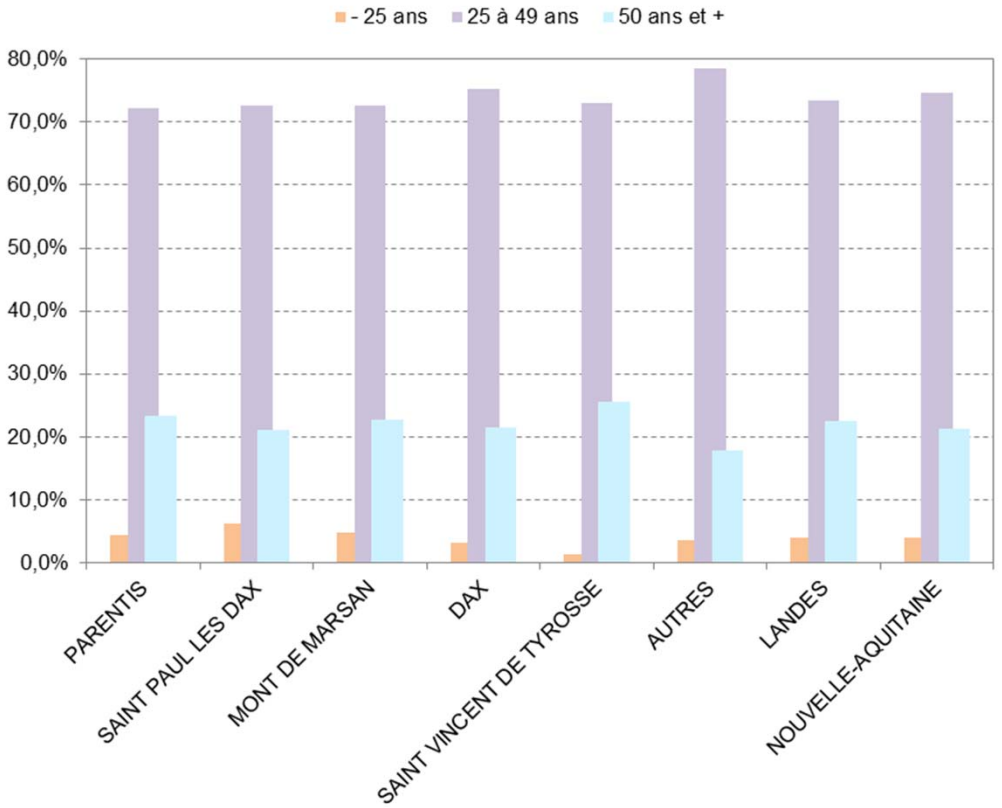

Les personnes âgées de 25 à 49 ans sont plus fortement représentées dans la DEFM RSA des territoires. Elles représentent **73,4%** dans les Landes et **74,5%** en Nouvelle-Aquitaine.
A l'agence Pôle emploi de Dax, elles représentent **75,3%**.

DEMANDES D'EMPLOI RSA cat. ABC au 31/12/16

Répartition par niveau de qualification

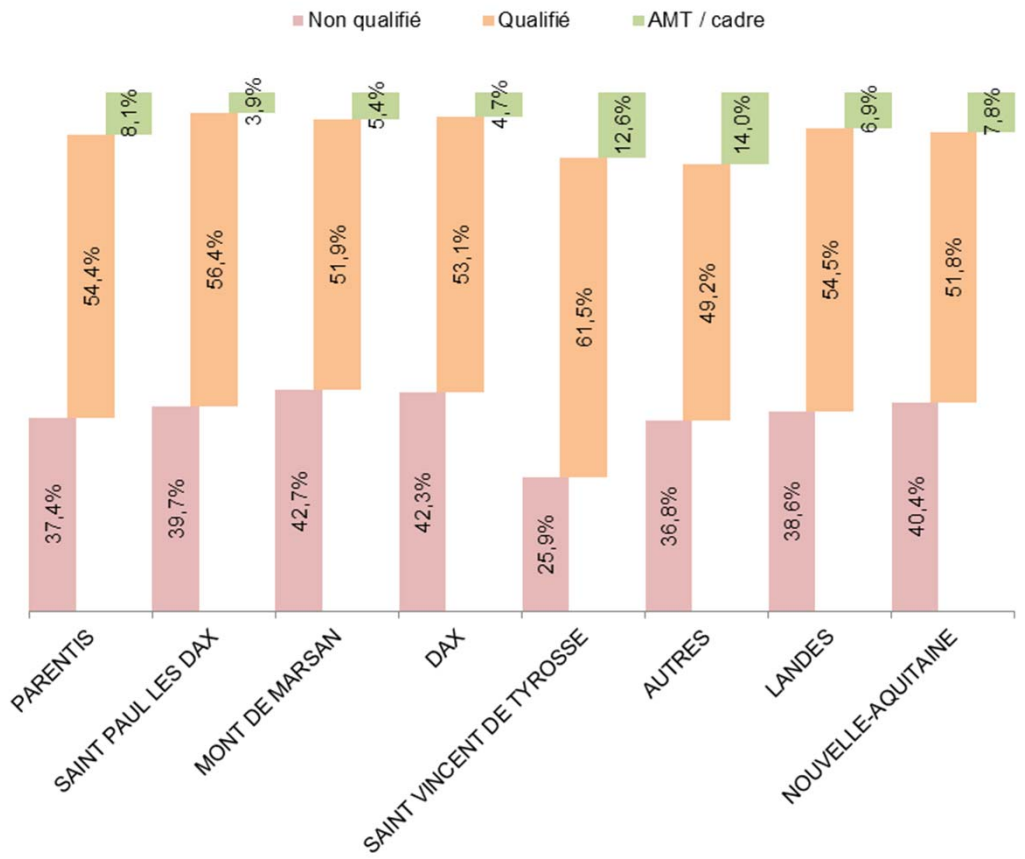

Les employés et ouvriers qualifiés sont majoritaires dans la DEFM RSA dans les territoires.
Ils représentent **54,5%** dans le département, et **51,8%** dans la région.
A l'agence Pôle emploi de St Vincent de Tyrosse, leur proportion est de **61,5%**.

DEMANDES D'EMPLOI RSA cat. ABC au 31/12/16

Répartition par ancienneté d'inscription

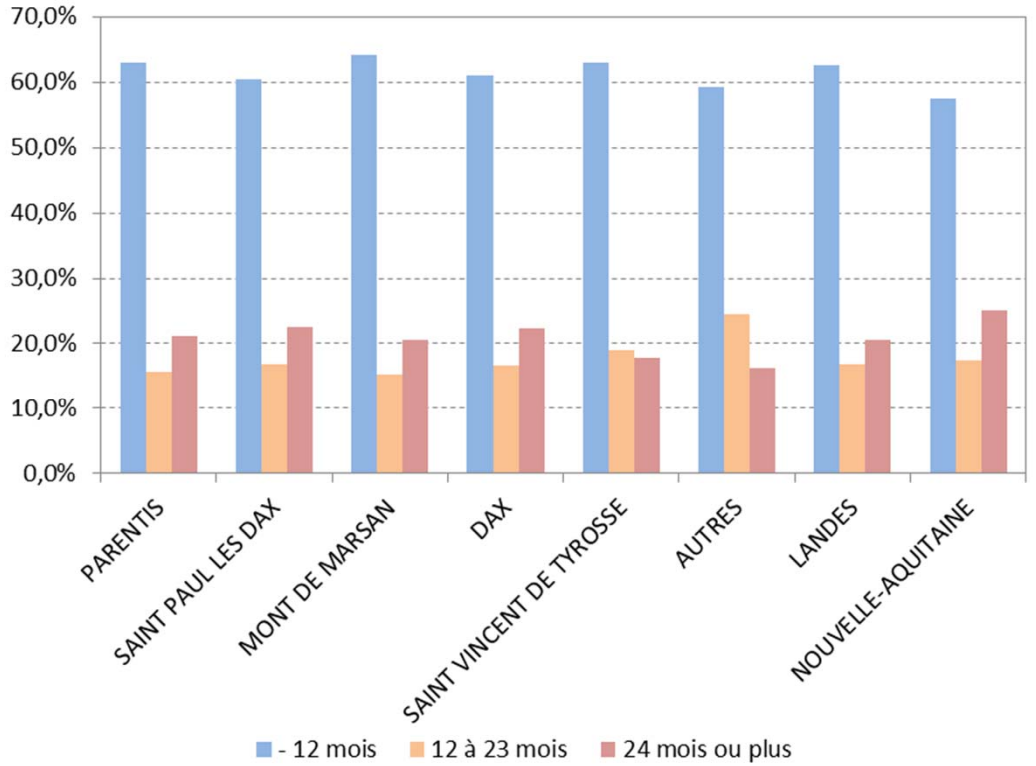

Dans les Landes, les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD) ayant des droits ouverts au RSA représentent **37,5%** de la DEFM (**42,6%** dans la région).
A l'agence Pôle emploi de St Paul les Dax, ils représentent **40%** de la DEFM RSA.

DEMANDES D'EMPLOI RSA cat. ABC au 31/12/16

Les 20 métiers les plus recherchés

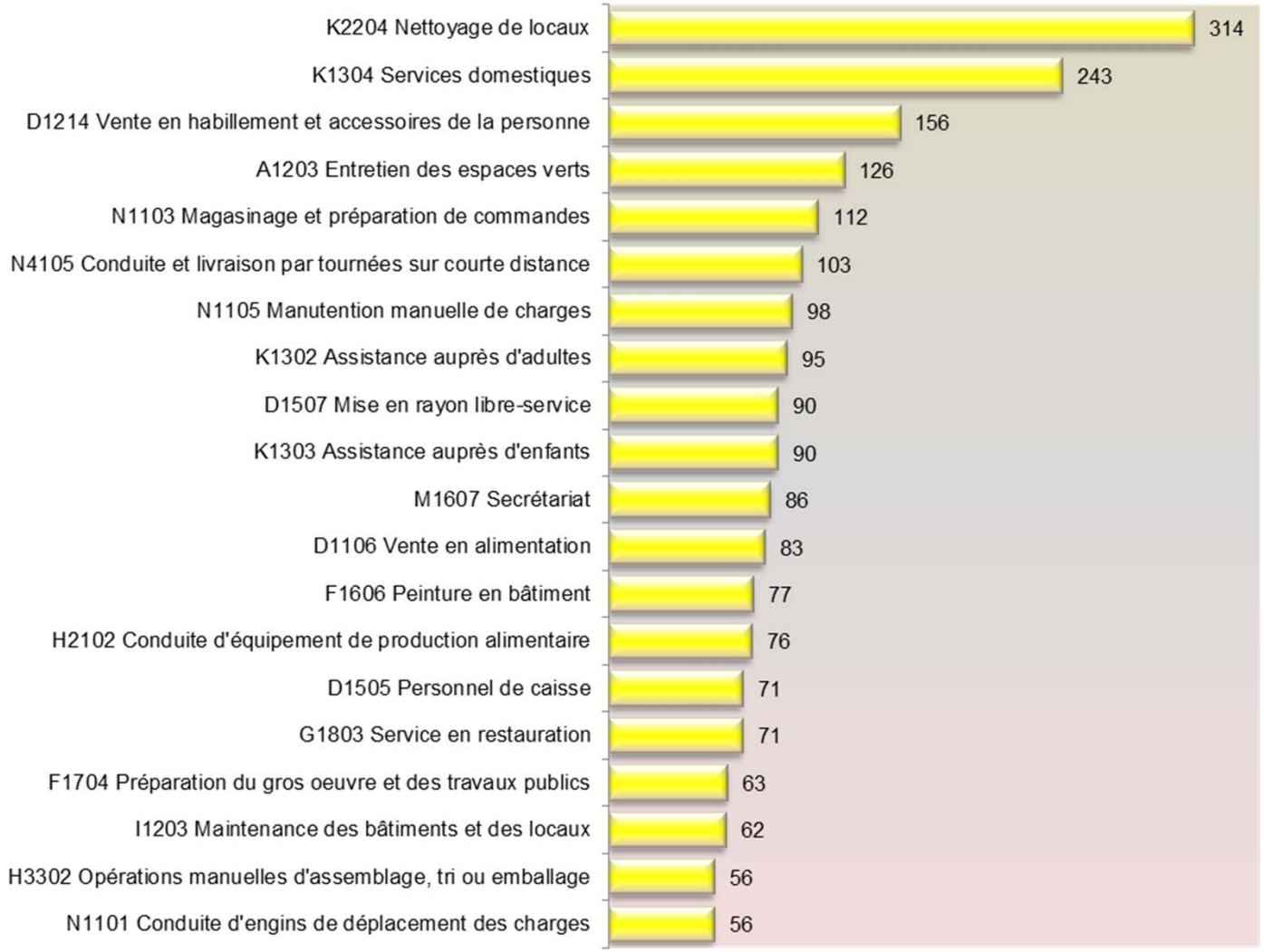

DEMANDES D'EMPLOI (RSA) ENREGISTREES EN 2016

Demandes enregistrées

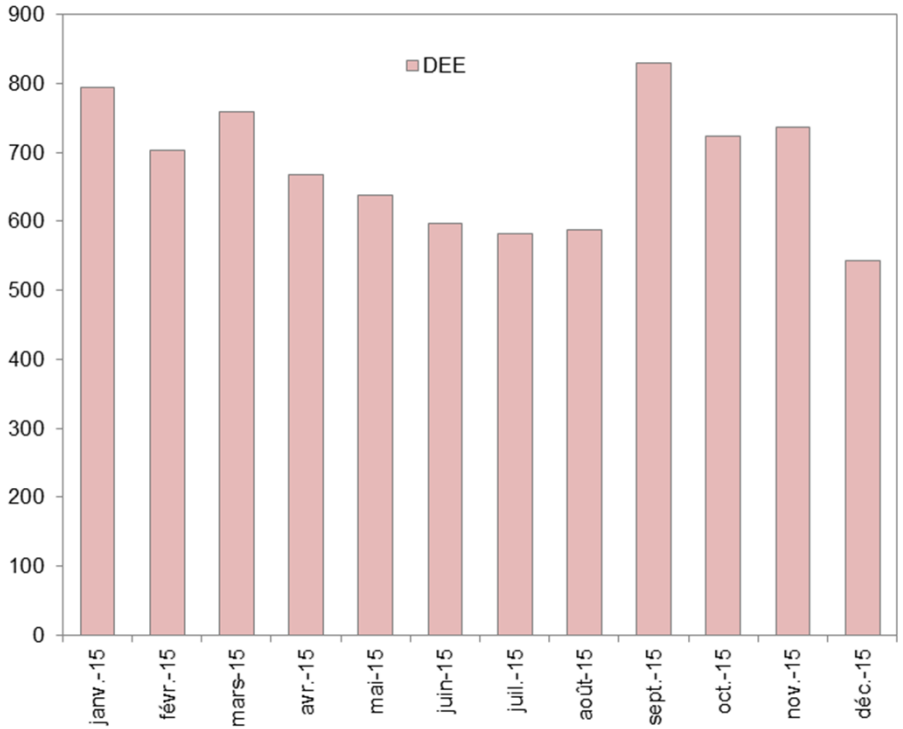

Les principaux motifs d'inscription

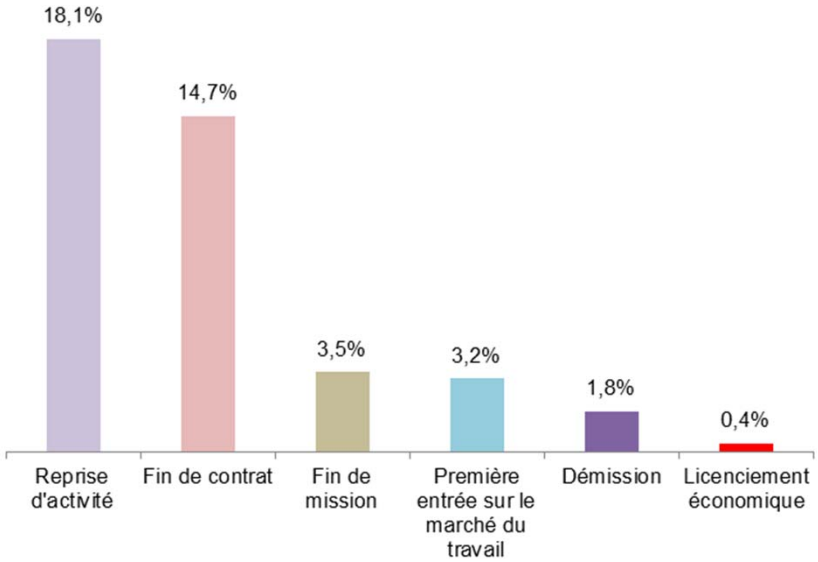

8 160 personnes ayant des droits ouverts au RSA se sont inscrites à Pôle-emploi dans les Landes en 2016; soit **17,5%** de l'ensemble des inscriptions dans le département.
18,1% de ces inscriptions sont des reprises d'activité (après une interruption > 6 mois ou sortie de prison), et **14,7%** des fins de contrat à durée déterminée.

DEMANDES D'EMPLOI (RSA) SORTIES EN 2016

Demandes sorties

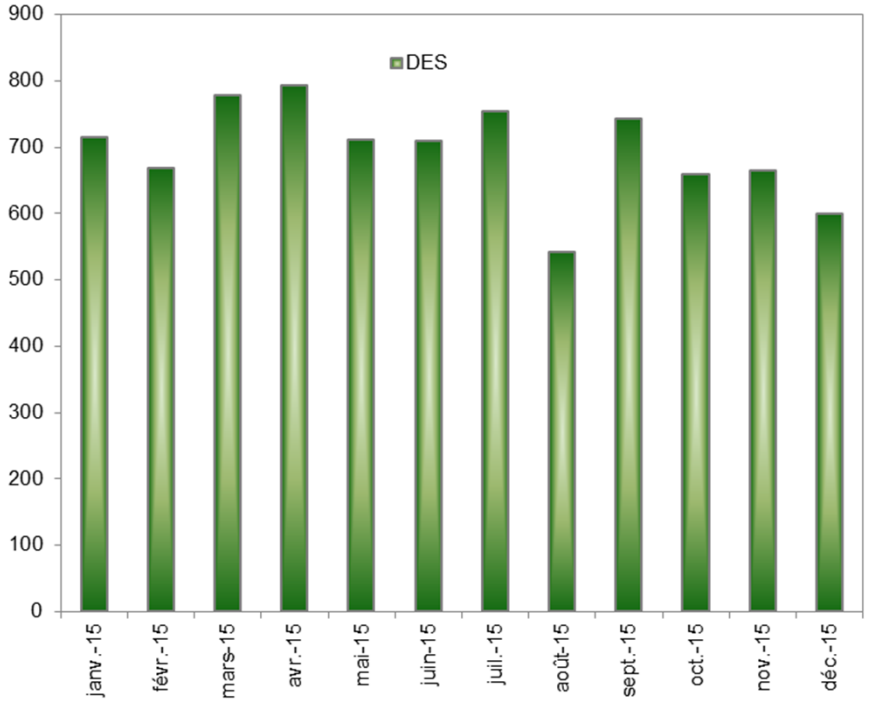

Les principaux motifs de sortie

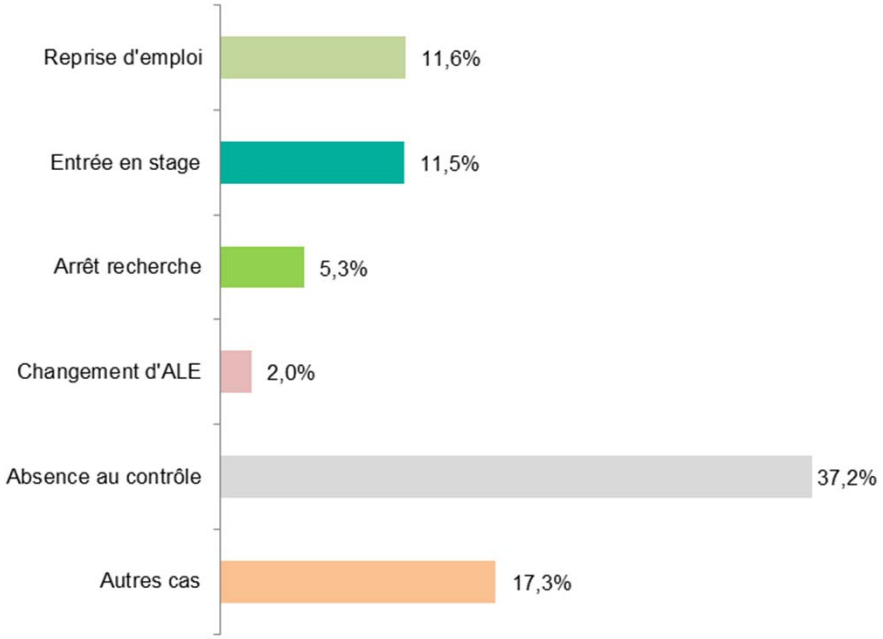

8 330 personnes ayant des droits ouverts au RSA sont sorties du chômage en 2016;
soit **18,6%** de l'ensemble des sorties.
11,6% des sorties sont des reprises d'emploi et **11,5%** des entrées en formation.

Retrouvez l'ensemble de nos publications dans l'observatoire de l'emploi

www.observatoire-emploi-nouvelle-aquitaine.fr

Les Dispositifs spécifiques pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes en difficulté

en 2016

LA SITUATION DES JEUNES DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES

Contexte :

La proportion des jeunes de 16 à 25 ans estimée pour les landes (INSEE 2012) est de 9,4% (36 200 jeunes), alors qu'elle est de 11,6% en Aquitaine et de 12,6% pour la France. Les jeunes landais représentent 9,6% des Aquitains de cette même tranche d'âge.

Les jeunes au regard de la scolarité et de l'emploi :

parmi les 18/24 ans, 37,3% des landais sont scolarisés, contre 51,8% au niveau Aquitain.

Parmi les 15/24 ans, le taux d'activité des landais est de 47,5% contre 42,9% au niveau Aquitain. Et parmi eux encore, 34,3% sont en emploi contre 31,3% pour les Aquitains (INSEE 2011).

La situation des jeunes au regard de l'emploi, dans les Landes comme ailleurs, du fait principalement du contexte économique, bien qu'en légère amélioration sur l'année, reste difficile. Ainsi, parmi les moins de 25 ans au 31 décembre 2016, on dénombre 4513 demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) contre 4696 en 2015, soit 13% du total des demandeurs d'emploi dans ces catégories. Si l'évolution sur un an s'améliore donc un peu (-3,9% entre 2015 et 2016), en partie, on peut le penser, grâce à la mise en place de différents dispositifs d'accompagnement (Garantie Jeunes, IEJ et AIJ notamment) et la poursuite des emplois d'avenir, le taux de chômage des jeunes landais reste très supérieur à celui des 15/64 ans (27,7% contre 11,8 % (INSEE 2011).

Plusieurs dispositifs sont déployés au sein du département afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté et parmi eux principalement :

- l'action de la Mission Locale Landaise
- l'action du Service départemental de Prévention Spécialisée
- les Emplois d'Avenir
- le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté
- des nouveaux dispositifs sont venus les compléter ou ont été développés depuis 2015 : Garantie Jeunes ; Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ, AIJ) et Service Civique.

Perspectives pour 2017 :

Dans un contexte économique qui demeure peu favorable à l'emploi et à l'autonomisation des jeunes, la situation, de ceux qui sont le plus en difficulté est encore plus préoccupante. Aussi, le Département, au travers notamment des différents dispositifs qu'il porte en direct, ou auxquels il participe, poursuivra sa mobilisation et ses efforts en direction de ces derniers. Avec pour 2017, toujours le souci d'améliorer, de développer et de mieux coordonner encore les actions engagées, d'optimiser les moyens mobilisés et de contribuer à conforter les bases d'une meilleure collaboration entre les acteurs de l'insertion.

L'ACTION DE LA MISSION LOCALE LANDAISE

Les jeunes accompagnés par la Mission Locale Landaise (MLL) :

Avec seize bureaux permanents, plus de quarante points d'accueils, plus de 200 permanences par mois, et une équipe de près de 60 professionnels répartis sur l'ensemble du département, la Mission Locale des Landes assure une mission d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes landais de 16 à 25 ans. Depuis mai 2015, la Mission Locale des Landes a renforcé son offre de services avec l'ouverture, sur l'antenne de Dax, d'un Espace Métiers Aquitain (EMA).

En 2016 6 200 jeunes ont été suivis, dont 2 300 jeunes accueillis pour la première fois. Les jeunes sont faiblement diplômés (23% ont un niveau inférieur ou égal à la 3ème, 39 % un niveau BEP/CAP, 38 % un niveau BAC et plus).

Depuis quelques années, la majorité (près de 54 %) du public de la Mission Locale des Landes a moins de 21 ans.

Les demandes exprimées par les jeunes accueillis à la Mission Locale des Landes concernent principalement le domaine professionnel (environ 90 %). Néanmoins, les problématiques sociales (logement, mobilité, santé…) restent importantes dans l'accompagnement. Près de 25 000 entretiens individuels ont été menés durant l'année.

Afin d'accompagner les jeunes qu'elle suit vers la formation et l'emploi, la Mission Locale des Landes propose plusieurs types de services :

- l'intervention à caractère social pour traiter les freins sociaux à l'insertion professionnelle (logement, mobilité, la santé…) : mobilisation des partenaires compétents et des dispositifs dédiés aux jeunes en difficulté ou de droit commun (FDAFF, FAJ, ALPCD, PACK XL…)

- l'accompagnement à la formation : **plus de 800 jeunes** ont accédé à la formation en 2016. Environ 1 000 actions de formation ont débuté au cours de l'année.
- l'accompagnement vers l'alternance : au travers notamment de la mobilisation des dispositifs régionaux : Parcours Régional de Préparation à l'Apprentissage (PREPA) & Nouvelle Chance pour un Avenir Professionnel (NCAP) : **120 contrats** en alternance signés en 2016.

- l'accompagnement vers l'emploi : plus de **2 700 contrats** de travail ont été signés en 2016, dont **75 %** de contrats à durée déterminée, **8 %** de contrats à durée indéterminée, **15 %** de contrats aidés (avec les CUI CAE, CUI CIE et les emplois d'avenir).

La mobilisation des dispositifs d'accompagnement :

- Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (C.I.V.I.S.) **210 nouveaux jeunes** ont intégré ce dispositif en 2016,
- Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (P.P.A.E.) : **près de 1 000 nouveaux accompagnements** en 2016,
- accompagnement des jeunes « décrocheurs » dans le cadre de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) : poursuite de l'accompagnement d'une **quarantaine** de jeunes en phases 2 et 3 en 2016.
- Garantie Jeunes : **310 nouveaux jeunes** ont intégré ce dispositif en 2016.
- IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes) « REUSSIR » : **54 nouveaux jeunes** ont bénéficié de cet accompagnement en 2016.

Mission Locale des Landes

Accueillir et accompagner tous les jeunes landais de 16 à 25 ans dans leur démarche d'insertion

Activité au 31 décembre 2016 *Données provisoires

NB : Les jeunes se présentant pour une demande d'information ou de documentation ne sont pas identifiés. Ainsi, seuls les jeunes ayant engagé une démarche d'insertion sont comptabilisés.

Un service de proximité

Avec ***40 points d'accueil dont 16 bureaux permanents***, la Mission Locale des Landes remplit une mission de service public. Elle apporte des réponses individualisées à chaque jeune selon son niveau, ses besoins et ses difficultés.

Plus de 6 200 jeunes ont bénéficié d'un contact physique en 2016 dont ***plus de 2 340 accueillis pour la première fois***.

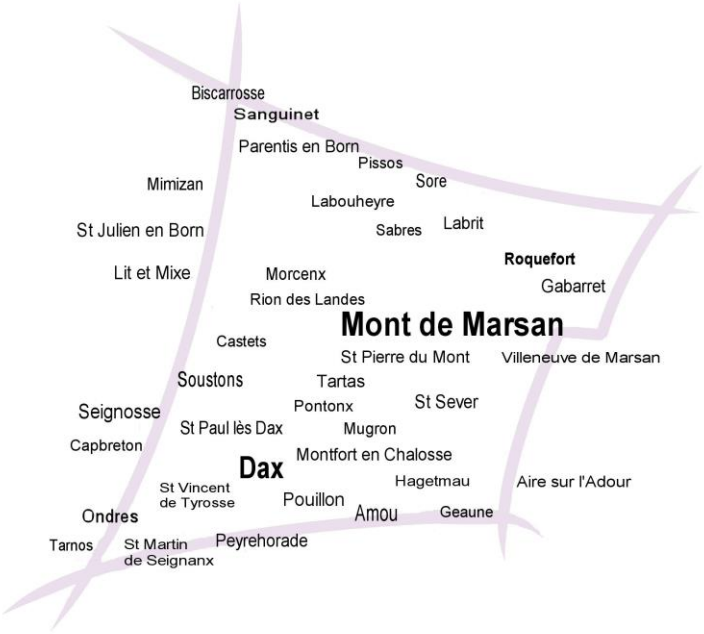

Les caractéristiques du public

Les jeunes accompagnés(1)

50.1 % 49.9 %

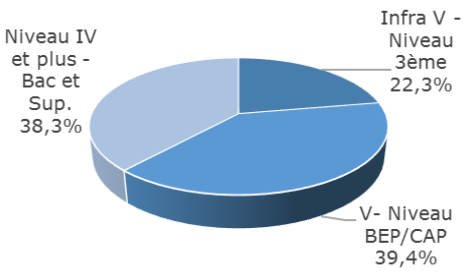

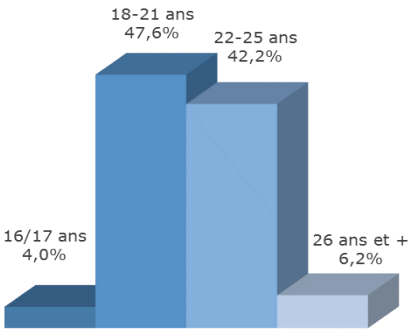

La particularité des jeunes accueillis pour la première fois en 2016 (1)

49.8 % 50.2 %

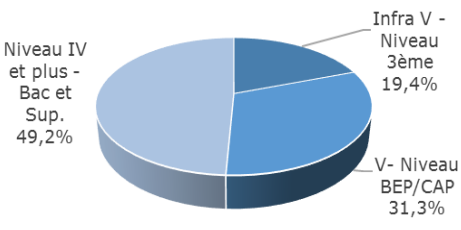

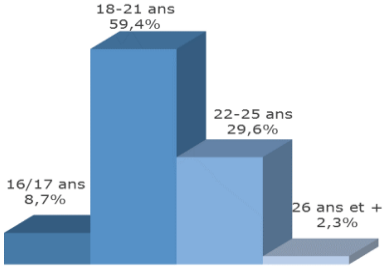

(1) : Age en fin de période

Autres précisions sur le public

Mobilité

Le moyen de locomotion

- Plus de 42 % des jeunes reçus disposent d'un véhicule,
- Près de 32 % n'ont aucun moyen de locomotion,
- Les autres circulent avec un deux roues ou utilisent les transports en commun.

Le rayon de mobilité des jeunes suivis par la Mission Locale des Landes est limité

- 49.3 % déclarent une mobilité réduite à la ville voire au canton,
- 19.3 % au département
- 16.8% à la région ou aux départements limitrophes.

Logement

- 23.7 % des jeunes ont un logement autonome,
- 55.2 % sont hébergés par les parents,
- 12.4 % par la famille ou des amis,
- Les autres ont un hébergement temporaire voire précaire.

La construction des parcours

L'accompagnement global de la Mission Locale des Landes

Plus de 60 160 évènements dont plus de 24 970 entretiens individuels

Près de 48 570 services mobilisés dont plus de 84% liés au domaine professionnel

	Nb de propositions	Nb de jeunes concernés
Accès à l'emploi	25 888	4 665
Formation	7 675	3 069
Projet Professionnel	7 286	2 545
Santé	2 386	1 054
Logement	1 442	777
Citoyenneté	3 289	1 191
Loisirs, Sport, Culture	603	510

NB : Un même jeune peut bénéficier de propositions dans les différents domaines d'intervention

La mobilisation des dispositifs d'accompagnement renforcé.

Le *Contrat d'Insertion dans la VIe Sociale* (***CIVIS***) propose un accompagnement, global et renforcé, vers l'emploi : Près de 220 nouveaux contrats signés en 2016 dont 37% en accompagnement renforcé

Le *Projet d'Action Personnalisé d'Accès à l'Emploi* (***PPAE***) propose un accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi qui nécessitent une approche globale de leurs problématiques emploi : Plus de 990 nouveaux accompagnements PPAE en 2016.

L'*« Accompagnement des jeunes décrocheurs »* dans le cadre de *l'**ANI*** (Accord National Interprofessionnel) : Une trentaine de jeunes ont bénéficié de cet accompagnement en 2016.

L'*IEJ **REUSSIR** (Réfléchir Expérimenter et s'Unir pour SécuriSer les Initiatives des jeunes en milieu Rural)* propose depuis juin 2015 un accompagnement collectif intensif adapté aux jeunes des territoires ruraux. 8 nouveaux territoires couverts en 2016 et 54 nouveaux participants.

La ***Garantie Jeunes,*** lancée en septembre 2015 sur les sites de Dax, Mont-de-Marsan et Parentis, propose un accompagnement intensif, global et intégré, combiné à une allocation mensuelle garantie, centrée sur le principe de « l'emploi d'abord » et visant l'autonomie du jeune. 27 cohortes ont bénéficié à 310 jeunes en 2016.

La sécurisation des parcours

Avec les partenaires : La Mission Locale des Landes sollicite les partenaires associatifs, territoriaux et institutionnels ainsi que les acteurs de terrain pour répondre aux questions relatives à la santé (partenariat avec la MLPH, orientation sur le « Parcours Santé » ou le « Pass Accès Contraception » par exemple) ; au logement, à la mise à disposition de moyen de locomotion…

Avec la mobilisation de dispositifs d'aide : La Mission Locale des Landes peut également mettre en œuvre certains dispositifs : les allocations CIVIS et Garantie Jeunes, le FAJ, le FDAFF, le PASS Conduite…

Avec la mise en place d'actions spécifiques telles celles liées à la mobilité : « Permis Intensif » ; Ateliers Mobilité et Diagnostic MOUVANCE dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse.

L'orientation professionnelle

Plus de 2 500 *jeunes ont bénéficié d'un travail sur le projet professionnel*. Les conseillers de la Mission Locale des Landes travaillent avec les jeunes selon un processus en trois étapes :

- un bilan de la situation personnelle,
- l'identification d'un domaine professionnel,
- la construction du projet.

Divers outils sont utilisés pour permettre aux jeunes de prendre conscience que toute expérience même minime révèle des aptitudes et/ou compétences qui peuvent être alors valorisées dans un CV :

- *les fiches métiers, CIDJ, cahiers ONISEP, les MRS* (Méthodes de recrutement par simulation),
- l'utilisation des logiciels *PASS AVENIR, Transférences, Inforizon et TCC* (Tutorat et Capitalisation des Compétences) dédié aux missions locales,
- *l'Espace Métiers Aquitaine* (EMA) offre un espace de conseil et de ressources.

Les actions du Conseil Régional sont largement mobilisées, à savoir :

- *le BJAQ* (Bilan Jeunes d'Accès à la Qualification),
- *l'action d'aide à l'orientation professionnelle…*

La rencontre de professionnels – en collectif ou en individuel :

- *Des immersions en entreprises* sont proposées via la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) – *Près de 400 jeunes ont signé une convention d'immersion en 2016.*
- *Des informations collectives* sont régulièrement mises en place sur les métiers porteurs d'emploi.
- *Les forums* participent également à rencontrer des professionnels.

La formation.

Différents niveaux d'intervention

- Construire et valider un parcours de formation
- Préparer l'entrée en formation
- Constituer des dossiers administratifs
- Suivre les parcours de formation
- Préparer les suites de parcours

Plus de 3 000 *jeunes ont bénéficié d'une proposition liée à la formation*

soit 7 675 propositions dont plus de 1 000 mises en relation sur des formations.

Plus de 960 *jeunes ont débuté une action de formation en 2016.*

Soit près de 1 200 actions de formation débutées.
Plus de 60 % des formations sont financées par le Conseil Régional d'Aquitaine (soit 725 actions).

La mobilisation des mesures de formation du Conseil Régional : Les jeunes de la Mission Locale des Landes accèdent en grande partie aux formations du Conseil Régional. Pôle Emploi propose également des actions de formation et le SRFPH des actions courtes au public handicapé.

Concernant les actions du Conseil Régional, on identifie :

- **Les actions structurelles** du catalogue Programme Régional de Formation (PRF) comprenant des actions d'orientation, de préparation aux parcours qualifiants, de développement de compétences….
- Le **Chèque Qualification Jeunes**, permet aux jeunes d'acquérir, de perfectionner ou d'adapter ses compétences par une formation n'étant pas prise en charge dans le cadre des programmes et dispositifs publics existants. *44 demandes d'aide validées en 2016 pour un montant de 92 679.17 €*
- Les **Chantiers Qualification Nouvelle Chance** - financés par le Conseil Général et le Conseil Régional sont portés par une collectivité - allient la réalisation de pratiques professionnelles à une partie théorique. Par exemple : Poursuite du chantier aéronautique Grumann Albatros à Biscarrosse, démarrage des chantiers « Fontaine aux 100 Marches » à Montfort en Chalosse et « Ma Petite Entreprise en Aquitaine » à Dax.

Les contrats en alternance

Différents niveaux d'intervention

- Information et communication sur l'alternance (*information collective avec des organismes de formation*)
- Mobilisation des dispositifs régionaux
- Préparation et Participation aux « Job Dating Apprentissage »
- Accompagnement à la signature de contrats en alternance
- Accompagnement pendant et après le contrat

125 contrats signés en 2016

- 68 contrats d'apprentissage
- 57 contrats de professionnalisation

La mobilisation des dispositifs régionaux d'accompagnement à la recherche d'un contrat en alternance

- PREPA (Parcours Régional de Préparation à l'Apprentissage): Dispositif proposant de préparer les jeunes suivis par la Mission Locale à s'engager dans l'apprentissage en les soutenant dans la recherche d'un maître de stage. *Plus de 70 jeunes positionnés en 2016.*
- Nouvelle Chance pour un Avenir Professionnel : Nouveau dispositif mis en œuvre par l'AFPA en mai 2016, destiné aux jeunes de moins de 26 ans, sortis du système scolaire depuis 1 an et plus, suivi par la mission locale. Il s'agit, pour les jeunes, d'acquérir des compétences techniques et transversales, afin d'optimiser leurs chances d'accès et de maintien dans l'emploi. L'alternance reste privilégiée afin de consolider l'insertion par la qualification. *Plus d'une vingtaine de jeunes positionnés.*

Le rapprochement Jeunes/Entreprises

Près de 25 900 propositions liées à l'emploi dont plus de 2 430 mises en relation sur des offres d'emploi

L'intervention en direction des jeunes

- Conseil sur les démarches et techniques de recherche d'emploi
- Animation d'ateliers « Emploi », « Préparatoires aux recrutements »
- Information et préparation aux forums
- Mises en relation sur des offres d'emploi et/ou avec des employeurs
- Informations sur les contrats, sur l'environnement économique…
- Accompagnement à la négociation de contrat

L'accès des jeunes à l'emploi

Plus de 2 770 contrats de travail signés en 2016 (plus de 1 800 jeunes concernés)

75.4 % sont des CDD, 14.5 % contrats aidés (Cf. détail ci-dessous), 8.5 % des CDI, 1.6 % d'activité non salariée

L'intervention en direction des entreprises

- Des postes de conseillers dédiés à la relation à l'entreprise (rencontrer les entreprises, cibler leurs demandes et mettre en place une réponse adaptée)
- Une offre de services spécifique : Aide à la rédaction de fiche de poste ; Diffusion des offres d'emploi et recherche de candidats ; Information sur les mesures d'aide à l'emploi et montage de dossiers, Suivi en emploi…
- Un réseau d'entreprises partenaires en constante évolution
  - Plus de 900 acteurs socioéconomiques contactés
  - Plus de 1 800 services créés dont 79% offres d'emploi/d'immersions

La mobilisation des contrats aidés (Entrées en situation en 2016)

	Contrat Unique d'insertion (CUI)	Emploi d'Avenir (EA)
Secteur non Marchand	*44 CUI CAE* (*Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi*))	*199 Emploi d'Avenir*
Secteur Marchand	*12 CUI CIE* (*Contrat Initiative Emploi*)	*65 Emploi d'Avenir*
		81 renouvellements

Fait en mars 2017
Extraction des données
au 01/03/2017

L'ACTION DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION SPECIALISEE

Le Conseil départemental exerce une mission de prévention spécialisée en application de l'arrêté ministériel du 4 juillet 1972, conformément aux articles L 121-2 (2°) et L. 221-1(2°) du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Cette mission départementale de prévention spécialisée vise à organiser, dans des lieux où se manifestent d'importantes problématiques sociales (individuelles, familiales et/ou collectives), des actions auprès des jeunes en difficulté afin de prévenir leur exclusion sociale, en les accompagnant dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle pour accéder à l'autonomie. Les jeunes principalement visés se situent dans la tranche d'âge des 15-25ans.

Le Service porte également le dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes déployé par le Conseil Départemental sur quatre secteurs urbains ou urbanisés (IEJ-CD). Depuis la mise en œuvre effective de ce dispositif en septembre 2015, trois nouveaux professionnels entièrement dédiés à cette nouvelle action sont venus étoffer le Service.

Organisation opérationnelle

L'action et les moyens du Service de Prévention Spécialisée sont aujourd'hui déployés sur quatre secteurs :

- -trois secteurs, où actions de prévention Spécialisée et IEJ-CD sont menés de concert : le secteur montois avec deux éducateurs de rue et une référente IEJ (Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont) ; le secteur dacquois avec trois éducateurs de rue et un référent IEJ (Dax et Saint-Paul-Lès-Dax); le secteur « côte sud » avec une éducatrice de rue intervenant sur Tarnos principalement et un référent IEJ pour l'ensemble de ce secteur (MACS et Seignanx).
- et un quatrième secteur, où seule l'action IEJ-CD y est mise en œuvre par un référent IEJ. Ce secteur comprend : la communauté des communes des grands lacs, celle de Mimizan ainsi que les communes de Lüe et de Labouheyre.

Le Pôle Prévention Spécialisée est donc aujourd'hui composé :

- de dix professionnels de terrain : six éducateurs de rue (4 femmes, 2 hommes) et quatre référents IEJ (1 femme, 3 hommes).
- d'un responsable de service qui anime et soutient le travail des équipes et coordonne le dispositif IEJ départemental. Par ailleurs, il assure aussi la responsabilité technique des politiques jeunesses en difficulté du Département, dont notamment : le suivi et/ou la coordination avec les dispositifs financés par le département (Foyers de jeunes travailleurs, Mission Locale et Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté pour l'essentiel…)

Principes, modalités d'intervention et spécificité de l'accompagnement proposé

Le Pôle Prévention Spécialisée mène ses actions :
d'une part, dans le respect des principes de la Prévention Spécialisée : absence de mandat nominatif, libre adhésion des jeunes et le cas échéant de leurs familles, respect de l'anonymat, travail en partenariat et non institutionnalisation des actions.

Et d'autre part, selon des modalités d'intervention pour certaines spécifiques à la Prévention Spécialisée : travail de rue, présence sociale dans les quartiers, accueils et permanences dans des lieux banalisés, soutien à la parentalité, animation d'actions collectives diverses …

Spécificité de l'offre d'accompagnement du service :
que ce soit dans le cadre de l'action de Prévention Spécialisée proprement dite ou de l'IEJ, il est proposé aux jeunes un accompagnement intensif personnalisé. A savoir : des référents IEJ et/ou des éducateurs de prévention en proximité des jeunes, facilement joignables, réactifs et sachant au besoin se rendre disponibles pour les accompagner physiquement dans leurs diverses démarches (sociales et professionnelles), aller les rencontrer dans leur milieu de vie (bars, squats, quartiers, au domicile) et sur les lieux de mise en situation professionnelle. Accompagnement pouvant s'effectuer hors horaires habituels de travail (très tôt le matin, en soirée, voire en week-end). Avec un accueil et des contacts conviviaux, et non aseptisés, qui facilitent l'accroche relationnelle avec des jeunes souvent en désaffection avec les accompagnements « classiques ».

Avec la possibilité de compléter et renforcer les accompagnements individuels par des actions collectives diverses répondant aux attentes et besoins des jeunes et habitants des quartiers (fêtes de quartier, repas partagés, sorties familiales collectives, camps, activités visant l'insertion professionnelle, mais aussi sportives, culturelles et autres). Activités et manifestations organisées avec les partenaires impliqués, les jeunes et les habitants des quartiers.

Eléments de bilan

Ainsi durant l'année 2016, **240 jeunes (filles et garçons de 15 à 25 ans)** ont pu être accompagnés de manière intensive par les éducateurs du service sur l'ensemble des secteurs d'intervention.

Collaboration du service à la politique de la ville

Le Service de Prévention Spécialisé, présent et intervenant sur les territoires prioritaires de la politique de la ville poursuivra sa mobilisation et son action spécifique en direction des publics jeunes en difficulté qui y résident. Conformément à ses compétences, à ses objectifs et dans la mesure de ses moyens, le service s'associe aux actions et au travail en partenariat qui, dans le cadre de la politique de la ville, sont mis en œuvre au profit des habitants de ces quartiers.

Perspectives pour l'année 2017

En 2017 le service poursuivra ses actions avec le souci d'améliorer encore son efficacité au profit des jeunes accompagnés. A cette fin les équipes sont mobilisées pour intensifier le travail en réseau et élargir leur collaboration à d'autres partenaires, notamment par une coopération soutenue dans le cadre des nouveaux dispositifs jeunes (Garantie Jeunes, IEJ, actions dans le cadre de la politique de la ville et autres). Car l'heure est plus que jamais, à la mutualisation de nos compétences et moyens, à la mise en synergie effective de nos actions et dispositifs au service de ces jeunes. Avec prioritairement le souci de mieux répondre à leurs besoins et attentes dans nos choix d'organisation, nos modalités de coopération et nos décisions les concernant, en ayant soin de les y associer le plus possible.

LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE (F.A.J.)

« Les jeunes en difficulté peuvent obtenir des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents » (extrait article 1, règlement intérieur du FAJ).

Ce fonds traite également des aides relatives au logement, dont l'attribution est déléguée aux Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté par le Conseil départemental (article 5-2 du règlement intérieur du FAJ). Sont uniquement concernés par cette aide (article 2 du règlement intérieur du FAJ) : les personnes seules ou des couples sans enfant, âgé(e)s de 18 à 25 ans révolus (non bénéficiaires du RSA).

L'instruction des demandes (article 3 du règlement intérieur du FAJ) :
« Les demandes doivent être présentées par une personne référente, qui exerce une mission d'accueil, de première orientation et d'évaluation de la situation.
Ces personnes référentes font partie d'institutions ou d'organismes spécialisés : le Conseil départemental des Landes, la Mission Locale des Landes, les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, les Foyers de jeunes travailleurs, les services sociaux des organismes de sécurité sociale, les services sociaux de l'éducation nationale, le service de la protection judiciaire de la jeunesse, les associations spécialisées dans l'insertion des jeunes conventionnées avec le Conseil départemental des Landes. »

Le FAJ est organisé en deux types de fonds :

- des fonds locaux, au nombre de quatre **(FLAJ) :**

- **le FLAJ de Dax,** géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Dax,
- **le FLAJ de Mont de Marsan** géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Marsan,
- **le FLAJ de Mimizan-Parentis**, géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes de Mimizan,
- **le FLAJ du Seignanx**, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos.
  Ces fonds locaux sont cofinancés par le Département, les communes et\ou les communautés de communes.

- un fonds départemental **(FDAJ)**

géré par la Mission Locale des Landes, il recouvre la totalité du département, à l'exception des communes couvertes par les fonds locaux (voir règlement intérieur du FAJ). Il est financé en totalité par le Conseil départemental. La commission d'attribution du FDAJ est présidée par un(e) élu(e) du Département.

En 2016, le règlement départemental du FAJ a été réactualisé avec le souci : d'une part, de l'harmoniser avec le règlement du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles et d'autre part, de prendre en compte les suggestions et souhaits d'amélioration exprimés par les gestionnaires des différents fonds et enfin, d'articuler les aides au permis de conduire proposées dans le cadre du FAJ avec celles, de même nature, proposées dans le cadre du PACK XL.

637 aides accordées en 2016 dans la cadre du FAJ :

- 402 aides individuelles ont été, au total, accordées par les fonds locaux.
- 235 aides individuelles accordées par le fonds départemental.

Ces aides concernent pour l'essentiel : le logement, l'alimentation, l'insertion professionnelle et la mobilité. Dans la plupart des fonds les aides accordées concernent

majoritairement la mobilité et plus particulièrement la formation au permis voiture (47% du total des aides accordées dans le cadre du FAJ).

Des actions collectives peuvent également être financées dans le cadre de ces fonds au profit de jeunes éligibles.

Deux actions « permis intensif » ont ainsi pu être organisées durant cette année: une financée par le FDAJ (9 bénéficiaires) et une cofinancée par le FLAJ du Seignanx (4 bénéficiaires).

LES EMPLOIS D'AVENIR

La loi du 26 octobre 2012 a créé les emplois d'avenir afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans ou des jeunes ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés de moins de 30 ans, peu ou non qualifiés.

En 2016, **363** Emplois d'Avenir ont été créés sur le Département des Landes, **293** dans le secteur non marchand et **70** dans le secteur marchand (taux de réalisation : 111,3%)

Le Conseil départemental des Landes poursuit l'accompagnement du dispositif par le versement d'une aide financière à certains employeurs. Cette aide, complémentaire au soutien financier de l'État, est accordée en priorité au secteur associatif et aux bailleurs sociaux publics, notamment dans les secteurs d'activité présentant un caractère d'utilité sociale et environnementale. C'est une aide dégressive sur 3 ans (50% la 1ère année du coût résiduel pour l'employeur, hors cotisations patronales, 30% la 2nde année et 10% la dernière année du contrat).

En 2016, 16 nouveaux postes d'Emplois d'Avenir ont bénéficié de cette aide dégressive sur 3 ans au sein de différentes structures associatives du département telles que l'association C Koi Ca, La Galupe, le Cinéma Plein mon Cartable, La Mutualité, l'ASFO Adour, la Fédération départementale de la Chasse, l'Atelier Chantier Insertion Landes Ressourcerie, l'association du Quartier La Moustey…

En 2017, le Conseil départemental des Landes continuera à accompagner ce dispositif.

LES NOUVEAUX DISPOSITIFS POUR L'INSERTION ET L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES DANS LE DEPARTEMENT

En dépit des initiatives existantes l'insertion des jeunes reste un enjeu majeur qui justifie une mobilisation plus importante en faveur de la jeunesse en difficulté. Cet objectif fixé au niveau européen dans le cadre de la **« garantie européenne pour la jeunesse »** se décline au niveau départemental par la mise en place de deux nouveaux dispositifs :

- la **Garantie Jeunes,** sous l'autorité du Préfet.

- l'**Initiative pour l'Emploi des Jeunes » (IEJ),** mise en œuvre par les services du Département et ceux de la Mission Locale des Landes.

Parallèlement, le **Service civique** destiné à un public plus large, est appelé à prendre une place nouvelle au sein des dispositifs proposés aux jeunes.

En mai 2015, sous la coprésidence du Préfet et du Président du Conseil départemental, a été mise en place la **« commission insertion et citoyenneté des jeunes »** ayant vocation de réunir l'ensemble des acteurs impliqués, pour un suivi et un pilotage partagé de ces trois dispositifs en cohérence avec la démarche AGILLE.

Au sein de cette commission a été mise en place une **« commission restreinte »** faisant fonction de **« commission locale » pour la Garantie Jeunes »** (nouvelle appellation depuis le 01 janvier 2017) et assurant également le suivi des deux autres dispositifs évoqués (IEJ et Service Civique). Elle est composée notamment : du Préfet ou de son représentant, qui en assure la présidence, du Président du Conseil départemental ou de son représentant, et du président de la Mission Locale ou de son représentant qui en sont membres de droit. Les autres membres ayant voix délibérative pour les décisions concernant la Garantie Jeunes sont désignés par le préfet, parmi les acteurs impliqués dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

LA GARANTIE JEUNES

Considérant la faible représentativité du RSA jeunes actifs et la situation de précarité rencontrée par de nombreux jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi et sans formation, la mise en œuvre de la « Garantie Jeunes » avait été proposée en décembre 2012 dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Le décret n° 2013-880 du 1er octobre 2013 fixait les conditions d'expérimentation de la Garantie Jeunes jusqu'à fin 2016. A dater du 01 janvier 2017, la mesure a été généralisée à toute la France par **le décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la Garantie Jeunes.**

Financée par l'Etat et portée par les Missions locales, la Garantie Jeunes a pour objectif d'amener des jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours d'accompagnement global, social et professionnel, vers et dans l'emploi.

Sont éligibles : les jeunes de 16 à 25 ans révolus, vivant hors du foyer parental, ou au sein de ce foyer mais sans soutien financier de leurs parents, et qui sont sans emploi, ni étudiants, ni en formation ou, selon la catégorisation Européenne jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training) et dont le niveau des ressources ne dépasse pas celui défini pour le RSA. A titre exceptionnel, sous conditions précises, des jeunes étudiants, en formation, en emploi ou en service civique, et des jeunes dont les ressources dépasseraient le plafond, peuvent aussi en bénéficier.

Les Missions Locales décident de l'attribution de la Garantie Jeunes aux jeunes NEET demandeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité. L'entrée dans le dispositif est formalisée au travers d'un contrat d'engagements réciproques, entre le bénéficiaire et la Mission Locale, pour une durée d'un an et pouvant être exceptionnellement renouvelé sous certaines conditions

La Garantie Jeunes comporte :
- un accompagnement, collectif (4 à 6 semaines) puis individuel des jeunes, par les Missions Locales, afin de leur permettre l'accès à une pluralité d'expériences professionnelles en vue de favoriser leur accès à l'emploi
- une garantie de ressources (allocation forfaitaire d'un montant mensuel équivalent à celui du RSA pour une personne seule, déduction faite du forfait logement).
- un accompagnement des entreprises par les Missions Locales, pour favoriser le recrutement des jeunes et leur intégration dans l'entreprise.

L'allocation accordée est intégralement cumulable avec des ressources d'activité n'excédant pas 300 euros nets mensuels, au-delà elle est dégressive jusqu'à s'annuler lorsque les ressources d'activité atteignent 80 % du SMIC brut mensuel. Le jeune doit faire une déclaration mensuelle de ses ressources auprès de la Mission locale qui transmet ces données à l'organisme en charge de calculer et de servir le droit.
Lorsque le titulaire de la Garantie Jeunes appartient à un foyer bénéficiaire du RSA, l'allocation associée à la Garantie Jeunes est exclue des ressources prises en compte pour le calcul du RSA versé au foyer.

Le non-respect des engagements contractuels par le jeune peut entrainer une suspension temporaire de l'allocation par **« la commission locale »** en charge du suivi des parcours en Garantie Jeunes. En cas de non-respect réitéré, la sortie du dispositif peut être décidée. Ces dispositions se rapprochent aussi du fonctionnement du RSA par le fait que le jeune est invité à faire valoir ses observations et que des voies de recours sont prévues.

Fin 2014, suite à la candidature de la Mission Locale Landaise, soutenue par le Conseil départemental, le département des Landes était retenu pour une expérimentation de la Garantie Jeunes sous l'autorité du Préfet. Elle a ensuite, pu être mise en place concrètement à partir de septembre 2015 sur les sites Mission Locale de Dax et Mont de Marsan, puis également sur le site de Parentis en Born en octobre de la même année.

En 2016, **310 participants de plus** ont pu intégrer le dispositif départemental (133 en 2015), portant à **443** le nombre de jeunes landais entrés en Garantie Jeunes depuis le démarrage.

L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (IEJ)

L'IEJ par le biais de financements européens supplémentaires dans le cadre de la garantie européenne pour la jeunesse, vise à renforcer et compléter les dispositifs nationaux mis en œuvre pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficultés : sans emploi et ni en situation d'études ou de formation (Neither in Employment nor in Education or Training ou NEET de – 26 ans). Elle est financée à 92 % sur des fonds FSE/IEJ programmés sur deux années (2014 -2015), **pour des actions devant s'achever fin décembre 2017**.
Le dispositif IEJ landais déployé sur l'ensemble du département est organisé en deux actions complémentaires au plan territorial : l'une portée par **le Service de Prévention Spécialisée** du Conseil départemental et l'autre par la Mission Locale des Landes.

Jeunes concernés
Jeunes NEET de moins de 26 ans en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle et pour qui un accompagnement global renforcé semble nécessaire pour aller vers l'emploi et l'autonomie.
Pour l'IEJ du Conseil départemental : plus particulièrement parmi eux, ceux qui n'adhérent pas ou plus aux accompagnements « classiques ».
Pour l'IEJ de la Mission Locale des Landes (intitulé « REUSSIR ») : les jeunes NEET des territoires ruraux.

- **L'action partenariale IEJ portée par le Service de Prévention Spécialisée du Conseil départemental (IEJ-CD)**

Elle est mise en œuvre sur 4 périmètres urbains : le secteur Mimizan-Parentis et la commune de Labouheyre ; l'agglomération du Marsan et sa périphérie ; l'agglomération de Dax et sa périphérie et la zone Côte-Sud (Communautés des Communes du Seignanx et de MACS).

Il s'agit d'une action de repérage de jeunes NEET, couplée à une action d'accompagnement global renforcé vers l'emploi, les dispositifs de droit commun et vers l'autonomie. Actions mises en œuvre sur la base d'un travail en réseau avec l'ensemble des partenaires impliqués auprès des jeunes. Et notamment, en collaboration étroite avec les éducateurs de prévention du service.

Sur chacun des secteurs d'intervention un référent dédié est en charge, en complément de sa propre intervention, d'activer et coordonner celle des partenaires appelés à mettre leurs compétences et outils au service du parcours des participants. Afin de faciliter ce partenariat opérationnel indispensable, chaque référent est associé, sur son territoire d'intervention, à une instance partenariale locale qu'il anime et réunit au moins une fois tous les deux mois (**EP-IEJ**).

Entrées et sorties des jeunes du dispositif sont individuelles et permanentes. La durée de l'accompagnement, convenue dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque (CER), cosigné par le référent et le jeune, peut aller de quatre mois à un an. Il est prévu d'intégrer 380 jeunes sur l'ensemble de l'action, soit en moyenne 30 à 40 jeunes (maxi) accompagnés en file active par le référent IEJ-CD.

L'accompagnement s'organise en une combinaison d'actions individuelles et collectives conduites et/ou coordonnées par le référent IEJ-CD en lien avec les partenaires et modulées selon les besoins des jeunes.

145 nouveaux jeunes ont intégré le dispositif en 2016, portant à 210 le nombre total de jeunes ayant bénéficié de cet accompagnement depuis le début de l'action (septembre 2015). Parmi eux, à fin 2016, **122 en étaient sortis, dont près de 50% en situation d'emploi ou de formation professionnelle.**

La mise en œuvre de l'action IEJ-CD a favorisé une plus large collaboration du Pôle Prévention Spécialisée avec le Pôle social et le Pôle Protection Enfance(PPE). Collaboration qui devrait encore pouvoir s'améliorer avec le PPE, au profit notamment de jeunes âgés de 16 à 21 ans pris en charge dans le cadre de L'Aide Sociale à l'Enfance. De même qu'elle a très largement accru le partenariat opérationnel avec bon nombre de partenaires impliqués auprès de jeunes en difficulté.

- **L'action IEJ « REUSSIR » portée par la Mission Locale des Landes**

Mise en œuvre de manière alternative sur des territoires ruraux du département, elle vise à remobiliser les jeunes en les amenant à faire un choix éclairé concernant leur projet professionnel, dans l'objectif de les amener vers l'emploi.

Sur chacun des territoires d'intervention, l'action concerne une cohorte de 6 à 7 jeunes.

L'accompagnement renforcé proposé prend appui dans un premier temps sur le repérage des jeunes déjà accompagnés par la Mission Locale sur les permanences du territoire ou sur ceux repérés par les partenaires du territoire. Dans un second temps l'action s'appuie sur un collectif pendant 5 semaines et durant lequel les jeunes travaillent notamment à la réalisation d'un diagnostic socioéconomique. Elle est suivie d'un accompagnement individuel assuré par le conseiller Mission Locale du territoire jusqu'à la sortie du dispositif.

54 nouveaux jeunes ont pu bénéficier de cet accompagnement en 2016 (34 en 2015), portant à **90** le nombre de participants depuis son démarrage (juillet 2015)**.**

- **Autres dispositifs IEJ**

A signaler également dans le cadre de cette Initiative Européenne pour la jeunesse :

- l'Accompagnement Intensif Jeunes (**AIJ**) mis en œuvre par Pôle Emploi au profit de jeunes demandeurs d'emploi sans frein périphérique à l'emploi. 3 référents Pôle emploi sont dédiés sur le département à cette action (4 en 2015). 462 nouveaux jeunes ont pu bénéficier de cet accompagnement en 2016.

- l'accompagnement vers l'apprentissage (**CAP* Artisanat**), action portée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, avec une référente dédiée à cet accompagnement IEJ spécifique. 60 jeunes ont pu bénéficier de cet accompagnement en 2016.

LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans, il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, leur offrant l'opportunité de s'engager au service de la collectivité,
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence,
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat (467 euros nets/ou 573 euros si majoration sur critères sociaux), et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil (106 euros),
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat,
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger**.**

En 2016 : 121 volontaires ont achevé leur mission et 272 nouveaux volontaires sont entrés en mission (131 en 2015), portant à 393 le nombre de jeunes qui ont participé à une mission de Service Civique sur cette année 2016 (170 en 2015).

En 2017, l'objectif de l'Agence du Service Civique est de garantir la montée en charge du dispositif tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Perspectives pour 2017

Dans un contexte économique qui demeure encore peu favorable à l'emploi et à l'autonomisation des jeunes, la situation de ceux qui sont le plus en difficulté est toujours très préoccupante. Aussi, le Département, au travers notamment des différents dispositifs qu'il porte en direct, ou auxquels il participe, poursuivra sa mobilisation et ses efforts en direction de ces derniers. Avec pour 2017, toujours le souci d'améliorer, de développer et de mieux coordonner les actions engagées, d'optimiser les moyens mobilisés et de contribuer à conforter les bases d'une meilleure collaboration entre les acteurs de l'insertion.

Synthèse du diagnostic territorial

▪ Au regard de l'emploi

Au 31/12/2016, la situation du marché du travail dans les Landes s'est aggravée, notamment par rapport à la situation régionale. La baisse des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A (- 0,2 % en un an) est la plus faible du niveau régional (- 3,3% en moyenne) et la hausse des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C (+ 3,6 % en un an) la plus forte du niveau régional (+ 0,3% en moyenne).

Au 31/12/2016, 34 739 Landais sont demandeurs d'emploi en catégories A, B ou C, correspondant à une hausse de 3,6 % par rapport à la même période en 2015.

Les femmes à la recherche d'un emploi sont majoritaires à 54,01 % (52,70% pour la Région), et on note une hausse moyenne du chômage chez les hommes moins importante sur les douze derniers mois (+ 3,3 % contre + 3,9 % pour les femmes et -0,5% contre + 1% pour les femmes en Région).

La situation des seniors (50 ans et +) s'aggrave un peu en 2016, (+ 8,2 % contre + 8,1 % l'an passé). C'est la hausse la plus élevée selon les catégories d'âges alors que le chômage des jeunes de moins de 25 ans diminue (- 3,9 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an représente 42,58 % des inscrits et a progressé de 1,3 % sur un an alors que les inscrits de moins d'un an ont augmenté de 5,4 % sur un an.

Le nombre des sorties de Pôle Emploi progresse de 5,6 % sur un an et celui des entrées augmente de 7,5 %.

En 2016, la situation au regard de l'emploi dans les Landes s'est globalement détériorée, notamment en comparaison avec les résultats régionaux. La situation des femmes et seniors demandeurs d'emploi nécessite une attention particulière.

▪ Au regard de la formation et de la qualification

Alors que le territoire landais connaît des tensions sur l'emploi, que le chômage progresse et que le nombre de foyers bénéficiaires du RSA baisse de 3,58% entre décembre 2015 et septembre 2016, il apparaît d'autant plus important de valoriser le partenariat dans l'action au profit des publics les plus en difficultés.

Que ce soit dans un souci de cohérence avec le Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientation et de la Formation Professionnelle ou dans le cadre des réunions du Service Public de l'Emploi, le Programme Départemental d'Insertion et de Lutte contre la Précarité 2017 continuera de viser à favoriser le recueil d'informations pertinentes, la synergie et la complémentarité des moyens et des dispositifs sur le département.

Ces objectifs sont déclinés dans les actions du Pacte Territorial en cours de signature pour 2017.

Au regard des bénéficiaires du RSA

Depuis juin 2009, date de la mise en œuvre du RSA avec la venue de nouveaux bénéficiaires, le Conseil départemental porte une attention toute particulière quant aux conséquences qui devront en découler dans les Programmes Départementaux d'Insertion et de Lutte contre la Précarité.

Les premiers éléments recueillis fin 2009, par l'analyse des questionnaires socioprofessionnels, avaient laissé entendre une évolution sensible des profils en comparaison des anciens bénéficiaires du RMI avec l'élargissement des publics placés sous la responsabilité du pilotage par le Conseil départemental des Landes (ex API, RSA activité). L'année 2010 n'avait pas permis d'affiner le diagnostic du fait des difficultés de traitement des données informatiques issues de l'instruction par @RSA par le logiciel de gestion utilisé par le Département.
L'acquisition d'un logiciel complémentaire en 2011 et l'investissement des personnels du Pôle Social ont permis, en 2012 et 2013, de compléter cette première photographie des bénéficiaires du RSA par l'analyse des données socioprofessionnelles (DSP) jointes aux flux @Rsa de la CAF40.

Si l'analyse des DSP ne concerne que les nouveaux droits et ne permet pas une vision exhaustive de la situation de tous bénéficiaires du RSA, les éléments recueillis en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 ont apporté quelques indications sur cinq années, qu'il restera à voir confirmer et à confronter au fil des ans. Comme envisagé, la finalisation de traitement des DSP à partir de 2014 a permis de mettre en rapport les freins déclarés par les demandeurs de RSA et les freins travaillés par les référents sociaux dans le cadre des actions d'insertion précisées dans les CER validés.

Ainsi, alors que 3,34% des demandeurs indiquent rencontrer, dans les DSP traitées en 2016, des difficultés dans les démarches et formalités administratives, 21,50 à 26,39% des actions validées dans les CER par les référents RSA concernent cette difficulté. Il en va de même pour la santé (7,02% dans les DSP mais 16,16 à 24,02% dans les CER), l'habitat (0% dans les DSP mais 5,09 à 8,64% dans les CER) par exemple pour le niveau départemental.

Selon les territoires, les actions menées principalement pour la levée des freins à l'insertion varient aussi : accompagnement aux démarches sur l'EP de Dax, emploi sur les EP de Villeneuve de Marsan et de Mont de Marsan, Santé sur celles de Saint Vincent de Tyrosse, Parentis et Hagetmau.

Par ailleurs, les informations transmises par Pôle Emploi sur les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA font aussi état de différences selon les agences quant à la part des bénéficiaires du RSA sur le total des demandeurs d'emploi, quant à la répartition des catégories de demandeurs d'emploi ou à la part des femmes et des hommes concernés ou quant au niveau de qualification et participent à la connaissance des réalités des territoires et des bénéficiaires.

Enfin, du fait de la mise en œuvre de la réforme des minima sociaux en 2017 concernant, notamment, des changements dans les modalités d'accès au droit (demande dématérialisée) et dans les conditions d'éligibilité aux droits pour les non-salariés.

Il sera important d'en suivre les conséquences sur le recours au droit, l'évolution du nombre de bénéficiaires en restant vigilants vis-à-vis des publics en difficulté par rapport aux procédures dématérialisées.

L’année 2017 devrait permettre de valoriser ces données dans le cadre du second Pacte territorial pour l’insertion et d’un Programme Départemental d’Insertion et de Lutte contre la Précarité encore plus pertinent dans ses réponses et encore plus proche des besoins des publics landais en situation de précarité.

▪ Au regard du public jeune

Au regard du volume de jeunes pris en compte au travers de différents dispositifs (RSA, Pôle Emploi, Mission Locale Landaise, Garantie Jeunes, IEJ, emplois d'avenir, prévention spécialisée, Fonds d'aides aux jeunes, service civique) et de l'évolution des indicateurs considérés (chômage, accès à l'emploi, à la mobilité, au logement), même si la situation des jeunes landais s'est améliorée sur certains aspects, chômage par exemple, et bénéficie d'un souci croissant de complémentarité des actions et de mutualisation des moyens, elle demeure encore globalement difficile.

Si la mobilisation des Emplois d'Avenir a encore été importante cette année et si de nouveaux jeunes ont pu intégrer la Garantie Jeunes en 2016, favorisant l'atténuation de la dégradation de la situation des jeunes, il n'en demeure pas moins nécessaire de poursuivre les efforts en leur direction en recherchant à toujours favoriser la mutualisation des moyens et compétences, en améliorant encore la coordination et la mise en cohérence des actions entreprises au profit des jeunes du Département.

C'est cette dynamique que le Conseil départemental a poursuivi en 2016 par sa participation aux actions engagées et qu'il entend poursuivre en 2017 dans la mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion pour encore mieux prendre en compte les problématiques des jeunes dans la programmation des actions élaborées à l'occasion de son renouvellement.

Le RSA dans le Département des Landes

LA LOI N° 2008 – 1249 DU 1/12/2008 GENERALISANT LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE ET REFORMANT LES POLITIQUES D'INSERTION SOCIALE

A compter du 1/06/2009, le Revenu de Solidarité Active est généralisé.

«Le Revenu de Solidarité Active a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires.
Le Revenu de Solidarité Active remplace le RMI, l'API et les différents mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité».

- ***article 1***

Le Conseil départemental pilotera le **RSA** :

- Admission : attribution, renouvellement, suspension, conditions de versement de l'allocation.
- Insertion.

- ***articles 1 et 3***

«Le RSA est financé par le Fonds National des Solidarités Actives et les Départements».

«Les charges supplémentaires résultant pour les Départements sont intégralement compensées par l'État dans les conditions fixées par la loi de finances».

«Le RSA est financé par une taxe additionnelle de 1,1 % sur les revenus du capital, qui alimente un Fonds National des Solidarités Actives».

- ***articles 3 et 7***

▪ Le versement du RSA et son suivi

Le service de l'allocation de RSA est assuré par les CAF ou MSA.
Une convention est signée avec le Département fixant les conditions dans lesquelles le service est assuré et dans lesquelles les compétences du Département seront déléguées.

En cas de contentieux, le recours s'effectue auprès du Président du Conseil départemental, soumis pour avis à la Commission de Recours Amiable.

Le Conseil départemental ainsi que les CAF et MSA doivent transmettre des données statistiques au représentant de l'État.
Les CAF et MSA doivent transmettre des données statistiques au Département.

- ***article 3***

▪ Les droits et les devoirs du bénéficiaire du RSA

«Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel, adapté à ses besoins et organisé par **un référent unique**».

Le Président du Conseil départemental oriente les bénéficiaires :

- de façon prioritaire lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi vers le Pôle Emploi ou vers tout organisme participant au service public de l'emploi : le bénéficiaire élaborera conjointement avec le référent désigné un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

Le bénéficiaire orienté vers l'organisme participant au service public de l'emploi, sous un délai d'un mois après cette orientation conclut avec le Département un contrat librement débattu énumérant leurs engagements réciproques en matière d'insertion professionnelle.

- s'il apparaît que des difficultés tenant notamment aux conditions de logement, à l'absence de logement ou à leur état de santé font temporairement obstacle à leur engagement dans une démarche de recherche d'emploi, vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale : le bénéficiaire, sous un délai de 2 mois après cette orientation élaborera un contrat librement débattu énumérant leurs engagements réciproques en matière d'insertion sociale ou professionnelle.

➢ ***article 3***

▪ Le Programme Départemental d'Insertion et de Lutte contre la Précarité et le Pacte Territorial pour l'Insertion

«Le Conseil départemental délibère avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du Programme Départemental d'Insertion. Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes».

«Pour la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion, le Département conclut avec les parties intéressées un Pacte Territorial pour l'Insertion».

«Le Pacte peut associer au Département, notamment, l'État, Pôle Emploi, les organismes concourant au service public de l'emploi, les personnes morales gestionnaires des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, les organismes compétents en matière d'insertion sociale, les CAF et MSA, les organisations syndicales représentatives à l'échelon national, les organismes consulaires intéressés et les collectivités territoriales intéressées, en particulier la Région et leurs groupements, ainsi que les associations de lutte contre l'exclusion».

«Il définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active».

➢ ***article 15***

▪ Les équipes pluridisciplinaires

«Le Président du Conseil départemental constitue des équipes pluridisciplinaires composées notamment de professionnels de l'insertion sociale et professionnelle, de représentants du Département ou, à défaut des personnes morales gestionnaires des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi et de représentants des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active».

«Les équipes pluridisciplinaires sont consultées préalablement aux décisions de réorientation vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle et de réduction ou de suspension du Revenu de Solidarité Active qui affectent le bénéficiaire».

➢ ***articles 3 et 15***

▪ Création d'un Contrat Unique d'Insertion

Le Contrat Unique d'Insertion est constitué par :

- une convention individuelle conclue entre l'employeur, le bénéficiaire et
  - soit pour le compte de l'État : Pôle Emploi,
  - soit le Président du Conseil départemental lorsque cette convention concerne un bénéficiaire du RSA financé par le Département.
- un contrat de travail conclu entre l'employeur et le bénéficiaire de la convention individuelle.

Le Contrat Unique d'Insertion ouvre droit à une aide financière (le montant résulte d'un taux fixé par l'autorité administrative appliqué au salaire minimum de croissance).

Le Contrat Unique d'Insertion prend la forme :

- pour les employeurs du secteur non marchand du contrat d'accompagnement dans l'emploi,
- pour les employeurs du secteur marchand du contrat initiative emploi.

Le Département signe, préalablement à la conclusion des conventions individuelles, une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'État. Cette convention fixe :

- le nombre prévisionnel de conventions individuelles,
- les modalités de financement des conventions individuelles et les taux d'aides applicables,
- les actions d'accompagnement et les autres actions ayant pour objet de favoriser l'insertion durable des salariés embauchés en Contrat Unique d'Insertion.

➢ ***articles 21, 22 et 23***

LE DÉCRET n° 2010 - 961 DU 25/08/2010 RELATIF A L'EXTENSION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE AUX JEUNES DE MOINS DE 25 ANS

Prévue par l'article 59 quater du Projet de loi de finances pour 2010, l'extension du Revenu de Solidarité Active (RSA) aux jeunes de moins de vingt-cinq ans voit ses conditions précisées par le Décret n° 2010 – 961 du 25/08/2010 pour une entrée en vigueur le 1/09/2010.

L'éligibilité au dispositif est conditionnée par une activité professionnelle préalable à la demande et correspondant au moins à deux ans de travail à temps plein dans les 3 ans qui précèdent.
Pour les non-salariés non-agricoles ou agricoles, les conditions concernent une durée minimale d'affiliation ou d'immatriculation cumulée avec un niveau de chiffre d'affaires supérieur ou égal à 24 ou 43 fois, selon le régime, le montant forfaitaire mensuel du RSA pour une personne seule.

Malgré la campagne d'information nationale et la mobilisation des instructeurs @RSA pour accueillir de nouveaux demandeurs, les conditions propres au RSA jeunes actifs continuant de laisser augurer l'hypothèse de droits premiers à indemnisation par Pôle Emploi et son instruction nécessitant de fournir tous les justificatifs attestant l'éligibilité au dispositif, expliquent sans doute le petit nombre de dossiers payables plus de deux ans après le lancement de la mesure.

En effet, au 30/09/2014, selon les données consolidées Elisa, 36 foyers ont des droits payables sur tout le département des Landes soit :

→ 8 bénéficiaires du RSA jeune socle seul
→ 27 bénéficiaires du RSA jeune socle activité
→ 1 bénéficiaire du RSA jeunes actifs socle + activité.

En regard de ces résultats, toujours numériquement faibles, la Caisse d'Allocations Familiales des Landes, continue à être l'instructeur pour cette catégorie de public.

LE DECRET n°2015-1709 du 21/12/2015 RELATIF A LA PRIME D'ACTIVITE

Le texte est entré en vigueur le 1er janvier 2016.
La prime d'activité s'est substituée, à compter du 1er janvier 2016, au « RSA activité » (versé en complément du revenu de solidarité active) ainsi qu'à la prime pour l'emploi. Cette nouvelle prestation vise à inciter à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle, en complétant les ressources des travailleurs aux revenus modestes. Elle n'est pas considérée comme un minima social.
La montée en charge de cette nouvelle prestation a été supérieure aux prévisions. Sur les neuf premiers mois de l'année 2016, elle correspond pour la CAF 40, par exemple, à 153% des effectifs cumulés prévus à fin septembre. Plus de 19000 foyers ont eu un droit versable sur la période et ils sont plus de 13000 à avoir des droits payables en septembre 2016 pour un montant moyen de 150 euros. Une majorité des foyers bénéficiaires a généré un droit propre sans

basculer automatiquement du RSA activité et plus de 3400 foyers sont devenus de nouveaux allocataires.
La prime d'activité est ouverte aux jeunes de moins de 25 ans et, depuis juin 2016, aussi aux bénéficiaires de l'AAH ayant une activité professionnelle.

LA REFORME DES MINIMA SOCIAUX

Inspirée des préconisations du rapport de Christophe SIRUGUE, présentée dans le projet de loi de finances 2017, reprise dans l'article 87 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 et dans le décret n° 2017-122 du 1er février 2017 relatif à la réforme des minima sociaux elle apporte plusieurs modifications dont certaines impactent le RSA en 2017. Parmi elles :

- suppression pour les travailleurs indépendants du régime général ou non-salariés du régime agricole des conditions d'éligibilité au RSA liées à un plafond de chiffre d'affaire et au non-emploi de salarié ou à un bénéfice agricole n'excédant pas un certain montant ;
- le réexamen du montant de l'allocation est trimestriel et, sauf cas particulier, le montant n'est pas modifié entre deux déclarations trimestrielles de ressources ;
- la demande de RSA peut être réalisée par téléservice.

LE RSA DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES

Depuis le 1/06/2009, conformément à la loi du 1/12/2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion, le Revenu de Solidarité Active (RSA) est mis en œuvre.

En 2009, les réunions partenariales ont permis de décliner ce nouveau dispositif sur tout le territoire du département en privilégiant l'information, l'accès au droit et la déclinaison des fondamentaux fonctionnels.

L'année 2010 a permis de compléter les conventions initiales, de décliner opérationnellement les équipes pluridisciplinaires, de compléter le nombre et la formation de nouveaux instructeurs @RSA, de prendre en compte la venue du RSA jeunes actifs, de piloter le dispositif d'aide personnalisée à la reprise d'emploi (APRE) et de préparer la mise en place du Pacte Territorial pour l'Insertion.

L'année 2011 fut celle de la consolidation et du rattrapage du retard au niveau des orientations des bénéficiaires soumis à obligation avec implication de tous les partenaires engagés dans l'accompagnement de ces publics, de la montée en charge des équipes pluridisciplinaires départementales et de la mise en œuvre des équipes pluridisciplinaires locales, de la finalisation puis de la validation du Pacte Territorial pour l'Insertion avec sa mise en signatures en fin d'année et, enfin, l'exploitation des premières données informatiques issues des données socioprofessionnelles des nouveaux demandeurs disponibles dans le logiciel de gestion du RSA du Conseil départemental.

L'année 2012 a vu les premières réunions de pilotage des actions du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) se mettre en place pour envisager leurs déclinaisons opérationnelles, la réalisation d'une première démarche d'évaluation de l'APRE avec l'envoi de questionnaires aux bénéficiaires et aux référents uniques dont les résultats devraient être présentés au comité de pilotage du RSA de fin mars 2013, la montée en charge des équipes pluridisciplinaires locales en charge des réorientations et une optimisation du suivi des bénéficiaires orientés vers Pôle Emploi par les équipes pluridisciplinaires départementales. L'organisation administrative des agents du Pôle Social du siège a été répartie en deux cellules spécialisées, dont une en charge du RSA, sans oublier la nécessaire polyvalence nécessaire à la continuité du service à rendre par le Pôle social.

L'année 2013 a permis la tenue de réunions avec la Région et les référents RSA afin d'informer sur les objectifs de l'action 8 du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) et de décliner opérationnellement ses objectifs. Par ailleurs, si les premiers items concernant la mise en place des diagnostics des territoires et des situations concernant les bénéficiaires du RSA ont été définis, la finalisation n'a pu être menée à terme. Des réunions concernant l'appropriation et les déclinaisons possibles du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ont été organisées au sein du Pôle Social.

L'année 2014 a permis la tenue de réunions avec les partenaires signataires du Pacte Territorial pour l'Insertion afin de préparer sa reconduction sous la forme d'un document plus conforme aux objectifs du FSE. De nouveaux partenaires tels le PLI du Seignanx ont été associés à ces réflexions. Dans la mesure où le nouveau Pacte Territorial pour l'Insertion n'a pas pu être finalisé à l'échéance du premier, un avenant a été proposé pour proroger ce dernier dans l'attente de la fin des travaux engagés avec les partenaires. Ce document est à la Région début 2015 pour signature de son Président.

Certaines dispositions du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en cours d'expérimentation (« Garantie Jeunes ») ou en projet de modification (RSA activité et prime pour l'emploi) n'ont pas été concrétisées en 2014. Enfin, les démarches concernant le remplacement du logiciel de gestion des dispositifs RSA et Fonds départemental d'aides financières aux familles ont permis la sélection d'un prestataire pour la mise à disposition d'un nouveau produit début 2015.

L'année 2015 a permis la poursuite des réunions partenariales visant à la conclusion d'un nouveau Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI avec réalisation d'un diagnostic partagé, définition d'orientations stratégiques, participation des partenaires aux actions, gouvernance…). Le nouveau PTI devrait être signé au printemps 2016. En 2015, le logiciel de gestion du RSA et du Fonds départemental a été changé pour une version web permettant la consultation et la saisie de donnée sur des sites extérieurs au siège du Conseil départemental. La Garantie Jeunes a été mise en place dans le cadre de la suite de son expérimentation et, en toute fin d'année le décret d'application de la Prime d'activité permet sa mise en œuvre dès janvier 2016.

L'année 2016 a permis la mise en œuvre de la Prime d'activité qui a remplacé le RSA activité, notamment, et a connu une réalisation supérieure aux attentes. La prime d'activité n'est pas considérée comme un minima social et elle a modifié les critères de suivi des différentes catégories de bénéficiaires du RSA précédemment utilisées. Par ailleurs, en 2016 ont été signés les renouvellements des conventions de gestion et d'orientation dans le cadre du RSA et le nouveau Pacte Territorial pour l'Insertion pour lequel seule la signature de la Région reste en cours. Enfin, après expérimentation fin 2015 de l'orientation des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants vers un nouveau référent, BGE TEC GE COOP, l'orientation de cette catégorie de bénéficiaires ayant besoin d'un accompagnement professionnel spécifique s'est poursuivi et amplifiée en 2016.

L'année 2017 devrait permettre la mise en œuvre du second PTI ainsi que celle de la réforme des minima sociaux. La possibilité de demander le RSA en ligne et le changement des conditions d'éligibilité au RSA pour les travailleurs non-salariés entre autres, seront suivis pour en évaluer l'impact sur le recours à cette prestation et le volume de bénéficiaires.

▪ Les instructions RSA au 31/12/2016

SITUATION AU 31/12/2016		
Instructeurs	**Instructions RSA abouties**	**Instructions RSA en attente**
Organismes agréés	51	3
CCAS	52	-
CAF	1 433	3
MSA	6	-
Conseil départemental	728	1
TOTAL	**2 270**	**7**

▪ Le RSA des exploitants agricoles (non salariés agricoles)

En fin d'année 2016, la MSA versait la prestation RSA à 177 foyers. 95 foyers sont des non-salariés agricoles et 82 foyers des salariés agricoles.

Les exploitants qui perçoivent uniquement du RSA activité ne sont pas soumis aux droits et devoirs et n'ont donc pas à faire un Contrat d'Engagement Réciproque.

Les exploitants percevant du RSA socle ou RSA socle + activité, sont soumis aux droits et devoirs.

De par la convention conclue avec la MSA, est nommée comme référent pour l'accompagnement, l'assistante sociale MSA du secteur géographique sur lequel est domicilié l'exploitant afin d'établir un diagnostic social. En fonction de l'évaluation de l'assistante sociale, est proposée une rencontre avec le Comité de suivi pour un diagnostic socioéconomique. Les agriculteurs cotisants solidaires toujours affiliés à la CAF sont accompagnés par les référents du Conseil départemental. Ces dossiers sont à la marge.

Dans les points forts de ce nouvel accompagnement mis en place depuis le RSA, on peut noter la pertinence de l'accompagnement pluridisciplinaire (social et technique) et la légitimité de l'intervention de la MSA qui est au cœur de son public de référence. La pluridisciplinarité de la prise en charge des situations permet d'adapter au plus juste des axes d'amélioration de la situation aussi bien sur le plan social qu'économique.

Dans le cadre de la convention passée avec le Comité de suivi, les 2 techniciennes (au total un temps plein) ont réalisé :

- 14 évaluations de ressources soit pour des personnes au forfait cotisant solidaire pour lesquelles il y a généralement un passage du dossier MSA via la CAF, soit pour des agriculteurs au réel sans comptable ou non à jour du paiement de la prestation (13 personnes sont au réel, dont 1 cotisant solidaire)
- 22 diagnostics (suite à une première rencontre avec l'assistante sociale MSA et une orientation vers le Comité de suivi). Sur ces 22 chefs d'exploitation, 16 sont au réel, 6 au forfait au micro bénéfice agricole (qui remplace désormais le forfait) dont 4 cotisants de solidarité.
- 3 accompagnements ont été réalisés pour des porteurs de projet (maraîchage, ovins)

La commission agritouristique composée des représentants : du service social de la MSA, du service agriculture du Conseil départemental, des exploitants agricoles, du service social départemental et présidée par un Conseiller départemental a examiné **31** situations d'exploitants agricoles dans le cadre de la validation du contrat d'engagement réciproque ou pour l'évaluation des revenus.
En 2016, le service social de la MSA dans le cadre de la convention passée avec le Conseil départemental, a accompagné (souvent en lien avec le comité de suivi) **40** situations d'exploitants. 28 contrats d'engagement réciproque ont été signés.
Dans les problématiques rencontrées on retient: pour 15 exploitants les revenus tirés de l'activité sont insuffisants, le projet vise à développer la structure ; pour 8 situations il apparait nécessaire d'orienter l'agriculteur vers une activité complémentaire ; pour 3 personnes il y a eu des problèmes de santé, et pour 2 personnes des difficultés importantes en matière de logement.

Le monde agricole en 2016 a été marqué par la crise de l'influenza aviaire. Afin de retrouver un statut sanitaire indemne et d'éradiquer le virus, un plan d'assainissement a été mis en place visant au dépeuplement (abattage) et à l'instauration d'un vide sanitaire qui a duré jusqu'au mois de septembre 2016. Toute la filière a été très durement impactée, des couvoirs, aux producteurs (environ 1100 producteurs éleveurs), aux entreprises (250 à 300) qui ont vu leur activité diminuée. Au-delà de la perte financière, pour les agriculteurs, il y a eu un véritable traumatisme psychologique. Un n° vert a été mis en place, permettant d'écouter, soutenir et orienter au mieux ces personnes vers les dispositifs et mesures prises.
Cette situation exceptionnelle a conduit le Conseil départemental a examiné à titre dérogatoire des demandes de RSA déposées par des exploitants dont l'élevage a été touché par le virus. Ainsi la commission agritouristique a étudié **12** dossiers, 8 ont fait l'objet d'une dérogation permettant l'ouverture du droit au RSA.

En fin d'année 2016, malgré toutes les mesures prises en matière de biosécurité, de nouveaux cas d'influenza aviaire sont apparus dans notre département, conduisant en ce début d'année à de nouveaux abattages de canards. Comme l'année dernière le Conseil départemental se mobilise pour soutenir la filière. Dans ce contexte très inquiétant, la commission agritouristique continuera d'examiner des demandes de RSA liées à la conjoncture actuelle.

▪ Le RSA des travailleurs indépendants

Les bénéficiaires du RMI/RSA ont disposé, pour leur insertion sociale et professionnelle, depuis la création du dispositif RMI d'un soutien au travers d'actions et organismes financés par le Conseil départemental dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et de Lutte contre la Précarité.

Le Conseil départemental a pour mission de nommer pour chaque bénéficiaire soumis à droits et devoirs (perception d'un RSA Socle puis à partir de 2016 du RSA) un référent unique. Pour les travailleurs non-salariés le choix a été fait de nommer un référent du Conseil départemental jusqu'en 2015. Ils ont, pour la plupart d'entre eux, une bonne expérience de la prise en charge de ces situations et connaissent les intervenants locaux de BGE LANDES TEC GE COOP avec qui ils travaillent et échangent pour permettre une prise en charge optimale des dossiers (souvent complexes) de travailleurs non-salariés.

Les bénéficiaires du RSA, dans le cadre d'une activité indépendante (non-salariée) peuvent prétendre au soutien technique et expert de BGE LANDES TEC GE COOP (Référent technique auprès du Conseil départemental). Cet organisme intervient auprès du porteur de projet en le soutenant par diverses actions (étude de faisabilité du projet, conseils sur les questions administratives et financières) et enfin en accompagnement post création suivant les besoins.

Dans le cadre du Revenu de Solidarité Active, une commission technique, la **Commission Départementale des travailleurs non-salariés**, examine les Contrats d'Engagement Réciproque ainsi que les demandes d'aides financières établis par les porteurs de projets ou les créateurs, se prononce sur l'accès aux droits de travailleurs non-salariés. Elle peut demander certaines interventions de BGE LANDES TEC GE COOP (visites en entreprises diagnostics, évaluations téléphoniques ou accueils dans les antennes de BGE LANDES TEC GE COOP).

Les informations ainsi obtenues permettent à la commission de disposer rapidement d'informations qualitatives relatives à la création lorsque celle-ci n'a

pas d'éléments suffisants pour statuer sur une situation. Les problématiques techniques et économiques liées à la création ou au maintien d'activité ne sont pas les seules abordées. L'étude des difficultés sociales (logement, santé, illettrisme…) permet aussi de travailler les actions à mettre en place afin que les personnes puissent continuer dans les meilleures conditions leur insertion professionnelle pour, à terme et dans le meilleur des cas, quitter le dispositif RSA par leur autonomie financière.

En 2015, dans le cadre du nouveau PTI et avec le cofinancement du FSE, il a été proposé de réfléchir à un accompagnement spécialisé des bénéficiaires ou demandeurs de minima-sociaux pour la création d'activité (auto entreprise ou travailleur indépendant). Pour cela un appel à projet a été lancé en mars 2015. BGE LANDES TEC GE COOP a répondu à cet appel à projet et a proposé dans son action, de se voir confier le rôle de référent unique.

Au vu de l'expérience de BGE LANDES TEC GE COOP, le département a décidé de confier à la structure le suivi des travailleurs indépendants sans freins sociaux identifiés. Dans un premier temps, tous les nouveaux bénéficiaires du RSA identifiés comme travailleurs indépendants ont été orientés vers ce nouveau référent unique RSA. Concernant les bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants déjà suivis par un référent du Conseil départemental, à l'échéance de renouvellement du Contrat d'engagements réciproques, un point a été fait en 2016 pour évaluer le référent le plus adapté pour poursuivre l'accompagnement : le Conseil départemental si des freins sont identifiés et si il s'agit d'un accompagnement socioprofessionnel ; BGE LANDES TEC GE COOP s'il s'agit d'un accompagnement professionnel avec des objectifs liés au développement de l'activité professionnelle.

Activité de la Commission «des travailleurs non-salariés» :

Au cours de l'année 2016, la commission s'est réunie 11 fois et a examiné 635 dossiers. Principalement, les contrats d'engagements réciproques sont relatifs aux créations et poursuites d'activités indépendantes. 2 aides financières ont été accordées, correspondant à une aide à la mobilité et achat de fournitures (incidence de la montée en charge du dispositif APRE sur le nombre d'aides financières depuis 2011).

475 dossiers d'auto-entrepreneurs bénéficiaires du RSA ont été étudiés par la commission. Un contrôle est effectué régulièrement sur les revenus déclarés trimestriellement à la Caisse d'Allocations Familiales par l'auto-entrepreneur pour valider ou pas les engagements de l'allocataire. La création sous le régime auto-entrepreneur se fait, à de très rares exceptions, sans salarié (création de son propre emploi) et principalement dans les secteurs de services aux ménages, information et communication.

↳ **BGE LANDES TEC GE COOP**

Contact : Village d'Entreprises
ZA de Pémégnan – B.P. 57
40001 MONT-DE-MARSAN CEDEX
☎ 05.58.06.10.40

En 2016, TECGECOOP a accompagné :

- **93 porteurs de projets** de création d'entreprise, bénéficiaires du RSA Socle. Afin d'améliorer les parcours d'insertion, les référents RSA effectuent désormais, en amont de l'orientation vers TECGECOOP, une évaluation plus fine des projets
- **589** ont fait l'objet d'une ou plusieurs interventions post création de BGE LANDES TEC GE COOP (accueil, visites en entreprises, accompagnements téléphoniques. **397** d'entre eux sont soumis au régime fiscal du Micro BIC.

↳ Association pour le Droit à l'Initiative Economique

Contact : Jérôme CADEE
Ilôt Campus N°19
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎ 05.58.91.70.06 / 06.79.84.72.18

Objectifs ↘

Financer et accompagner les personnes exclues du système bancaire dans les Landes pour leur permettre de créer leur propre emploi.

Partenariat ↘

Dans les Landes, le travail en réseau avec les acteurs locaux reste prédominant, avec des partenariats renforcés : BGE LANDES TEC GE COOP, Pôle Emploi, mais aussi les Chambres Consulaires, tout comme les travailleurs sociaux.

Evaluation ↘

104 personnes financées et accompagnées dont :

- 77 personnes en microcrédit professionnel
- 27 personnes en microcrédit pour l'emploi salarié

138 services financiers octroyés dont :

- 77 prêts professionnels
- 26 contrats de microassurance
- 32 demandes de primes ADECE déposées
- 3 NACRE à 0%.

Le taux d'impayés 2016 s'élève à 2,94% au 31/12/2016.

Ce sont 313 landais qui sont en cours de remboursement d'un microcrédit au 31/12/2016.

Le public est à 34 % bénéficiaire de minima sociaux (RSA, ASS…).

LE FONDS SOCIAL EUROPEEN

Depuis 2008, le Conseil départemental des Landes s'est positionné comme Organisme Intermédiaire (O.I.) et assure cette gestion de crédits FSE sous la forme de subvention globale. Cette gestion permet au Département de programmer les actions éligibles au co-financement FSE, d'en assurer le suivi et le contrôle. Deux subventions globales pour la période 2008-2009 puis 2010-2014 ont permis de soutenir des projets à hauteur de 2.583.816,97 euros répartis entre le Département, pour 1.340.000.euros, et le Fonds Social Européen pour 1.243.816,97 euros.

Un nouveau dossier de demande de subvention globale a été déposé par le Département des Landes le 15 mars 2015 pour la nouvelle programmation 2015-2020.
En effet, bien que la gestion du Programme Opérationnel National (PON) FSE relève de la responsabilité de l'Etat, le volet « inclusion » peut être délégué aux Départements qui en expriment la demande, sous la forme d'une subvention globale.

La demande de subvention globale a été validée par le Comité de programmation Etat Région du 30 avril 2015 et le Département en a eu notification par le Préfet le 20 mai 2015.

Le Conseil départemental peut bénéficier d'une enveloppe de crédits FSE délégués de l'axe 3 du PON FSE de 4.290.000,00 euros.

Ces crédits FSE ont été répartis sur deux subventions globales.
Une première subvention globale (SG) qui couvre la période de programmation des années 2015-2017 a été signée entre l'Etat et le Département des Landes le 25 septembre 2015 pour un cofinancement FSE sur l'axe 3 « inclusion » du PON FSE de 2 574 000 euros et un cofinancement FSE de l'assistance technique de 64 350 euros.
Pour la seconde, l'attribution sera soumise à l'arbitrage du Préfet qui décidera au « regard de la performance de mise en œuvre».

Sur cette demande, le département a proposé 7 dispositifs :

- dispositif n°1 : identifier les problématiques et les projets des personnes les plus éloignées de l'emploi pour leur proposer un parcours d'insertion adapté. Les objectifs de ce dispositif sont de soutenir les actions d'accompagnements renforcés visant les publics les plus en difficultés pour leur permettre d'intégrer un parcours vers l'emploi adapté, d'identifier et accompagner les projets de création ou de développement d'entreprises pour les BRSA et enfin de consolider les actions de repérage et d'accompagnement jeunes désocialisés notamment les NEET ;
- dispositif n°2 : levée des freins à l'emploi. Les objectifs sont de faciliter la mobilité et soutenir les solutions d'accueils pour la garde d'enfants des personnes engagées dans un parcours d'insertion ;
- dispositif n°3 : développement du recours aux clauses sociales et accompagnement des SIAE. Les objectifs sont de développer les possibilités d'insertion en augmentant le nombre de marchés clausés et en accompagnant les structures d'insertion ;
- dispositif n° 4 : GPEC Territorialisée. L'objectif de ce dispositif est donc de soutenir la GPECT ;

- dispositif n°5 : projets innovants eu égard aux défis environnementaux. L'objectif de ce dispositif sera de soutenir les projets des entreprises de l'IAE ou de l'ESS soutenant l'insertion de personnes éloignées de l'emploi par la création ou l'extension de recycleries ;
- dispositif n° 6 : coordination et animation du PTI. Les objectifs sont doubles ; tout d'abord animer et valoriser les actions menées dans le cadre du Plan départemental d'Insertion, puis former les acteurs de l'insertion ;
- dispositif n°7 : gestion de la subvention globale. Les objectifs sont de former et informer les bénéficiaires, gérer la subvention globale du dépôt de la demande à la clôture, de suivre les opérations de la programmation aux bilans finaux et de mettre en œuvre les différents types de contrôle : visites sur place, contrôles de service fait, contrôles des organismes intermédiaires de type « contrôle qualité gestion », contrôles d'opération…

L'année 2015, vu l'année de mise en place de cette nouvelle subvention globale avec un appel à projet sur le dispositif 1 « Mise en œuvre de parcours adaptés pour accompagner de manière globale vers l'emploi les personnes les plus en difficulté » sur lequel 4 structures ont répondu et ont été sélectionnées :

porteur de projet	projet	durée	nombre d'accompagnements prévus	FSE demandé
GEIQ BTP Landes et Côte Basque	Consolider l'accompagnement et le suivi socio-professionnel pour sécuriser les parcours au profit des salariés du GEIQ BTP	du 01/01/2015 au 31/12/2015	65	80 000,00 €
GEIQ INTERPRO Sud Aquitaine	Repérage et accompagnement renforcé des publics rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle	du 01/01/2015 au 31/12/2015	16	30 000,00 €
Accompagnement Individuel à la Reprise d'Emploi dans les Landes AIREL	Accompagnement dans un parcours d'insertion professionnelle en cohérence avec les contraintes de la personne et la réalité du marché du travail local	du 01/01/2015 au 31/12/2015	127	90 000,00 €
BGE Landes Tec Ge Coop	Accompagnement global des bénéficiaires de minima sociaux porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise ou travailleurs indépendants	du 01/01/2015 au 31/12/2015	460	90 000,00 €

Ces 4 projets ont permis d'avoir :
664 personnes accompagnées en 2015

- 350 Hommes,
- 314 Femmes.

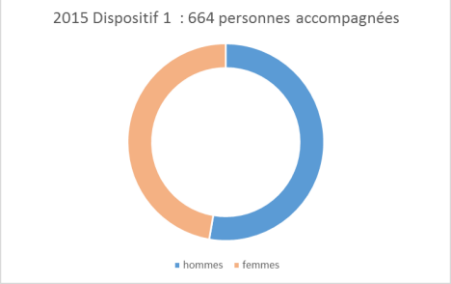

Profil des personnes accompagnées :

- 62,74% sont en recherche d'emploi durable depuis plus de 12 mois,
- 34% sont des bénéficiaires des minimas sociaux,
- 17,54% de personnes sont en situation de handicap,
- 15,76% ont moins de 26 ans

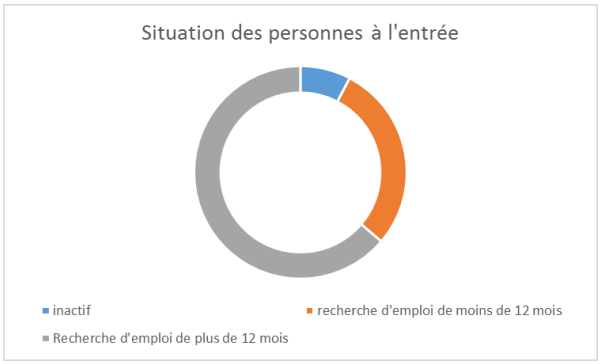

Situation à la sortie

- 15,21% accèdent à un emploi durable CDD de + de 6 mois ou CDI ou une activité indépendante leur permettant de sortir du RSA socle,
- 6,17 % ont obtenu une qualification ou ont achevé une formation pré qualifiante,
- 9,94 % sont en formation au 31/12/2015.

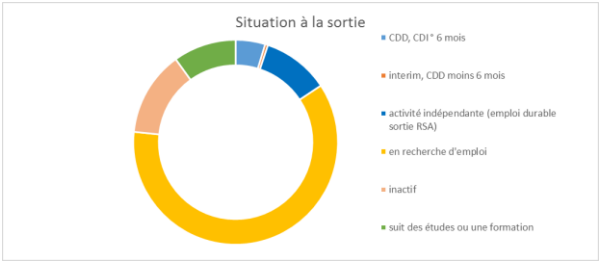

De plus, les 3 opérations internes, sur les dispositifs 3, 6 et 7 ont été également mis en places ;

dispositif	porteur de projet	projet	durée	FSE demandé
3	Département des Landes	Développement des clauses sociales dans le département des Landes et accompagnement des SIAE des Landes 2015-2016	23 mois	45 000,00 €
6	Département des Landes	Coordination 2015-2016 du Pacte territorial d'insertion	20 mois	60 000,00 €
7	Département des Landes	Assistance technique SG FSE 2015-2017	36 mois	46 340,00 €

En 2016, trois appels à projet ont été lancés sur :

- dispositif 1 : mise en œuvre de parcours adaptés pour accompagner de manière globale vers l'emploi les personnes les plus en difficulté,
- dispositif n°2 : levée des freins à l'emploi. Les objectifs sont de faciliter la mobilité,
- dispositif n°5 : projets innovants eu égard aux défis environnementaux. L'objectif de ce dispositif sera de soutenir les projets des entreprises de l'IAE ou de l'ESS soutenant l'insertion de personnes éloignées de l'emploi par la création ou l'extension de recycleries.

A l'issue de ces appels à projets, la commission de sélection FSE a soumis les projets au comité de programmation du département des Landes pour validation.

date appel à projet	dispositif	date de la commission de sélection	date de la commission de sélection	porteur de projet	projet	durée	FSE demandé
20 janvier 2016	1	8 mars 2016	13 juin 2016	GEIQ BTP Landes et Côte Basque	Accompagnement socio professionnel des personnes en parcours d'insertion en voie de qualification dans les métiers du BTP	du 01/01/2016 au 31/12/2018	240.000,00 €
	1	8 mars 2016	13 juin 2016	GEIQ INTERPRO Sud Aquitaine	Accompagnement socio professionnel des salariés du GEIQ en parcours d'insertion et mise en place de la méthodologie	du 01/01/2016 au 31/12/2018	90 000,00 €
	1	8 mars 2016	13 juin 2016	Accompagnement Individuel à la Reprise d'Emploi dans les Landes AIREL	Accompagnement dans un parcours d'insertion professionnelle en cohérence avec les contraintes de la personne et la réalité du marché du travail local	du 01/01/2016 au 31/12/2018	270 000,00 €
	1	8 mars 2016	13 juin 2016	BGE Landes Tec Ge Coop	Accompagnement global des bénéficiaires de minima sociaux dans leur démarche d'insertion professionnelle par la consolidation de leur activité	du 01/01/2016 au 31/12/2018	270 000,00 €

date appel à projet	dispositif	date de la commission de sélection	date de la commission de sélection	porteur de projet	projet	durée	FSE demandé
18 avril 2016	2	22 juin 2016	26 septembre 2016	Atelier de l'avenir	Un garage solidaire pour l'emploi et la mobilité dans les Landes	du 01/01/2016 au 31/12/2016	13 312,76 €
	2	22 juin 2016	26 septembre 2016	Plate-forme Mobilité et Insertions	Plate-forme Mobilité et Insertion	du 01/01/2016 au 31/12/2018	139 428,75 €
	5	22 juin 2016	26 septembre 2016	Api'Up	Up Cycling 2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016	91 682,95 €
	5	22 juin 2016	26 septembre 2016	Landes Ressourcerie	Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	du 01/11/2016 au 31/11/2017	58 438,14 €
	5	22 juin 2016	21 novembre 2016	Voisinage	Ouverture d'une recyclerie à Soustons	du 01/01/2016 au 31/12/2016	36 604,76 €
	5	26 octobre 2016	21 novembre 2016	Landes Partage	Recyclerie Hagetmau	du 01/01/2016 au 31/12/2017	29 923,05 €
04 juillet 2016	5	26 octobre 2016	21 novembre 2016	Atelier FIL	Recyclerie Dax	du 01/01/2016 au 31/12/2016	21 083,18 €

Il faut remarquer que certaines actions sont pluriannuelles. Cela permettra aux structures qui s'y sont engagées d'avoir une sécurité financière mais également de travailler sur les projets à long terme.

De plus, un appel à projet a été lancé sur le dispositif 2 mais plus spécifiquement sur le soutien aux solutions d'accueils pour la garde d'enfants des personnes engagées dans un parcours d'insertion. Cet appel à projet n'a pu aboutir malgré le positionnement de 3 structures car la DIRECCTE a émis un avis défavorable.

A la fin de l'année 2016, la programmation totale FSE sera de 1 701 814,59 €, soit 63,73% de la subvention globale. Il restera à programmer 936 525,41 €.
L'année 2017 sera donc une année importante. En effet, elle correspondra à la dernière année de programmation de la 1ère partie de la subvention globale.
A l'issue de cette année et des bilans qui seront fournis, M. le Préfet devra décider au « regard de la performance de mise en œuvre» de la 2ème partie de notre subvention globale.

Dans le cadre du PTI, et au titre des interventions du FSE, plusieurs dispositifs feront donc l'objet d'appels à projet et d'une programmation au cours de l'année 2017
Tout au long de l'année les appels à projet ouverts en 2017 seront mis en ligne sur le site du Département des Landes : http://www.landes.fr/fse-subvention-landes.

LES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS DU DEPARTEMENT

Utilisation de la commande publique comme levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles

Le Département des Landes soutient l'emploi des publics en difficulté à travers les marchés publics qu'il confie aux entreprises. Les clauses sociales visent à prévoir, dans le cadre des travaux ou prestations de services prévues au contrat, la réalisation d'heures de travail d'insertion, par des personnes éloignées de l'emploi.

La réforme du code des marchés publics en 2016 a conforté les clauses sociales et le contexte est favorable au développement des achats responsables ; le marché réservé s'ouvre aux structures d'insertion par l'activité économique et l'utilisation de la clause sociale est sécurisée.

L'année 2016 a été marquée par une volonté de diversifier les procédures et les marchés clausés en lien avec les directions concernées du Conseil départemental des Landes. C'est la 1ère année que la clause sociale d'insertion a été insérée sur un marché de prestations intellectuelles (le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du village d'Alzheimer) et un marché de prestations de services (le marché de nettoyage des locaux) afin de proposer à tous les publics en insertion des solutions d'emploi.

En 2016 c'est :

- 18 marchés soumis à la clause sociale d'insertion dont 12 nouveaux marchés notifiés en 2016 pour un volume d'heures d'insertion à réaliser de 14 496 heures (+36% / année 2015) : marchés de travaux, marché de prestations de service, marché de prestations intellectuelles, marché réservé IAE,
- 70 entreprises ont été concernées par la réalisation des heures d'insertion,
- 72 personnes en insertion ont accédé à un contrat de travail grâce à la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion pour un volume de 14 425 heures réalisées :
    - 91,6% Hommes / 8,4% Femmes
    - 47,2% Jeunes de moins de 26 ans / 11,1% âgés de plus de 50 ans
    - 82% DELD / 22,2% BRSA
    - 48,6% niveau V, 19,4% niveau VBis, 19,4% Niveau VI et 12,6% niveau IV

Le public cible reste donc prioritaire sur le dispositif clauses sociales.

- 82,4% des heures d'insertion ont été réalisées par les salariés en insertion des structures de l'insertion par l'activité économique via des contrats à durée déterminée d'insertion ou des contrats de travail temporaire ou par le GEIQ BTP via des contrats de professionnalisation ; 14,5% des heures réalisées via un recrutement direct par l'entreprise

(contrat d'apprentissage et un CDI) et 3,1% des heures réalisées via des agences d'intérim « classiques ».

Les clauses sociales restent donc un outil majeur de renforcement du secteur de l'insertion par l'activité économique.

L'objectif 2017 sera de poursuivre le développement des clauses sociales sur les marchés et la promotion des achats responsables sur tout le département des Landes avec nos partenaires impliqués sur ce champ d'action.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Afin d'améliorer l'efficacité de la politique de la ville, de concentrer les moyens sur un nombre resserré de territoires et lutter contre les discriminations, les pouvoirs publics ont décidé d'engager une réforme tenant compte des conclusions d'une concertation nationale qui a eu lieu d'octobre 2012 à juin 2013 avec l'ensemble des partenaires concernés.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 pose le nouveau cadre d'action pour la politique de la ville : objectifs ; critères de sélection des territoires prioritaires ; outils mobilisés…

Elle réaffirme les principes structurants qui devront être pris en compte dans l'architecture des **contrats de ville nouvelle génération** : un contrat unique intégrant et articulant les dimensions sociales, urbaines et économiques ; un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant au côté de l'Etat l'ensemble des partenaires concernés, pour activer prioritairement en direction des territoires retenus les dispositifs de droit commun. De plus, cette loi introduit la participation obligatoire des habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville par le biais de Conseils citoyens.

Au niveau national 1300 territoires ont été retenus au lieu des 2500 qui bénéficiaient précédemment d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Un seul critère a été pris en compte pour la désignation de ces quartiers, la concentration de la pauvreté évaluée à partir du revenu des habitants. Les quartiers exclus resteront des « territoires de veille ».

Dans les Landes **5** quartiers ont été retenus :

- trois sur l'Agglomération Dacquoise : les quartiers de Cuyes, du Gond et du Sablar à Dax.
- deux sur l'Agglomération du Marsan : le quartier du Peyrouat à Mont de Marsan et celui de la Moustey à St Pierre du Mont. Les quartiers Majouraou, et les sites de relogement mobilisés lors du PRU (Beillet-Pémégnan et Bosquet) seront concernés par le dispositif de « veille active ».

Après délimitation précise du périmètre des différents quartiers prioritaires(QPV), des diagnostics ont été réalisés pour chacun d'eux et validés avec l'ensemble des partenaires. Les conseils citoyens ont été mis en place début 2015 : un sur l'agglomération de Dax pour l'ensemble des trois quartiers et deux sur l'agglomération du Marsan, un pour chacun des deux quartiers.

En complément de la mobilisation du droit commun des moyens spécifiques sont également déployés dans le cadre des contrats de ville.

Pour l'année 2016, les moyens spécifiques pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le département ont été les suivants :

- une enveloppe de crédits dédiés de **354 928 €** (pour 351 363 € en 2015). Cette enveloppe a été répartie entre le contrat de ville du Grand Dax (174 993 €) et le contrat de ville de Mont-de-Marsan Agglomération (176 455 €).

- les adultes relais, qui assurent des missions de médiation sociale dans les quartiers concernés, sont passés de 8 en 2015 à 10 pour 2016 (deux postes supplémentaires affectés à l'Agglomération de Mont-de-Marsan et au tissu associatif sur Dax).

- le dispositif spécifique des CAE politique de la ville n'a pas été renouvelé.

Les appels à projets lancés dans le cadre des contrats de ville des Agglomérations de Mont-de-Marsan et du Grand Dax et les financements attribués ont permis la mise en œuvre d'actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans des champs aussi variés que l'éducation, l'accès à la santé, à la citoyenneté, aux droits, à la culture et aux sports, la levée des freins à l'emploi, l'insertion par l'activité économique ou la gestion urbaine de proximité. En 2016, **77** dossiers ont été instruits au total dans ce cadre pour l'utilisation des fonds dédiés politique de la ville.

- des crédits d'intervention au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).
Le protocole de préfiguration a été signé le 26 juillet 2016 en Préfecture des Landes. Il porte sur une enveloppe globale de 444 132 euros. Le protocole comprend au total 8 études spécifiques (études urbaine, paysagère et environnementale, sécurité publique, diagnostics économiques et commerciaux, accès aux soins, concertation). Ce protocole devra aboutir en 2017 à la signature avec l'ANRU d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Par ailleurs, l'opération comprend également la démolition de 88 logements sur le site du Peyrouat et la reconstruction sur Mont-de-Marsan.

- différentes mesures fiscales liées aux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

D'autres moyens sont prévus et mobilisables : du Conseil Régional-Europe, des agglomérations et communes concernées.

Le Conseil départemental quant à lui contribue à la politique de la ville au travers notamment :

- du financement, dans le cadre du PDI, d'actions multiples portées par des partenaires associatifs et qui sont également destinées aux habitants des QPV (AIREL, GEIQ BTP, ALPCD, BGE TEC GE COOP, FIL, Bois et Services, CIDFF….).

- et d'autre part, de l'action des services de la Direction de la Solidarité Départementale, présents et/ou intervenant sur ces différents territoires prioritaires et qui poursuivent leur mobilisation et leurs actions en portant une attention particulière aux publics en difficulté qui y résident. De même, qu'ils coopèrent dans le cadre de leurs compétences aux actions spécifiques qui sont organisées au profit des populations de ces quartiers et s'associent aux travaux des différentes instances partenariales mises en place dans le cadre de la politique de la ville (Groupes de travail, Conseil citoyen, COPIL…).

Orientations et affectations des crédits

LES ORIENTATIONS 2017

Depuis l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion en 1988, le Département a mis en place une politique départementale d'insertion ambitieuse, visant à lutter contre l'exclusion sociale, la précarité et veillant à accompagner les bénéficiaires vers le retour à l'emploi.

Après 20 ans de RMI, la loi du 1er décembre 2008 a apporté d'importants changements en matière d'insertion en généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et en réformant les politiques d'insertion.

Aujourd'hui, les compétences principales du Département dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle et de la lutte contre la précarité sont :
- l'instruction et l'attribution de l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA) depuis le 1er juin 2009 (plus de RSA activité à compter du 01/01/2016, remplacé par la prime d'activité),
- la mise en œuvre et le soutien à des actions d'insertion en faveur des personnes entrées dans le RSA,
- la gestion des Fonds Locaux Sociaux destinés aux personnes en difficulté : Fonds de Solidarité Logement, Fonds d'Aide aux Impayés d'Energie, Fonds d'Aide aux Jeunes (Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales).

La politique du Département en matière d'insertion se déploie dans un contexte économique peu propice à des retours vers l'emploi des populations en difficultés. Ainsi en décembre 2016 on comptait 21 149 personnes inscrites à Pôle Emploi en catégorie A.

La publication par l'Etat du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale le 21 janvier 2013 a impacté directement le champ de l'insertion et lutte contre la précarité au travers de différentes mesures :
- la revalorisation du RSA de 2% depuis le 1er septembre 2013, en plus de l'indexation annuelle, et ce dans l'objectif de revaloriser la prestation de 10% sur 5 ans,
- le déploiement du dispositif des emplois d'avenir afin de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 25 ans sans qualification ni formation,
- l'organisation d'états généraux du travail social,
- la généralisation de la Garantie Jeunes en 2017,
- la conduite d'une expérimentation au niveau national sur l'accompagnement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance.

La mise en œuvre des mesures du Plan pluriannuel va se poursuivre au cours de l'année 2017.

Le Département investira notamment le champ de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La mise en œuvre du dispositif « Garantie Jeunes » est confié depuis 2015 à la Mission Locale des Landes et se poursuivra en 2017. Ce dispositif est complété par une action issue d'un programme européen pour l'emploi des jeunes.

Par ailleurs, la programmation du Fonds Social Européen aura un effet levier sur l'ensemble des actions d'insertion conduites par le département.

Le département poursuivra son effort en faveur des associations et organismes qui accompagnent les plus démunis, notamment dans le domaine de l'aide alimentaire.

- **Une priorité pour l'insertion professionnelle :**

  - ***Donner la priorité à l'emploi***

A la suite de la loi du 1er décembre 2008, généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion, les dispositifs d'insertion doivent avoir pour priorité l'insertion professionnelle.

Ceci suppose un partenariat étroit avec Pôle Emploi, dont la participation à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active est au cœur du Pacte Territorial pour l'Insertion.

L'insertion professionnelle passe par un accompagnement à l'emploi, par Pôle Emploi ou par des associations partenaires, ainsi que par des actions de formation.

  - ***Renforcement du partenariat avec Pôle Emploi***

Dans le cadre de leur recherche d'emploi, les demandeurs d'emploi peuvent rencontrer des difficultés sociales (santé, logement, finances…) pouvant freiner leur accès ou leur retour à l'emploi.

Afin de mieux les accompagner, Pôle Emploi et le Département des Landes renforcent leur partenariat autour de leurs interventions respectives dans le domaine de l'emploi et du social.

Le 29 juin 2015, la « convention de collaboration entre Pôle Emploi et le Conseil départemental des Landes pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins professionnels et sociaux » a été signée à Mont-de-Marsan. En 2015, cette démarche se voulait expérimentale sur le Nord du Département.

En 2016, cette convention s'est appliquée sur tout le Département.

  - ***Développer l'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics du Département***

Dans le cadre de cette priorité donnée à l'insertion professionnelle, le développement de l'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics a été un axe de travail pour le Département depuis 2012.

La clause sociale est l'obligation pour les entreprises répondant à un appel d'offre publique de réserver un temps de travail minimum à des personnes en insertion professionnelle.

L'intérêt de la clause est multiple :

- favoriser l'accès à un emploi durable à des personnes qui en sont éloignées et en particulier les bénéficiaires de minima-sociaux, les jeunes sans qualification,
- générer de l'activité au profit des structures d'insertion par l'activité économique,
- permettre de répondre à un besoin de main d'œuvre exprimé par des entreprises des secteurs en tension.

En 2016, 18 marchés soumis à la clause sociale d'insertion dont 12 nouveaux marchés notifiés en 2016 pour un volume d'heures d'insertion à réaliser de 14 496 heures : 15 marchés de travaux, 1 marché de prestations de services, 1 marché de prestations intellectuelles, 1 marché réservé IAE. 70 entreprises ont été concernées par la réalisation des heures d'insertion, 72 personnes ont accédé à un contrat de travail grâce à la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion pour un volume de 14 425 heures réalisées.

L'objectif pour 2017, est de poursuivre le développement des clauses sociales des marchés du Conseil départemental, de diversifier les procédures pour permettre une meilleure prise en compte de tous les publics et de promouvoir les clauses sociales sur tout le département auprès d'autres maîtres d'ouvrage.

- ***Développer les chantiers-formation***

Le Département poursuivra son implication dans le développement de chantiers-formation. Un chantier-formation est une opération proposée par un opérateur public (commune ou communauté de communes), qui est menée pour des publics qui rencontrent des difficultés d'insertion du fait d'un manque de qualification.

Le chantier est assuré par des stagiaires qui, dans les Landes, sont soit des jeunes suivis par la Mission Locale des Landes, soit des bénéficiaires du RSA.

Les stagiaires travaillent sur le chantier, et bénéficient d'une formation et d'une rémunération assurées par la Région. L'objectif du chantier est de permettre d'obtenir un niveau de qualification, pour une sortie vers l'emploi ou vers la formation.

Depuis 2011, 22 chantiers-formation ont déjà été mis en œuvre dans les Landes.

En 2016, sur cinq projets de chantiers-formation, quatre sont clôturés et un est en cours de réalisation.

Trois chantiers autour de la restauration, de l'hydravion de collection « Grumman Albatross » sur Biscarrosse ont démarré en décembre 2015 et sont clôturés depuis juillet 2016 : deux chantiers visant un titre professionnel « ajusteur, monteur de cellule aéronef » et un chantier « peintre industriel option aéronautique ».

Le chantier pour la « réhabilitation de la Fontaine des 100 marches » à Montfort en Chalosse est clôturé depuis juillet 2016.

Pour 2017, de nouveaux projets sont à l'étude.

- **Accompagnement à l'emploi**

Accompagnement Individuel à la Reprise d'Emploi dans les Landes (AIREL)	90 000 €
Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification en BTP Landes et Côte Basque (GEIQ BTP)	80 000 €
Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification interprofessionnel Sud Aquitaine (GEIQ interprofessionnel)	20 000 €
Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Industries technologiques d'Aquitaine (GEIQ)	30 000 €
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Seignanx (PLIE)	35 000 €
Accueil Information Insertion Communauté de Communes Terres de Chalosse	5 400 €
Femmes Initiative CCAS Capbreton	5 400 €

Total accompagnement à l'emploi	***265 800 €***

- **Formation**

Chantiers formation (Communautés d'agglomérations du Grand Dax, du Marsan, de MACS, et ensemble des Communautés de Communes du département)	75 000 €
Actions formation de base CIDFF (ensemble des territoires des Equipes Pluridisciplinaires)	99 000 €
Formations individualisées	100 000 €
Stage redynamisation INSUP (Dax, Pouillon, Saint-Vincent-de-Tyrosse)	40 500 €
Alphabétisation dont ADEB, Clés des mots (Biscarrosse, Dax, Mimizan, Pomarez, Rion-des-Landes, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Tartas, Tarnos)	20 000 €
Total formation	***334 500 €***

- **Les Contrats Uniques d'Insertion (CUI) et les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)**

Dans le cadre de la priorité donnée à l'emploi, la loi du 1er décembre 2008 sur la généralisation du RSA et la réforme des dispositifs d'insertion a modifié les contrats d'insertion, en créant un Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Le CUI se dénomme pour le secteur non-marchand : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), et pour le secteur marchand : Contrat Initiative Emploi (CIE).

L'employeur bénéficie pour le CUI, soit d'une aide de l'Etat, soit d'une aide du Département, si le bénéficiaire du contrat relève du RSA.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme du financement des services de l'insertion par l'activité économique (SIAE) depuis le 1er juillet 2014, les associations réalisant des ateliers chantier d'insertion ne peuvent plus recourir aux CUI-CAE, mais à une nouvelle forme de contrat aidé : contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Pour l'année 2016, 55 bénéficiaires du RSA ont signé un CUI-CAE et, expérimentalement 19 ont signé un CUI-CIE principalement dans le cadre de l'aide de retour à l'emploi pour les jeunes.
102 postes en CDDI ont été prévus sur une durée de 762 mois avec les associations mettant en œuvre des ateliers et des chantiers d'insertion, avec des prévisions de recrutement planifiées pour maintenir le financement du département au titre des contrats aidés, du soutien en insertion des publics les plus précaires (bénéficiaires du RSA) et du soutien aux nouveaux chantiers d'insertion validés pour 2017 (recyclerie et mobilité notamment).

Le Conseil départemental s'engage sur la mise en œuvre des contrats aidés dans le secteur non-marchand en faveur des bénéficiaires du RSA auprès :

- des collectivités locales qui s'engageront à pérenniser ces emplois,
- des collèges du département des Landes,
- des associations et chantiers d'insertion soutenus par le Programme Départemental d'Insertion et de lutte contre la précarité,
- des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés et financés par le Département.

Le Conseil départemental s'engage également sur la mise en œuvre de contrats aidés dans le secteur marchand principalement en direction des jeunes BRSA.

Pour que le Département puisse mettre en œuvre les Contrats Uniques d'Insertion ou les Contrats à durée déterminée d'insertion et comme pour les années précédentes, une convention d'objectifs et de moyens Etat/Département relative à sa mise en œuvre doit être signée pour l'année 2017.

- **Les dispositifs d'insertion par l'économique :**

Au-delà de l'accompagnement à l'emploi et de la formation, le Plan Départemental d'Insertion et de lutte contre la précarité comprend des actions d'insertion par l'économique, qui s'adressent à des publics plus éloignés de l'emploi et qui constituent fréquemment un premier retour à l'activité pour les bénéficiaires du RSA.

Les agents du dispositif RSA travaillent en étroite collaboration avec les acteurs des dispositifs d'insertion par l'économique. L'orientation du public vers ces structures est préparée en amont et leur suivi est assuré tout au long de leur parcours.

Ces parcours sont formalisés et évalués dans le cadre des contrats d'engagements réciproques. Un soutien plus global des diverses structures est proposé par le Pôle social en fonction des problématiques rencontrées.

En 2012, une première recyclerie portée par l'Association Landes Partage a été inaugurée à Mont-de-Marsan. Cette structure voit aboutir son projet de développement sur la Chalosse, en s'installant à Hagetmau fin 2015.

L'association « Landes ressourcerie » créée en mars 2014 s'est installée à Aire-sur-l'Adour pour la revalorisation des déchets non dangereux fin 2015.

La réflexion qui allie la recherche d'activité pour les associations d'insertion dans le cadre des objectifs du plan de prévention des déchets a abouti avec l'Association Voisinage et le SITCOM Côte Sud Landes ainsi qu'avec l'Association FIL et l'agglomération de Dax. Il en est de même avec l'Association Bois et Services à Mont-de-Marsan.

Ces projets sont suivis par la Direction de la Solidarité Départementale et la Direction de l'Agriculture et de l'espace rural.

- **Entreprises d'insertion**

FORUM à Peyrehorade	17 000 €
Association Immobilière Sociale d'Insertion et de Formation à Dax (AISIF)	13 500 €
Bois et Services à Mont-de-Marsan	13 500 €
Association La Petite Moulète	10 000 €
ITEMS à Tarnos	13 500 €
Landes Nettoyage Services à Mont-de-Marsan	9 000 €
Total entreprises d'insertion	***76 500 €***

- **Associations Chantiers d'insertion**

Recycleries (Bois et Services, FIL, Voisinage)	30 000 €
Recyclerie API'UP	15 000 €
Landes Partage à Mont-de-Marsan (recyclerie et actions transport)	50 000 €
Landes Partage à Hagetmau (recyclerie)	10 000 €
Landes Ressourcerie à Aire sur l'Adour	15 000 €
Voisinage à Soustons	40 000 €
Femmes Insertion Landes à Dax	24 000 €

Régie de quartier Bois et Services à Mont-de-Marsan	18 000 €
ARDITS à Pouydesseaux	15 000 €
Artisanat Récupération Traditions à Sabres	10 000 €
Association de Quartier La Moustey à Saint-Pierre-du-Mont	10 000 €
Association des Chantiers des Grands Lacs à Parentis-en-Born	20 000 €
L'Arbre à Pain à Tartas	15 000 €
Total chantiers d'insertion	***272 000 €***

- **Associations intermédiaires**

Bourse d'Aide aux Chômeurs (BAC) à Dax	13 500 €
Services Chalosse Tursan à Hagetmau	13 500 €
Solidarité Travail à Mont-de-Marsan	20 000 €
AET à Biscarrosse (+ mobilité)	7 200 €
Total associations intermédiaires	***54 200 €***

- **Actions spécifiques**

CAMINANTE accompagnement professionnel des personnes handicapées bénéficiaires du RSA	50 000 €
Aquitaine ACTIVE accompagnement à la création ou la reprise de Très Petites Entreprises ou d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire	10 000 €
Participation réalisation projets insertion : aides aux créateurs d'entreprises	30 000 €
SCIC Interstices Sud Aquitaine accompagnement individuel et collectif de porteurs de projets Bassin de l'Emploi Sud landes Pays Basque	5 000 €
BGE Landes Tec Ge Coop accompagnement travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA	90 000 €
ADIE Droit à l'Initiative Economique par le biais de micro crédit social	31 500 €
Actions spécifiques Agriculteurs	20 000 €
Total actions spécifiques	***236 500 €***

- **Les dispositifs d'insertion sociale :**

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, et victimes de pauvreté ou d'exclusion sociale, le Plan Départemental d'Insertion et de lutte contre la précarité prévoit des actions d'insertion sociale.

L'ensemble des agents du Pôle social accompagne et oriente les publics vers les dispositifs d'insertion sociale du PDI, afin d'éviter l'isolement et de maintenir une mobilisation dans le cadre d'un parcours.

L'adaptation de l'offre de service dans ce domaine est soutenue par les acteurs du Pôle social avec une implication concrète dans l'animation de divers ateliers ou la création d'actions avec l'ensemble des partenaires.

Le maillage territorial destiné à distribuer l'aide alimentaire va se renforcer pour faire face à une demande sociale en augmentation.

En 2016, divers projets autour de l'alimentaire ont vu le jour :
- Epi'Sol à Hagetmau,
- le pôle alimentaire du CIAS de la Communauté de Communes du Pays de Mugron,
- ainsi qu'un projet construit avec le Centre Hospitalier de Dax-Côte d'Argent sur le gaspillage des repas (projet « L'Estanquet des Familles » reconditionnement des plateaux repas en partenariat avec l'Association « Marché des Familles » à Dax).

Pour répondre à la problématique constante de mobilité des publics précarisés, de nombreuses aides individuelles sont allouées, les projets ont abouti :

- un garage solidaire à Mont-de-Marsan « L'atelier de l'Avenir » a été agréé « atelier chantier d'insertion » et a démarré son activité en octobre 2015. Son activité se développe autour d'un périmètre de 35 kms autour de Mont-de-Marsan ;
- en 2016, le concept de « plateforme mobilité » proposé par le CBE du Seignanx s'est développé sur le grand Sud du Département avec engagement des territoires communautaires du grand Dax, MACS, Seignanx, Pays d'Orthe et Pouillon.

Une attention particulière est souhaitable sur le phénomène des « violences faites aux femmes ». Le Conseil départemental des Landes s'est engagé en adoptant le Plan d'actions 2014-2016. Un travail partenarial est bien installé entre les différents acteurs sociaux et le CIDFF. Dans cette structure, un « Référent violence » assure une prise en charge globale, personnalisée et dans la durée, des femmes victimes de violences au sein du couple dans tout le département, en mettant à disposition de la victime, tous les moyens techniques et humains à sa disposition.

- **Aide alimentaire**

Banque alimentaire	65 000 €
Aide alimentaire (projet, Pouillon)	10 000 €
L'Arbre à Pain à Tartas 2 projets (épiceries-jardin)	20 000 €
Les Jardins du Cœur à Mont-de-Marsan	17 000 €
Le Panier Montois	14 000 €
Les Restos du Cœur	24 000 €
L'entrepôt landais à Morcenx	10 000 €
Sans façon à Morcenx (épiceries-jardin)	10 000 €
Clin d'Oeil à Saint-Sever	9 000 €
La ruche landaise	7 000 €
L'IDEAL à Labouheyre (+ atelier)	10 000 €
EPI'SOL à Hagetmau	7 000 €
Le marché des familles à Dax	14 000 €
L'Estanquet des Familles à Dax	12 000 €
Pôle alimentaire CIAS Communauté de Communes Terres de Chalosse	4 000 €
Collectif d'Accompagnement Budgétaire et Alimentaire à Montfort-en-Chalosse	5 000 €
Association d'aide alimentaire à Biscarrosse	7 000 €
Epicerie sociale de Labenne	3 500 €
Régie d'aide alimentaire du Seignanx	3 500 €
Epicerie sociale de Saint-Vincent-de-Tyrosse	3 500 €
Total aide alimentaire	***255 500 €***

- **Mobilité**

Projets mobilité insertion (Communauté d'agglomération du Grand Dax, Communauté de Communes MACS, du Seignanx, du Pays d'Orthe et Arrigans)	37 000 €
Aide à la mobilité	104 000 €
L'atelier de l'Avenir à Mont de Marsan (projet fusion CAMINANTE)	10 000 €
Bois et Services à Mont-de-Marsan	18 000 €
Actions de préparation au permis de conduire ALPCD	14 500 €
ARDITS à Pouydesseaux	4 500 €
Total mobilité	***188 000 €***

➢ Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Bois et Services à Mont-de-Marsan, Communauté de Communes du Grand Dax, CIAS de MACS : accompagnement du public	110 000 €
Total schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage	***110 000 €***

➢ Insertion sociale et scolaire des jeunes

Service psychologue de la petite enfance du CDE	145 500 €
Soutien scolaire à Hagetmau	1 500 €
Total insertion sociale et scolaire des jeunes	***147 000 €***

➢ Divers

Frais de structure	54 400 €
Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique (GARIE) INAE	10 000 €
Souffrance psychosociale IREPS (Instance Régionale d'Education de Promotion de la Santé d'Aquitaine)	13 500 €
Culture du coeur	9 000 €
Accueil écoute femmes victimes de violences CIDFF + référent Violence CIDFF	18 600 €
Total divers	***105 500 €***

Présentation des actions déclinées par territoire

Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire de DAX

Equipe pluridisciplinaire de Dax

(cantons de Dax 1, Dax 2, une partie du canton du Coteau de Chalosse, une partie du canton d'Orthe et Arrigans et la commune de Saubusse du canton de Marensin-Sud)

> 82 125 habitants (INSEE 01/01/2017)

Les actions du dispositif RSA

valorisation environnement	aide à la mobilité	aide alimentaire	blanchisserie
valorisation des objets récupérés	mieux s'organiser	jardins familiaux	chantier formation
associations intermédiaires	prendre en compte sa santé	alpha bétisation	recyclerie
entreprises d'insertion	aide à la recherche d'emploi	atelier d'expression culturelle	
réparation automobile	logement	Atelier Multiservices Informatique	

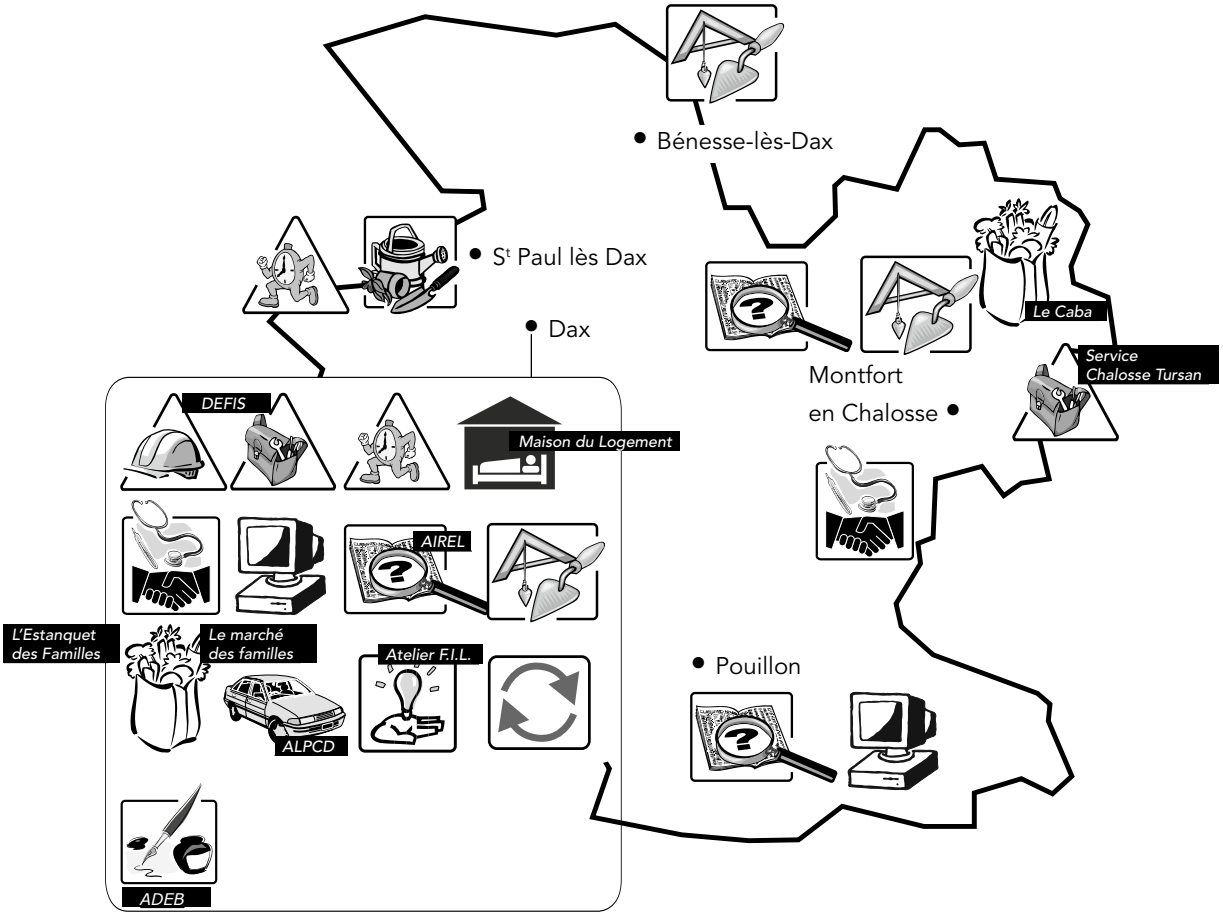

Le territoire de l'équipe pluridisciplinaire de **DAX**, regroupant les cantons de DAX 1, DAX 2, une partie du CÔTEAU DE CHALOSSE, une partie de ORTHE ET ARRIGANS et la commune de SAUBUSSE est un territoire **contrasté**, avec une densité de plus de 1 000 habitants au Km2 pour la ville de DAX contre 49 habitants au km2 sur le canton de ORTHE ET ARRIGANS.

Au 01/01/2017, le territoire de DAX compte **82 125 habitants**, répartis ainsi : canton de DAX 1 : **24 092**; canton de DAX 2 : **11 425** Ville de Dax : **21 460** ; une partie du canton CÔTEAU DE CHALOSSE **12 539**, une partie du canton ORTHE ET ARRIGANS : **11 577** et la commune de Saubusse du canton MARENSIN SUD : **1 032**.

Situé au sud du département, à 30 kilomètres à l'Est de la Côte Atlantique et à 140 kilomètres de BORDEAUX, la première agglomération des Landes affiche une croissance démographique de 1,8 % depuis 15 ans. La ville de **SAINT-PAUL-LÈS-DAX**, en constante augmentation démographique, est actuellement la **4ème ville du département** après MONT-DE-MARSAN, DAX et BISCARROSSE.

DAX, ville centre de l'agglomération du Grand DAX, est aussi la **1ère ville thermale** de France. Ceci est un **atout** pour le département tant au niveau **touristique** qu'**économique**.

En 2016, l'agglomération thermale a accueilli **61 653** curistes parmi les 69 840 curistes accueillis dans le département. Ceci représente plus de 15 % de tous les curistes en France. Ce nombre de curistes est en augmentation depuis 2010, du fait du développement de nouveaux soins concernant notamment la fibromyalgie.
L'impact économique pour le territoire est d'un emploi direct ou indirect pour « 4 curistes accueillis ».

Plus largement, sur le territoire de l'équipe pluridisciplinaire de DAX, le **secteur tertiaire** (services, commerces, hôtellerie, restauration) est bien représenté. L'implantation du **secteur industriel** est favorisée par les dessertes des transports ferroviaires (TGV) et routiers (A63) : production de boues pour l'activité thermale, de sel, d'eau minérale (25 millions de bouteilles par an), de film plastique et de papier.

L'agroalimentaire y est également développé et offre notamment sur les cantons du CÔTEAU DE CHALOSSE et de ORTHE ET ARRIGANS des emplois saisonniers (culture du maïs, élevage de volailles, de canards et du bœuf de Chalosse : fleuron du canton chalossais).

Quelques données concernant le public en précarité :

Nombre de bénéficiaires RSA payés : **2 197** (au 30/11/2016)

Au 31/12/2016 : 15 % des demandeurs d'emploi inscrits à l'agence locale de DAX et 11,7 % à l'agence locale de SAINT-PAUL-LES-DAX bénéficient du RSA.
Sur ces demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA :
49,7 % inscrits à l'ALE de DAX et **51,9 %** à l'ALE de SAINT-PAUL-LES-DAX sont des **femmes.**
21,3 % ont plus de 50 ans à l'ALE de DAX et 20,1 % à l'ALE de SAINT-PAUL-LES-DAX.
2,5 % ont moins de 25 ans à l'ALE de DAX et 6,25 % à l'ALE de SAINT-PAUL-LES-DAX.

42,3 % à l'ALE de DAX sont non-qualifiés et **39,7%** à l'ALE de SAINT-PAUL-LES-DAX.

Nombre de foyers aidés dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles : **1 157** pour un montant de 534 764,20 €.

Nombre de foyers aidés dans le cadre de l'insertion : **65** concernant la mobilité, la formation ou l'aide aux porteurs de projets pour un montant de 29 964,77 €.

La Communauté d'Agglomération du Grand DAX conduit des nombreux projets pour développer l'activité économique. Le Grand DAX bénéficie d'un centre d'initiative technologique PULSEO, qui propose un parcours résidentiel adapté aux besoins des entrepreneurs (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises).

LES COORDONNEES DES OPERATEURS

▪ Une priorité pour l'insertion professionnelle

➢ Accompagnement à l'emploi

↳ AIREL

Contact : Nathalie BRINGAS
7 rue du Peyrouat
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.06.80.53

Thierry GASCON
6 rue de Chanzy
40 100 DAX
☎ 05.58.98.39.29

Activité : Accompagnement individuel à la reprise d'emploi.

↳ CAMINANTE

Contact : Philippe BERDERY
Maison Landaise des Personnes Handicapées
836 avenue Eloi Ducom
40000 Mont-DE-MARSAN
☎ 05.58.51.53.73 – 06.88.39.00.96
courriel : rsath40@orange.fr

Activité : Accompagnement des bénéficiaires du RSA reconnus Travailleurs Handicapés, orientés par la MLPH.

↳ Espace Emploi : Canton Côteau de Chalosse

Contact : Aline JARDERES
55 Place Foch
40380 MONTFORT-EN-CHALOSSE
☎ 05.58.98.45.88

Activité : Lieu de ressource et d'accueil tant pour les demandeurs d'emploi que les partenaires économiques du canton de CÔTEAU DE CHALOSSE.

↳ Institut supérieur de formation permanente (INSUP)

Cantons DAX 1 et DAX 2 – Une partie du Canton de ORTHE ET ARRIGANS
Redynamisation, Accompagnement vers l'emploi – Canton de Orthe et Arrigans

Contact : Marie-Jeanne DEDOUIT
1245 Avenue de la Résistance
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎ 05.58.91.78.68

Sabrina ROUTHIEAU
(Accompagnatrice)

Activité : Ateliers de redynamisation et d'accompagnement vers l'emploi de bénéficiaires du RSA orientés par le Pôle Social.

↳ BGE Landes TEC GE COOP

Contact : Boutique de Gestion des Landes
ZA de Pémégnan – BP 57
40001 MONT-DE-MARSAN-CEDEX
☎ 05.58.06.10.40

Activité : Accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises.

536 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à l'insertion professionnelle par les prestataires ci-dessus, dont 12 ont bénéficié d'un suivi porteurs de projet et 74 d'un accompagnement Travailleur Indépendant.

Parmi elles, **60** personnes ont trouvé une solution d'insertion :
32 ont trouvé un CDD
2 sont en CUI-CAE / CDDI
22 ont débuté une formation qualifiante
4 sont en intérim

➢ Formation

↳ Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Contact : Frédérique LAPERNE
181 Rue Renée Darriet
Résidence Bosquet
1er étage n°4
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.46.41.43 / Fax 05.58.75.56.69
courriel : f.laperne.cidffland@orange.fr

Activité : Accompagnement de femmes bénéficiaires de minima sociaux, ou du RSA, dans l'émergence de leur projet d'insertion, valorisation, élaboration de projet individuel dans le cadre d'ateliers.

13 femmes bénéficiaires du RSA (dont 6 sont rentrées dans le dispositif en 2016) ont bénéficié de l'atelier de SAINT-PAUL-LES-DAX. La majorité rencontre des difficultés d'intégration-socialisation et sont en souffrance psychosociale,

2 sont sorties en formation qualifiante,
2 sont sorties pour déménagement,
1 a obtenu une AAH.

▪ Les dispositifs d'insertion par l'économique

➢ Structures d'insertion

↳ L'Ensemblier « DEFIS » - regroupe
DEFIS-BAC (Bourse d'Aide aux Chômeurs) - Association Intermédiaire
DEFIS-BACPI (ETTI) – DEFIS-AISIF (EI)
Contact : Christelle CAMOUGRAND
7 Rue des Prairies - ZAE du Sablar
40100 DAX
☎ 05.58.56.54.40
courriel : bacdax@wanadoo.fr

Activité : Insertion ou réinsertion professionnelle de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.
Mise à disposition de personnes, à titre onéreux, par la BAC, auprès de particuliers, collectivités, associations et entreprises.
Mise à disposition de personnes en entreprises et en collectivités, par BACPI.
Travaux du bâtiment, en environnement et nettoyage multiservices par AISIF, Entreprise d'Insertion.

L'ensemblier DEFIS compte **18 encadrants** dont 14 CDI.

Sur l'année 2016, DEFIS a compté 372 personnes en insertion (328 pour DEFIS BAC, 14 pour DEFIS AISIF et 30 pour DEFIS BACPI). 155 salariés en insertion sur l'antenne de Dax, 154 sur l'antenne de Soustons et 63 sur l'antenne de Montfort en Chalosse.

Sur **65** bénéficiaires du RSA, **15** personnes ont trouvé une solution d'insertion :
1 est en CDI
1 est en CDD de 6 mois
2 sont entrées en formation qualifiante
11 ont été embauchées sur un poste d'insertion par une autre SIAE.

DEFIS s'est positionné sur les marchés publics assortis d'une clause d'insertion depuis de nombreuses années et œuvre notamment dans le cadre de la nouvelle réhabilitation du quartier de Cuyès de l'Office Public HLM Municipal de DAX.

L'activité de DEFIS-AISIF est essentiellement répartie sur deux marchés : Office public municipal de DAX et Habitat Landes Océanes.

➢ Association d'insertion

Femmes Insertion Landes (FIL)

Contact : Sandrine ASCENCIO - Directrice
21 B Avenue Francis Planté
40100 DAX
☎ 05.58.74.45.86
courriel : fil.atelier@wanadoo.fr

Activité : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes en difficulté, par le travail.

L'association Femmes Insertion Landes compte **3 encadrants** dont 2 en CDI et 1 en CDD, 1 secrétaire en emploi d'avenir, **5** bénévoles et dispose de 5 boutiques (3 à DAX et 2 à CAPBRETON).

En **2016**, **4** nouvelles personnes ont été recrutées par l'association en contrats aidés (CAE-CDDI). **19** personnes ont fait l'objet de renouvellements de contrats aidés. **4** personnes ont été formées à des diplômes qualifiants.

Au total **29** personnes ont été suivies dans la structure en CDDI.

Ce public rencontre d'importants freins à l'insertion, notamment le faible niveau scolaire, la santé, l'isolement, la mobilité et l'âge.

Sur 9 sorties, 5 personnes ont trouvé une solution d'insertion professionnelle :
1 CDI
2 CDD de + de 6 mois
1 formation qualifiante.
1 départ à la retraite

L'association «FIL» propose des ateliers à ses salariés :

- **l'atelier tri** (où seulement 5 % des vêtements seront revendus) permet un accompagnement individuel et collectif
- **l'atelier couture** est ouvert à la clientèle pour les petites retouches des vêtements achetés à FIL. Il offre aux salariées un apprentissage des notions de couture
- **l'atelier alphabétisation** (remise à niveau et accompagnement permis de conduire)
- **l'atelier loisirs** (découverte environnement socioculturel).

Les activités de collecte, de tri, remise en état et de vente ont permis de créer des emplois au sein de la structure. En 2016, l'activité brocante et relooking de meubles a progressé. 2 personnes sont dédiées à cette activité.
L'Atelier Fil a continué à proposer en 2016, des temps de « remise à niveau » pour des personnes en difficulté, un atelier « recherche emploi » et un soutien au permis de conduire.
En 2016, FIL a poursuivi le projet dans son opérationnalité : achat du bâtiment avec des travaux qui seront engagés en 2017.

▪ Les dispositifs d'insertion sociale

➢ Aide alimentaire

Collectif d'Accompagnement Budgétaire et Alimentaire (CABA)
Communauté de communes Terres de Chalosse
Contact : Aline JARDERES
Communauté de Communes
55 place Foch
40380 MONFORT-EN-CHALOSSE
☎ 05.58.98.45.88

40 familles (dont 59 adultes et 70 enfants) ont bénéficié du dispositif.

Activité : associe à la distribution alimentaire une démarche éducative individualisée par un accompagnement sur la consommation et l'équilibre nutritionnel.

Le Marché des Familles
Contact : Géraldine MADOUNARI
La Halle pour tous – 27 Rue l'Epargne
40100 DAX
☎ 05.58.74.32.53 – 06.03.67.37.51

Activité : Epicerie sociale.

Au 30/11/2016, **461** familles ont été aidées, sur une fréquentation moyenne mensuelle de 251 passages.

➢ Ateliers d'insertion sociale

La Halle pour tous
27 rue de l'Epargne
40100 DAX

Contact : CCAS - 4 Rue du Palais
40100 DAX
☎ 05.58.90.46.47

Activité : développer l'action sociale en regroupant sur un même site des associations humanitaires et caritatives. Favoriser l'émergence de projets d'action sociale communs et la mise en place d'ateliers.

▪ Atelier « Jardins d'insertion »
Contact : Marie-Ange GUICHOT – Directrice Adjointe
CCAS – 4 Rue du Palais
40100 DAX
☎ 05.58.90.46.47

Activité : proposer des ateliers de remobilisation dans le but de créer ou recréer du lien, se réinvestir dans une démarche de projet à 6 bénéficiaires du RSA, personnes sans emploi, personnes handicapées ou personnes souffrant de situation d'isolement, orientés par les travailleurs sociaux ou partenaires associatifs.

Permanents : 1 animateur jardinier technicien en CUI-CAE – Intervention ponctuelle d'une assistante sociale du CCAS de DAX.

Lieu : sur le site des jardins solidaires de la ville de DAX, parc du Sarrat, quartier Cuyès.

En 2016, **8** personnes ont participé à cet atelier animé par un jardinier, un travailleur social et un bénévole associatif.

- **Atelier Mamans-Mamies en cuisine à SAINT-PAUL-LÈS-DAX**

Contact :
Nicole ARRIEUMERLOU — CESF CG CMS les Rives — 40100 DAX — ☎ 05.58.58.03.10
Myriam BLANC — Responsable du CCAS Saint Paul lès Dax

Activité : créer du lien social intergénérationnel et inter- culturel autour du partage, de transmissions de recettes de cuisine. Travailler sur le coût des recettes et le budget. Transmettre ses connaissances à ses enfants. Développer une dynamique collective pour favoriser le développement social individuel.

En 2016, **15** personnes **dont 5 bénéficiaires du RSA**.
De janvier à juin, **6** séances se sont tenues à raison d'une moyenne de **6** personnes par séance.
Groupe ouvert en entrée et sortie permanente.
Le projet a été suspendu en juin 2016.

➢ Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Contact : Sandrine FAYET — Pamela POZZOBON
Conseillères en Economie Sociale et Familiale
Communauté d'Agglomération du Grand DAX
15 Avenue de la Gare
40100 DAX
☎ 05.47.55.80.10

Activité : accompagner socialement les familles installées sur les 3 aires d'accueil gérées par la Communauté d'Agglomération du Grand DAX.

369 (204 adultes et 165 enfants) personnes stationnées sur les 3 aires d'accueil ou à l'extérieur des aires sur le territoire intercommunal, ont bénéficié d'un suivi social par les deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale.
109 bénéficiaires du RSA suivis. (335 personnes : 170 adultes et 165 enfants). 55 CER signés. La plupart des contrats sont basés et validés au titre de l'activité indépendante, de la scolarisation des enfants ou de la recherche de travaux saisonniers.

➢ Divers

- **RES'P, Réseau d'Entraide et de Solidarité du canton de Pouillon**

Contact : Sylvie BEZIAT — ☎ 05.58.58.03.10 — sylvie.beziat@landes.fr
Solenne FERNANDEZ — ☎ 05.58.90.19.06 — solenne.fernandez@landes.fr

17 partenaires représentant 9 structures issus des champs sanitaire, social, éducatif, judiciaire, associatif et des collectivités territoriales sont engagés dans un travail de réseau porté par la conseillère en économie sociale et familiale et le référent RSA du Conseil départemental. L'objectif global est de rechercher ensemble des actions d'amélioration concrètes, faisables, adaptées au contexte local pour mieux répondre aux problématiques de la population en souffrance psychosociale du canton.
RES'P s'est réuni 5 fois en 2016 avec pour objectif prioritaire la poursuite de la connaissance mutuelle des différents acteurs de terrain, de leurs missions et de leurs institutions.

Il a initié une étude de besoins sur la mobilité afin d'étayer la réflexion des élus communautaires ; ce travail a permis de raccrocher le territoire à un projet mobilité qui touchera les secteurs de MACS, Peyrehorade et le Grand Dax.

Il a poursuivi sa réflexion autour de l'alimentaire qui a amené les élus de la communauté de communes à acheter un bâtiment en cours de travaux afin d'accueillir la distribution Banque Alimentaire et d'envisager des ateliers autour de la santé, ou autres.

- **L'atelier théâtre**

  Contact : Marie José LARRIVIERE
  Assistante Sociale
  CMS Rue Labadie
  ☎ 05.58.90.69.00
  marie-josé.larriviere@landes.fr

15 personnes orientées par les travailleurs sociaux du Conseil départemental mais aussi d'autres partenaires (Maison du Logement, association Cuyes Culture Loisirs) se sont retrouvées à raison d'une séance de 2 heures par quinzaine en atelier encadré par une assistante sociale formée en animation d'ateliers théâtre et une éducatrice du service de prévention spécialisée.

L'atelier a pour objectif, dans un espace réservé, de libérer la parole et de reprendre confiance en soi.

Le groupe a travaillé à la finalisation d'une pièce de théâtre écrite à partir de la parole des usagers qui s'est produite en public en juillet 2016 à l'Atrium à Dax.

- **l'Estanquet des Familles**

  Contact : Marie José LARRIVIERE
  Assistante Sociale
  CMS Rue Labadie
  ☎ 05.58.90.69.00

  Nicole ARRIEUMERLOU
  CESF
  CMS Rue de la Tannerie
  ☎ 05.58.58.03.10

Compléter la réponse alimentaire d'urgence sur le territoire en apportant un service quotidien de distribution de **20** repas équilibrés et déjà cuisinés dans le respect de l'hygiène et de la sécurité alimentaire aux personnes en situation de grande précarité. Ces repas sont élaborés avec le surplus de production alimentaire généré par l'Unité Centrale de Repas de l'hôpital de Dax. Depuis le démarrage le 01 février 2016, l'Estanquet a distribué **2 176** repas.

Les freins repérés :

- **La santé**

  La santé est le premier frein repéré à l'insertion parmi les bénéficiaires du RSA suivis dans le cadre de l'accompagnement social. Lorsqu'il s'agit de troubles psychosomatiques ou psychiques non pris en charge médicalement, l'accompagnement social vers le soin s'inscrit dans la durée, au rythme de la personne. La souffrance psycho-sociale (sentiment d'être inutile à la société, d'être rejeté, d'être isolé – absence de réseau familial et amical) s'accentue avec la crise économique.
  Le travail en réseau permet d'apporter de nouvelles réponses aux personnes en souffrance psycho-sociale.

- **Le manque de formation :**

  Le manque de formation et le manque de projet sont repérés chez les jeunes comme les plus âgés. L'accompagnement social tente de « mobiliser » ou « re-mobiliser » la personne afin qu'elle s'inscrive dans une démarche de projet.

- **Le manque d'emploi :**

  La morosité économique se traduisant par peu d'offres d'emplois, maintient les bénéficiaires du RSA dans la précarité. Seul le secteur d'aide à la personne permet des parcours formations et sorties vers l'emploi.

Les projets :

- Poursuivre le travail en partenariat avec pôle emploi dans le cadre de « l'accompagnement global ».
- Poursuivre et développer le travail en réseau (RES'P à Pouillon) et entamer une réflexion de projet d'action collective avec les partenaires présents sur ce secteur.
- Développer le partenariat avec le Centre social et culturel municipal de DAX
- Poursuivre le développement des différents partenariats notamment dans le cadre de la politique de la ville.
- Développer le partenariat avec le « Pôle d'accès aux soins » dans le cadre d'information sur l'accès aux soins.
- Mettre en place une réflexion partenariale afin d'améliorer les réponses apportées à l'usager dans le cadre de l'aide alimentaire.
- Développer le volet prévention de la polyvalence de secteur.

Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire d'HAGETMAU

Equipe pluridisciplinaire d'Hagetmau

(une partie du canton Adour Armagnac, une partie du canton Coteau de Chalosse et le canton Chalosse Tursan excepté la commune de Haut-Mauco)

> 50 174 habitants (INSEE 01/01/2017)

Les actions du dispositif RSA

valorisation environnement	aide à la mobilité	aide alimentaire	blanchisserie
valorisation des objets récupérés	mieux s'organiser	jardins familiaux	chantier formation
associations intermédiaires	prendre en compte sa santé	alpha bétisation	recyclerie
entreprises d'insertion	aide à la recherche d'emploi	atelier d'expression culturelle	
réparation automobile	logement	Atelier Multiservices Informatique	

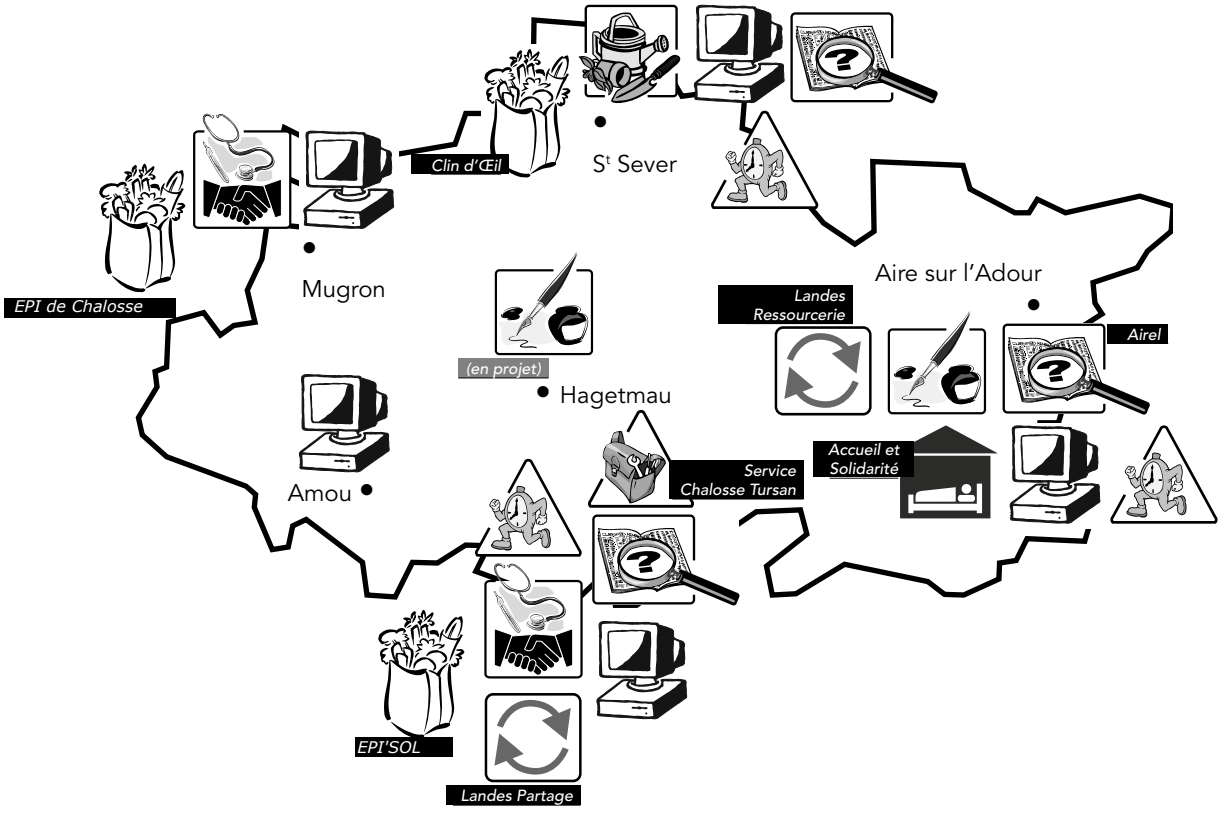

Le territoire d'**HAGETMAU** regroupe les cantons de Chalosse et du Tursan.
Limitrophe avec les Pyrénées Atlantiques et le Gers, il est encadré par les axes autoroutiers de l'A64 et de l'A65.

Au 1/01/2017 le territoire d'HAGETMAU compte **50 174 habitants**, répartis ainsi : une partie du canton ADOUR ARMAGNAC : 10 582 ; une partie du canton CÔTEAU DE CHALOSSE : 13 918 et le canton CHALOSSE TURSAN excepté la commune de Haut Mauco : 25 674.

Les villes d'AIRE-SUR-L'ADOUR, HAGETMAU et SAINT-SEVER disposent de tous les services pour maintenir la population en zone rurale.

Les Communautés de Communes s'efforcent de proposer, dans le cadre de leur développement économique des zones d'activités et du soutien à la création de nouvelles activités.

Elles se soucient également de la préservation des ressources et de l'espace au travers de plans locaux d'urbanisme.
Promouvoir le patrimoine en développant le tourisme est également un axe fort du territoire.

Plusieurs structures d'accueil pour les personnes âgées ont été rénovées, agrandies ; des projets sont en cours.

Il en est de même dans le domaine de la petite enfance.

Les nouveaux habitants travaillent, en grande partie, en dehors du territoire, ce qui nécessite des services adaptés à leurs besoins notamment sur les contraintes horaires.

Quelques données concernant le public en précarité :

Nombre de bénéficiaires de RSA payés : **822** (au 30/11/2016)

Au 31/12/2016, 14,7% des demandeurs d'emploi inscrits pour l'ancien canton d'AIRE-SUR-L'ADOUR ; 10,7 % pour l'ancien canton d'AMOU ; 10 % pour l'ancien canton de GEAUNE ; 11,9 % pour l'ancien canton d'HAGETMAU et 10,1 % pour l'ancien canton de MUGRON sont bénéficiaires du RSA.

Nombre de foyers aidés dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles : **583** pour un montant de 279 246,64 €.

Nombre de foyers aidés dans le cadre de l'insertion : **50** concernant la mobilité, la formation ou l'aide aux porteurs de projets pour un montant de 26 520,70 €.

LES OPERATEURS DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

▪ Une priorité pour l'insertion professionnelle

➢ Accompagnement à l'emploi

AIREL

Contact : Nathalie BRINGAS
7 rue du Peyrouat
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.06.80.53

Activité : 26 Accompagnements dans un parcours d'insertion professionnelle.

CAMINANTE

Contact : Philippe BERDERY
Maison Landaise des Personnes Handicapées
836 avenue Eloi Ducom
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.51.53.73

Activité : 16 Accompagnements des bénéficiaires RSA reconnus Travailleurs Handicapés, orientés par la MLPH.

BGE Landes TEC GE COOP

Contact : Boutique de Gestion des Landes
ZA de Pémégnan – BP 57
40001 MONT-DE-MARSAN CEDEX
☎ 05.58.06.10.40

Activité : accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises.

10 porteurs de projets
26 accompagnements de travailleurs indépendants.

Au total, **78** personnes ont bénéficié d'un accompagnement à l'insertion professionnelle par les prestataires ci-dessus.

Parmi elles, **17** ont trouvé une solution d'insertion :
- 2 ont créé leur entreprise,
- 7 ont trouvé un CDD de moins de 6 mois,
- 4 ont intégré une formation qualifiante,
- 4 ont déposé une demande à la MLPH.

➢ Formation

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Contact : Frédérique LAPERNE
181 Rue Renée Darriet
Résidence LA DOUZE
Caserne Bosquet – 1er étage – N°
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.46.41.43 / Fax 05.58.75.56.69
courriel : f.laperne.cidffland@orange.fr

Activité : accompagnement de femmes bénéficiaires de minima sociaux, ou du RSA, dans l'émergence de leur projet d'insertion, valorisation, élaboration de projet individuel dans le cadre d'ateliers.

2 sites ont accueilli du public en 2016 : Aire sur l'Adour et Saint Sever.
16 femmes ont bénéficié de l'atelier de SAINT-SEVER (dont 12 bénéficiaires du RSA). 4 ont entre 26 et 35 ans, 4 ont entre 36 et 45 ans, 5 ont entre 46 et 55 ans et 2 ont 56 ans et plus.

3 ont trouvé un emploi en CDD
2 ont trouvé des missions d'intérim
1 est sortie pour problème de santé

13 femmes ont bénéficié de l'atelier d'Aire sur l'Adour (dont 11 bénéficiaires du RSA)
Parmi celles-ci :
2 personnes sont sorties pour des problèmes de santé
1 personne est entrée en formation pré-qualifiante
4 personnes sont sorties.

▪ Les dispositifs d'insertion par l'économique

Association Service Chalosse Tursan

Contact : 60 rue d'Albret
40700 HAGETMAU
☎ 05.58.79.35.00

Activité : accompagnement social et professionnel.

98 personnes ont travaillé en 2016

5 ont trouvé un emploi en CDI
2 ont trouvé un emploi en CDD + de 6 mois
2 sont retraités
2 sont entrés en formation
15 ont trouvé un CDD – de 6 mois
2 ont trouvé des missions d'intérim
1 a trouvé un CDDI de – de 6 mois

- **Association Landes Ressourcerie (ouverture en novembre 2015)**
  Contact : Alexandre MARTIN
  Route de Pau
  40800 AIRE SUR L'ADOUR
  ☎ 05.58.06.40.74
  Courriel : alexandre.martin@landes-ressourcerie.fr

24 emplois : 1 directeur
2 secrétaires comptable – Contrat d'avenir
1 A.S.P. (suivi des publics) – 35 heures
3 encadrants techniques de l'atelier – 2 CDI et 1 contrat d'avenir
17 postes en insertion –4 à 35 heures – 13 à 28 heures

Activité de collecte et revalorisation : revalorisation et vente d'appareils électro-ménagers, matériels hifi et vidéo, outillage, mobiliers, vêtements, etc.

- **Association Landes Partage**
  Directeur : Evelyne CHAUSSADE
  Chemin de Bellegarde
  40700 HAGETMAU
  ☎ 05.58.85.26.27
  Courriel : landes.partage@wanadoo.fr
  landespartage-hagetmau@orange.fr

Activité de récupération auprès des particuliers, des professionnels et des déchetteries du Sietom de Chalosse
Recyclage et vente

Début d'acticité : 1er décembre 2015
22 emplois : dont 2 encadrants à 35 heures / semaine
et 20 salariés en CDDI : 24 heures / semaine (dont 9 bénéficiaires du RSA)

▪ Les dispositifs d'insertion sociale

➢ Aide alimentaire

- **Association « Clin-d'œil »**
  Contact : Danielle CARDONNE
  13 rue des ursulines
  40500 SAINT-SEVER
  ☎ 05.58.76.37.62

  Activité : épicerie sociale.

91 Familles ont été aidées.

- **Association « EPI'SOL »**
  Contact : Michèle LARREZET
  27 Rue Saint Girons
  40700 HAGETMAU
  Courriel : episol@laposte.net

  Activité : épicerie sociale.

L'épicerie solidaire a pour objectif de permettre aux personnes en situation de précarité d'acquérir des produits de première nécessité, de favoriser le lien social par l'intermédiaire d'ateliers avec un volet Prévention de la Santé.

50 familles ont été aidées.

- **Association « EPI DE CHALOSSE »**
  Portée par la communauté de communes Terres de Chalosse
  Contact : Sylvie MARSAN
  Directrice Générale Adjointe
  55 Place Foch
  40380 MONTFORT EN CHALOSSE
  ☎ 05.58.97-77-03

  Activité : épicerie sociale sur orientation d'un travailleur social.

25 familles ont été aidées.

➢ Insertion sociale et scolaire des jeunes

- **Association «Pour la réussite de l'enfant»**
  Contact : Nicole CASTETS
  912 chemin des Arriecs
  40700 SAINTE-COLOMBE
  ☎ 05.58.79.40.23

  Activité : soutien à la parentalité, prévention de l'échec scolaire.

8 enfants sont accompagnés régulièrement.

➢ Divers

- **RESeau'Innovation (RES'IN)**
  Contact : Cécile ABADIE & Danielle HIRIGOYEN
  Centre Médico-Social
  198 avenue de la gare – BP 11
  40705 HAGETMAU
  ☎ 05.58.79.32.25

  Activité : rassembler les partenaires du champ caritatif et social pour répondre aux attentes du public et aux problématiques repérées avec le Conseil départemental, l'Entr'aide Hagetmautienne, la Mairie d'Hagetmau, la Mission Locale, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'Association Service Chalosse Tursan.

Le Réseau RES'IN travaille à la remise en route d'un atelier socio-linguistique sur Hagetmau.

- **Réseau d'accompagnement médico psycho-social (RESAMPS)**

  Contact : Marie France ARROYO (Conseil départemental)
  Stéphanie DANGOUMAU (CIAS de Saint Sever)
  Centre médico-social
  Bâtiment les Genêts
  Le Cap – Avenue du Tursan
  40500 SAINT SEVER
  ☎ 05.58.76.03.12
  Courriel : marie-France.arroyo@landes.fr
  cias-cap-de-gascogne@wanadoo.fr

Membres du réseau

ANPAA, CAF, CIAS, CRAMA, médecin généraliste, MSA, Mission locale des Landes, Pôle de santé publique, UDAF, Pôle social du Conseil départemental des Landes

Activité

Améliorer l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des personnes ayant des conduites addictives et/ou troubles de santé mentale.

Objectifs

Partager les préoccupations de divers partenaires autour de situations particulières.
Elaborer des stratégies d'intervention dans l'intérêt des personnes concernées (groupe d'appui).

- **Accès aux droits et à l'autonomie des publics**

  Contact : Marie-Louise TERENNE (Conseil départemental)
  Karine BALEN (Conseil départemental)
  Centre médico-social Saint-Louis
  Rue Renée Méricam
  40800 AIRE SUR L'ADOUR
  ☎ 05.58.71.61.65
  Courriel : marie-louise.terenne@landes.fr
  karine.balen@landes.fr

Membres

Assistantes sociales – Pôle social
CESF – Pôle social
Assistant social RSA
Assistante sociale volante

Activité

Ateliers mis en place tous les quinze jours (le mardi de 15 heures à 17 heures) au sein de la médiathèque d'Aire sur l'Adour pour les usagers du Pôle social.

Objectifs

Amener les usagers à plus d'autonomie.
Amener les usagers à savoir aller chercher l'information et à la traiter.

Début de l'activité : septembre 2015
30 personnes ont déjà bénéficié de ces ateliers.

Les freins repérés

- **La mobilité**

  La difficulté pour certaines personnes de pouvoir assumer financièrement des réparations voitures, des frais de contrôle technique, des frais de carte grise, d'assurance, d'achat d'un véhicule et cela malgré les soutiens financiers possibles, met à mal l'insertion sociale et professionnelle sur un territoire en grande partie rural.

- **La santé**

  40 % du public évoquent une problématique santé. Ces personnes sont parfois éloignées du soin. Possibilité de faire appel à des services agissant en amont d'une prise en charge médicale (P.A.S. Pôle d'Accès aux Soins ou E.M.P.P. Equipe Mobilité Psychiatrique Précarité).

- **Le logement**

  Les problèmes de logement sont souvent liés à l'isolement, la mobilité, ce qui entraîne des demandes de logement à proximité des services, mais aussi des zones porteuses d'emploi.

Les projets :

- Mettre en place des groupes d'éducation à la santé en lien avec la CARSAT et l'IREPS (Instance Régionale d'Education de Promotion de la Santé d'Aquitaine).

- Le Réseau RES'IN travaille à la réactivation d'un atelier socio-linguistique sur Hagetmau.

- Le Réseau RES'IN souhaite développer une réflexion et proposer des actions au niveau de l'apprentissage des savoirs de base.

- Maintenir le soutien aux dispositifs d'insertion.

- Landes Ressourcerie et le CIDFF mènent une réflexion afin d'organiser à Aire sur l'Adour, au sein des locaux de Landes Ressourcerie un groupe Femmes. Ainsi leurs compétences respectives seront mutualisées.

Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire de MONT-DE-MARSAN

Equipe pluridisciplinaire de Mont-de-Marsan

(cantons de Mont-de-Marsan 1, Mont-de-Marsan 2 et la commune de Haut-Mauco du canton Chalosse Tursan)

> 57 577 habitants (INSEE au 01/01/2017)

Les actions du dispositif RSA

valorisation environnement	aide à la mobilité	aide alimentaire	blanchisserie
valorisation des objets récupérés	mieux s'organiser	jardins familiaux	chantier formation
associations intermédiaires	prendre en compte sa santé	alpha bétisation	recyclerie
entreprises d'insertion	aide à la recherche d'emploi	atelier d'expression culturelle	
réparation automobile	logement	Atelier Multiservices Informatique	

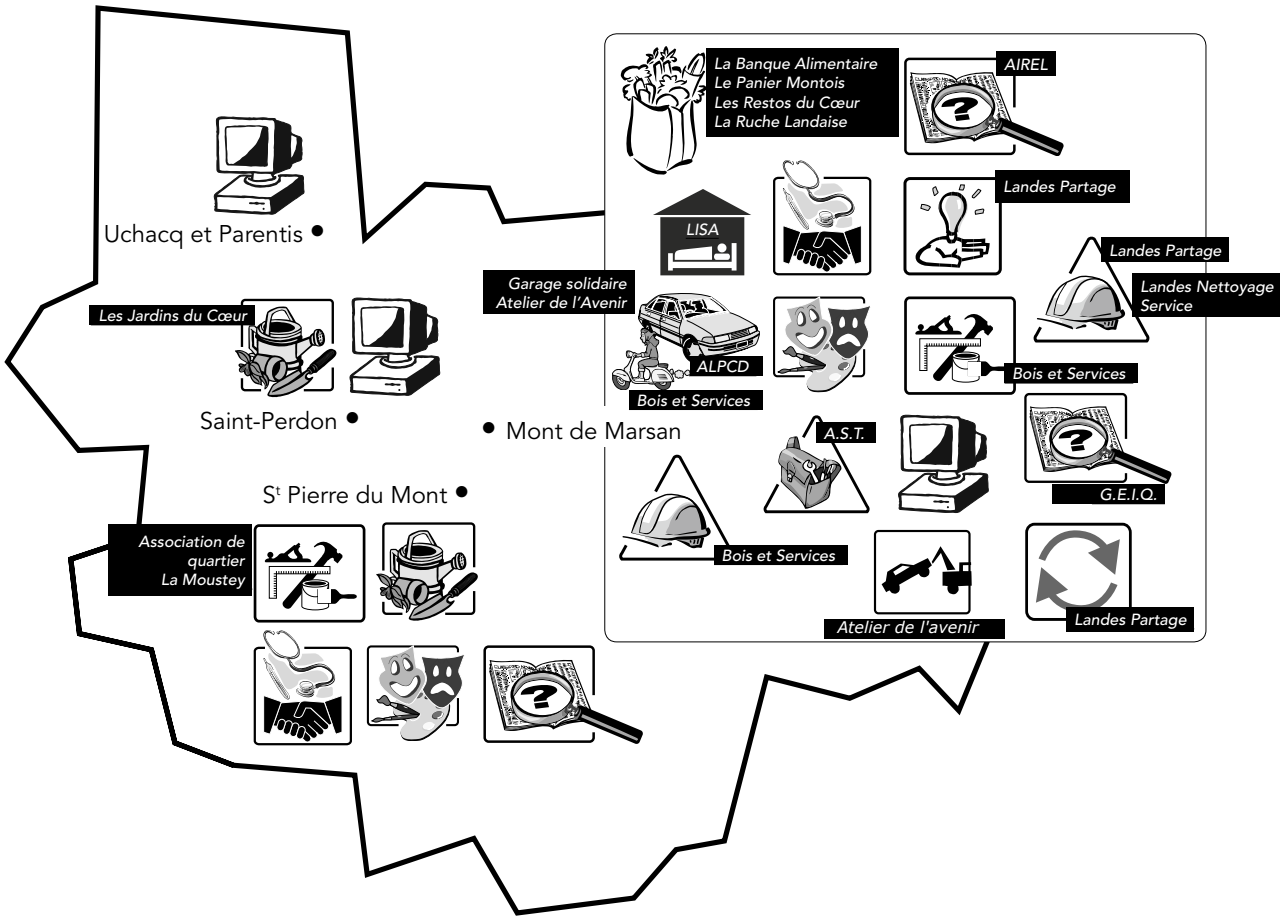

Au 1/01/2017, **le territoire** de **MONT-DE-MARSAN** compte **57 577 habitants**, répartis ainsi : canton de MONT-DE-MARSAN 1 : 6 004, canton de MONT-DE-MARSAN 2 : 17 908, Ville de Mont de Marsan : 32 722 et la commune de Haut Mauco du canton CHALOSSE TURSAN : 943.

Sur le plan économique, MONT-DE-MARSAN a une **activité tertiaire** très développée (87 % de l'emploi). Les activités commerciales représentent 27 % des établissements et 30 % des créations d'entreprises.

L'activité est également marquée par l'importance du secteur public : la présence de la Base Aérienne 118 (3 000 emplois), les structures de santé, Hôpital et clinique, le centre pénitentiaire ouvert en 2008 qui a créé 229 emplois, la Préfecture et les services de l'État ainsi que le Conseil départemental. Ces implantations publiques génèrent d'importantes retombées économiques dans la filière des servies, qui est le deuxième secteur d'activité.

Le **secteur agroalimentaire** (palmipèdes et poulets) est un pourvoyeur d'emploi important, il représente 9 % de l'emploi salarié sur l'agglomération. Il est cependant de plus en plus soumis à la concurrence. Notre département est le 1er producteur national de foie gras (25% de la production nationale).
En 2015, les 1er cas d'influenza aviaire ont été détectés. Cela a conduit à un processus de dépeuplement (abattage), puis d'arrêt de la production sur l'année 2016. 1 100 producteurs – éleveurs ont été directement concernés par ces mesures. 250 à 300 entreprises (dont 150 élevages) ont été touchées par des mesures d'activité partielle. La mise en production fin 2016, s'est faite avec des contraintes en matière de biosécurité qui ont nécessité des investissements. La filière bois est représentée par plusieurs entreprises sur l'agglomération et tente à se développer. En partenariat avec les acteurs de la filière agroalimentaire et la Communauté de Communes Cap de Gascogne, le Conseil départemental a créé un syndicat mixte pour développer sur la commune de HAUT MAUCO un projet de technopole dédié à l'agroalimentaire « AGROLANDES ». Le secteur agroalimentaire représente 5 500 emplois.

Le territoire de MONT-DE-MARSAN, à l'image du niveau national, a été fortement touché par la crise. L'augmentation des demandes d'emploi touche surtout les jeunes, les séniors et les femmes.

Quelques données concernant le public en précarité :

Nombre de bénéficiaires RSA payés : **1 469** (au 30/11/2016)

Au 31/12/2016 : 20,5 % des demandeurs d'emploi inscrits pour MONT-DE-MARSAN Ville, 12,3 % pour l'ancien canton de MONT-DE-MARSAN Sud et 10.6 % pour l'ancien canton de MONT DE MARSAN Nord sont bénéficiaires du RSA.
Sur les demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA inscrit à l'ALE de MONT-DE-MARSAN :
49 % inscrits sont des femmes.
22,5 % ont plus de 50 ans.
5 % ont moins de 25 ans.
42,7 % sont non qualifiés.

Nombre de foyers aidés dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles : **947** pour un montant de 411 775,05 €.

Nombre de foyers aidés dans le cadre de l'insertion : **34** concernant la mobilité, la formation ou l'aide aux porteurs de projets pour un montant de 13 172,21 €.

Les Contrats de ville de nouvelle génération portés par l'intercommunalité, s'inscrivent dans la nouvelle définition d'une nouvelle géographie prioritaire. Ainsi un nouveau découpage a été réalisé, proposant, d'inclure 3 quartiers de Dax dans la Politique de la ville, et de maintenir le quartier du Peyrouat sur Mont de Marsan et le quartier de la Moustey sur Saint Pierre du Mont dans le dispositif Politique de la ville, tout en réajustant les contours géographiques (entrée de la cité H. Boucher 398 logements dans ce nouveau périmètre). Le quartier du Majouraou reste en « veille », ainsi que le Beillet, Pemegnan et Bosquet du fait du PRU qui a conduit à reloger des familles du Peyrouat sur ces quartiers. La ville de Mont de Marsan et ses partenaires ont alimenté un diagnostic territorial destiné à définir des axes d'intervention qui se structurent autour des 3 piliers retenus au niveau national, qui sont : emploi et développement économique, habitat et cadre de vie, cohésion sociale.

Le programme de rénovation urbaine concernant le quartier du Peyrouat est en phase d'acheminement. Dans le cadre du Plan stratégique local une analyse a été réalisée sur le quartier du Peyrouat et doit se poursuivre pour le quartier de la Moustey. L'objectif est de faire une distinction entre les zones urbaines ayant retrouvé un fonctionnement urbain positif et celles qui restent marquées par des dysfonctionnements urbains. Ainsi ces deux quartiers retenus par l'ANRU feront l'objet d'un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU), dont les deux enjeux majeurs seront le désenclavement et leur attractivité.

En 2016, il y a eu la poursuite et le développement du travail partenarial autour des trois thématiques retenues dans le cadre de la politique de la ville. Sur le quartier de La Moustey, installation d'une maison de santé, projet de rénovation du bâti. Sur le quartier Nord, poursuite des constructions visant à désenclaver le quartier et le rendre plus attractif. Sur ces deux quartiers, déploiement du programme de réussite éducative intercommunale : en 2016 il y a eu 130 protocoles mis en place.
En 2015, les familles du camp du rond ont été intégrées dans les nouveaux logements du quartier Gouaillardet. Durant l'année 2016, un travail partenarial (CAF, CCAS, Conseil départemental, XL Habitat, Cabinet CAT'S) a permis une bonne intégration de ces familles.

LES OPERATEURS DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

▪ Une priorité pour l'insertion professionnelle

➢ Accompagnement à l'emploi

AIREL
Contact : Nathalie BRINGAS
7 rue du Peyrouat
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.06.80.53

Activité : accompagnement individuel à la reprise d'emploi.

Antenne Emploi Insertion de la Moustey
Contact : Mairie – 117 Avenue Georges Sabde
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT
☎ 05.58.75.31.07

Activité : accompagner les usagers dans la recherche d'un emploi ou d'une formation en partenariat avec d'autres acteurs de l'insertion professionnelle.

CAMINANTE
Contact : Philippe BERDERY
Maison Landaise des Personnes Handicapées
836 avenue Eloi Ducom
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.51.53.73

Activité : accompagnement des bénéficiaires du RSA reconnus Travailleurs Handicapés, orientés par la MLPH.

Point Info RSA
Contact : 7 Rue du Peyrouat
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.85.99.55

Activité : accueillir, accompagner, orienter des personnes bénéficiaires du RSA ou minima sociaux.

BGE Landes TEC GE COOP
Contact : Boutique de Gestion des Landes
ZA de Pémégnan – BP 57
40001 MONT-DE-MARSAN CEDEX
☎ 05.58.06.10.40

Activité : accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises.

Ces actions interviennent à des niveaux différents, complémentaires et gradués afin d'accompagner les personnes bénéficiaires du RSA et plus largement de minima sociaux vers l'insertion professionnelle.

Elles sont encadrées par **9 permanents** (des travailleurs sociaux et des professionnels de l'insertion par l'emploi).

Au total, **366** personnes ont été accueillies au Point Info RSA. Le point info RSA est ouvert au public l'après-midi. Le matin étant réservé à un travail partenarial (prévention spécialisée, AQM, référent RSA sur des situations particulières). La demande des usagers porte sur des renseignements administratifs, de l'écoute, du conseil par rapport aux démarches professionnelles et la rédaction du contrat d'engagement réciproque.

343 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à l'insertion professionnelle par les prestataires ci-dessus (hors point info RSA).
Parmi elles :
1 personne a obtenu un CDI
9 personnes ont obtenu un CDD de + de 6 mois
64 personnes ont obtenu un CDD de - de 6 mois
13 personnes sont rentrées en formation qualifiante
72 personnes sont suivies par BGE dans le cadre de la création d'entreprise, 14 nouveaux projets ont été étudiés.

➢ Formation

↳ Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Contact : Frédérique LAPERNE
181 Rue Renée Darriet
Résidence Bosquet
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.46.41.43 / Fax 05.58.75.56.69
courriel : flaperne.cidffland@orange.fr

Activité : atelier permettant la mise en place d'un parcours social et professionnel par la reprise de confiance en soi et une meilleure maîtrise de son quotidien.

L'atelier est encadré par 2 permanents.

14 femmes ont bénéficié de l'atelier, dont 5 nouvelles entrées, 11 d'entre elles sont bénéficiaires du RSA. La majorité de ces femmes évoque un problème de santé, 12 sont en souffrance psychosociale.

Durant l'année 2016, il y a eu **11** sorties dont 9 BRSA :
4 sont entrées en formation,
2 ont un CDD de + de 6 mois,
1 a déménagé,
4 sont sorties pour d'autres raisons.

▪ Les dispositifs d'insertion par l'économique

➢ Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Landes & Côte Basque

GEIQ BTP

Contact : Espace Technologique Jean Bertin
Avenue du 1er mai
40220 TARNOS
☎ 05.59.64.43.00

Activité : insertion professionnelle dans les métiers du bâtiment des personnes en difficulté face à l'emploi - Qualification au sein de l'entreprise pour le département des Landes et une partie du département des Pyrénées Atlantiques.

➢ Entreprises d'insertion

Bois et Services

Contact : 45 Ter Avenue de Sabres
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.06.36.02

Activité : entretien des espaces verts et recyclage des déchets verts - location de mobylettes afin de faciliter l'insertion professionnelle.

Landes Nettoyage Services

Contact : Evelyne CHAUSSADE
723 boulevard du Belvédère
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT
☎ 05.58.71.74.46

Activité : Nettoyage de locaux industriels.

➢ Associations d'insertion

Association de quartier « Bois et Services »

Contact : 24 Rue du Peyrouat
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.46.14.92

Activité : entretien des espaces verts et des cages d'escalier sur le quartier du Peyrouat

Association du quartier de la Moustey

Contact : Rue de l'Ile-de-France – Tour 18
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT
☎ 05.58.75.47.01

Activité : entretien espaces verts et cages d'escalier.
Proposer des actions d'animation, sur le quartier de la Moustey.

Association Landes Partage Mobilité

Contact : Evelyne CHAUSSADE
50 Avenue Robert Caussèque
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.06.09.80

Activité : assure du transport social. Effectue du déménagement social.

Association Landes Partage Recyclerie

Contact : Evelyne CHAUSSADE
50 Avenue Robert Caussèque
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.06.09.80

Activité : réparation et vente d'objets (vêtements, meubles…) en lien avec les particuliers et dans le cadre d'une convention avec le SICTOM du Marsan.

Les Jardins du Coeur

Contact : «Meinjonbayle Nord»
408 Route des Ecureuils
40090 SAINT-PERDON
☎ 05.58.06.26.24

Activité : production de légumes qui vont alimenter les centres de distribution alimentaire.

Association Atelier de l'Avenir

Contact : Claire Roussy
45 Rue Floché
40000 MONT DE MARSAN
☎ 05.58.45.08.79
courriel. : contact@latelier-de-lavenir.fr

Activité : le développement de la mobilité dans les Landes via la réparation, la location et la vente de véhicules à bas prix.

➢ Associations intermédiaires

Association Solidarité Travail et Entreprise Intérim d'insertion

Contact : 16 Rue Maubec
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.06.84.47

Activité : mise à disposition de personnels auprès de particuliers, entreprises ou collectivités locales pour des travaux de ménage, service, agriculture etc.).

Les structures d'insertion par l'économique embauchent pour l'encadrement de leur activité **45** personnes en CDI dont 3 contrats aidés.

189 personnes ont bénéficié d'un contrat aidé (CAE, CDDI) et **202** personnes ont effectué des missions pour l'AST, soit 36 462 heures de travail. Il y a eu 27 contrats de professionnalisation réalisés dans les métiers du BTP par le GEIQ, dont 16 contrats sur des marchés clausés.

Parmi les **404** personnes accompagnées, **97** ont trouvé des solutions d'insertion :
13 ont obtenu un CDI
22 ont obtenu un CDD de + de 6 mois
28 ont obtenu un CDD de - de 6 mois
3 personnes ont créé une entreprise
31 personnes sont entrées en formation

La nouvelle association l'Atelier de l'avenir a ouvert ses portes en octobre 2015. Elle répond à un besoin repéré sur le territoire qui est la mobilité, en proposant un service de réparation, location, vente de véhicule sur prescription sociale. Elle a été confrontée à une très forte demande en 2016.

L'Atelier Code de la route géré par l'association « Bois et Services » a accueilli **34** personnes dont 26 femmes et 8 hommes. L'Atelier Alphabétisation a accueilli **49** personnes dont 41 femmes et 8 hommes. Bois et service anime aussi un atelier jardinage (13 personnes) et un atelier recyclage créatif à destination des enfants (61 enfants).

Le public accueilli par les structures d'insertion par l'économique exprime très souvent des problèmes de santé récurrents et importants, le manque de mobilité et le manque de qualification, qui rendent les parcours d'insertion plus longs.

Afin de répondre aux problèmes de mobilité, l'entreprise d'insertion «Bois et Services» a mis en place un système de location de mobylettes. Ce service est utilisé très régulièrement, surtout par un public jeune. Mob Service dispose de 11 scooters. **20** personnes ont bénéficié d'une location de mobylettes pour se rendre sur un emploi, une formation (12 hommes et 8 femmes).

▪ Les dispositifs d'insertion sociale

➢ Aide alimentaire

↳ Le Panier montois

Contact : 243 Chemin de l'Evasion
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.06.88.05

Activité : distribution de denrées alimentaires à des personnes en précarité.

La Rûche landaise

Contact : 243 Chemin de l'Evasion
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.45.08.52

Activité : épicerie sociale.

La Ruche Landaise en 2016 compte 1 435 adhérents dont 748 adultes et 687 enfants, soit **478** familles aidées. Pour pouvoir être adhérent il faut disposes de revenu inférieur à 80% du SMIC.
Le Panier Montois a distribué de l'alimentaire à **195** familles et a assuré 41 dépannages gratuits. Dans les personnes servies, il y a 281 adultes et 294 enfants.

Ces 2 structures embauchent pour leur bon fonctionnement **5 permanents en CDI** et 4 personnes en CDD (dont 2 contrats aidés)

Ces associations sont implantées sur la plate-forme sociale. La proximité avec les autres associations de distribution alimentaire optimise la complémentarité.

La plateforme sociale étant équipée d'une laverie, le Panier Montois met à disposition de ses adhérents ou des bénéficiaires des autres associations de la lessive pour l'entretien du linge.

➢ Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Bois et Services

Contact : 45 Ter Avenue de Sabres
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.06.36.02

Activité : accompagnement spécifique pour les personnes demeurant sur l'Aire des Gens du Voyage de Canenx, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

21 familles ont été rencontrées : 10 familles sur l'aire de Canenx, **11** familles ont été relogées. 45 enfants sont accompagnés soit par rapport à la scolarité, la formation ou pour certains la recherche d'emploi. Pour les familles qui sont sorties de l'aire de Canenx, l'intervenant de Bois et Services travaille avec les partenaires qui vont prendre le relais auprès de ces familles. L'aire de Canenx doit fermer le 21/02/2017. Bois et Services assure un accompagnement au relogement pour les familles restées sur le site en partenariat avec le Cabinet CAT'S et l'agglomération du Marsan.

➢ Divers

Atelier d'animation « Coccinelle »

Contact : Centre Médico-Social Fabre
1 Boulevard Gouaillardet
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.75.43.97

Activité : au travers d'activités culturelles, artistiques, manuelles, physiques, construire du lien social et permettre à des personnes en précarité de s'inscrire dans un parcours d'insertion.

Cette prestation d'insertion sociale est constituée de 4 ateliers. Ces ateliers ont accueilli en 2016 **45** personnes, uniquement des femmes (les ateliers se veulent mixtes, mais on s'aperçoit que les femmes sont plus réceptives à ce type de demandes). 39 d'entre elles sont seules, 23 ont des enfants à charge, 20 sont bénéficiaires du RSA, 6 sont retraitées. Les autres personnes sont bénéficiaires de minima sociaux (AAH, ASS, etc.)

Ces ateliers d'insertion sociale permettent :

- la prise en compte de la souffrance psychosociale d'un public en précarité
- la pratique d'activités de socialisation afin de lutter contre l'exclusion, source d'isolement et de renoncement
- de valoriser les compétences afin de restaurer la confiance en soi, favoriser l'émergence de projets individuels et/ou collectifs
- d'offrir un nouvel espace de rencontre avec les travailleurs sociaux, permettant la prise en compte globale des individus tout en favorisant le développement personnel, la prévention, l'accès aux droits.

Les freins repérés :

- **La mobilité**

  La réalité des déplacements sur notre territoire représente un frein à l'insertion.
  Une réponse a été apportée avec la mise en place par l'association «Bois et Services» d'une prestation de location de mobylettes. La création de l'association Atelier de l'Avenir a permis d'apporter une réponse en matière de réparation, achat et location de véhicule. Les prises en charge sont accordées au regard du projet professionnel.

- **La santé**

  Le public évoque de plus en plus des problèmes de santé, des difficultés de comportement sont repérées. Cela handicape l'insertion d'une manière globale. Des réponses partielles sont apportées via le Réseau RESPECT et le partenariat élaboré avec AIREL.

- **La qualification professionnelle**

  Sont repérés le manque de qualification et la difficulté à s'inscrire dans un projet de formation soit du fait d'une scolarité vécue comme un échec des savoirs de base non acquis ou de formation qui nécessite la mise en place d'une organisation particulière. Les référents RSA du Conseil départemental font appel très fréquemment aux compétences clés qui constituent la base de la formation. Le développement des clauses d'insertion permet de travailler sur un projet professionnel englobant l'étape de la formation.

- **L'emploi**

  Diminution de l'offre d'emploi. L'emploi nécessite de plus en plus d'être autonome en matière de déplacement.
  Les horaires de travail sont atypiques (agroalimentaire), alors que beaucoup de familles monoparentales n'ont pas de solution de garde.
  Les offres d'emploi qui ne nécessitent pas de qualification spécifique portent souvent sur des métiers difficiles physiquement.

Les projets :

- Développer le travail en lien avec les structures de l'IAE afin de mieux orienter et mieux accompagner les usagers (participation des référents).
- Optimisation de l'accompagnement global (Pôle Emploi, Pôle Social).
- Poursuivre le partenariat avec l'ADEFA (Chambre de l'Agriculture) pour faciliter l'accès à l'emploi saisonnier.
- Développer l'organisation mise en place (IEJ, Prévention Spécialisée, référent RSA, AQM) et les moyens opérationnels pour un meilleur accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA.
- Maintenir la pratique du travail en réseau dans le cadre du Réseau Respect (23 partenaires signataires de la charte). Poursuivre la réflexion sur l'adaptation des moyens aux besoins révélés.
- Dans le cadre de la politique de la ville (quartiers Nord de Mont de Marsan et quartier La Moustey) participer à une étude de la population de ces quartiers, afin de mettre en place des prises en charge adaptées.

Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire de PARENTIS-EN-BORN

Equipe pluridisciplinaire de Parentis-en-Born

(cantons les Grands Lacs, Côte d'argent, Pays morcenais Tarusate et une partie du canton Haute Lande Armagnac)
> 92 519 habitants (INSEE au 01/01/2017)

Les actions du dispositif RSA

valorisation environnement	aide à la mobilité	aide alimentaire	blanchisserie
valorisation des objets récupérés	mieux s'organiser	jardins familiaux	chantier formation
associations intermédiaires	prendre en compte sa santé	alpha bétisation	recyclerie
entreprises d'insertion	aide à la recherche d'emploi	atelier d'expression culturelle	
réparation automobile	logement	Atelier Multiservices Informatique	

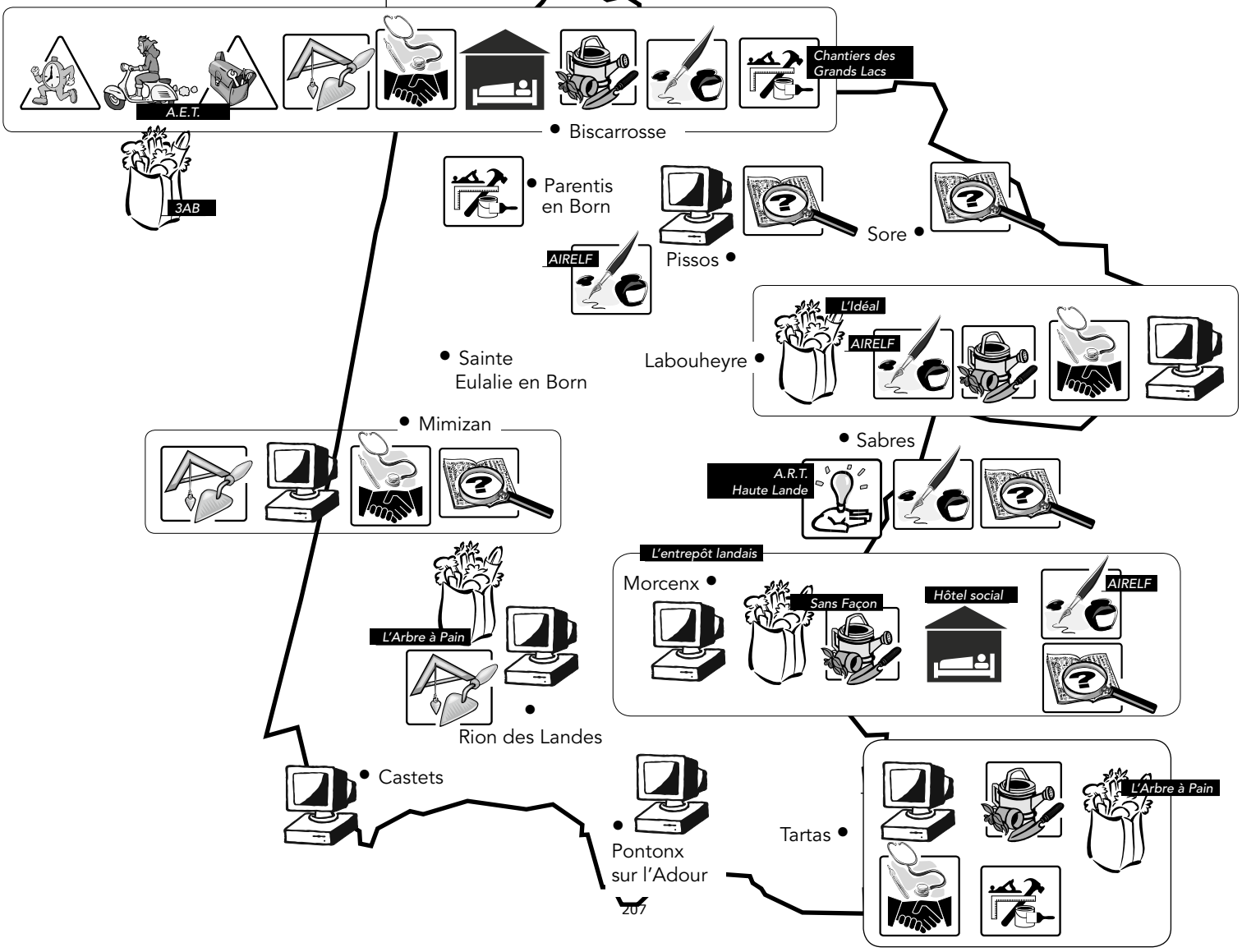

Le territoire de l'équipe pluridisciplinaire de **PARENTIS-EN-BORN** est le plus étendu et le plus atypique du département.

La forêt occupe 85 % de la superficie de ce territoire.

Au 1/01/2017, le territoire de **PARENTIS-EN-BORN**, compte **92 519** habitants, répartis ainsi : canton des GRANDS LACS : 32 997 ; canton CÔTE D'ARGENT : 23 677 ; canton du PAYS MORCENAIS TARUSATE : 27 587 et une partie du canton HAUTE LANDE ARMAGNAC : 8 258.

Ce territoire est cependant marqué par un **renouveau démographique** important et par la plus forte progression annuelle de population, avec un taux atteignant plus de 3,03 % sur le nord du département.

Une **dynamique économique originale** avec un grand nombre d'entreprises et des secteurs d'activités diversifiés est à souligner avec une image industrielle particulièrement marquée au nord.

L'offre agroalimentaire (asperges, maïs, tulipes, myrtilles, carottes…) génère une activité saisonnière importante.

L'activité artisanale est très développée sur ce territoire.

La filière bois avec une vingtaine d'établissements de plus de 40 salariés apporte une dynamique locale conséquente ; la proximité du lieu de production et le savoir faire des artisans permettent au territoire d'offrir toutes les facettes des activités bois : du bois d'œuvre au bois d'industrie.

La dernière activité dominante : **le tourisme** influe fortement sur la productivité et l'emploi.

Quelques données concernant le public en précarité :

Nombre de bénéficiaires RSA payés : **1 773** (au 30/11/2016)

Au 31/12/2016 : 11,5 % des demandeurs d'emploi inscrits à l'ALE de PARENTIS-EN-BORN bénéficient du RSA.
Sur ces demandeurs d'emploi :
53,7 % de ces demandeurs d'emploi / bénéficiaires du RSA sont **des femmes.**
23,1 % ont plus de 50 ans.
4,8 % ont moins de 25 ans.
37,4 % sont non-qualifiés.

Nombre de familles aidées dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles : **1 073** pour un montant de 481 776,14 €.

Nombre de foyers aidés dans le cadre de l'insertion : **87** concernant la mobilité, la formation ou l'aide aux porteurs de projets pour un montant de 42 502,79 €.

Le territoire reste marqué par un taux de chômage féminin supérieur à la moyenne départementale et en constante augmentation (plus 5 % par rapport à 2014) ; l'emploi saisonnier agricole demeure la seule réponse adaptée à ce public féminin souvent non qualifié sur ce territoire.

LES OPERATEURS DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

▪ Une priorité pour l'insertion professionnelle

➢ Accompagnement à l'emploi

AIREL
Contact : Nathalie BRINGAS
7 rue du Peyrouat
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.06.80.53

Activité : Accompagnement dans un parcours d'insertion professionnelle.

CAMINANTE
Contact : Philippe BERDERY
Maison Landaise des Personnes Handicapées
836 avenue Eloi Ducom
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.51.53.73

Activité : accompagnement des bénéficiaires du RSA reconnus Travailleurs Handicapés, orientés par la MLPH.

REHAL (Réussir en Haute Lande l'Accès à l'Emploi)
Contact : Marie MAUBOURGUET
Centre Médico-Social
200 rue des Hauts Fourneaux
40210 LABOUHEYRE
☎05.58.04.53.00

Activité : prestation d'accompagnement destinée aux bénéficiaires du RSA sous la forme d'un atelier, facilitant leur inscription en tant que demandeur d'emploi. L'action est reprogrammée en avril ou mai 2016.

BGE LANDES TEC GE COOP
Contact : BGE Landes TEC GE COOP
93 Rue Marc Mougnères
40210 LABOUHEYRE
☎05.58.07.03.94

Activité : accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises des bénéficiaires du RSA.

155 personnes ont été accompagnées par BGE Landes TEC GE COOP dont 21 en tant que porteurs de projet et 134 comme Travailleurs Indépendants.
Parmi les 155 on compte 93 bénéficiaires RSA.

Au total, **170** personnes ont bénéficié d'un accompagnement à l'insertion professionnelle par les prestataires ci-dessus.

Parmi elles, **60** personnes ont trouvé une solution d'insertion :
3 ont signé un CDI
6 ont obtenu un CDD de + de 6 mois
6 ont obtenu un CDD de – de 6 mois

11 ont créé une entreprise
17 sont en formation ou stage de courte durée
7 sont en contrat aidé
6 sont entrées en formation qualifiante de longue durée
4 ont obtenu une AAH.

Quel que soit l'outil utilisé : ateliers collectifs, entretiens individuels et accompagnements en binômes, les effets produits sur les bénéficiaires se vérifient par une responsabilisation et l'acquisition d'une autonomie progressive favorisant leur insertion professionnelle.

➢ Formation

↳ Atelier d'alphabétisation – Illettrisme – FLE Biscarrosse

Contact : La Clé des Mots – Ecole Meyrie
123 Avenue Pierre Curie
40600 BISCARROSSE
☎ 05.58.78.73.20 / 06.71.93.75.93

Activité : aide à l'insertion des jeunes et adultes en difficultés/maîtrise de la langue française

↳ Atelier Itinérant de Redécouverte de la Langue Française AIRELF Atelier d'alphabétisation – Illettrisme – FLE Labouheyre – Pissos – Sabres – Sore

Contact : Atelier Itinérant de Redécouverte de la Langue Française
AIRELF
Maison des associations
40630 SABRES
☎ 05.58.08.32.49

Activité : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en situation d'illettrisme et en difficulté avec les savoirs de base, par un dispositif itinérant de formation.

143 personnes dont 50 % de nouveaux accueils et 22 nationalités différentes ont bénéficié d'un accompagnement de proximité dans le but de faciliter leur insertion sociale et socioprofessionnelle. En 2016, 50 % du public fréquentant les ateliers ont moins de 45 ans ; 10 % sont en situation d'analphabétisme ; 70 % en FLE et 20 % en situation d'illettrisme.
Le dispositif AIRELF a pris fin le 30/06/2016.
Cet accompagnement effectué auprès des apprenants et au plus près de leurs besoins (AIRELF et la Clé des Mots) a permis la consolidation des savoirs de base et a favorisé leur insertion par le biais notamment d'actions d'aide à la recherche d'outils permettant d'améliorer le parcours professionnel : apprentissage de l'outil Internet pour accéder aux offres, réalisation de curriculum vitae et lettres de motivation, apprentissage du code de la route.

Parmi elles, **60** personnes ont trouvé une solution d'insertion :
28 ont obtenu un CDD de 3 à 9 mois
5 sont en contrat aidé
5 ont intégré une formation qualifiante
22 ont occupé un emploi saisonnier.

Au total, + de **55 personnes** ont eu accès au marché de l'emploi grâce à la pertinence des accompagnements, au travail de proximité et à la création de réseaux.

- **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

  Contact : Frédérique LAPERNE
  181 Rue Renée Darriet
  Résidence Bosquet
  40000 MONT-DE-MARSAN
  ☎ 05.58.46.41.43 / Fax 05.58.75.56.69
  courriel : flaperne.cidffland@orange.fr

  Activité : élaborer et mettre à disposition des femmes bénéficiaires de minima sociaux, stratégies et outils pour la mise en œuvre de leur projet d'insertion socioprofessionnelle.

3 ateliers animés par le CIDFF ont fonctionné en 2016 : LABOUHEYRE, MIMIZAN et RION.
26 personnes âgées de 25 à 55 ans dont 15 bénéficiaires du RSA, ont participé aux ateliers de LABOUHEYRE, MIMIZAN et RION. Les difficultés repérées sont majoritairement la mobilité, des difficultés d'intégration- socialisation et la santé.
Parmi elles :
1 a obtenu un CDD de + de 6 mois
2 ont obtenu un CDD de – de 6 mois
1 a intégré une formation qualifiante
1 a intégré une formation pré qualifiante
1 a déménagé.

▪ Les dispositifs d'insertion par l'économique

➢ Chantiers d'intérêt général

- **Chantier d'Insertion des Grands Lacs**
  Canton de Parentis

  Contact : Rue Costes et Bellonte
  40600 BISCARROSSE
  ☎ 05.58.78.16.43

  Activité : accueil et accompagnement dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, par des activités d'utilité sociale et d'intérêt collectif, contribuant au développement durable du territoire.

- **Chantier d'Insertion Environnement Restauration petit Patrimoine**
  Canton de Tartas

  Contact : L'Arbre à Pain
  Maison du Pays Tarusate
  143 Rue Jules Ferry
  40400 TARTAS
  ☎ 05.58.73.82.27

  Activité : accueil et accompagnement des publics en situation de précarité par des actions s'inscrivant dans le cadre d'un développement local au sein du Pays Tarusate : entretien des espaces naturels et restauration du petit bâti.

➢ Associations intermédiaires

↳ Association Entr'aide Travail
Cantons de CÔTE D'ARGENT, GRANDS LACS, HAUTE LANDE ARMAGNAC

Contact : AET Entr'aide Travail
3 Rue Edouard Branly
40600 BISCARROSSE
☎ 05.58.78.78.92

Activité : mise en relation de bénéficiaires de minima sociaux avec des particuliers dans le cadre d'emplois de service à la personne pour l'aide à la réalisation de petits travaux.

Mise à disposition de scooters pour les salariés :
En 2016, 8 473 kilomètres ont été parcourus en 485 jours de prêt avec 2 scooters.

➢ Associations d'insertion

↳ Art Haute Lande

Contact : 59 Route de Bordeaux
40630 SABRES
☎ 05.58.07.56.94

Activité : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes en difficultés par le biais de la récupération, le recyclage, et la création d'objets et de vêtements.

17 postes d'encadrement **permanents** (directeur et accompagnateur socioprofessionnel) en CDI.

71 personnes sont salariées de ces structures :
36 personnes sont en CDD d'usage
35 personnes sont en CUI-CAE/CDDI.

Parmi elles, **27** personnes ont trouvé une solution d'insertion :
2 ont signé un CDI
13 ont obtenu un CDD de 3 à 6 mois
3 ont obtenu un CDD de + de 6 mois
3 ont créé une entreprise
2 sont en formation qualifiante
1 est en CDDI
1 est en contrat aidé en CDD
2 sont en insertion dans une autre SIAE.

Le conventionnement avec la fondation SNCF pour l'Arbre à Pain a été renouvelé en 2016 ainsi que la convention de coopération avec la Communauté de Communes pour le CIGL. Ces renouvellements permettent de stabiliser pour l'une le chantier environnement et pour l'autre la création d'une 2ème équipe qui a entraîné l'embauche de 5 salariés supplémentaires. Ces accords ont entraîné une offre supplémentaire en matière d'insertion sur le territoire en créant un volume horaire de travail plus conséquent.

L'accueil d'un public en insertion présentant des pathologies lourdes s'accentue : il nécessite un accompagnement de proximité en réseau avec les professionnels de santé ; accompagnement souvent de longue durée ne facilitant pas une insertion professionnelle rapide et durable.

▪ Les dispositifs d'insertion sociale

➢ Aide alimentaire

Canton Pays Morcenais Tarusate

↳ **Epicerie sociale «Sans Façon»**
Morcenx
Contact : 7 Rue Anatole France
40110 MORCENX
☎ 05.58.04.42.21

Activité : épicerie sociale et maraîchage.

↳ **Epicerie solidaire «L'Arbre à pain»**
Tartas et Rion des Landes
Contact : Maison du Pays Tarusate
143 Rue Jules Ferry
40400 TARTAS
☎ 05.58.73.82.27

Activité : 2 Epiceries sociales et maraîchage.

Canton Haute Lande Armagnac et Grands Lacs

↳ **Epicerie solidaire «L'Idéal»**
Labouheyre
Contact : 21 Rue de la Poste
40210 LABOUHEYRE
☎ 05.58.07.10.25

Activité : épicerie sociale.

↳ **Epicerie solidaire «La Pigne de Pain»**
Commune de BISCARROSSE
Contact : 90 rue Edouard Branly
40600 BISCARROSSE
☎ 05.58.82.31.99

Activité : épicerie sociale.

784 familles ont bénéficié du service des épiceries sociales, dont **307** familles bénéficiaires du RSA.

Ces structures sont encadrées par **8 permanents** encadrants techniques en CDI et **41 bénévoles**

32 personnes ont signé un CUI-CAE/CDDI de 6 à 12 mois.
Parmi elles, **8** personnes ont trouvé une solution d'insertion :
3 ont signé un CDD de – de 6 mois
3 sont en formation qualifiante
1 est en contrat aidé
1 a déménagé.

Les productions des jardins permettent d'approvisionner les épiceries en produits frais et de qualité que les familles apprécient.

Des ateliers cuisine fonctionnent sur LABOUHEYRE, MORCENX, MIMIZAN et RION à raison d'un atelier toutes les 3 semaines. Des recettes sont élaborées à partir des produits issus des épiceries ou de la banque alimentaire ; l'objectif étant de proposer un lieu de convivialité, de tisser du lien social, mais également de développer des compétences dans la gestion de la vie quotidienne : **82 personnes** ont bénéficié de cette prestation animée par des professionnelles et des bénévoles (travailleurs sociaux et infirmière du Pôle de Santé Publique).

➢ Divers

↳ Consolidation du Réseau du Pays Tarusate

Il est constitué actuellement de **14** personnes représentant 8 institutions ou associations.

Le réseau s'est réuni à raison d'une rencontre par trimestre pour finaliser sa charte, définir ses modalités de fonctionnement : groupe d'appui ou d'analyse de situations et son animation est basée sur des réflexions thématiques ou des formations ciblées en lien avec la souffrance psychosociale.

Contacts coordinatrices du réseau :

Émilie SENTUCQ	Christine CHARRIER
☎ 05.58.07.80.80	☎ 05.58.42.59.72
emilie.sentucq@landes.fr	christine.charrier@missionlocaledeslandes.fr

↳ Atelier collectif l'arc-en-ciel

Atelier initié pour favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA isolés, en situation de précarité, par la valorisation de réalisations et d'échanges de savoirs afin de recréer ou développer le lien social.

Public femmes isolées socialement et/ou géographiquement, bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux.

Durée d'octobre 2015 à avril 2016. **12** femmes inscrites, 1 séance par quinzaine.

Contacts:

Geneviève SEVERIN	Samantha GUEFFIER
CESF	Référent RSA
☎ 05.58.07.80.80	☎ 05.58.42.59.72
emilie.sentucq@landes.fr	christine.charrier@missionlocaledeslandes.fr

↳ Atelier carton 2016

En collaboration avec le CMS de Morcenx et l'éco lieu Jeanot de RION une dizaine de rencontres ont eu lieu animées par la référente RSA et les assistantes sociales de secteur dans l'objectif de fabriquer des meubles en cartons. Un groupe de **6** femmes a assisté régulièrement aux rencontres organisées qui ont connu un vif succès. L'accompagnement mis en œuvre a permis à deux d'entre elles d'être embauchées pour un CDD de six mois en maison de retraite.

- **Alimentaire**

L'ENTREPÔT LANDAIS
Contact : Frédéric VALLET
7 Rue Anatole France
40110 MORCENX
☎ 06.10.76.71.71

Une réflexion menée et accompagnée dans le cadre du dispositif du Dispositif Local d'Accompagnement par 4 épiceries sociales : « L'Arbre à Pain », « L'Idéal », « Sans-Façon » et « La Ruche Landaise » dans l'objectif d'une mutualisation d'outils, de moyens et de recherche de fournisseurs a abouti à la création d'une nouvelle structure « L'Entrepôt Landais » dont le local est situé à Morcenx.

La structure est opérationnelle depuis le premier semestre 2016.

- **Chantier Qualification Nouvelle Chance « Grumman Albatros » Biscarrosse**

Contact : AEROCAMPUS Aquitaine
Claudia COCOUAL
Assistante Formation Continue
1 route de Cénac
33360 LATRESNE
☎ 05 56 21 01 57
Mail : claudia.cocoual@aerocampus-aquitaine.com
www.aerocampus–aquitaine.com

La ville de Biscarrosse a acquis un hydravion uniqu en Europe le « Grumman Albatros ».

La restauration de cet aéronef a fait l'objet d'un Chantier Qualification Nouvelle Chance porté par AEROCAMPUSS Aquitaine et accompagné par l'INSUP.

Trois sessions se sont déroulées successivement de décembre 2015 à décembre 2016, **33** personnes ont été recrutées.

Ainsi **22** personnes ont pu bénéficier d'une formation de Monteur Ajusteur cellule aéronef, **19** d'entre eux ont obtenus leur Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM).

9 personnes ont suivi la formation de Peintre industriel option aéronautique dont **6** personnes ont réussi leur CQPM.

2 personnes ont abandonné la formation.

Ces formations qualifiantes ont permis à 6 personnes de contracter un CDD dans des entreprises comme POTEZ Aéronautique à Aire sur Adour et STELIA Composites à Salaunes.

Forts de cette expérience positive et de la dynamique partenariale développée, la commune de Biscarrosse et le centre de formation AEROCAMPUS réfléchissent à la mise en place d'un nouveau chantier qualification visant des métiers en lien avec la restauration de l'intérieur de l'hydravion.

Au printemps 2017, l'hydravion GRUMMAN ALBATROS restauré par les stagiaires du Chantier Qualification Nouvelle Chance, sera exposé au Musée de l'hydravion et mis à l'honneur lors d'une manifestation organisée à cet effet.

Les freins repérés :

- **La mobilité**

  Malgré la mise en place de la carte Sésame, du réseau des lignes XL'R, du partenariat avec l'AET et Landes Partage ; les réponses sont insuffisantes pour répondre aux besoins des publics (horaires inadaptés, temps d'attente très longs...).

- **La santé**

  38 % du public évoque une problématique santé ; le soutien du pôle de santé publique ne répond qu'en partie aux difficultés rencontrées ; l'équipement en structures est insuffisant et le manque de professionnels dans la prise en charge des pathologies psychiatriques est alarmant.
  L'augmentation des pathologies graves en lien avec des conduites addictives doit être prise en compte.
  A ce constat, se rajoute l'isolement de ce public au niveau social et familial renforcé par l'absence de mobilité.
  La création d'une antenne de l'hôpital sous la forme d'une équipe mobile de psychiatrie-précarité (EMPP) à Morcenx permet de mieux appréhender la question et d'apporter une réponse de proximité pertinente.

- **La saisonnalité**

  Pour une meilleure réponse à apporter sur l'adéquation de l'offre à la demande, une dynamique est à mettre en place entre les acteurs économiques et sociaux : faciliter les groupements d'employeurs de manière à augmenter le temps de travail des personnes sur la succession des saisons agricoles et touristiques.
  L'offre importante d'emplois saisonniers liée au caractère touristique ainsi qu'à l'activité agricole, ne permet pas cependant un retour à un emploi stable.
  L'expérience « NOMAD » reconduite en 2017 sur le territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent, permet de répondre en partie aux contraintes liées au logement des saisonniers.

Les projets :

- Maintenir une réflexion partenariale sur la mise en œuvre d'un transport adapté aux besoins des usagers.

- Maintenir la pratique de travail en réseau :
  - le REHAL sur les cantons ruraux de la Haute Lande, porteur de dynamique partenariale et de projets sur le territoire (ateliers emploi et cuisine…)
  - soutenir le nouveau réseau sur le Pays Tarusate.

- Consolider le tissu des partenaires œuvrant dans le champ des opérateurs par l'insertion économique.

- Améliorer la prise en charge de la santé : les projets «petits-déjeuners – parlons santé» et «accueil – informations – démarches» (AID) à BISCARROSSE et PARENTIS-EN-BORN ont vu le jour en 2011 et seront reconduits en 2017 ; ils sont animés par le référent RSA et la Conseillère

en Economie Sociale Familiale. Les permanences de l'AID ont lieu une ½ journée par semaine.

6 à 15 personnes sont accueillies en moyenne tous les jeudis matins à l'AID de BISCARROSSE, l'objectif étant d'amener les participants à une meilleure autonomie dans leurs démarches. En 2016, l'antenne de PARENTIS-EN-BORN a fonctionné tous les lundis matin.

L'action « Petits-déjeuners » sera reconduite en 2017, en partenariat avec le Pôle de santé publique ; elle a permis d'accompagner une dizaine de bénéficiaires sur la précédente action qui se sont constitués en association pour continuer leur parcours et rompre leur isolement « Les Robinsons »

- Maintenir le soutien aux dispositifs d'insertion sociale et plus particulièrement les épiceries sociales.

- **Un nouveau dispositif dit « dispositif d'accompagnement global »** a été mis en œuvre à l'égard des publics demandeurs d'emploi bénéficiaires RSA ou pas, rencontrant des difficultés sociales pouvant freiner leur accès ou leur retour à l'emploi.

  Une convention de partenariat a été signée entre le Conseil départemental et Pôle emploi le 13 mars 2015 avec un déploiement de l'action à compter du 1er mai 2015 sur le territoire de l'agence Pôle emploi de PARENTIS à titre expérimental.

  A ce jour, deux conseillers Pôle emploi accompagnent chacun 70 demandeurs d'emploi en collaboration avec les agents du Département ; l'objectif étant de favoriser l'accès à l'emploi en prenant en compte l'ensemble des freins et en mobilisant les expertises de chacun des partenaires par une meilleure prise en charge simultanée et coordonnée.

  Au regard de la pertinence des accompagnements menés un redéploiement de l'action a été réalisé sur l'ensemble du département en 2016.

Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Equipe pluridisciplinaire de St-Vincent-de-Tyrosse

(cantons du Pays Tyrossais, du Seignanx, une partie du canton d'Orthe et Arrigans et le canton Marensin Sud excepté la commune de Saubusse)

> 102 472 habitants (INSEE 01/01/2017)

Les actions du dispositif RSA

valorisation environnement	aide à la mobilité	aide alimentaire	blanchisserie
valorisation des objets récupérés	mieux s'organiser	jardins familiaux	chantier formation
associations intermédiaires	prendre en compte sa santé	alpha bétisation	recyclerie
entreprises d'insertion	aide à la recherche d'emploi	atelier d'expression culturelle	
réparation automobile	logement	Atelier Multiservices Informatique	

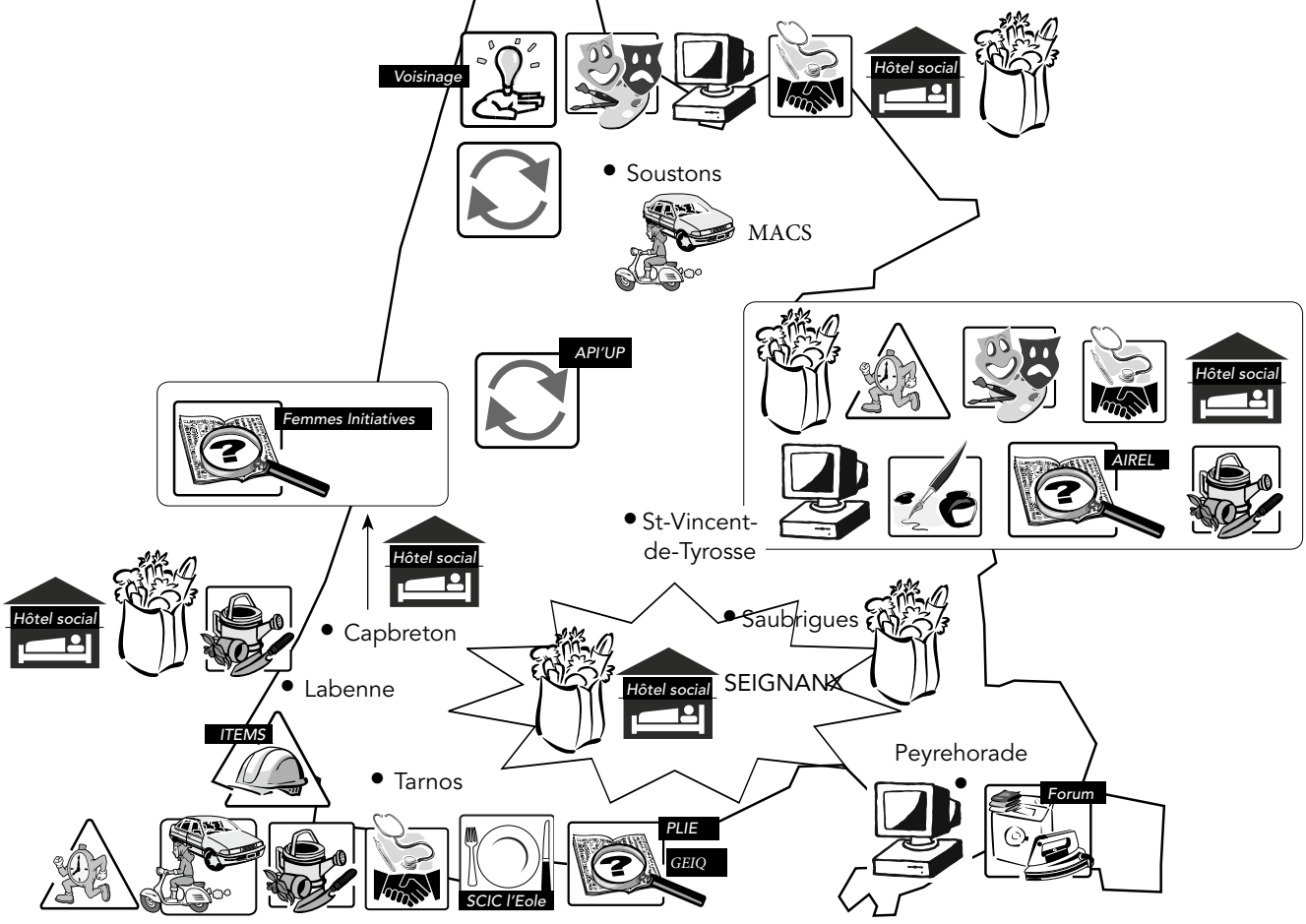

Le territoire de l'équipe pluridisciplinaire de **SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE** est un territoire dynamique.
Sa proximité de l'ACBA, la bordure du littoral, en font une zone attractive.

Au 1/01/2017, le territoire de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE compte **102 472 habitants**, répartis ainsi : canton du PAYS TYROSSAIS : 34 038 ; canton du SEIGNANX : 26 808 ; une partie du canton ORTHE ET ARRIGANS : 12 538 et le canton MARENSIN SUD excepté la commune de Saubusse : 29 088.

De grandes entreprises y sont installées. Le commerce se développe, d'importantes Zones d'Activités et commerciales sont cours d'évolution, des projets de création sont annoncés.

Le développement économique de la zone attire les populations jeunes, sur des emplois permanents, mais aussi sur de nombreux emplois saisonniers offerts par l'agriculture (asperges, Kiwis, maïs), entreprise du surf et le tourisme. Les cantons littoraux ont principalement bénéficié de cette augmentation, des bassins de vie se sont constitués autour de TARNOS, CAPBRETON, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et SOUSTONS qui se sont dynamisés. Le canton ORTHE ET ARRIGANS bénéficie dans une moindre mesure de cette évolution.

De ce volet démographique, découlent des problématiques essentielles :

- le logement : la demande est supérieure à l'offre. Les loyers sont en zone côtière prohibitifs, l'accession à la propriété est, hors volonté politique locale, réservée aux plus hauts revenus.
- les transports : difficulté induite en partie par celle du logement, les zones d'habitation s'éloignent des zones d'activité. Les Communautés de Communes Pays d'Orthe et MACS ont développé une offre de transport en commun en maillage avec l'existant. Mais cette problématique reste prédominante.
- l'emploi : pour des périodes intersaisons.

Quelques données concernant le public en précarité :

Nombre de bénéficiaires RSA payés : 1 708 (au 30/11/2016)

Au 31/12/2016 : 9,6 % des demandeurs d'emploi inscrits à l'ALE de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE bénéficient du RSA.
Sur ces demandeurs d'emploi :
51,4 % inscrits sont des **femmes.**
25 % ont plus de 50 ans.
1,3 % ont moins de 25 ans.
25,9 % sont non-qualifiés.

Nombre de foyers aidés dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles : **715** pour un montant de 332 168,61 €.

Nombre de foyers aidés dans le cadre de l'insertion : **43** concernant la mobilité, la formation ou l'aide aux porteurs de projets pour un montant de 20 246,25 €.

Du diagnostic des besoins en mobilité mené par le CBE sur le Seignanx, et d'une volonté des élus de répondre au mieux aux difficultés de leurs territoires, une plate-forme mobilité a vu le jour en avril 2016.

De forme associative, regroupant les EPCI (Seignanx, MACS, Grand Dax, Orthe et Arrigans), le Conseil Départemental, les acteurs de l'insertion et de l'emploi du territoire du grand sud. Elle a pour objet de renforcer les conditions de mobilité des personnes pour favoriser leur autonomie sociale et professionnelle.

Le projet recyclerie mené par Voisinage avec le Conseil départemental, le SITCOM côte Sud, le Conseil Régional, la DIRECTE, l'ADEME a abouti. De nouveaux locaux ont été acquis pour un développement optimum de l'activité et pour l'accueil sécurisé du personnel en insertion ainsi que du public accueilli.

LES OPERATEURS DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

▪ Une priorité pour l'insertion professionnelle

➢ Accompagnement à l'emploi

AIREL
Contact: Nathalie BRINGAS
6 rue de Chanzy
40100 DAX
☎ 05.58.98.39.29

Activité: Accompagnement dans un parcours d'insertion professionnelle.

CAMINANTE
Contact : Philippe BERDERY
Maison Landaise des Personnes Handicapées
836 avenue Eloi Ducom
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.51.53.73

Activité : accompagnement des bénéficiaires du RSA reconnus Travailleurs Handicapés, orientés par la MLPH.

Femmes Initiatives
Contact : Centre Communal d'Action Sociale
27 Allée du Boudigau
40130 CAPBRETON
☎ 05.58.72.70.75

Activité : Accompagnement vers l'emploi de femmes en difficulté.

Institut supérieur de formation permanente (INSUP)
Canton de Capbreton
Contact : Marie-Jeanne DEDOUIT
1245 avenue de la Résistance
40990 SAINT PAUL LES DAX
☎ 05.58.91.78.68

Activité : accompagnement à l'emploi ou à la formation qualifiante par la construction de parcours d'insertion, des bénéficiaires du RSA.

- **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**
  Comité Bassin d'emploi du Seignanx
  Contact : Centre municipal Albert Castets
  40220 TARNOS
  ☎ 05.59.64.44.54
  plie@cbe-seignanx.com

  Activité : construction et coordination de parcours d'insertion personnalisés, mobilisant l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir dans ce domaine

- **BGE Landes TEC GE COOP**
  Contact :
  Boutique de Gestion
  Espace Technologique Jean Bertin
  Avenue du 1er mai
  40220 TARNOS
  ☎ 05.59.74.84.15

  13 rue Madeleine Castaings
  40130 CAPBRETON
  ☎ 05.58.72.43.82

  Activité : accompagnement des bénéficiaires du RSA porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises.

468 personnes ont été accompagnées.

Orientées par des travailleurs sociaux, la Mission locale, la Maison Landaise pour les Personnes Handicapées, la Caisse d'Allocations Familiales, les personnes bénéficiant de ces accompagnements sont les plus éloignées de l'emploi et ont à travailler un projet professionnel, définir un parcours d'insertion, à lever leurs freins à l'accès à l'emploi. Les accompagnements peuvent aboutir à des sorties «positives» ou orientation vers une reconnaissance Travailleur Handicapé, être suspendus pour remise à niveau, préparation à des concours, passage du permis de conduire, inscription au Pôle Emploi, CDD de moins de 6 mois, relais avec une structure d'insertion par l'activité économique, prise en charge de sa santé. L'accompagnement tient compte de la difficulté de chaque personne, de sa réalité, de l'évolution et résolution de ses problématiques, mais également du contexte du marché de l'emploi.

138 personnes sont sorties de l'accompagnement.
7 ont signé un CDI
18 ont obtenu un CDD de + 6 mois
9 ont obtenu un ou plusieurs CDD de – 6mois
93 créations d'entreprise
10 suivent ou ont suivi une formation qualifiante
1 est en emploi aidé.

➢ Formation

↳ Atelier d'alphabétisation (CIDFF)

Contact : Chantal JOURAVLEFF
Centre Médico-Social
4 allée des Magnolias
40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
☎ 05.58.46.41.43

Activité : apprentissage des savoirs de base de la langue française, pour des personnes ayant des difficultés dans la maîtrise du français qui remettent en question une insertion professionnelle et/ou sociale.

19 personnes dont 15 femmes et 4 hommes ont été accueillies par module d'acquisition.

Parmi elles, 5 personnes ont trouvé une solution d'insertion :
5 ont obtenu un CDD de – de 6 mois
7 personnes poursuivent l'action.

▪ Les dispositifs d'insertion par l'économique

➢ Chantier d'insertion

↳ API'UP

Contact : Valérie FERNANI
108 Avenue Jean Lartigau
40130 CAPBRETON
☎ 09.84.13.61.57
apiup40@gmail.com

Activité : actions solidaires et environnementales, favorisant l'emploi de personnes en difficulté sociale.

↳ VOISINAGE

Contact : Fanny DUCAMP
20 Rue de Moscou
40140 SOUSTONS
☎ 05.58.41.37.93

Activité : recyclerie vêtements, objets, meubles - Favoriser l'insertion professionnelle - Accueillir et accompagner des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

➢ Association Intermédiaire

↳ DEFIS / BAC

Contact : Christelle CAMOUGRAND
12 Rue Nogaro
40140 SOUSTONS
☎ 05.58.41.26.17

Activité : accompagnement à l'emploi par le biais de missions de travail en entreprise ou chez les particuliers.

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Landes & Côte Basque

GEIQ BTP

Contact : Ghislaine LESCA
Espace Technologique Jean Bertin
27 Rue Hélène Boucher – BP 18
40220 TARNOS
☎ 05.59.64.43.00

Activité : insertion professionnelle dans les métiers du bâtiment des personnes en difficulté face à l'emploi - Qualification au sein de l'entreprise pour le département des Landes et une partie du département des Pyrénées Atlantiques.

GEIQ INTERPRO

Contact : Géraldine PARROUFFE
Espace technologique Jean Bertin
27 Rue Hélène Boucher – BP 18
40220 TARNOS
☎ 05.59.45.53.00

Activité : insertion professionnelle dans les métiers de service, industrie, commerce, connexe bâtiment, des personnes en difficulté face à l'emploi - Qualification au sein de l'entreprise pour le département des Landes et une partie du département des Pyrénées Atlantiques.

➢ Entreprises d'insertion

EOLE
Comité Bassin d'emploi du Seignanx

Contact : SCIC L'EOLE
Espace technologique Jean Bertin
40220 TARNOS
☎ 05.59.74.84.20

Activité : restaurant inter-entreprises d'insertion avec des postes spécifiques pour les demandeurs d'emploi en difficulté, dans une logique de parcours d'insertion.

FORUM
Peyrehorade - Pouillon

Contact : Laurence DARMAILLACQ
FORUM – 55 Rue du Château
40300 PEYREHORADE
☎ 05.58.73.27.44

Activité : entreprise Pressing - Repassage pour des particuliers, comités d'entreprises, entreprises, collectivités - Emplois pour des personnes en difficulté, dans un parcours d'insertion.

ITEMS

Contact : Laurent REBIERE
1 Rue de la Grande Baye
40220 TARNOS
☎ 05.59.64.44.95

Activité : entreprise BTP - Contrat de travail de droit commun contribuant à la structuration de parcours d'insertion.

288 personnes ont obtenu un contrat de travail dans l'une des SIAE du territoire (Chantier, ACI, EI, GEIQ, ETTI-AI).

Parmi elles, **130** personnes ont trouvé une solution d'insertion à l'issue de leur contrat :
41 ont trouvé un CDI
25 ont trouvé un CDD de + de 6 mois
25 ont trouvé un CDD de – de 6 mois
11 travaillent en intérim
5 créations d'entreprise
16 suivent une formation qualifiante
7 sont en emploi aidé dans une autre structure.

➢ SCIC'Interstices Sud Aquitaine

Contact : Pôle de services Jean Bertin
Avenue du 1er mai
40220 TARNOS
☎ 05.59.74.84.10

Activité : couveuse : Accompagnement individuel et collectif, pour le lancement de projet d'activité économique - Mise en situation réelle dans un cadre juridique (CAPE) et comptable sécurisant, avec espace de travail et centre de ressources –
Formation « des racines et des ailes » accompagnement de jeunes de moins de 30 ans dans la création de projets ancrés sur le territoire.
Prêt de véhicules.

26 porteurs de projet du bassin de l'emploi Sud Landes pays Basque, accompagnements sur le territoire landais pour l'entrée en couveuse, 3 créations d'entreprises.

▪ Les dispositifs d'insertion sociale

➢ Aide alimentaire

Le Panier du Seignanx

Contact : Daniel MICHEL
CCAS de Saint-Martin-de-Seignanx
47 Place Oïon Oyon
40360 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
☎ 05.59.56.60.60
Courriel : ccas@saintmartindeseignanx.fr

Activité : distribution alimentaire sous forme de régie, associant la Croix Rouge, le Secours Catholique, Emmaüs, les travailleurs sociaux du Conseil départemental, les mairies du canton du Seignanx.

30 bénévoles assurent l'accueil, la distribution hebdomadaire,
144 familles ont bénéficié de cette distribution, **393** personnes dont 194 enfants.

Coup de Pouce

Mutualisation des CCAS de Saubrigues, Orx, Saint Martin de Hinx, Sainte Marie de Gosse, Saint Jean de Marsacq, Josse, Saubion, Angresse, Tosse.
et de MACS : Don hebdomadaire de repas du Pôle culinaire, n'ayant pas été distribués.

Contact : Joëlle ADNOT
CCAS de Saubrigues
30 Place de la Mairie
40230 SAUBRIGUES
☎ 05.58.77.90.38

Activité : distribution alimentaire

40 bénévoles (5 par commune) assurent : l'accueil, la distribution hebdomadaire dans un local mis à la disposition par la mairie de Saubrigues, animent des ateliers de coiffure, de cuisine.
66 familles bénéficiaires, **151** personnes

CCAS Saint Geours de Maremne

Contact : CCAS
Mairie de Saint Geours de Maremne
40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
☎ 05.58.57.30.05

Activité : distribution alimentaire

15 familles bénéficiaires représentant 29 personnes

Epicerie sociale Mairie de Labenne

Contact: CCAS de Labenne
Place de la République
40530 LABENNE
☎ 05.59.45.46.60

Activité : ouverture 2 jours par mois, en complément de la distribution alimentaire.
proposition de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et d'entretien vendus à moindre coût.

17 bénévoles assurent l'organisation et l'accueil du public
47 familles bénéficiaires, **235** personnes

Epicerie sociale Mairie de Saint Vincent de Tyrosse

Contact: Emmanuelle DUSSANS
CCAS
Espace du grand Tourren
Allée des Magnolias
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
☎ 05.58.77.77.41

Activité : ouverture hebdomadaire, en complément de la distribution alimentaire.
proposition de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et d'entretien vendus à moindre coût ainsi que des ateliers de lien social.

1 salariée du CCAS et 10 bénévoles, assurent l'organisation et l'accueil du public **38** familles bénéficiaires, **77** personnes dont 34 enfants.

Des projets d'ateliers d'insertion, des réunions d'informations, des groupes de parole, des ateliers découverte sont programmés pour l'année 2017.

Epicerie solidaire FJT Tarnos

Contact: Corinne LABARTHE
FJT Tarnos
Rue de la Grande Baye
40220 TARNOS
☎ 05.59.64.44.95

Activité : distribution alimentaire.

Epicerie sociale autogérée par les jeunes résidents du FJT

Mobilité

SCIC'Landes

Contact : Espace technologique Jean Bertin
Avenue du 1er mai
40220 TARNOS
☎ 05.59.74.84.10

Activité : prêt de véhicules aux demandeurs d'emploi du Seignanx dans le cadre de leurs recherches d'emploi, formations et premiers mois d'embauche sur prescription Mission Locale, FJT, PLIE, GEIQ, ITEMS, Pôle Social du Conseil départemental.

11 scooters, 2 voitures, 2 vélos électriques, mis à disposition.

35 personnes ont bénéficié de véhicule pour une durée moyenne de 30 jours.

Plateforme Mobilité et Insertions

Contact : Agathe VERGNE - Coordinatrice
Pôle de Coopération Sud Aquitaine Espace Jean Bertin
23 Rue Hélène Boucher
40220 TARNOS
☎ 05.59.64.44.54

Activité : renforcer les conditions de mobilité des personnes, pour favoriser leur émancipation tant professionnelle que sociale.

➢ Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Contact : Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud
Allée des Camélias
40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
☎ 06.33.54.32.24 / 06.33.51.80.80

Activité : accompagnement spécifique pour la population des gens du voyage afin de favoriser leurs accès aux droits communs, leur insertion sociale et professionnelle. 3 aires d'accueil.

4 gestionnaires, 2 assistantes sociales, 1 accompagnatrice socio-éducative
50 familles accueillies représentant 131 personnes
64 enfants scolarisés de la maternelle au Collège

Les taux de fréquentation des aires sont très élevés avec une sédentarisation très engagée. De nombreuses familles souhaitent accéder à un logement social en dur et sont accompagnées par le service social.

Les freins repérés :

- **Le logement**

  Difficulté principale repérée par les acteurs sociaux du territoire et frein essentiel à la démarche d'insertion, surtout sur la bande côtière. Elle s'explique par l'inadéquation entre l'offre et la demande : déficit de logements sociaux malgré une démarche très importante de construction, et des loyers prohibitifs rendant l'accès dans le parc privé irréalisable ou entraînant très rapidement des situations de surendettement.
  Pour les plus démunis,
  MACS gère un Hôtel Social de 13 logements répartis sur 4 communes (CAPBRETON, LABENNE, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, SOUSTONS). La Communauté des Communes du SEIGNANX gère un Hôtel Social de 3 logements (SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX), 2 logements seront livrés en 2017 (ONDRES).

- **La santé, le lien social**

  Précarisation et «désespérance» génèrent chez beaucoup, des problèmes de santé qui se manifestent par des troubles physiques et psychiques.
  Problèmes accentués par la difficulté grandissante d'accès aux soins.

- **La saisonnalité**

  Participe à l'attrait du territoire pour les personnes en recherche d'emploi, souvent sous qualifiées et en difficulté pour l'accès au logement.

Les projets :

- API'UP : développement de l'ACI pour la collecte et l'upcycling de nouveaux matériaux. Projet d'une création d'entreprise d'insertion pour une partie de l'activité.

Les opérateurs de l'Equipe Pluridisciplinaire de VILLENEUVE-DE-MARSAN

Equipe pluridisciplinaire de Villeneuve-de-Marsan

(cantons Adour Armagnac, une partie du canton Haute Lande Armagnac et la commune de Pouydesseaux du canton de Mont-de- Marsan 1)

> 30 032 habitants (INSEE 01/01/2016)

Les actions du dispositif RSA

valorisation environnement	aide à la mobilité	aide alimentaire	blanchisserie
valorisation des objets récupérés	mieux s'organiser	jardins familiaux	chantier formation
associations intermédiaires	prendre en compte sa santé	alpha bétisation	recyclerie
entreprises d'insertion	aide à la recherche d'emploi	atelier d'expression culturelle	
réparation automobile	logement	Atelier Multiservices Informatique	

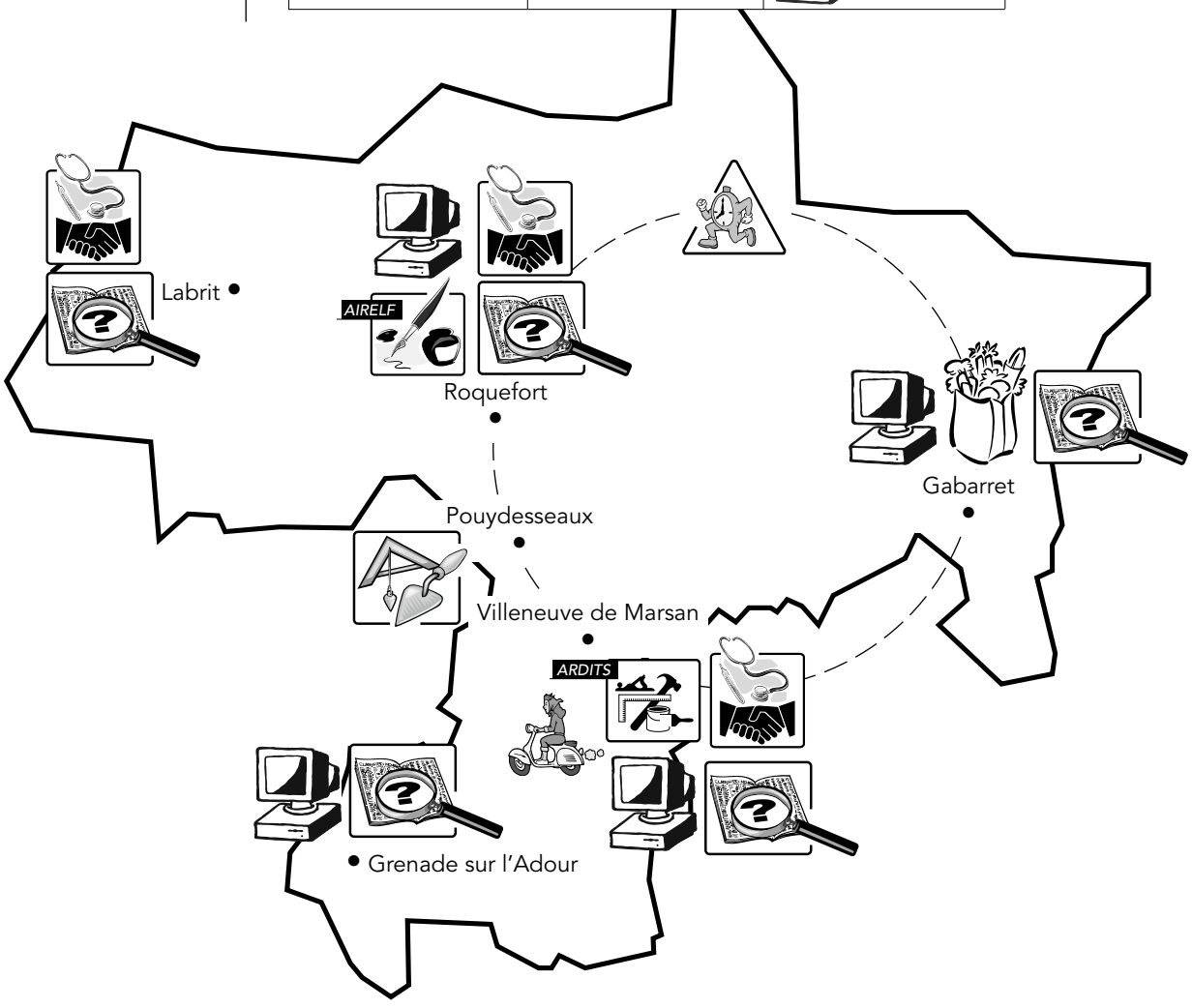

Au 1/01/2017, le territoire de **VILLENEUVE-DE-MARSAN** compte **29 223** habitants, répartis ainsi : une partie du canton HAUTE LANDE ARMAGNAC : 14 895 ; canton ADOUR ARMAGNAC : 14 328.

Quatre de ces cantons, à savoir GABARRET, LABRIT, ROQUEFORT et VILLENEUVE-DE-MARSAN font partie du Pays des Landes de Gascogne. Le Pays rassemble 118 communes et 11 communautés de communes, c'est le plus grand Pays d'Aquitaine. Il s'est doté d'une Charte qui définit des axes de développement prioritaire, qui sont l'urbanisme et l'habitat, le développement économique, les services à la population.

L'activité économique repose essentiellement sur l'agriculture, l'agroalimentaire, l'aquaculture et la filière bois. Le canton de GABARRET, a misé sur le photovoltaïque et a permis le développement d'une ferme solaire de 317 hectares, la plus grande d'Europe, ce qui a généré des emplois pour la construction et la maintenance.
L'ouverture de l'A65 avec une sortie sur ROQUEFORT, a permis d'accroitre la qualité des dessertes routière et de rendre ces territoires plus accessibles. Cela devrait participer au développement économique.

Le 17/12/2012, deux cantons se sont regroupés au sein d'une même communauté, la Communauté des Communes Landes Armagnac. Cette nouvelle entité met en avant 2 axes forts autour de l'attractivité et la proximité en ayant comme projet :
- de développer un pôle énergie renouvelable dans le gabardan
- le développement dans le roquefortois d'un pôle agroalimentaire qui représente déjà 1 500 emplois.

Quelques données concernant le public en précarité :

Nombre de bénéficiaires de RSA payés : **456** (au 30/11/2016)

Au 31/12/2016 : 12,4% des demandeurs d'emploi inscrits pour l'ancien canton de GABARRET ; 14,7 % pour l'ancien canton de LABRIT ; 12,5 % pour l'ancien canton de VILLENEUVE-DE-MARSAN ; 11,2 % pour l'ancien canton de ROQUEFORT et 8,8 % pour l'ancien canton de GRENADE-SUR-L'ADOUR sont bénéficiaires du RSA.
Sur les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA et inscrits à l'ALE de MONT-DE-MARSAN :
49 % inscrits sont des femmes.
22,5 % ont plus de 50 ans.
5 % ont moins de 25 ans.
42,7 % sont non qualifiés.

Nombre de foyers aidés dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles : **331** pour un montant de 162 071,95 €.

Nombre de foyers aidés dans le cadre de l'insertion : **12** concernant la mobilité, la formation ou l'aide aux porteurs de projets pour un montant de 5 426,88 €.

LES OPERATEURS DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

▪ Une priorité pour l'insertion professionnelle

➢ Accompagnement à l'emploi

↳ CAMINANTE

Contact : Philippe BERDERY
Maison Landaise des Personnes Handicapées
836 avenue Eloi Ducom
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.51.53.73

Activité : accompagnement des bénéficiaires du RSA reconnus Travailleurs Handicapés, orientés par la MLPH.

Le chragé de mission de CAMINANTE accompagne des BRSA, orienté par la MLPH dans le cadre d'une reconnaissance de travailleur handicapé, vers l'emploi

↳ BGE Landes TEC GE COOP

Contact : Boutique de Gestion des Landes
ZA de Pémégnan – BP 57
40001 MONT-DE-MARSAN CEDEX
☎ 05.58.06.10.40

Activité : accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises.

L'accompagnement professionnel est assuré par **3 professionnels** pour ces trois structures.

↳ AIREL

Contact : Nathalie BRINGAS
7 rue du Peyrouat
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.06.80.53

Activité : accompagnement individuel à la reprise d'emploi.

Ces trois partenaires ont accompagné, dans le cadre de l'insertion professionnelle, **45** personnes.
Parmi elles :
1 est en CDI
2 sont en CAE
4 sont en CDD de + de 6 mois
4 sont en CDD de – de 6 mois

BGE a réalisé **27** accompagnements pour des Travailleurs Indépendants déjà installés et a réalisé 6 pré-diagnostics de porteurs de projet.

▪ Les dispositifs d'insertion par l'économique

➢ Associations d'insertion

Association ARDITS
Contact : 210 chemin de Charue
40190 VILLENEUVE-DE-MARSAN
☎ 05.58.93.91.86

Activité : chantier de rénovation du petit patrimoine.

2 postes de salariés permanents : 1 directrice – 1 encadrant technique
9 personnes ont pu bénéficier d'un contrat aidé.
1 personne a trouvé un CDI
1 personne a fait valoir ses droits à la retraite
1 formation

Il est à noter les problèmes de santé récurrents, qui rendent l'accès à l'emploi difficile. L'association ARDITS s'attache aussi à embaucher des personnes en fin de carrière professionnelle afin de leur permettre de compléter leurs droits à la retraite.

▪ Les dispositifs d'insertion sociale

➢ Mobilité

Association ARDITS
Contact : 210 chemin de Charue
40190 VILLENEUVE-DE-MARSAN
☎ 05.58.93.91.86

Activité : location de mobylettes afin de faciliter l'insertion professionnelle.

2 postes de salariés permanents : 1 directrice – 1 encadrant technique

14 personnes ont bénéficié régulièrement de l'activité mobilité. L'association a en stock au 31/12/2016, 13 scooters en location-vente en circulation
En 2016, l'association a acheté 6 scooters neufs.

➢ Insertion sociale et scolaire des jeunes

Ateliers parents – enfants
Sur Grenade
Contact : Cathy COPEL - Stéphanie DENUEL
Centre Médico-Social – 52 Place de la Boiterie
40190 VILLENEUVE-DE-MARSAN
☎ 05.58.45.25.04

Activité : atelier rencontres parents/enfants sur GRENADE-SUR-L'ADOUR afin de soutenir les parents dans la prise en charge de leurs jeunes enfants.

2 professionnelles interviennent à tour de rôle sur l'atelier.

En 2016, il y a eu 20,5 journées de rencontres, le rythme est d'un lundi tous les 15 jours, en dehors des vacances scolaires. 17 familles sont concernées par cette action, les enfants de ces 17 familles ont participé à 67 rencontres.

Les freins repérés :

- **La mobilité**

  Le problème de la mobilité est récurrent (pas de permis, pas de véhicule). Des reprises sont mises en place, mais restent parcellaires : réseau de bus XL'R, taxi social de Landes Partage, location de mobylette proposée par ARDITS.
  En 2016, la création de l'association l'Atelier de l'Avenir sur Mont de Marsan, a permis la location, réparation et ventes de véhicules.

- **La santé**

  Un tiers du public évoque des problèmes de santé récurrents qui sont souvent un frein à l'emploi. Le Centre Hospitalier met à disposition le Pôle de Santé, une couverture en matière de consultations psychiatriques et depuis une permanence de l'ANPAA accueille des personnes souffrant de conduites addictives au Centre Médico-Social de ROQUEFORT.
  Un public masculin, précarisé et marginalisé, souffrant de troubles du comportement et/ou d'isolement social est repéré.
  Au travers des bilans des actions mises en place, on retrouve aussi de plus en plus comme frein la notion de souffrance psychosociale.

- **L'éloignement des services :**

  Les usagers évoquent régulièrement, du fait du manque de mobilité, leurs difficultés à se rendre à la CAF, à la CPAM, à l'entretien mensuel obligatoire avec l'agent de Pôle Emploi. Cela ne fait qu'accentuer les problématiques qu'ils rencontrent.

Les projets :

- Poursuivre et développer le travail en réseau (ENSEMPERTOTS) sur les 5 cantons ruraux.

- Participer à la réflexion pour le développement territorial initiée par les Communautés de Communes.

- Actuellement est à l'étude la mise en place d'un chantier formation sur la Communauté de Communes des Landes Armagnac, avec comme support d'activité le petit bâtiment.

- Participer à l'accompagnement global en partenariat avec pôle emploi.

- Participer au groupe de travail mené par L'ADEFA (Chambre de l'Agriculture) afin de faciliter l'accès au travail saisonnier.

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

2016

Suivi du plan à consulter

http://www.cnle.gouv.fr/Contribution-du-CNLE-au-suivi-du.html

La Lutte contre la Précarité dans le département des Landes

Présentation de la loi N° 2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales

LA LOI N° 2004 – 809 DU 13/08/2004 DECENTRALISATION RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES

Depuis **le 1/01/2005,**

- Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent.

- Le schéma départemental est adopté par le Conseil départemental après concertation avec le représentant de l'Etat dans le département et avis du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale.

  → ***Articles 49 et 50 – Titre III – Chapitre 1er***

- Cette loi conforte :

  - la mise en œuvre du droit au logement renforcé **par la prise en charge possible de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques**

  - l'élaboration d'un Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, établi pour trois ans

  - la création dans chaque département d'un fonds de solidarité pour le logement avec un règlement intérieur qui définit les conditions d'octroi des aides

  - les mesures d'accompagnement social donnent lieu à l'établissement de conventions conclues par le Département avec les organismes ou associations qui les exécutent.

- **Le financement du fonds de solidarité pour le logement est assuré par le Département**
  Une convention est passée entre le Département, d'une part et les représentants d'Electricité de France, de Gaz de France et chaque distributeur d'énergie ou d'eau, d'autre part, afin de définir le montant et les modalités de leur concours financier au fonds de solidarité pour le logement.
  Les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et les autres personnes mentionnées au premier alinéa de l'article 3 peuvent également participer au financement du fonds de solidarité pour le logement.

→ Articles 65 – Titre III – Chapitre V

Afin de mettre en place un dispositif cohérent et efficace au service des personnes et familles en grande difficulté, une partie des fonds sociaux décentralisés au Département à compter du 1/01/2005, (Fonds de Solidarité Logement et Fonds d'Aide aux Impayés d'Energie) a été regroupée avec des dispositifs existants du Conseil départemental.

L'Assemblée départementale a approuvé le 2/02/2009 le règlement de ce Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles, regroupant le FSL, le FAI, les aides financières individuelles pour les bénéficiaires du RSA et les allocations mensuelles d'Aide Sociale à l'Enfance liées à la précarité.

L'objectif de ce Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles est d'apporter un soutien financier à des personnes et des familles en grande difficulté. L'instruction des dossiers est accompagnée d'une évaluation sociale globale de la situation.

La gestion administrative du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles est centralisée.

Le logiciel IODAS, acquis en 2005, permet, sur le principe du dossier unique :

- de gérer les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et leur famille, le suivi du dispositif, les contrats d'engagement réciproque, les accompagnements financiers à l'insertion, les avis des commissions, les divers courriers et attestations

- de gérer les aides du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles, les avis des commissions, les divers courriers et attestations

- d'établir des statistiques.

Nouveau règlement départemental d'aides financières aux familles

Annexe III

Nouveau règlement départemental d'aides financières aux familles

Préambule

Le Code de l'Action Sociale et des Familles confie au Département la définition et la mise en œuvre de la politique d'action sociale et médico-sociale sur son territoire (Article L.121-1).

Cette politique repose sur des compétences reconnues par la Loi.

Les Lois de décentralisation ont conféré au Département, principalement, cinq domaines d'intervention financière auprès des familles en difficulté dans le cadre :

- du Programme Départemental d'Insertion et de lutte contre la précarité pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ;
- des Allocations Mensuelles d'Aide Sociale à l'Enfance ;
- du Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- du Fonds d'Aide aux Impayés d'Energie ;
- des Fonds d'Aides aux Jeunes en difficulté.

Le Conseil départemental complète ces dispositifs par d'autres interventions auprès d'associations qui, elles-mêmes, accompagnent des publics en difficulté.

Ces associations mènent un travail de terrain complémentaire de celui des équipes du Conseil départemental ou interviennent auprès de publics spécifiques.

Les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale ont également un rôle important d'accueil et d'accompagnement de certaines familles.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Caisse d'Allocations Familiales pour le régime général et la Mutualité Sociale Agricole Sud-Aquitaine pour le régime agricole, sont également des partenaires importants.

Le Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles permet aussi d'optimiser des partenariats opérationnels et/ou financiers entre le Conseil départemental, les autres acteurs de l'action sociale, les opérateurs ou distributeurs impliqués sur le territoire et désireux de s'y associer au bénéfice des foyers landais en précarité.

Un règlement d'aides financières doit permettre de mettre en place une réponse cohérente aux demandes.

L'objectif du Conseil départemental est, au travers des aides financières, d'accompagner les familles dans un moment difficile de leur parcours de vie ; ces aides s'adressent principalement aux familles les plus démunies, sans exclure les familles en difficulté passagère.

Certaines situations de rupture (professionnelle, sociale, familiale ou de santé) peuvent justifier une intervention.

Les difficultés peuvent concerner l'accès ou le maintien dans le logement, l'accès ou le maintien d'un fournisseur d'énergie ou de flux.

Ces fournisseurs ne doivent, cependant, pas s'exonérer de leur rôle en matière d'échelonnement de dettes.

CHAPITRE I – Création du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles

ARTICLE 1 - Mise en place du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles

Depuis le 1er avril 2005, il est créé un Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles qui inclut :

- le Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- le Fonds d'Aide aux Impayés d'Energie ;
- les aides financières individuelles pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) (hors les actions du Programme Départemental d'Insertion et de lutte contre la précarité réservées à la formation, les aides aux projets, l'insertion professionnelle, la mobilité) ;
- les Allocations Mensuelles d'Aide Sociale à l'Enfance liées à la précarité.

ARTICLE 2 - Gestion spécifique de certains dispositifs

Certaines actions reposent sur des règlements spécifiques :

- les Allocations Mensuelles d'Aide Sociale à l'Enfance, liées à la protection de l'enfance, sont toujours gérées distinctement par le Pôle de protection de l'enfance ;
- les aides financières individuelles pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active réservées à la formation, aux projets, à l'insertion professionnelle, à la mobilité (Programme Départemental d'Insertion et de lutte contre la précarité) ;
- le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté ;
- le dispositif d'aides aux accédants à la propriété en difficulté.

CHAPITRE II – Principes généraux

ARTICLE 3 - Accueil du public

Le public est accueilli par les services du Conseil départemental ou par les services de ses partenaires avant la saisine du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles.

Ce public peut se rendre dans les 77 points d'accueil du département (centres sociaux et médico-sociaux, mairies, communautés de communes, foyers ruraux, etc.) ou chez les différents partenaires concourant à l'action sociale et médico-sociale.

ARTICLE 4 - Instruction sociale

La saisine du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles est faite par un travailleur social (Conseil départemental ou partenaires).

L'instruction du dossier doit intégrer une évaluation sociale globale. Le projet de la personne et l'accompagnement proposé doivent être valorisés.

ARTICLE 5 - Principes

Les principes suivants doivent être pris en compte :

- l'aide a un caractère exceptionnel *;*
- l'aide doit soutenir un projet, une dynamique de changement ;
- l'aide n'a pas vocation à remplacer des droits premiers non sollicités ou une épargne personnelle mobilisable, elle ne se substitue pas à la solidarité familiale. Elle complète les dispositifs existants appropriés à la situation de chaque demandeur sans s'y substituer ;
- il doit être proposé une aide concrète quand la demande est en rapport avec la vie quotidienne (*exemple* : épicerie sociale…) ;
- des mensualisations, un échéancier doivent être privilégiés, ainsi que différentes démarches ou conseils ;
- tout cofinancement par rapport à un projet doit être recherché ;
- la prévention des difficultés doit être privilégiée ;
- L'aide sollicitée ne peut pas compenser une interruption ou réduction des droits pour fraude ou défaut d'insertion.

CHAPITRE III – Les bénéficiaires

ARTICLE 6 - Publics pouvant bénéficier du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles

Selon l'article 65 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, le fonds accorde des aides financières à des personnes "se trouvant dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges et des frais d'assurance locative ou qui, occupant régulièrement leur logement, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'eau, d'énergie et des services téléphoniques."
Ce principe doit également être respecté dans toutes les autres demandes d'intervention.

Les personnes pouvant bénéficier du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles doivent :

- avoir leur résidence principale dans le Département des Landes, ou y emménager dans le cadre de l'accès au logement, conformément à l'Article 7 ci-dessous ;
- et correspondre aux critères déclinés aux Articles 6-1 &/ou 6-2 ci-dessous.

Article 6-1

Le plafond de ressources pour être éligible aux aides du Fonds Départemental d'Aides aux Familles est arrêté ci-après et tient compte des revenus liés à la perception de minima sociaux (RSA – AAH – Allocations chômage – Minimum vieillesse).

Ce plafond ne prend pas en compte les prestations logement, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et les allocations ou prestations à caractère gracieux. Il varie selon la composition familiale.

	plafond de ressources
personne seule	810 €
+ 1 personne à charge	1 120 €
+ 2 personnes à charge	1 344 €
+ 3 personnes à charge	1 567 €
+ 4 personnes à charge	1 791 €
+ 5 personnes à charge	2 015 €
au-delà	+ 224 € par personne supplémentaire

*L'enfant à naître est compté dans le nombre de personnes vivant au foyer

	plafond de ressources
couple	1 120 €
+ 1 personne à charge	1 344 €
+ 2 personnes à charge	1 567 €
+ 3 personnes à charge	1 791 €
+ 4 personnes à charge	2 015 €
+ 5 personnes à charge	2 239 €
au-delà	+224 € par personne supplémentaire

*L'enfant à naître est compté dans le nombre de personnes vivant au foyer

Article 6-2
Indépendamment des plafonds de l'article 6-1, peuvent être étudiées les situations des demandeurs en lien avec :
- des accidents de parcours de vie engendrant des difficultés financières (chômage, décès, séparation, endettement…) ;
- des soutiens à projets ou aides ponctuelles pour des budgets restreints.

Un rapport social circonstancié accompagnera la demande.

CHAPITRE IV – Les différents volets d'aides

IV-1 – Les aides liées au Fonds de Solidarité Logement (FSL) :

ARTICLE 7 - Aides pour l'entrée dans les lieux (aides à l'installation)

Objectifs ➢ *Apporter une aide financière pour l'accès à un logement locatif à des demandeurs ayant de faibles ressources et dont le projet d'accès a été validé. Veiller à ne pas servir d'aide pour des logements pour lesquels des arrêtés d'insalubrité ou de péril ont été pris.*

■ Peuvent être pris en charge :

1. le 1er mois de loyer pour les personnes n'ayant pas de droit ouvert à une aide au logement au moment de la demande,

2. la caution à hauteur d'un mois de loyer,
3. la première cotisation de la multirisque habitation, sur présentation d'un devis et dans la limite d'un montant maximum de 150 €,
4. les frais d'agence, à hauteur du montant d'un mois de loyer maximum,

les frais de déménagement (prioritairement, participation à la location d'un véhicule ou déménagement effectué par une association),

5. les frais d'ouverture de compteurs : eau, électricité et gaz.

■ Les conditions d'éligibilité des demandes sont les suivantes :

1. Les étudiants doivent mettre en œuvre les dispositifs spécifiques dont ils relèvent (principe de subsidiarité).
2. Pour toutes les personnes remplissant les conditions d'attribution des aides du LOCAPASS, il conviendra de faire valoir ces droits prioritairement.
3. L'octroi de l'aide à l'installation concerne exclusivement le secteur locatif.
4. Les demandes d'aides doivent obligatoirement être examinées avant l'entrée dans les lieux et être accompagnées d'une demande de versement direct de l'aide au logement au bailleur.
5. Il est fortement recommandé que le loyer résiduel correspondant à l'aide à l'installation sollicitée, soit inférieur ou égal à 25% des ressources pour les foyers relevant de l'article 6-1 et inférieur ou égal à 35% des ressources pour les autres foyers (article 6-2).
6. Les aides à l'installation concernent des projets d'emménagement sur le Département et en secteur locatif, évalués et validés par l'instructeur dans le cadre :

   - d'un accès à l'emploi ou d'une mutation professionnelle ;
   - d'un changement de situation familiale rendant le logement actuel inadapté (séparation, vie maritale, naissance, adoption, départ de grands enfants, veuvage notamment) ;
   - d'un changement de situation socioprofessionnelle avec perte de revenus rendant nécessaire la recherche d'un logement moins onéreux, si possible dans le secteur social (maladie, chômage…) ;
   - d'un logement inadapté, en terme d'accessibilité, à la perte d'autonomie ou à l'évolution de celle-ci pour le demandeur ou un membre de son foyer ;
   - d'un logement devenu insalubre ou indigne, comme attesté par la saisine du dispositif correspondant et par les conclusions après visite ;
   - d'un trouble grave de voisinage ayant donné lieu à main courante ou dépôt de plainte par le demandeur ;
   - d'un non renouvellement du bail du fait du bailleur pour reprise de son bien à usage personnel.

   Les situations exceptionnelles non listées peuvent être étudiées avec un rapport social argumenté exposant clairement l'importance du projet au regard de la situation du demandeur (cas d'un relogement après expulsion par exemple).

   Les aides à l'installation n'ont pas vocation à soutenir par subvention des changements de domicile par choix personnel.

■ **L'aide est attribuée en fonction du barème suivant pour le montant du loyer :**

		plafond du montant du loyer
	personne seule	427 €
	couple	453 €
personne seule ou couple	+ 1 personne à charge	506 €
	+ 2 personnes à charge	542 €
	+ 3 personnes à charge	577 €
	+ 4 personnes à charge	595 €
	+ 5 personnes à charge	631 €

*L'enfant à naître est compté dans le nombre de personnes vivant au foyer.

ARTICLE 8 - Aides pour le maintien dans les lieux

Article 8-1 : Aides dans le cadre des impayés de loyer

Objectifs ➢ *Maintenir les locataires défavorisés dans les lieux.*
Coordonner, dans ce cadre, l'action avec le Protocole départemental (PDALPD), les partenaires en charge de la gestion et du maintien des aides au logement (CAF, DDCSPP, MSA…) et avec la commission de surendettement.

■ **Peuvent être pris en charge :**

1. Montant de l'impayé : loyer + charges mentionnées dans le bail.
2. Frais de procédure liés à l'impayé de loyer.

■ **Les conditions d'éligibilité des demandes sont les suivantes :**

1. Toute demande émanant des ménages, pour lesquels une procédure d'expulsion est en cours, est examinée en urgence.
2. Toute demande émanant des ménages, pour lesquels une procédure d'expulsion est envisagée, est étudiée.
3. Le montant de l'impayé doit être au moins égal à 2 mois de loyer net *(loyer résiduel après déduction de l'aide au logement)* et au plus à 12 mois.
4. Le paiement du loyer courant doit avoir été repris depuis au moins deux mois, sauf pour les demandes présentées dans le cadre d'une expulsion pour lesquelles cette condition n'est pas exigée.
5. Les demandes d'aides pour un impayé de loyer concernant un ancien logement, ne peuvent être examinées que si le déménagement a été prévu dans le cadre d'un accompagnement social.
6. Pour les bénéficiaires d'une aide au logement :
   - allocation logement à caractère social ou familial : le propriétaire doit avoir déposé une demande de saisie-arrêt et une autorisation de versement direct de l'aide au logement au bailleur doit avoir été signée par le propriétaire et le locataire (sauf pour les ressortissants de l'UDAF) ;
   - aide personnalisée au logement : le bailleur doit avoir saisi les partenaires en charge de la gestion et du maintien des aides au logement (CAF, MSA…) ;

- un tiers de la dette doit être obligatoirement négocié en plan d'apurement, sauf si le demandeur est bénéficiaire du RSA ou s'il dispose de revenus inférieurs ou égaux au montant forfaitaire du RSA ;
- le plan d'apurement est négocié avec le bailleur et le locataire par le travailleur social chargé de l'instruction du dossier ;
- en cas de refus du propriétaire de signer un plan d'apurement adapté à la situation financière du locataire, le travailleur social doit en expliquer les raisons.

7. En regard des dispositions arrêtées dans le cadre du protocole pour le traitement préventif des expulsions locatives, la demande explicitera l'objectif du maintien dans les lieux, à défaut de celui d'un relogement. En effet, les aides pour le maintien dans les lieux n'ont pas vocation à laisser perdurer une situation de logement inadaptée au demandeur en termes de coût ou de superficie.

Article 8-2 : Aides pour le maintien dans les lieux des personnes âgées et/ou handicapées

Ces demandes doivent être adressées à la Maison Landaise des Personnes Handicapées.

Le Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles ne pourra intervenir, qu'à titre exceptionnel, pour soutenir des dossiers de demande d'adaptation du logement à la dépendance des personnes âgées ou des personnes handicapées.

ARTICLE 9 - Aides pour la prise en charge des énergies

Objectifs ➢ *Garantir l'accès et le maintien de l'alimentation en électricité, gaz, énergies, eau, téléphone, des personnes en situation de précarité.*
Responsabilisation des demandeurs aux fins d'une meilleure maîtrise de leur consommation.

■ Peuvent être pris en charge :

1. Factures d'eau, d'électricité, de gaz, de fuel, de pétrole et de bois.
2. Téléphone.

■ Les conditions d'éligibilité des demandes sont les suivantes :

1. Participer aux informations et/ou conseils concourant à maîtriser la consommation d'énergie.
2. Un même foyer peut solliciter au maximum une aide par an sur chacun des volets : eau, électricité, autres sources d'énergie.

■ L'aide est attribuée en fonction du barème suivant :

	participation au règlement de factures d'eau & d'énergies
personne seule / couple	152 €
+ 1 personne à charge	190 €
+ 2 personnes à charge	228 €
+ 3 personnes à charge	266 €
+ 4 personnes à charge	306 €
+ 5 personnes à charge	346 €

■ **Pour la téléphonie, abandon de créance proposé par Orange selon la convention de partenariat en cours avec ce fournisseur.**

■ **Pour les portables, aide exceptionnelle, après étude au cas par cas.**

ARTICLE 10 - Financement d'associations intervenant dans l'accompagnement social lié au logement des personnes les plus démunies ou nécessitant une adaptation de leur logement

- Des actions spécifiques d'accompagnement social lié au logement et des actions liées à la prise en charge des urgences peuvent être financées par l'intermédiaire de ce fonds.
- De même des actions innovantes de prévention peuvent faire l'objet de prise en charge.

IV – 2 – Les autres aides :

ARTICLE 11 - Aides pour l'amélioration du cadre de vie et l'achat de mobilier de première nécessité

Objectif ➢ *Aider les ménages défavorisés à entretenir et à équiper leur logement.*

■ **Peuvent être pris en charge :**

1. Les travaux d'aménagement effectués par les bénéficiaires (rénovation des tapisseries, aménagement de chambres d'enfants…).
2. A titre expérimental, et dans le cadre d'un cofinancement avec les partenaires impliqués dans le programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne, CAF des Landes notamment, les travaux et/ou achats visant à lutter contre la précarité énergétique et non éligibles aux aides de l'ANAH (isolation de combles, installation de VMC…) dans la limite du budget annuel dévolu à cette action. Cette aide doit avoir un caractère ponctuel, compléter les dispositifs déjà existants tels « Habiter Mieux » et s'adresse aux familles allocataires.
3. L'achat de mobilier de première nécessité, en favorisant l'acquisition de matériel d'occasion ; à défaut, du matériel neuf de la gamme 1er prix du fournisseur peut être envisagé (sommier, matelas et/ou électroménager de première nécessité uniquement).

ARTICLE 12 - Aides en faveur des enfants

Objectif ➢ *Apporter une aide financière pour soutenir l'éducation d'enfants de ménages traversant des difficultés pécuniaires.*

■ **Peuvent être pris en charge :**

1. Alimentation ou frais alimentaires.
2. Cantine, demi-pension, scolarité, modes de garde (à hauteur de 50 % maximum).
3. Activités extrascolaires, accueils de loisirs sans hébergement, activités sportives ou de loisirs (prise en charge d'une activité par enfant pour un montant maximum de 150 €, sous réserve que le coût total de l'activité soit compatible avec les ressources du foyer).
4. Etudes surveillées.

ARTICLE 13 - Aides concernant les accidents de parcours de vie, les projets et les aides ponctuelles

Objectif ➢ *Apporter une aide financière pour prévenir la précarité et favoriser la réalisation de projets pour des familles traversant des difficultés ponctuelles.*

■ **Peuvent être pris en charge :**

1. Alimentation ou frais alimentaires.
2. Loyer courant, assurance multirisque habitation.
3. Insertion sociale ou professionnelle.

Aides à la mobilité (réparations de moyens de locomotion, contrôle technique, assurance véhicule, permis de conduire - sous réserve de l'obtention préalable du code -, frais de déplacements…).
L'aide au permis de conduire dans le cadre du Fonds départemental d'aide financière aux familles ou des aides à l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, n'est pas cumulable avec une aide au permis de conduire au titre du « Pack XL jeunes ».

4. Frais d'obsèques, à hauteur de 750 euros au maximum.
5. Divers.

CHAPITRE V – L'instruction des demandes

ARTICLE 14 – Les services instructeurs

Les instructeurs sont l'ensemble des services sociaux, des organismes et des associations accueillant et accompagnant un public en précarité ou traversant des difficultés financières.

ARTICLE 15 – L'imprimé unique et les pièces justificatives

La saisine du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles se fait par le biais de l'imprimé unique de demande d'aide financière qui sera adressé au :

Conseil départemental des Landes
Direction de la Solidarité Départementale
Pôle Social
aides financières aux familles
23, rue Victor Hugo
40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX

Ou par procédure dématérialisée à :

fdaff@landes.fr

■ **Pièces justificatives à joindre obligatoirement à chaque demande :**

1. Une copie intégrale du dernier avis d'imposition.
2. Si des revenus de capitaux mobiliers apparaissent : joindre les attestations bancaires indiquant les montants de l'épargne disponible pour l'évaluation des capacités de mobilisation de cette épargne, prioritairement à la saisine du dispositif.
3. Le dernier avis de taxe foncière pour les propriétaires.
4. Photocopie de facture ou devis concernant la (les) demande(s).

ARTICLE 16 - Les voies de recours

Les décisions prises dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles peuvent faire l'objet d'un recours administratif à l'initiative de l'usager ou du travailleur social instructeur de la demande, dans un délai de 2 mois maximum à compter de la date de la notification de la décision.

Ce recours est à adresser au :

Conseil départemental des Landes
Direction de la Solidarité Départementale
Pôle Social
aides financières aux familles
23 rue Victor Hugo
40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX

En cas de recours administratif, une nouvelle évaluation sociale sera systématiquement demandée au travailleur social pour une nouvelle présentation du dossier en commission.

La réponse donnée après recours administratif est, elle-même, susceptible d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Les courriers adressés aux demandeurs stipulent les modalités de la voie de recours correspondant à la procédure à initier.

CHAPITRE VI – Le paiement des aides

ARTICLE 17 - Les modalités de paiement

Après décision du Président du Conseil départemental, les aides servies dans le cadre de ce fonds sont versées prioritairement au tiers débiteur et subsidiairement aux familles ou à leur représentant légal.

CHAPITRE VII – Les instances d'animation et de décisions du dispositif

ARTICLE 18 - *Les instances d'animation*

Le Comité responsable du Plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées donne son avis sur le règlement départemental d'aides financières aux familles.

Le Conseil Départemental d'Insertion et de lutte contre la précarité donne son avis sur le Programme Départemental d'Insertion et de lutte contre la précarité.

Les six équipes pluridisciplinaires locales suivent la mise en place du Fonds départemental d'aides financières aux familles sur leur territoire respectif et émettent des propositions au Conseil départemental d'insertion et de lutte contre la précarité et au Comité responsable du Plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées.

Un Comité technique et de pilotage du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles se réunit annuellement pour faire le point sur le bilan de l'année précédente, les contributions des différents partenaires et l'application des différentes conventions conclues dans ce cadre. Il associe les services du Département et les représentants des différents partenaires contributeurs.

<u>ARTICLE 19</u> - Les instances de décisions

Le Président du Conseil départemental accorde, ajourne ou rejette l'attribution des prestations et motive sa décision, après avis de Commissions simples *(qui traitent les dossiers dans le cadre des barèmes ci-dessus)* ou de Commissions élargies *(qui traitent les dossiers hors barèmes ou présentant des difficultés particulières).*

Ces commissions sont placées sous l'autorité du Directeur de la Solidarité Départementale et sont composées de professionnels administratifs et techniques du Pôle social du Conseil départemental des Landes.

- - -

Le Fonds départemental d’aides financières aux familles

Les aides à l’insertion

Chiffres du Fonds départemental d'aides financières aux familles

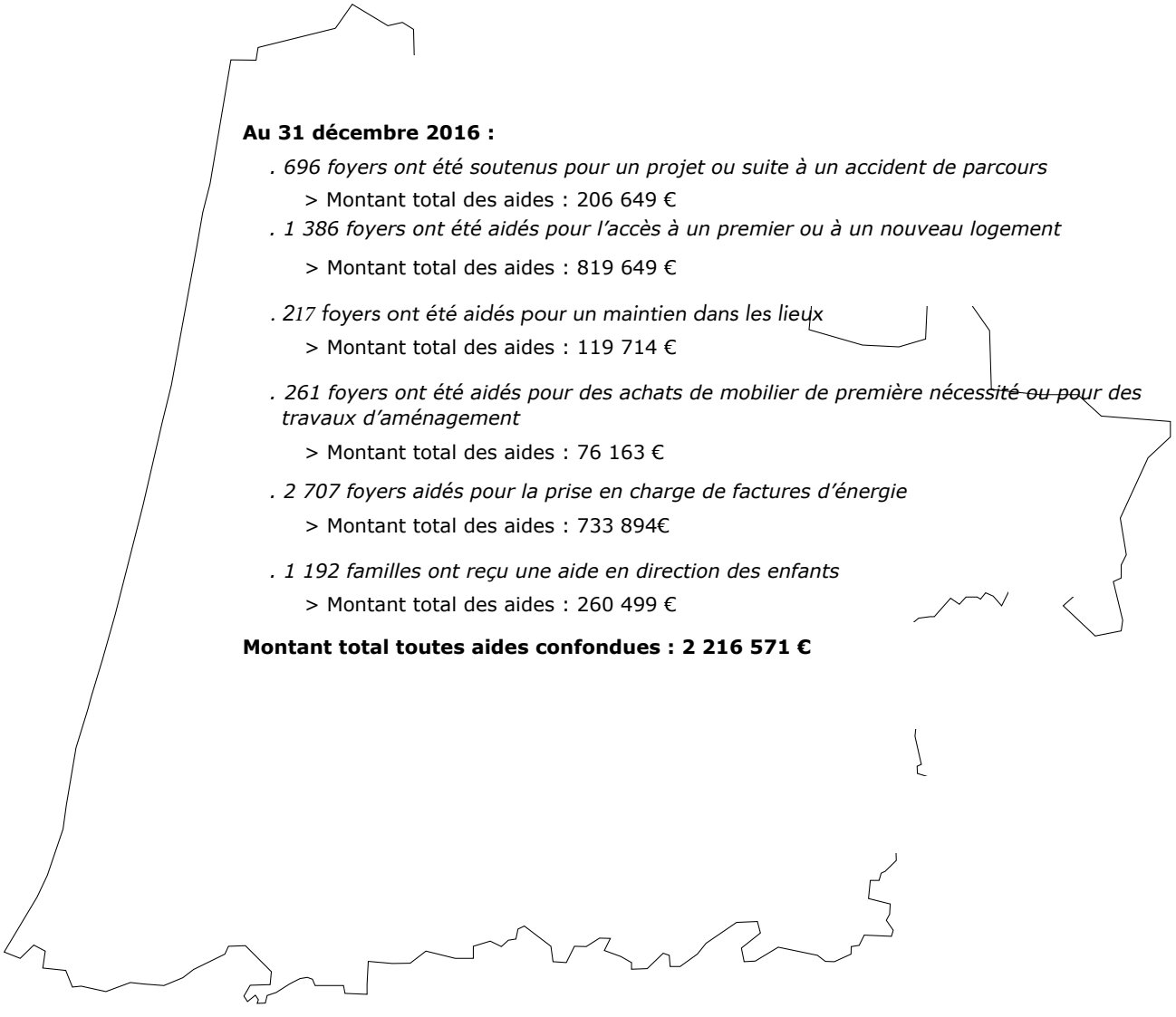

Au 31 décembre 2016 :

. 696 foyers ont été soutenus pour un projet ou suite à un accident de parcours

> Montant total des aides : 206 649 €

. 1 386 foyers ont été aidés pour l'accès à un premier ou à un nouveau logement

> Montant total des aides : 819 649 €

. 217 foyers ont été aidés pour un maintien dans les lieux

> Montant total des aides : 119 714 €

. 261 foyers ont été aidés pour des achats de mobilier de première nécessité ou pour des travaux d'aménagement

> Montant total des aides : 76 163 €

. 2 707 foyers aidés pour la prise en charge de factures d'énergie

> Montant total des aides : 733 894€

. 1 192 familles ont reçu une aide en direction des enfants

> Montant total des aides : 260 499 €

Montant total toutes aides confondues : 2 216 571 €

1 – Caractéristiques des demandes

7 684 dossiers ont été instruits auprès du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit une moyenne de **640** dossiers par mois. En 2015, sur la même période, 8 321 dossiers ont été instruits, soit une moyenne de 693 dossiers par mois.

Un même dossier pouvant comporter plusieurs demandes, le nombre total de demandes du 1er janvier au 31 décembre 2016 est de **13 080** ; ces demandes concernent **5 671** foyers différents. En 2015, sur la même période ont été instruites 12 764 demandes pour 6 134 foyers différents

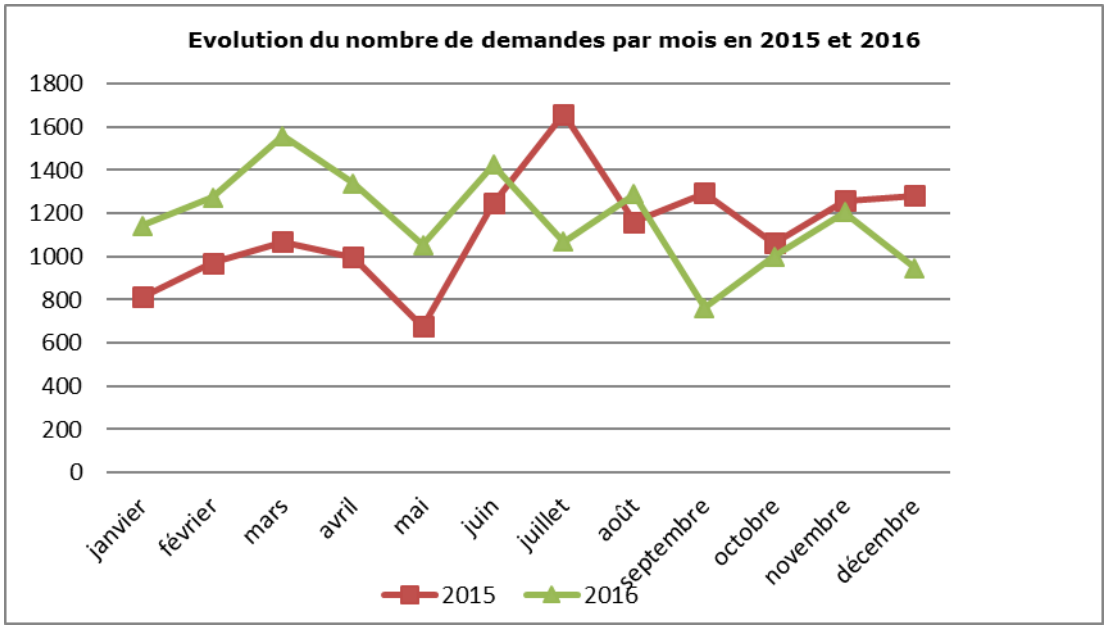

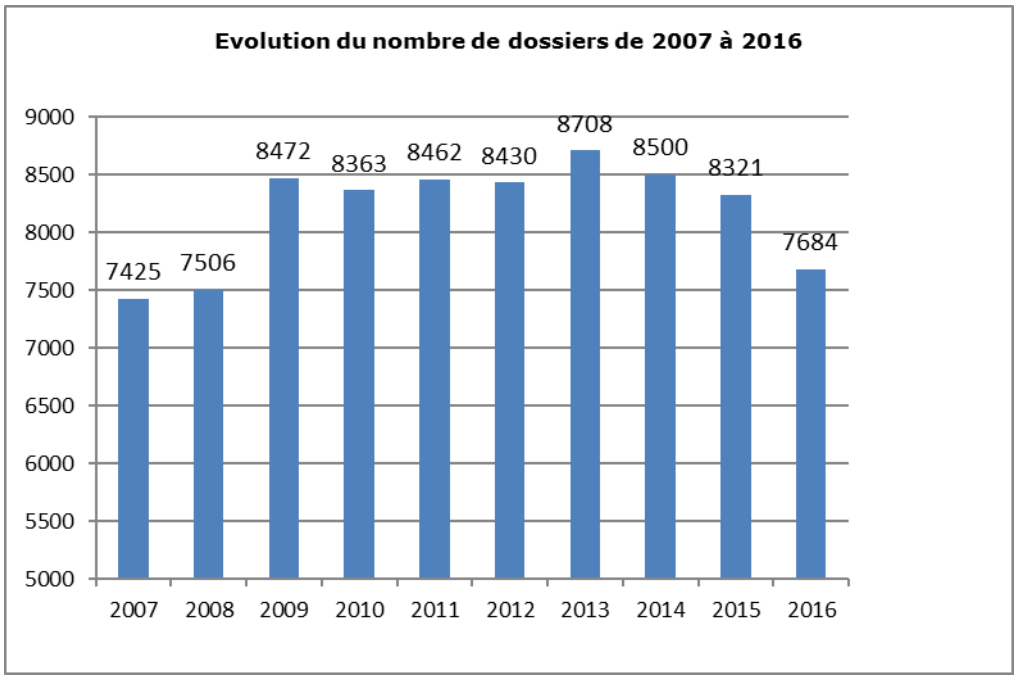

Répartition des demandes par territoire d'intervention

Territoire	Nombre de foyers	Nombre de dossiers	Nombre de demandes
Dax	1 391	1 827	3 222
Parentis en Born	1 303	1 744	2 974
Mont de Marsan	1 107	1 587	2 609
Saint Vincent de Tyrosse	861	1 087	1 901
Hagetmau	687	923	1 539
Villeneuve de Marsan	404	527	835
TOTAL	**5 671***	**7 684**	**13 080**

**Sans doubles comptes, un même demandeur pouvant, dans la même année, déposer plusieurs dossiers*

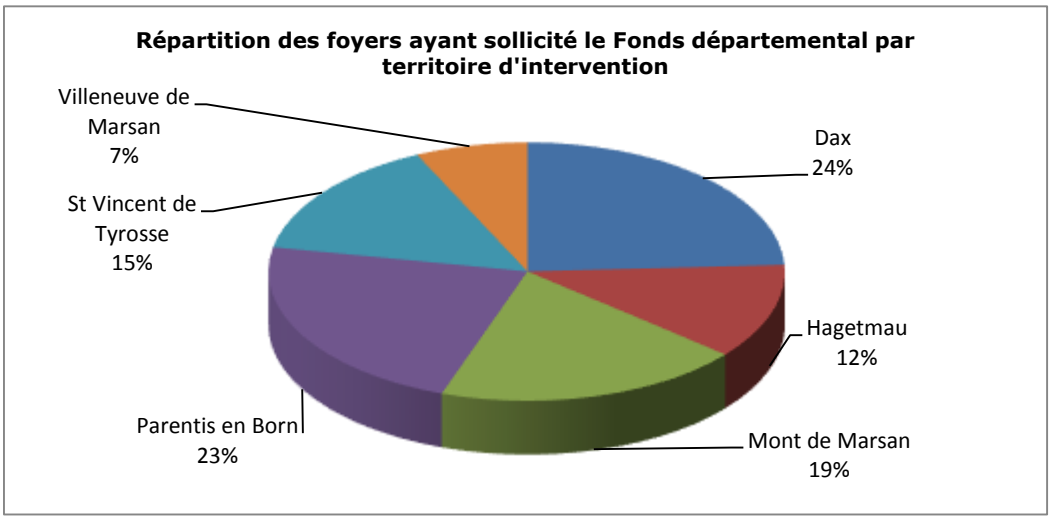

demandeurs hors département : la localisation retenue est celle du futur logement dans les Landes

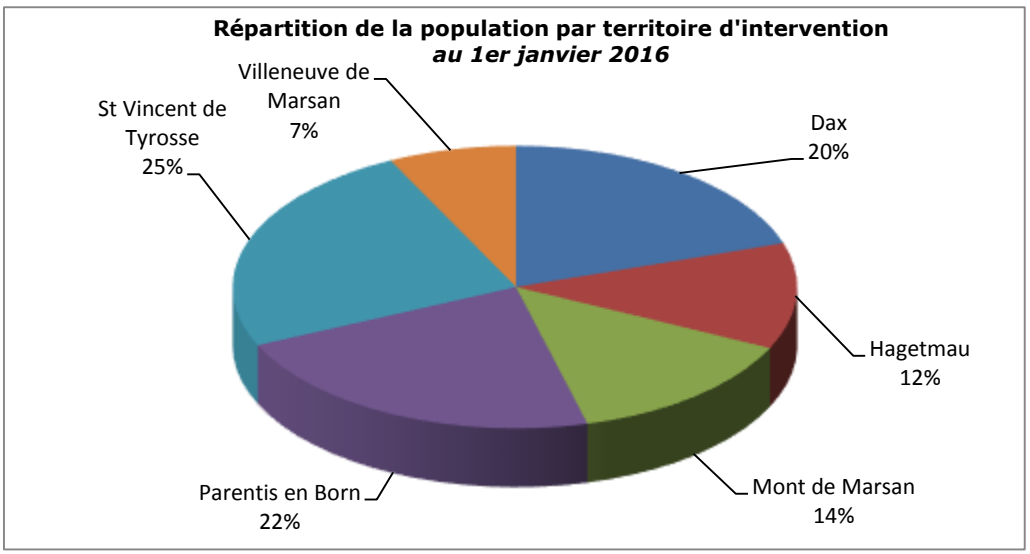

Si le nombre de demandeurs d'une aide financière auprès du Fonds Départemental pour les territoires d'intervention de Parentis-en-Born, Hagetmau et Villeneuve de Marsan est à peu près proportionnel à leurs poids démographiques respectifs, un décalage de plus de cinq points apparaît pour les secteurs de Mont de Marsan et de Saint-Vincent-de-Tyrosse entre le nombre de demandeurs et le nombre d'habitants : alors que 25 % de la population Landaise se concentre sur le Sud du département, seuls 15 % des demandeurs d'une aide financière relèvent de ce secteur ; inversement, 19 % des demandeurs relèvent du territoire de Mont de Marsan qui concentre 14 % des habitants. Dax est dans une position intermédiaire avec un décalage de quatre points.
Ces données sont certainement pour une part à mettre en lien avec la réalité du tissu associatif et institutionnel propre à chaque territoire.

Répartition des demandes par catégories d'instructeurs

Sur les **13 080** demandes instruites **73 %** relèvent des services du Conseil Général (72% en 2015). **27 %** relèvent d'autres organismes (28 % en 2015), soit **3 564** demandes (3 472 en 2015), se répartissant comme suit :

Organismes Instructeurs hors CD 40	Nombre de demandes	%
CCAS DAX	506	14,20%
CAF DES LANDES	417	11,70%
UDAF DES LANDES	402	11,28%
CCAS MONT DE MARSAN	397	11,14%
Association Maison du Logement	325	9,12%
Association LISA	183	5,13%
CCAS ST PAUL LES DAX	162	4,55%
Service social CARSAT	126	3,54%
XLHabitat 40	123	3,45%
Communauté de Communes de Maremne Adour Côte Sud	90	2,53%
Association LA SOURCE	69	Nombre de demandes instruites inférieures à 2%
Centre de gestion des Landes	68	
Association ADAPEI - SESSAD	66	
Centre hospitalier de Mont de Marsan	65	
Association MDL CHRS LA PASSERELLE	60	
Communauté d'Agglomération du Grand Dax	58	
Association BOIS ET SERVICES	39	
CIAS du Marsan	31	
MSA des Landes	28	
ADIL 40	23	
CCAS de Pontonx sur Adour	20	
Association ACCUEIL ET SOLIDARITE	14	
Centre hospitalier de Dax	14	
Association MAISON D'ACCUEIL MAJOURAOU	9	
CADA de Mont de Marsan	9	
CCAS de Morcenx	8	
Association ASAEL	7	
Centre Familial des Landes	7	
Association ADAPEI - SAVS	6	
CCAS de Tarnos	6	
Mission Locale Landaise	5	
Clinique MAYLIS 40	5	
CIGL de Biscarrosse	4	
IME du Centre départemental de l'Enfance	4	
Villeneuve de Marsan	4	
DIVERS (moins de 4 demandes instruites) : CH, associations …	15	

Organismes Instructeurs hors département 40		
MSD BAYONNE 64	22	Total demandes hors département **189** (148 en 2015) soit **5,30 %** des demandes hors CD
CAF DU PAYS BASQUE ET DU SX	17	
ISCIPA 64	13	
MDSI LANGON 33	9	
MDS 65	8	
CCAS SAINT MANDRIER 83	7	
CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC	7	
CD PYRENEES-ATLANTIQUES 64	7	
CCAS MIRAMAS 13	5	
CD GARD 30	5	
CD GERS 32 UTAS NOGARO	5	
Association APASO PARIS	4	
CD HAUTES-PYRENEES 65	4	
MSD ORTHEZ 64	4	
DIVERS (moins de 4 demandes instruites) : divers CD, CH, MSD…	72	
Total	**3 564**	

Eléments relatifs au profil des demandeurs :

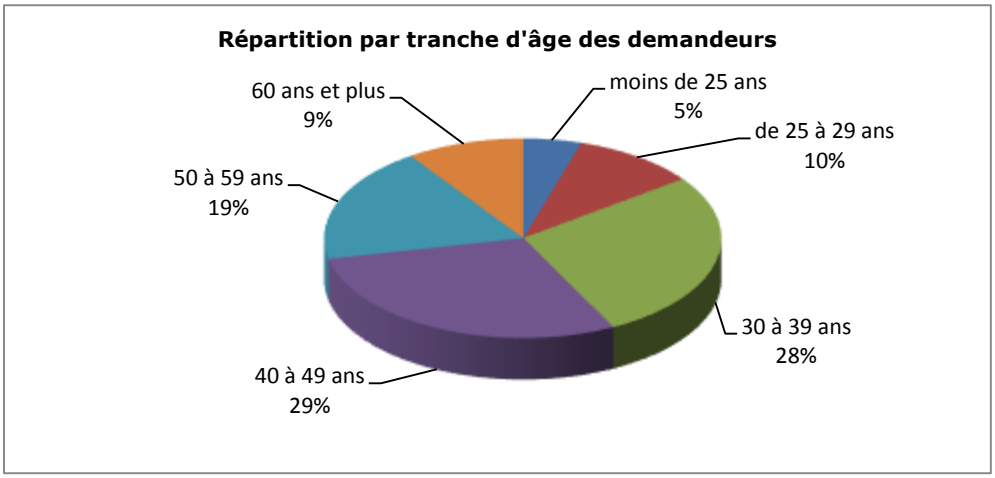

La répartition par tranche d'âge des demandeurs est sensiblement du même ordre que les années précédentes. 57 % des demandeurs se situent dans la tranche d'âge de 30 à 49 ans (56 % en 2015).

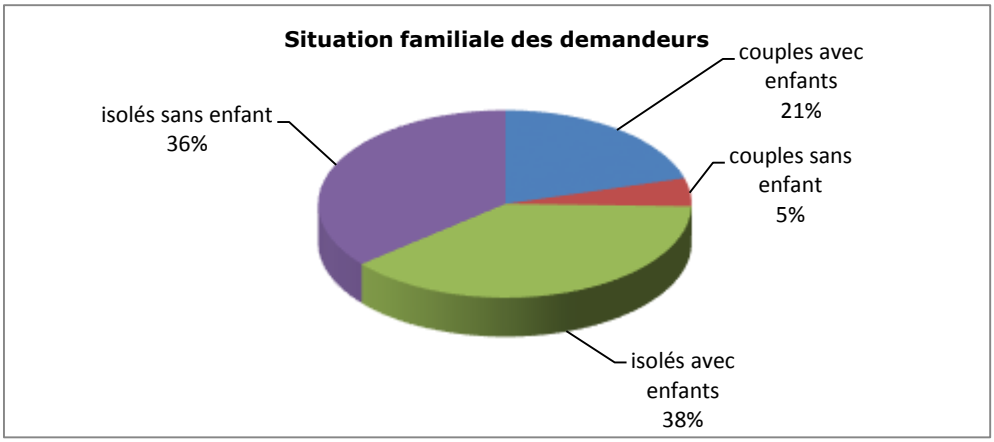

59 % des foyers demandeurs d'une aide financière sont des foyers avec enfants. 38 % des foyers sont monoparentaux (39 % en 2015). Les personnes isolées, avec ou sans enfants, représentent 74 % des foyers ayant sollicité le Fonds Départemental.

Parmi les 5 671 familles ayant sollicité le Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles, **77 %** se situent financièrement **en dessous** du barème d'intervention du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles (78 % en 2015). **23 %** se situent financièrement **au-dessus** du barème d'intervention du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles (22 % en 2015).
5 % des demandeurs sont en situation de cumul d'une activité professionnelle et d'un minima social comme en 2015.

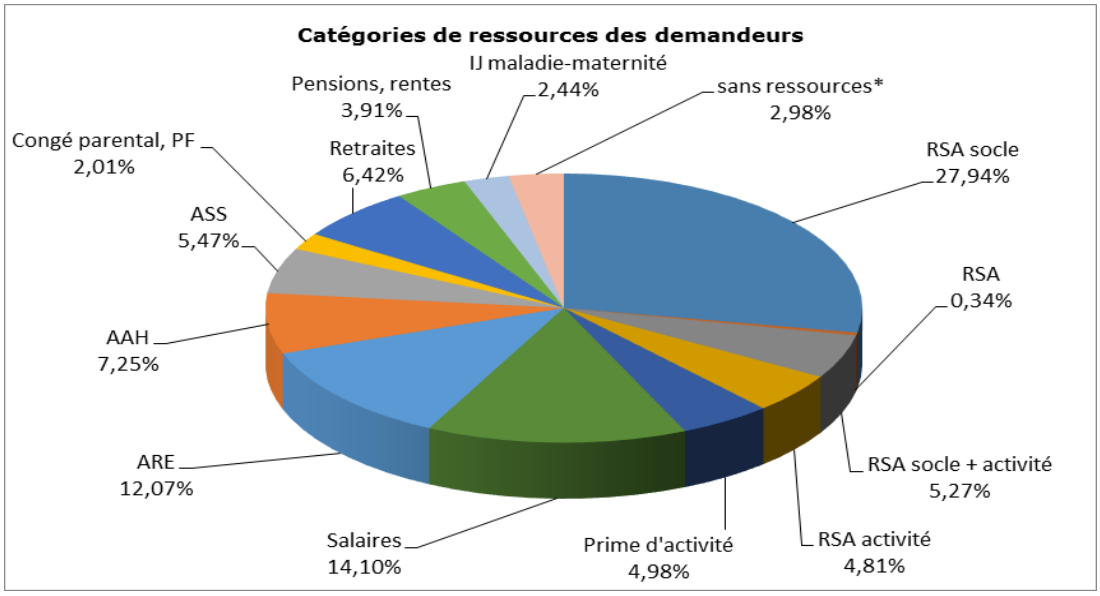

* *au moment de la demande*

Lorsque le foyer présente plusieurs types de ressources, celle qui est retenue prioritairement est le minima social (RSA, ASS, AAH) ; dans les autres cas, est retenue la ressource financière principale du foyer. 52 % des demandeurs perçoivent un minima social : RSA, ASS ou AAH (55 % en 2015). Les bénéficiaires du RSA représentent 38,36 % des demandeurs (43% en 2015). Cette diminution du nombre de bénéficiaires du RSA est la conséquence de la mise en place de la Prime d'activité à compter du 1er janvier 2016 (les notions de RSA socle et RSA activité apparaissent toujours car celles-ci concernent des dossiers dont le traitement couvrait 2015 et 2016 mais aussi parce qu'en début d'année le paramétrage du logiciel et les anciens formulaires de demande d'aides ne prenait pas en compte la prime d'activité), les salariés 14,10 % (15 % en 2015). Les bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) représentent 12,07 % des demandeurs comme en 2015.

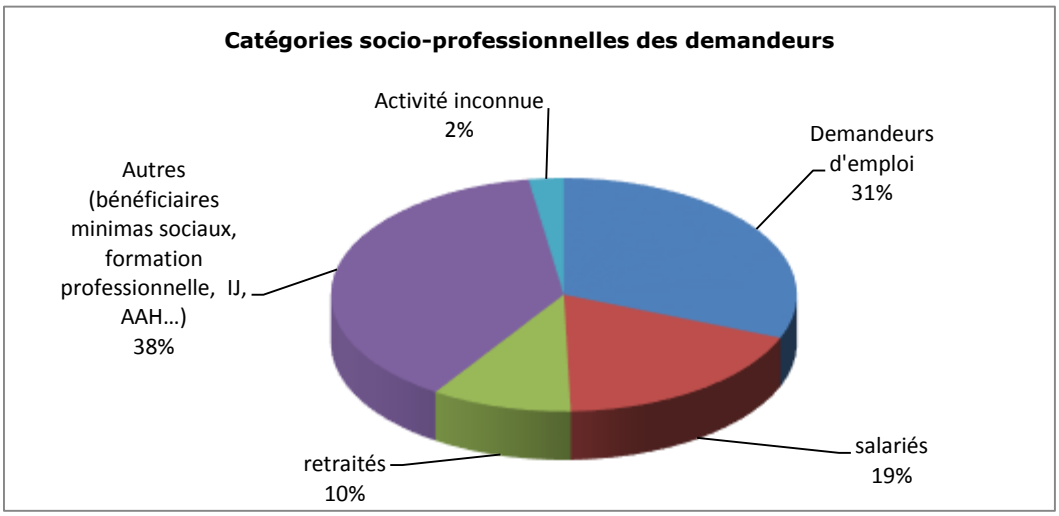

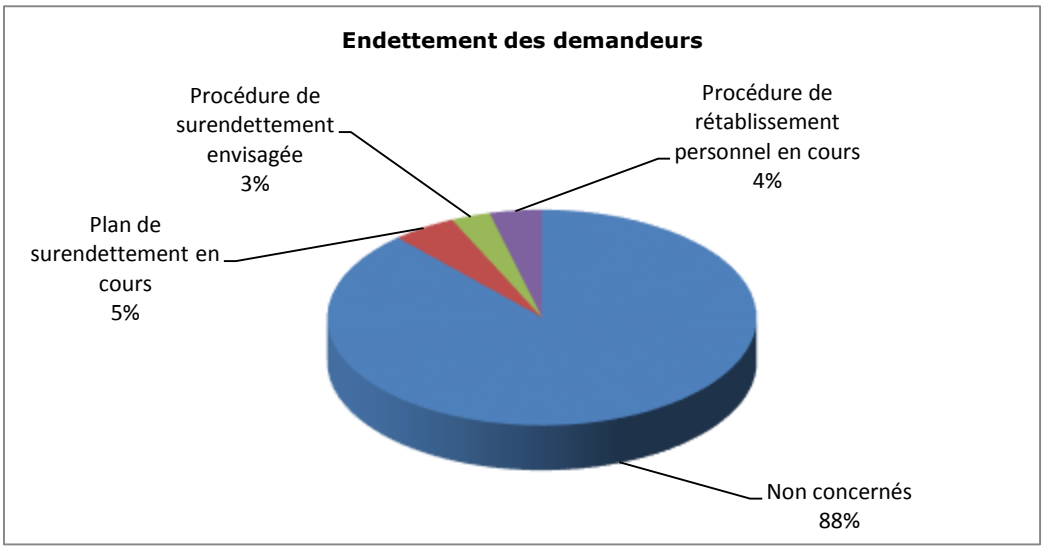

La proportion des procédures de redressement personnel est de 4 % (3 % en 2015).
88 % des demandeurs apparaissent « non concernés » par une procédure de surendettement : il faut préciser que cette catégorie fait l'objet d'une saisie « par défaut » lorsque la notion de surendettement n'est pas renseignée par l'instructeur sur le formulaire de demande d'aide financière. Par ailleurs, cette notion ne signifie pas qu'il n'existe pas de difficultés d'endettement : de nombreux dossiers de demande d'aide financière font état de situations d'endettement que les services sociaux traitent par un accompagnement à la gestion budgétaire ou la mise en place de dispositifs spécifiques.

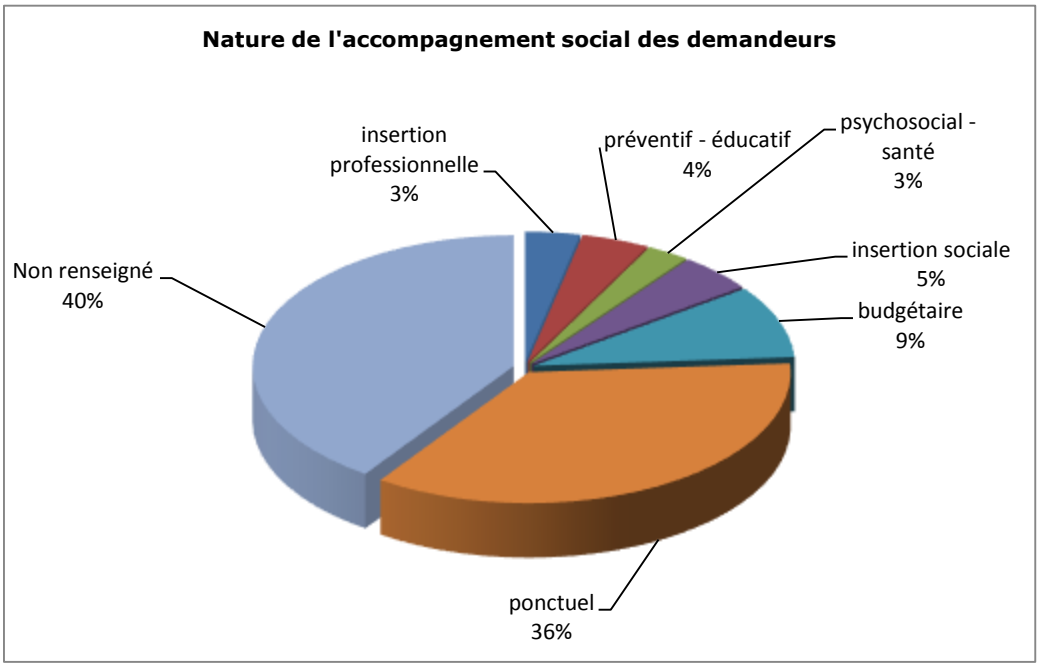

2 – Les réponses

Les dossiers de demandes d'aides financières sont étudiés dans le cadre des deux types d'instances d'attribution du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles: les « commissions simples » et les « commissions élargies ». Les commissions simples se tiennent à un rythme hebdomadaire. Les commissions élargies ont lieu par quinzaine.

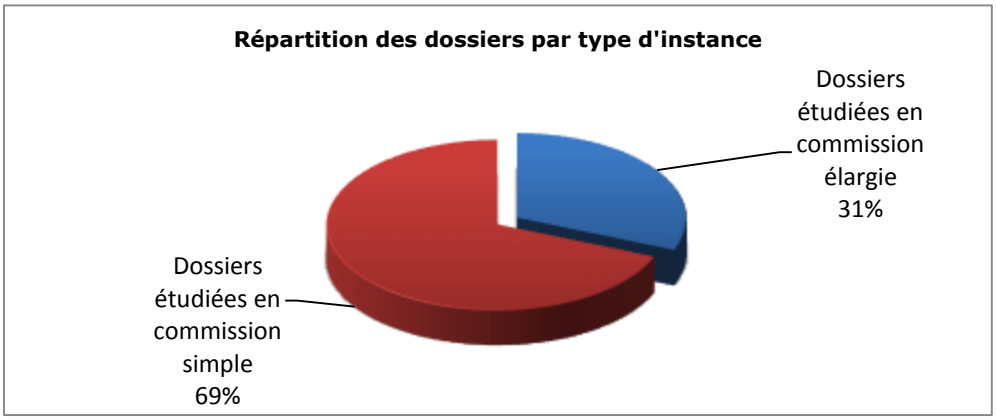

La proportion de demandes étudiées en commission élargie passe de 25 % en 2015 à 31 % en 2016. Cette augmentation s'explique par la nature des demandes d'aides qui relèveraient de la Commission élargie (augmentation des demandes liées à la mobilité, à la réparation ou l'achat de véhicule ou encore au frais d'obsèques) et aussi par le montant demandé, supérieur aux barèmes retenus par le règlement du Fonds départemental. La venue d'une nouvelle ressource pour les foyers (prime d'activité) participe aussi de cette hausse dans la mesure où les barèmes pris en compte sont identiques.

13 834 réponses ont été apportées par les commissions aux **13 080** demandes instruites auprès du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles. Cet écart s'explique par le fait qu'une même demande peut faire l'objet de plusieurs réponses ou passages en instance (ex. : une demande « Énergie » peut entraîner deux réponses : une réponse « validée » pour de l'électricité et une réponse « ajournée » dans l'attente d'une facture d'eau ; les demandes ajournées sont réexaminées en commission pour décision ce qui génère une nouvelle réponse, …).

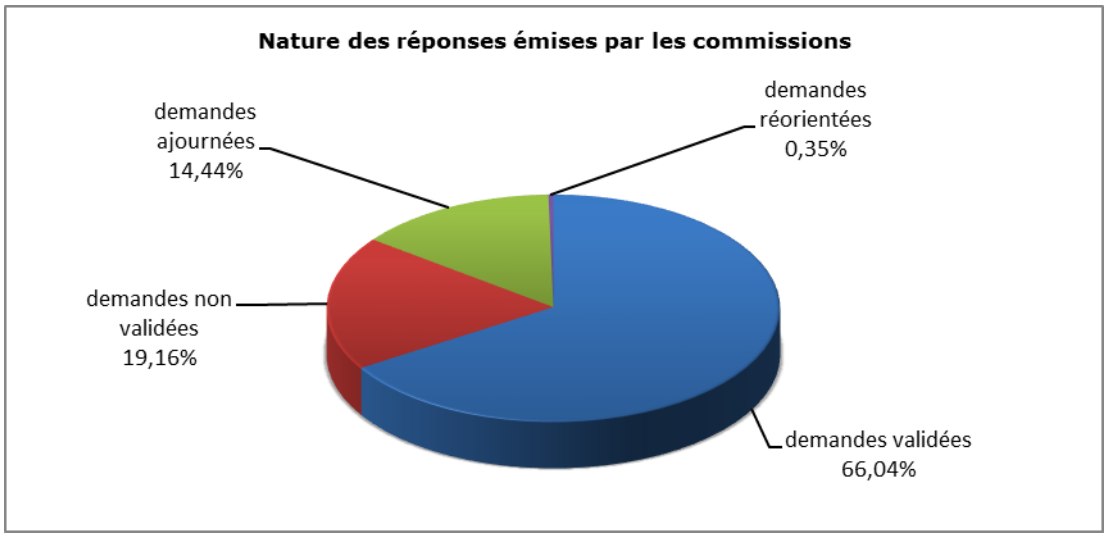

- Les ajournements sont liés :

- aux dossiers présentant un défaut de justificatif,
- aux dossiers pour lesquels sont souhaités des éléments complémentaires relatifs à la situation des demandeurs.
  Lorsque les éléments complémentaires nécessaires à la prise de décision relèvent davantage de précisions liées à l'évaluation de l'instructeur de la demande, une fiche de liaison lui est adressée par mail.

- Les réorientations sont liées :

- à la réorientation interne de dossiers vers le Pôle Protection de l'Enfance ou la Mission Locale (FDAJ) pour les demandes en relevant,

- à la réorientation interne de dossiers vers les adjoints des différents territoires d'action sociale, dans le cadre de demandes ayant fait l'objet de l'envoi de fiches de liaison aux instructeurs pour éléments complémentaires (en amont d'un passage en commission), restées sans réponse.

- Rejets et recours:

les rejets peuvent faire l'objet d'un recours écrit du demandeur. Dans ce cadre, la commission interpelle l'instructeur de la demande d'aide financière par le biais d'une fiche de liaison spécifique, afin que celui-ci apporte d'éventuels éléments complémentaires à la demande de recours. Le travailleur social lui-même est parfois à l'origine du recours.

172 demandes de recours ont été instruites auprès du Fonds Départemental en 2016 (99 demandes en 2015, 73 demandes en 2014), se rapportant à **123** foyers, qui ont donné lieu à un réexamen en commission d'Appel.
La proportion de demandes examinées par la commission d'Appel sur le volume global est de **1,31 %** (0,8 % en 2015).

Les demandes non validées ont augmenté de 4,56 % en 2016 ce qui a entraîné une augmentation des demandes de recours. La plupart des rejets sont dus au niveau de ressources du foyer, supérieur aux plafonds retenus dans le cadre du Fonds départemental. Les modifications des critères d'éligibilité intervenues en 2016 pour l'accès logement ont aussi généré des refus.

3 – Les décisions

5 671 foyers landais ont sollicité l'intervention du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles du 1er janvier au 31 décembre 2016 ; **4 764** foyers ont bénéficié de l'attribution d'une ou plusieurs aides financières (5 457 en 2015 sur 6 134 foyers).

Nombre de décisions prises par catégories d'aides et montants attribués

Catégories d'aides	Nombre de décisions	Nombre de familles	Montants attribués
Accidents de parcours/projets	789	696	206 649,04
Aides à l'installation ①	2 638	1 346	**819 649,92**
Amélioration du cadre de vie	304	261	76 163,47
Energie	**4 298**	**2 707**	733 894,78
Aides en faveur des enfants	2 079	1 192	260 499,20
Maintien dans le logement	218	217	119 714,69
TOTAL	**10 326**	**4 764 ②**	**2 216 571,10**

① Du 1er janvier au 31 décembre 2016, **28** demandes d'aides à l'installation ont été instruites par des demandeurs d'autres départements (20 demandes en 2015). A l'inverse, **2** familles domiciliées dans les Landes ont sollicité une aide pour s'installer dans un autre département (ce type de demande reste à la marge, les demandeurs ayant la possibilité de saisir les FSL des départements dans lesquels ils s'installent).
A noter que la majorité des demandes « hors département » relèvent des départements limitrophes (Pyrénées Atlantiques, Gers, Gironde).

② Ce total n'est pas celui de la colonne, une même famille pouvant émarger dans plusieurs catégories d'aides ; il s'agit du nombre de foyers aidés, toutes catégories confondues, sans doubles comptes.

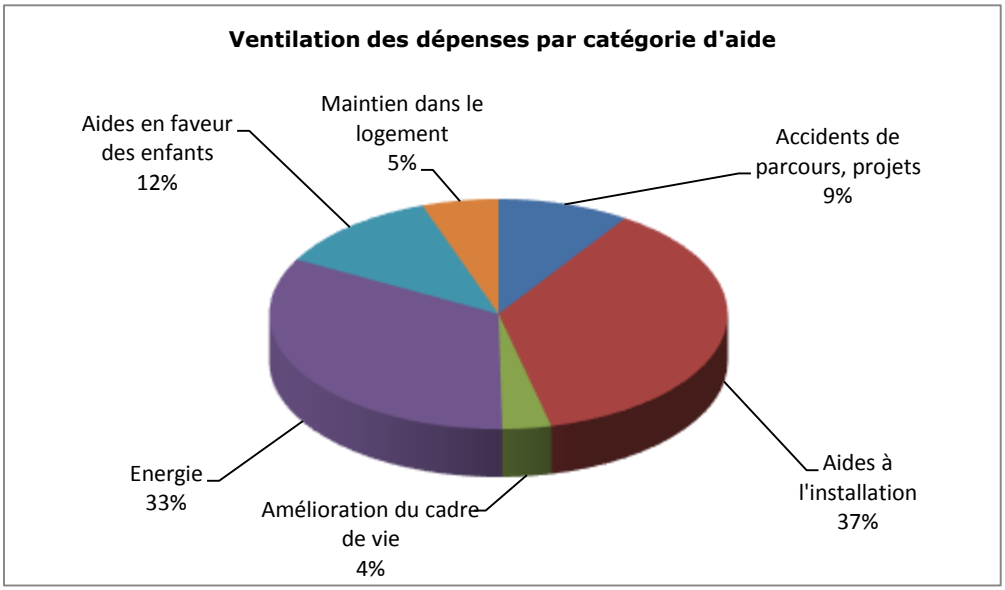

La part des dépenses par catégorie d'aide reste du même ordre qu'en 2015.

Décisions bénéficiaires du RSA / Autres publics

	Public RSA				Autres publics			
Catégories d'aides	**Décisions**	**Familles**	**Montants attribués**	**%**	**Décisions**	**Familles**	**Montants attribués**	**%**
Accès logement	696	368	301 926,04	36,34	1 881	973	**513 039,84**	**37,02**
Accident de parcours	147	127	48 433,93	5,83	565	503	157 539,27	11,37
Aide en faveur des enfants	643	356	103 054,30	12,40	1 492	866	160 818,95	11,61
Amélioration cadre de vie	99	82	31 959,54	3,85	219	190	44 517,16	3,21
Energie	**1 277**	**785**	**304 078,47**	**36,60**	**3 088**	**1 962**	431 605,24	31,15
Maintien logement	61	60	41 363,58	4,98	156	157	78 234,78	5,65
TOTAL	**2 924**	ⓘ **1 278**	**830 815,86**		**7 402**	**3 486**	**1 385 755,24**	

ⓘ Nombre de foyers aidés, toutes catégories confondues, sans doubles comptes. Le cumul des foyers RSA et Autres pourrait ne pas être égal à 4 764 si des foyers aidés à plusieurs périodes dans l'année ont vu leur situation évoluer au titre du RSA (émargent sur les 2 catégories dans ce cas).

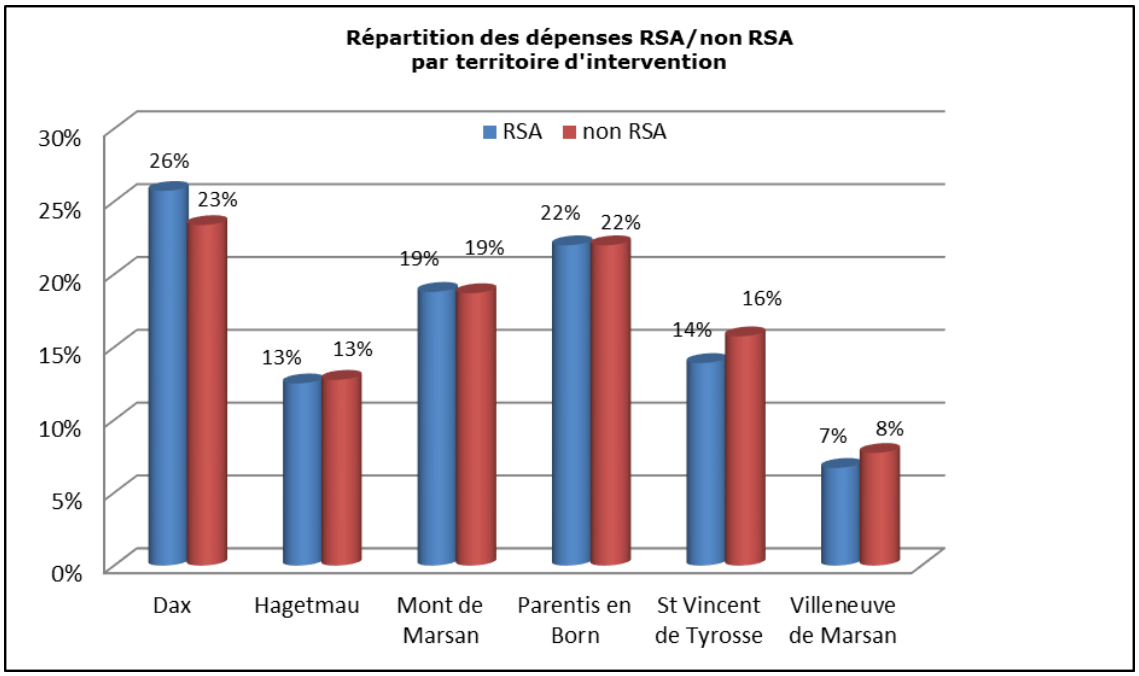

Au 31 décembre 2016 (données quasi « consolidées » Elisa), 7 701 foyers landais relèvent du dispositif RSA (11 251 en 2015), dont :

- 5 939 perçoivent le RSA uniquement (ex RSA socle)
- 1 762 perçoivent le RSA et la prime d'activité

Par ailleurs, 13.343 foyers landais perçoivent la prime d'activité sans le RSA contre 3 334 foyers qui percevaient en 2015 le RSA activité uniquement.

1 278 foyers relevant du dispositif RSA ont bénéficié du 1er janvier au 31 décembre 2016 d'une ou plusieurs interventions du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles. Ils représentent **26,83 %** de l'ensemble des bénéficiaires (49,7 % en 2015)**.** Cette baisse est la conséquence de la mise en place de la Prime d'activité à compter du 1er janvier 2016 visant à encourager l'activité et soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes et remplaçant le RSA activité.

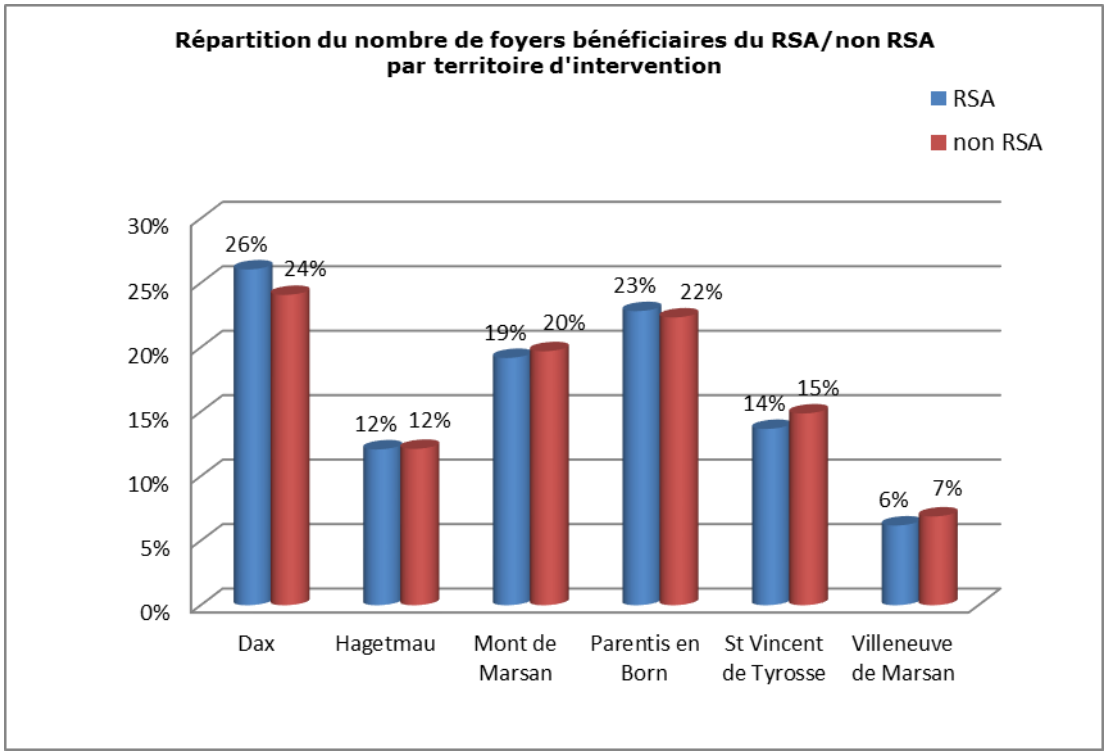

Caractéristiques des décisions

Les aides accordées sont réparties en six domaines d'intervention principaux : aides à l'énergie, aides en faveur des enfants, aides à l'installation, aides aux accidents de parcours de vie et projets, aides au maintien dans le logement et amélioration du cadre de vie.

Certaines décisions font l'objet d'une mise en paiement immédiate après le passage du dossier en instance, d'autres font l'objet d'accords de principe, la mise en paiement intervenant à réception des justificatifs attendus. Cet écart entre la date de décision et la date de paiement pour certaines aides explique la différence entre le montant attribué (2 216 571,10 €) et le montant consommé (2 145 773,98 €) en 2016.

Tout accord de principe est soumis à une durée de validité de la décision, précisée dans les courriers informant le demandeur, l'instructeur de la demande et le destinataire financier de l'aide quand il est connu. A l'issue de la date indiquée, la prise en charge est annulée.

La durée moyenne de validité d'une décision est de **4 mois** (12 mois pour ce qui concerne les aides en faveur des enfants pour lesquelles sont attendus des titres de recette des Trésoreries : cantine scolaire, centres de loisirs, garderie périscolaire, etc…).

Les aides liées au logement (aides à l'installation, aides à l'amélioration du cadre de vie, aides au maintien dans les lieux et aides à l'énergie) représentent **72 %** des décisions (73 % en 2015).

Les aides à l'installation constituent le poste de dépense le plus important avec **37 %** des montants attribués (36,5 % en 2015).
Le montant moyen d'une aide à l'installation est de **609 €** par foyer (643 € en 2015). Le montant moyen d'une aide à l'énergie, deuxième poste de dépense du Fonds Départemental, est de **271 €**. Il s'élevait en 2015 à 262 €.

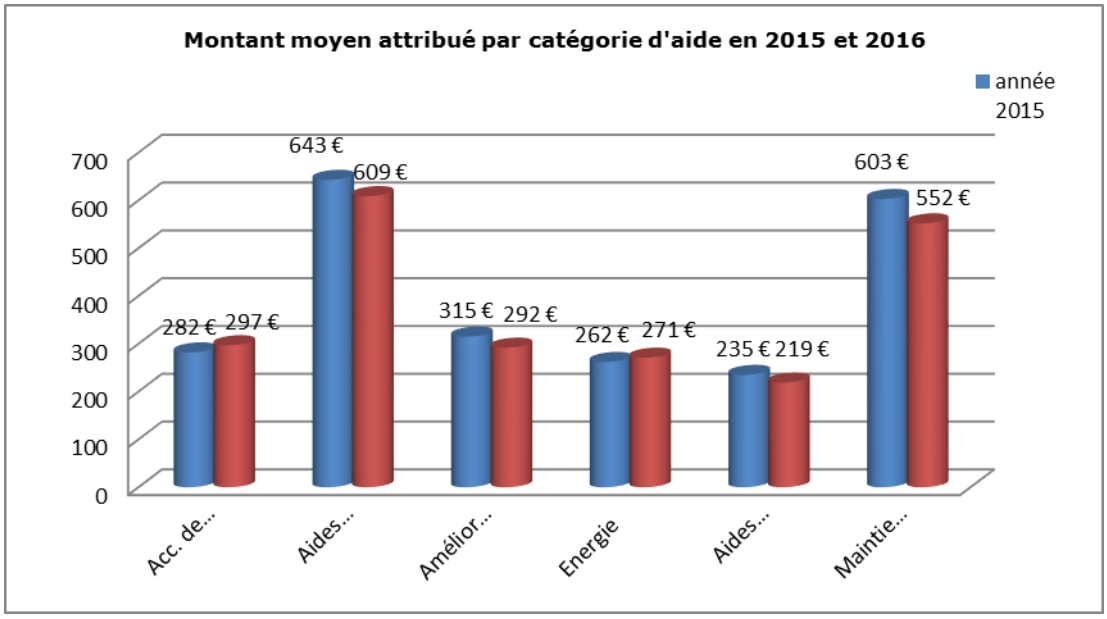

La diminution du montant moyen attribué est, en principe, liée à la baisse du nombre de dossiers sur l'ensemble du territoire. Cependant, le nombre de demandes étant supérieur en 2016 comparé à 2015 (13080 en 2016 contre 12764 en 2015), cette explication n'est pas exhaustive.

S'agissant des aides à l'installation, la diminution constatée pourrait aussi être le résultat de l'augmentation des rejets concernant les frais d'ouverture de compteur, suite aux dispositions mises en place par les fournisseurs d'énergie pour les bénéficiaires des minima-sociaux (2 962,65 € dépensés sur ce poste en 2016 contre 6 931,98 € en 2015), cumulée aux modification des critères d'éligibilité intervenus en 2016 sur le règlement départemental.

Les catégories Accident de parcours et Energie sont les seules catégories d'aides où on constate une légère augmentation du montant moyen attribué. Cela s'explique par l'augmentation des demandes d'aides liées à la mobilité, à l'achat ou à la réparation de véhicule (arrêt de l'APRE en 2016) et, pour l'énergie, à la hausse des aides pour l'achat de bois de chauffage, le remplissage de cuve de fioul ou pour le chauffage électrique.

Budget du Fonds

Pour l'année 2016, le budget du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles s'élève à **2 956 000** €.

Outre les aides individuelles en direction des familles, les lignes budgétaires du Fonds Départemental intègrent une enveloppe spécifique à la prise en charge de diagnostics

dans le cadre du dispositif « Habiter mieux » et une autre relative au dispositif « Action Prévention Energie ».

Au 31 décembre 2016 les dépenses engagées représentent un total consommé* de **2 145 773,98 €** (2 568 024,11 € en 2015), dont :

- **8 000 €** versés à SOLIHA LANDES dans le cadre du dispositif « Action Prévention Energie »,
- **30 000 €** versés à SOLIHA LANDES dans le cadre de la prise en charge de diagnostics liés au dispositif « Habiter mieux ».

Soit **73,35 %** de l'enveloppe annuelle.

**le montant consommé est différent du montant total des décisions en raison du mécanisme des accords de principe émis dans le cadre du Fonds Départemental, dont le règlement intervient postérieurement à la décision initiale, à réception des justificatifs attendus.*

Le montant moyen des sommes mandatées est de **178 814 €** par mois (214 002 € en 2015). Les mandatements s'effectuent selon un rythme hebdomadaire, leur montant moyen étant de **41 264,88 €** par semaine (49 385,08 € en 2015).

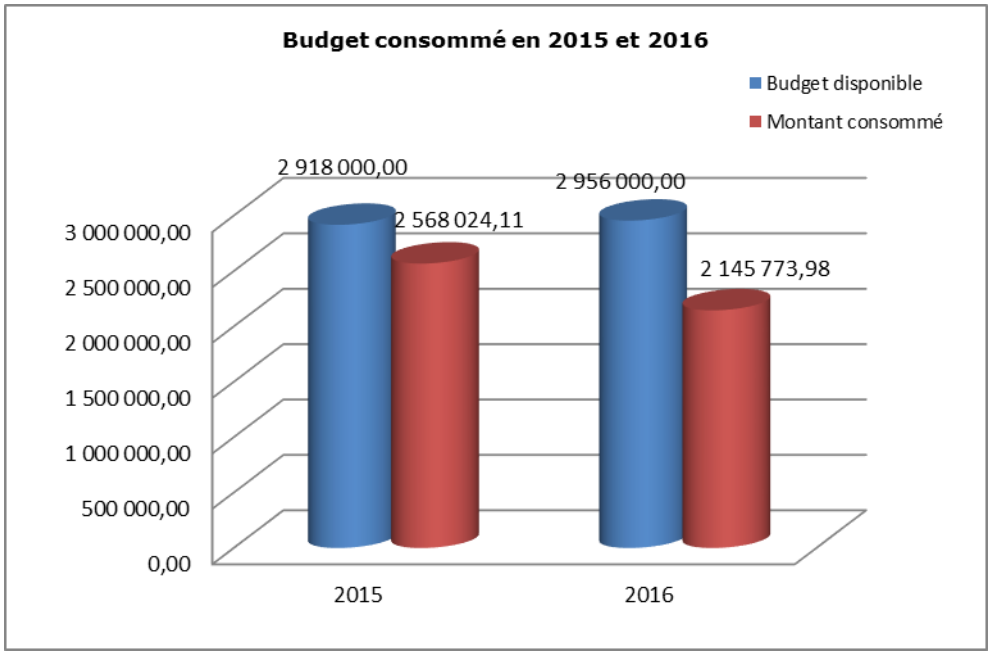

Observation : Le montant consommé en 2015 est inférieur à 2014 de 349 477,62 € compte-tenu du nombre de semaines de mandatement en janvier 2014 (7 semaines) et en janvier 2015 (4 semaines) ainsi que du changement de version du logiciel effectué en avril 2015 qui a généré une indisponibilité temporaire.

En conclusion,

L'année 2016 a vu la mise en place de la Prime d'activité. Remplaçant le RSA activité et la prime pour l'emploi, elle a concerné un nombre de foyers plus important et modifié les critères de répartition entre les publics bénéficiant du Fonds départemental d'aides financières aux familles. N'étant pas considérée comme un minima social, contrairement au RSA activité, les foyers bénéficiaires de la seule prime d'activité ne sont plus comptabilisés avec les foyers RSA.

Du fait des délais liés au paramétrage nouveau des ressources prises en compte sur le logiciel de gestion (nécessité de création de la ressource prime d'activité en remplacement du RSA activité avec coexistence des deux pendant un temps dans la

gestion des dossiers) et de l'utilisation des anciens formulaires de demandes d'aide où cette ressource n'apparaissait pas, l'année 2016 ne permet pas encore d'évaluer pleinement son impact sur le Fonds.

Néanmoins, générant pour certains foyers de nouveaux droits et de nouvelles ressources, la prime d'activité a augmenté le nombre de dossiers étudiés en commission élargie pour dépassement du barème de ressources.

Si le nombre de dossiers instruits auprès du Fonds Départemental en 2016 est en baisse par rapport à l'année précédente (7 684 dossiers instruits en 2016, 8 321 dossiers instruits en 2015), le volume des demandes est lui en légère hausse (13.080 contre 12.764). Ce constat pourrait être le signe que les personnes sollicitant le Fonds sont en plus grande précarité (plus d'aides par dossier). Cet indicateur est à suivre pour en évaluer les conséquences à plus long terme.

Les bénéficiaires du RSA représentent 26,83 % des foyers aidés (49,7 % en 2015) et sont concernés par 37,48 % des dépenses (46 % en 2015).

59 % des foyers aidés sont des familles avec enfants (61 % en 2015).
77 % des demandeurs se situent dans le barème d'intervention du Fonds départemental d'Aides Financières aux Familles (78 % en 2015).

Toutes aides confondues, le montant moyen attribué par foyer du 1er janvier au 31 décembre 2016 est de 465 € (481 € en 2015). Cette moyenne varie de 609 € pour les aides à l'installation à 219 € pour les aides en faveur des enfants.

5 671 foyers ont sollicité le Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit 3,2 % de foyers Landais*.
4 764 d'entre eux ont bénéficié d'une aide financière, soit 2,7 % de la population Landaise *.

**données INSEE recensement 2013 nombre de ménages dans les landes 176 405.*

Détail des interventions du 1er janvier au 31 décembre 2016

catégorie	Libellé produit intervention	Nb de foyer	Nb de décisions	Montant attribué
Accès logement	Accès logement - 1er mois de loyer	691	693	219 809,15
Accès logement	Accès logement - Dépôt de garantie (1 mois)	1 287	1 304	502 939,80
Accès logement	Accès logement - Frais compteurs	139	255	2 962,65
Accès logement	Accès logement - Frais d'agence	143	144	49 087,51
Accès logement	Accès logement - Frais de déménagement	107	110	28 019,47
Accès logement	Accès logement - Multirisques habitation	130	132	16 831,34
Accès logement	**Global :**	**1 346**	**2 638**	**819 649,92**
Accident de parcours	Accidents de parcours - Aides à la mobilité	48	49	15 191,06
Accident de parcours	Accidents de parcours - Aides à la vie quotidienne	223	234	41 257,65
Accident de parcours	Accidents de parcours - Aides alimentaires	62	70	11 564,82
Accident de parcours	Accidents de parcours - Aides véhicules	185	202	73 423,98
Accident de parcours	Accidents de parcours - Autres	71	75	16 656,92
Accident de parcours	Accidents de parcours - Frais d'obsèques	29	31	19 534,31
Accident de parcours	Accidents de parcours - Insertion professionnelle	6	6	1 600,00
Accident de parcours	Accidents de parcours - Multirisques habitations	55	56	7 052,57
Accident de parcours	Accidents de parcours - Un loyer courant	65	66	20 367,73
Accident de parcours	**Global :**	**696**	**789**	**206 649,04**
Aide en faveur des enfants	Aides en faveur des enfants - Accueil périscolaire, Etude	103	144	4 144,63
Aide en faveur des enfants	Aides en faveur des enfants - Activités extra scolaires	145	185	25 508,82
Aide en faveur des enfants	Aides en faveur des enfants - Aide à la vie quotidienne	550	594	138 657,87
Aide en faveur des enfants	Aides en faveur des enfants - Aide alimentaire	143	155	30 940,79
Aide en faveur des enfants	Aides en faveur des enfants - Autre	22	25	4 147,51
Aide en faveur des enfants	Aides en faveur des enfants - Cantine (50%)	549	812	45 746,23
Aide en faveur des enfants	Aides en faveur des enfants - Centres de loisirs (ALSH)	126	164	11 353,35
Aide en faveur des enfants	**Global :**	**1 192**	**2 079**	**260 499,20**
Amélioration cadre de vie	Amélioration cadre de vie - Mobilier 1ère nécessité	258	301	75 221,78
Amélioration cadre de vie	Amélioration cadre de vie - Travaux aménagement	3	3	941,69
Amélioration cadre de vie	**Global :**	**261**	**304**	**76 163,47**
Energie	Energie - Autre	18	18	3 114,90
Energie	Energie - Bois	60	65	15 871,03
Energie	Energie - Eau	1 534	1 679	257 093,88
Energie	Energie - Electricité	1 702	1 791	327 186,23
Energie	Energie - Electricité Chauffage	268	268	45 145,47
Energie	Energie - Fioul	31	32	8 726,09
Energie	Energie - Gaz	422	438	76 403,15
Energie	Energie - Téléphone	7	7	354,03
Energie	**Global :**	**2 707**	**4 298**	**733 894,78**
Maintien logement	Maintien logement - Impayé de loyer (2 mois)	217	218	119 714,69
Maintien logement	**Global :**	**217**	**218**	**119 714,69**
	Nombre :	**4 764**	**10 326**	**2 216 571,10**

Aides financières à l'insertion accordées aux bénéficiaires du RSA du 1/01/2016 au 31/12/2016

Catégorie d'aide	Nature des interventions	Nombre de foyers aidés	Nombre d'aides	Montant attribué en €
Mobilité	Achat moyen de locomotion	71	72	43 431,90
	Assurance moyen de locomotion	17	17	4 777,02
	Déplacement hébergement (agriculteurs)	0	0	0
	Permis de conduire	35	35	20 839,00
	Réparation moyen de locomotion	134	144	56 464,27
	Transport	4	4	1 165,00
	TOTAL	**261**	**272**	**126 677,19**
Porteurs de projets	Achat de fournitures	2	2	619,00
	Accompagnement porteurs de projet	0	0	0
	Création d'entreprise	1	1	700,00
	Réalisation de projets	1	1	500,00
	Divers	3	4	1 600,00
	TOTAL	**7**	**8**	**3 419,00**
Formation	Achat de fournitures	2	2	259,90
	Aide individuelle à la formation	10	10	5 228,23
	Frais de formation	11	11	3 249,28
	TOTAL	**23**	**23**	**8 737,41**
	TOTAL GENERAL	**291**	**303**	**138 833,60**

L’aide alimentaire

L'aide alimentaire

- Sur l'ensemble du département, l'aide alimentaire est assurée par :
  . les CCAS ou CIAS
  . la Banque alimentaire
  . sur plusieurs cantons par les Restos du Cœur, le Secours Populaire, le Secours Catholique et la Croix Rouge

  . les épiceries sociales
  . les jardins familiaux

- 4 604 usagers ont bénéficié d'une aide alimentaire

- 978 foyers ont eu des frais alimentaires ou de vie quotidienne pris en charge par le Fonds départemental d'aide aux familles pour un montant de 222 421 €

- 549 foyers ont eu des frais de cantine ou demi-pension pris en charge par le Fonds départemental d'aide aux familles pour un montant de 45 746 €

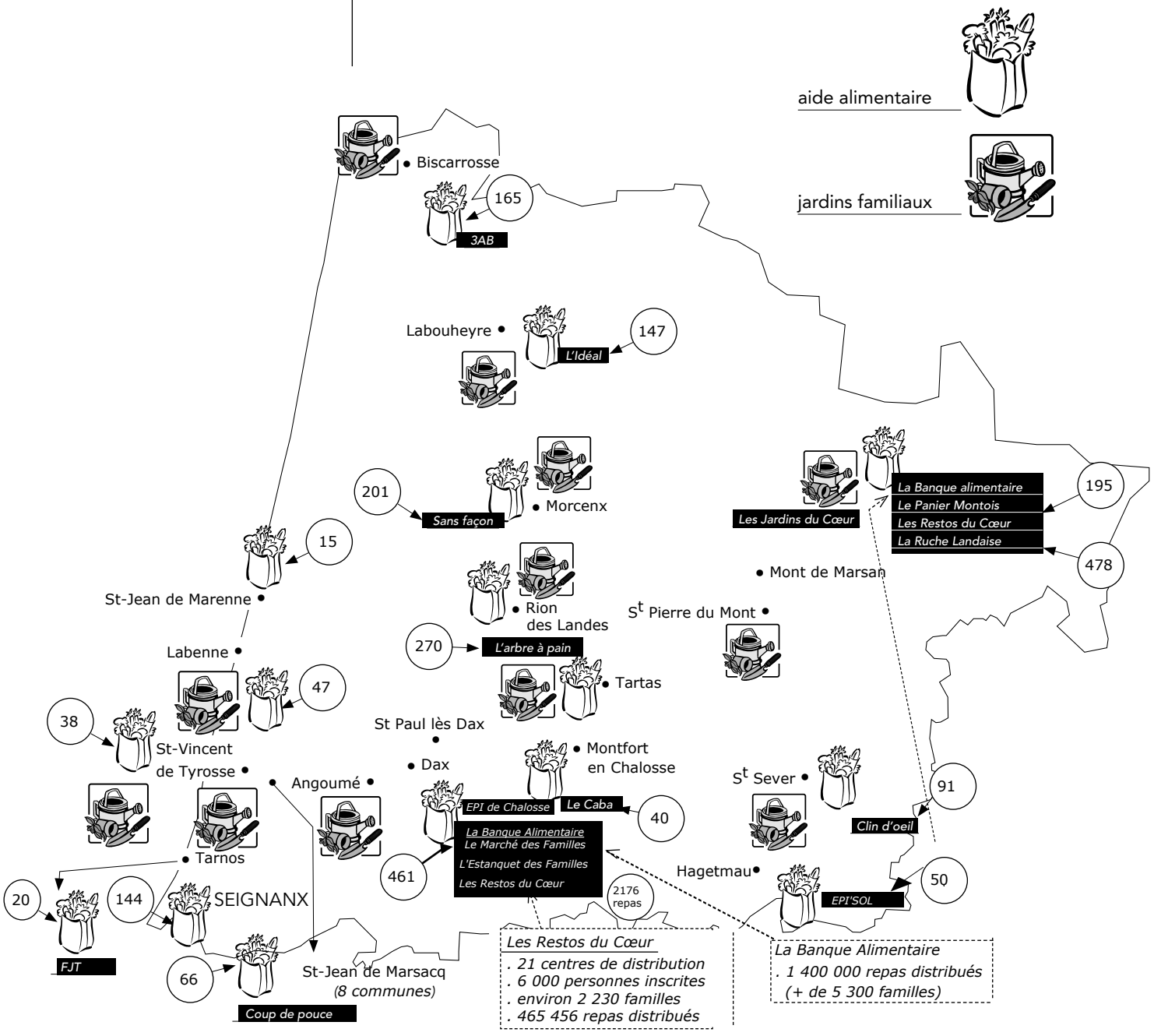

L’aide à la mobilité

La mobilité

• Divers territoires du Département sont en réflexion sur le traitement des freins à l'insertion liés à la mobilité. Des projets ont vu le jour en 2015, tel celui de l'installation du garage solidaire « l'Atelier de l'Avenir » à Mont-de-Marsan et une plateforme mobilité s'est finalisé en 2016 sur le territoire Grand Sud.

• 3 255 bénéficiaires d'aides à la mobilité, tous opérateurs confondus.

• 494 foyers ont eu des frais concernant la mobilité pris en charge par le Fonds départemental d'aide aux familles pour un montant de 215 292 €

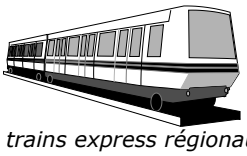

trains express régionaux

T.E.R.

Avec la carte Sésame :
. depuis le 01/09/2005, gratuité sur 20 trajets sur le réseau ferroviaire aquitain
. 2 732 cartes délivrées en 2016

PERMIS DE CONDUIRE

. 13 prises en charge

www.covoituragelandes.org

EXPRESS ligne

Trajet : 2 €

Biscarrosse

association

AET

. 2 cyclomoteurs
. 3 personnes aidées

BOIS ET SERVICES

. Atelier code de la route : 34 personnes
. 11 scooters
. 20 personnes aidées

LANDES PARTAGE

. transport social : 1 657 personnes
. déménagements : 62

Pouydesseaux

association

ARDITS

. 13 scooters
. 14 personnes aidées

Mont de Marsan

GARAGE SOLIDAIRE

Atelier de l'Avenir
114 familles soutenues

association (93)

A.L.P.C.D.

. 108 jeunes aidés pour le permis de conduire
. 50 codes obtenus
. 69 permis obtenus

association (34)

A.L.P.C.D.

Installée fin 2004

Saint Paul lès Dax

Dax

Angoumé

PLATEFORME MOBILITÉ

SEIGNANX

Tarnos

SCIC LANDES

. 3 voitures
. 8 scooters
. 2 vélos électriques
35 personnes aidées

LE RESEAU XL'R

XL'R, le réseau de bus interurbains, a connu en 2013 une hausse de fréquentation de 6 %. Depuis son lancement en 2009, il a transporté près de 900 000 voyageurs.

Le réseau XLR' compte 11 lignes régulières en hiver (et 13 en été) exploitées par la RDTL au **tarif unique de 2 euros** le trajet tous les jours, **15 euros** le carnet de 10 voyages valable du lundi au samedi et les dimanches et jours fériés en période estivale, **30 euros** l'abonnement mensuel ainsi que la tarification sociale sont valables tous les jours de la semaine.

La gratuité est accordée aux bénéficiaires :

- du Revenu de Solidarité Active, sur présentation d'une **attestation de paiement** délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales ou téléchargeable sur le site internet www.caf.fr, ou par la Mutualité Sociale Agricole. Sur cette attestation figurent les membres du foyer. Une carte de gratuite sera délivrée à la personne qui la demande et éventuellement, si elle le précise, à son conjoint. Il ne sera en revanche pas délivré de carte de gratuité pour les enfants
- de l'Allocation Adulte Handicapé, sur présentation d'une attestation de paiement
- du Fonds de Solidarité, sur présentation d'une attestation de paiement
- aux personnes malvoyantes.

Afin d'obtenir la carte de gratuité, les usagers doivent se présenter munis du justificatif de leur situation directement à l'un des trois guichets RDTL :

- Bayonne – Téléphone : 05.59.55.17.59
- Dax –Téléphone : 05.58.56.80.80
- Mont de Marsan –Téléphone : 05.58.05.66.00.

Site RDTL : www.rdtl.fr

▪ Liste des lignes

Ligne 1 : Dax/Mont-de-Marsan
Ligne 2 : Hagetmau/Mont-de-Marsan
Ligne 3 : Hagetmau/Dax
Ligne 4 : Saint-Sever/Dax
Ligne 7 : Dax/Soustons/Capbreton/Bayonne
Ligne 11 : Sanguinet/Biscarrosse/Ychoux
Ligne 13 : Mimizan/Labouheyre
Ligne 22 : Mugron/Mont-de-Marsan
Ligne 23 : Leon/Castets/Dax
Ligne 26 : Biarrotte/Bayonne
Ligne 28 : Amou/Orthez

WWW.COVOITURAGELANDES.FR

A l'initiative du Conseil départemental des Landes, le site www.covoituragelandes.fr facilite gratuitement la mutualisation de trajets sur l'ensemble du territoire départemental.
Ces trajets peuvent être quotidiens (déplacements domicile/travail), occasionnels (covoiturage évènementiel, loisirs, …), hebdomadaires, …

Après la création d'un compte personnel, l'internaute peut déposer des propositions de trajet et consulter les coordonnées d'autres covoitureurs. De multiples fonctionnalités du site permettent de répondre aux mieux aux besoins de déplacements des Landais (agenda culturel, constitution d'équipages de covoitureurs, dépôts d'avis, carte des aires de covoiturage, etc) et sans aucun frais de service.

Cet outil combine une plate-forme Internet et un standard téléphonique pour les personnes n'ayant pas accès à Internet. Le numéro indigo **0 820 820 138** (0,12 € / min TTC à partir d'un poste fixe) est disponible du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et favorise ainsi la mise en relation.

Afin de faciliter le stationnement des covoitureurs, 16 aires de covoiturage (dont les localisations sont précisées sur le site) existent sur le département.

Les actions spécifiques

LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DONT LES PARENTS SONT BENEFICIAIRES DU RSA AU 31/12/2016

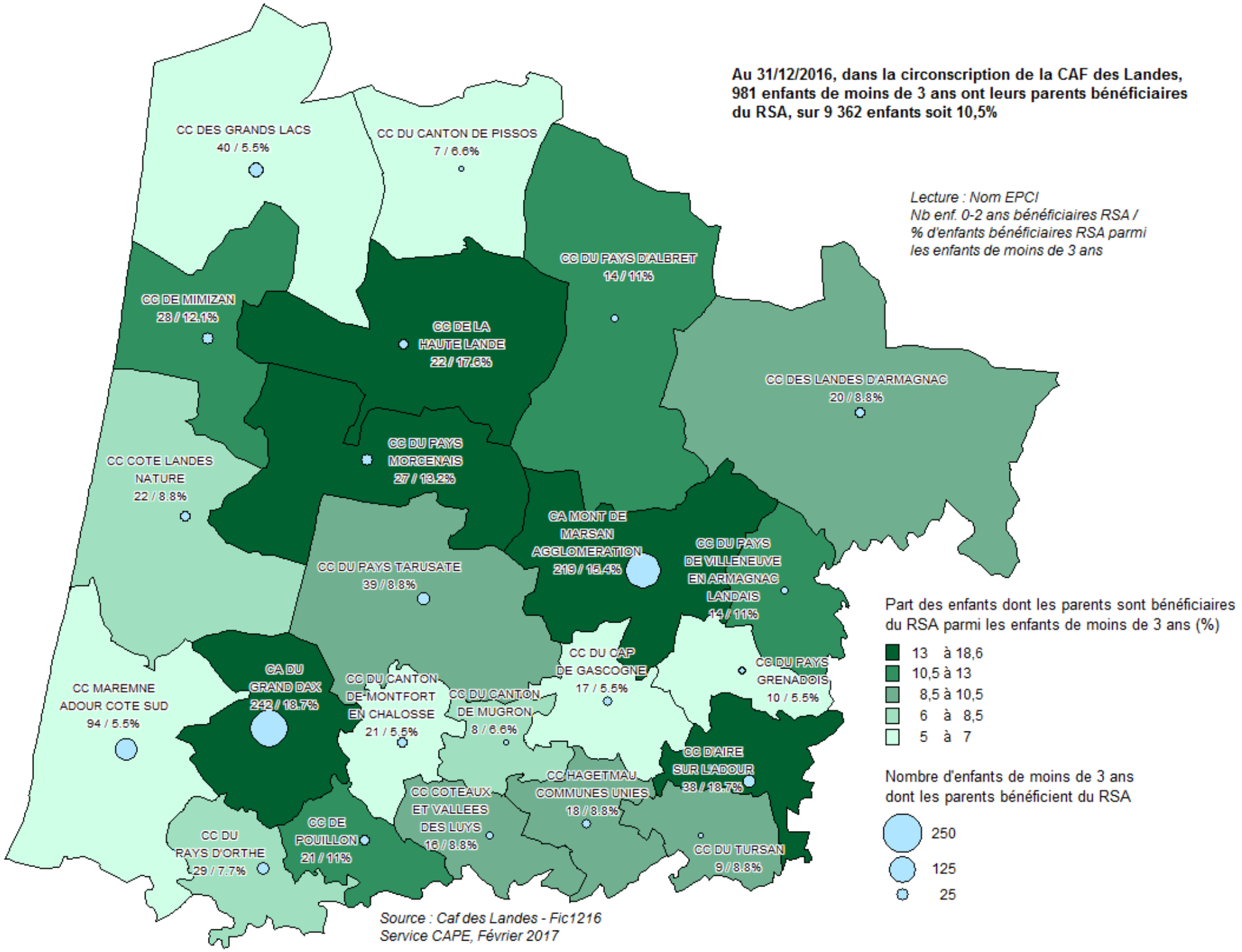

LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS DONT LES PARENTS SONT BENEFICIAIRES DU RSA AU 31/12/2016

Au 31/12/2016, dans la circonscription de la CAF des Landes, 2 058 enfants de moins de 6 ans ont leurs parents bénéficiaires du RSA, sur 18 992 enfants soit 10,8%

Lecture : Nom EPCI
Nb enf. 0-5 ans bénéficiaires RSA /
% d'enfants bénéficiaires RSA parmi
les enfants de moins de 6 ans

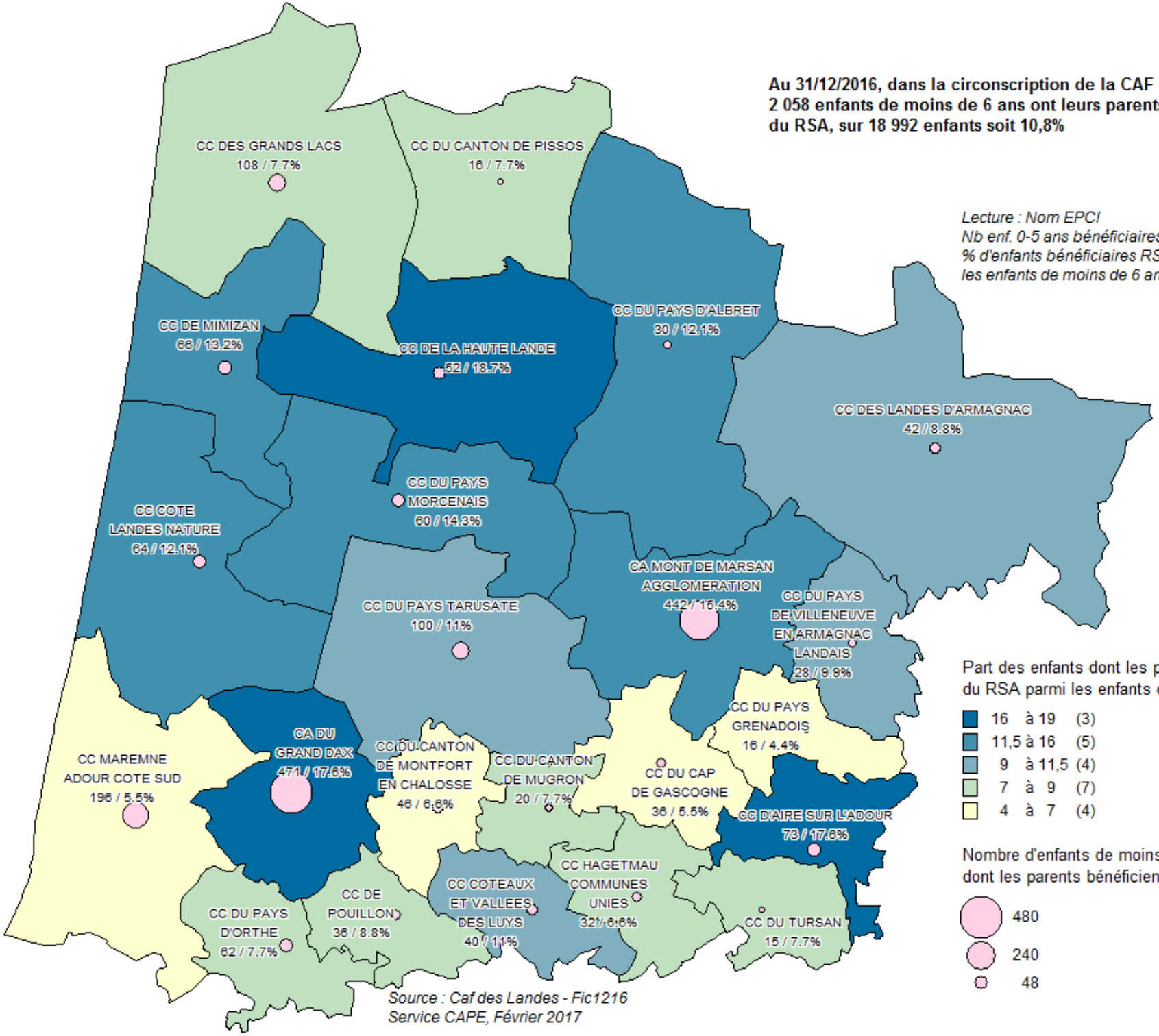

Part des enfants dont les parents sont bénéficiaires du RSA parmi les enfants de moins de 6 ans (%)

16	à 19	(3)
11,5	à 16	(5)
9	à 11,5	(4)
7	à 9	(7)
4	à 7	(4)

Nombre d'enfants de moins de 6 ans dont les parents bénéficient du RSA

480
240
48

Source : Caf des Landes - Fic1216
Service CAPE, Février 2017

300

LES JEUNES ENFANTS DES FAMILLES BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

▪ SERVICE DE SOUTIEN AUX STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Ce service, créé en 2001, est à ce jour composé de **5** psychologues à partir de janvier 2013:
1 sur AIRE-SUR-L'ADOUR, HAGETMAU, MONT-DE-MARSAN (3 EAJE) en coordination, SAINT-PIERRE-DU-MONT, SAINT-SEVER et VILLENEUVE-DE-MARSAN
1 sur BISCARROSSE, MIMIZAN et PARENTIS-EN-BORN.
1 sur DAX(4 EAJE) en coordination, SAINT-PAUL-LES-DAX, PEYREHORADE, MONTFORT EN CHALOSSE et POUILLON
1 sur HOSSEGOR, LABENNE(2 EAJE), MACS (HGI), ONDRES, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, SOUSTONS et TARNOS (4 EAJE)
1 sur MOLIETS ET MAA, PONTONX, RION et TARTAS.

Le temps global d'intervention est conservé à l'identique, la répartition a été modifiée pour prendre en compte plus d'EAJE, et développer une coordination avec les psychologues des EAJE de Dax et Mont de Marsan.

Il a pour objectif :
⇨ de soutenir les professionnels des structures d'accueil petite enfance dans leur rôle auprès des familles en situation de précarité ou de vulnérabilité du fait de leur situation de travail, de problèmes de santé, de leur situation familiale.

EN 2016,
→ Les psychologues interviennent dans **27** structures d'accueil collectif de jeunes enfants sur les **47** établissements répartis sur l'ensemble du département.
Elles assurent une présence régulière dans chaque établissement et participent à des réunions d'équipe permettant ainsi le soutien des professionnels.
Leur présence au sein des équipes permet de développer la qualité de l'accueil des enfants et plus particulièrement de conseiller et de soutenir les familles ayant des difficultés.

→ Les psychologues participent au développement du partenariat avec les différentes équipes médico-sociales, les SESSAD, le CAMSP…
→ Les psychologues sont impliqués au travail de réflexion mené dans le cadre de la Commission Départementale d'Accueil des Jeunes Enfants.

EN 2017,
En 2017, 34 structures d'accueil collectif de jeunes enfants seront accompagnées sur 49.

La liste des établissements en bénéficiant a été établie pour 4 ans, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020, selon les conventions passées avec les gestionnaires des établissements concernés.

LE PÔLE D'ACCES A LA SANTE DU NORD ET DE L'EST DES LANDES (PASNEL)

Contact : Numéro unique sur l'Hôpital : 05.58.05.10.48 (service social)

Un médecin généraliste et un médecin psychiatre coordonnent et prescrivent les soins.

Secteur NORD
Claudine VILLETORTE – Infirmière de Santé publique à Parentis
☎ 05.58.78.49.25

Equipe psychiatrie précarité
Michel INESTA – Infirmier
Camille GOUEYTES – Assistante sociale
Catherine LASSAUBATJU – Psychologue
☎ 05.58.04.34.09
☎ 06.89.42.59.23
☎ 06.48.34.80.40

Secteur EST
Elisabeth MILHAU – Infirmière (Gabarret, Mont-de-Marsan, Roquefort, Villeneuve-de-Marsan)
☎ 05.58.05.12.74
☎ 06.77.68.83.54
Chantal DAVERAT – Infirmière (Aire-sur-l'Adour, Geaune, Grenade, Hagetmau, Saint-Sever)
☎ 06.80.31.93.03
Maryline MAILLES - Psychologue
Marion HUET – Assistante sociale
☎ 05.58.05.19.16 (Hôpital)

Equipe psychiatrie précarité
Francine LARROQUE – Infirmière
Laurence CHIGNARD – Infirmière
☎ 05.58.05.12.79
☎ 06.89.42.58.58

Le Pôle d'accès à la santé du NORD et de l'EST des Landes (PASNEL) est un dispositif qui s'appuie sur le Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan et regroupe 3 Etablissements :

- le Centre Hospitalier de Saint-Sever
- la Clinique Jean Sarailh à Aire-Sur-l'Adour
- le Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan.

Le PASNEL s'adresse aux personnes en situation de précarité et ou d'exclusion pour faciliter l'accès aux soins de santé sur le territoire.

C'est une équipe mobile et pluridisciplinaire : médecins généraliste et psychiatre, psychologue, infirmiers et assistantes sociales, qui intervient sur :

- 7 cantons au Nord : Labrit, Mimizan, Morcenx, Parentis-en-Born, Pissos, Sabres et Sore
- 10 cantons à l'Est : Aire-sur-l'Adour, Gabarret, Geaune, Grenade-sur-l'Adour, Hagetmau, Mont-de-Marsan Nord et Sud, Roquefort, Saint-Sever et Villeneuve-de-Marsan.

Le PASNEL a pour objectifs :

- d'aller vers les personnes les plus vulnérables ayant un problème de santé ou en rupture de soins
- de les accompagner vers :
    - un accès aux droits sociaux, si nécessaire
    - des soins de médecine générale ou de spécialiste

- de mener, si besoin, une évaluation psychologique et un accompagnement vers des soins de psychiatrie
- de soutenir les différents partenaires bénévoles et professionnels
- de favoriser une orientation secondaire vers le secteur de droit commun.

Le PASNEL travaille en réseau et en coordination avec les professionnels médicaux et paramédicaux (libéral et hospitalier), les services sociaux et les partenaires associatifs des territoires NORD et EST des Landes.

ASSOCIATION « CULTURES DU CŒUR LANDES »

Contact : Laurence FAUCHER
Maison René Lucbernet
6 rue du 8 mai 1945
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 06.76.59.91.06
Courriel : Cdc40@culturesducoeur.org

OBJECTIFS ↘

Favoriser l'accès à la culture des personnes les plus démunies.
Renforcer les liens humains et sociaux là où ils sont les plus fragilisés.
Promouvoir l'insertion et la citoyenneté, lutter contre les exclusions.

MOYENS ↘

Une association départementale « Cultures du Cœur Landes » propose un service gratuit de redistribution de places de spectacles invendues, offertes par les entreprises culturelles.
1 salariée en CAE 35 heures en CDD de 1 an renouvelable.

EVALUATION ↘

63 partenaires sociaux actifs.

70 partenaires culturels, sportifs et de loisirs.

1 143 places de spectacles utilisées

345 personnes (90 familles) ont pu bénéficier de sorties familiales.

2016 confirme la relance d'activité de l'association.

PROJET 2017 ↘

Poursuivre le développement des partenariats sociaux et culturels.
Continuer les actions de communication, avec mise en place d'un nouveau site.
Développer des actions de médiation culturelle en direction des bénéficiaires de l'association cultures du cœur.

Quelques brèves

Un guide mobilité du Département des Landes est consultable sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.landes.gouv.fr/guide-mobilite-du-departement-des-landes-a2425.html

Le Centre de gestion du dépistage du cancer des Landes

☎ 05 58 85 83 93

Participation à la campagne de dépistage du cancer du sein lancée le 15 décembre 2003.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

a mis en place le 6/09/2001 un numéro de téléphone spécifique pour traiter des violences conjugales

☎ 0800 436 703
Gratuit & Anonyme

du lundi au vendredi
de 9 heures à 18 heures.

Appels reçus par des personnes qualifiées et formées à l'écoute.

Maison d'Accueil Landaise des Familles d'Hospitalisés
« Les Bruyères » - Caserne Bosquet
38 rue R. Darriet – Entrée A
40 000 Mont-de-Marsan

☎ 06 07 67 47 20

Mise à disposition de 2 appartements F3 situés à l'emplacement de l'ancienne Caserne Bosquet.
Réservation par téléphone de 8 h à 21 h ou par écrit.

Bilans de santé gratuit et personnalisé pour les bénéficiaires de minima sociaux y compris les jeunes 16/25 ans et les personnes retraitées

sont organisés par le Centre d'Examens de Santé des Landes (Mont-de-Marsan)

☎ 05 58 85 84 00

Les actions en faveur du logement

Les actions logement

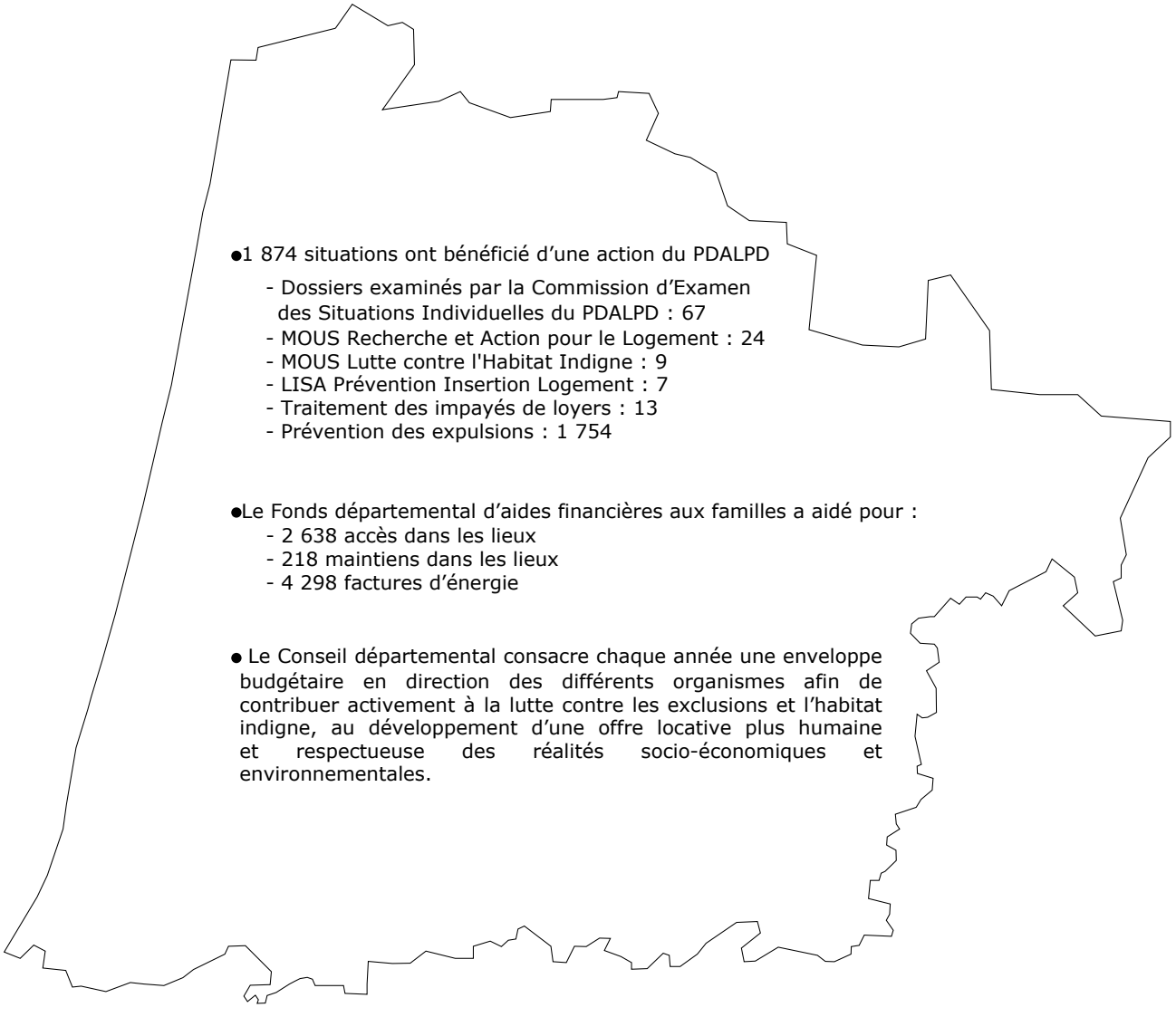

- 1 874 situations ont bénéficié d'une action du PDALPD
  - Dossiers examinés par la Commission d'Examen des Situations Individuelles du PDALPD : 67
  - MOUS Recherche et Action pour le Logement : 24
  - MOUS Lutte contre l'Habitat Indigne : 9
  - LISA Prévention Insertion Logement : 7
  - Traitement des impayés de loyers : 13
  - Prévention des expulsions : 1 754

- Le Fonds départemental d'aides financières aux familles a aidé pour :
  - 2 638 accès dans les lieux
  - 218 maintiens dans les lieux
  - 4 298 factures d'énergie

- Le Conseil départemental consacre chaque année une enveloppe budgétaire en direction des différents organismes afin de contribuer activement à la lutte contre les exclusions et l'habitat indigne, au développement d'une offre locative plus humaine et respectueuse des réalités socio-économiques et environnementales.

LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

Le plan sur la période 2012-2017, a été signé le 16 novembre 2012.

Le logement est un facteur reconnu essentiel d'inclusion sociale. C'est le point de départ d'une démarche vers l'autonomie personnelle et familiale des ménages qui conditionne également l'accès à de nombreux droits.
L'accès au logement est devenu un droit dont le caractère fondamental a été conforté par la loi du 5 mars 2007 dite « Droit au Logement Opposable » qui le rend juridiquement opposable.
Les problématiques liées au logement n'en demeurent pas moins présentes. De nombreux ménages peinent à se loger décemment, voire dignement.
Par ce nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), l'Etat, le Conseil général et leurs partenaires souhaitent poursuivre et améliorer encore l'action des pouvoirs publics.

Pour cela des outils de pilotage sont mis en place afin de pouvoir agir sur les 4 axes et 9 actions fixés comme prioritaires :

AXE 1 : **Accès au logement et prévention « Garantir et accompagner l'accès au logement »**
- L'accès des jeunes au logement autonome
- L'accès durable au logement social des ménages déclarés prioritaires
- L'accès durable au logement privé ou conventionné des ménages déclarés prioritaires

AXE 2 : **Maintien dans le logement et prévention « Agir le plus en amont possible pour préserver le logement ou l'accompagnement vers le logement »**
- La prévention des expulsions locatives
- Le traitement des expulsions locatives

AXE 3 : **L'habitat adapté « Garantir l'accès et le maintien dans le logement des publics aux besoins spécifiques »**
- L'accès à un habitat adapté des publics déclarés prioritaires
- L'accès ou le maintien dans le logement des personnes à mobilité réduite

AXE 4 : **Lutte contre l'habitat indigne « Assurer un droit à un habitat digne »**
- La lutte contre l'habitat indigne ou indécent

Ce plan s'articulera avec le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI).

Ce plan est l'expression du partenariat étroit des différents acteurs de terrains institutionnels et techniques œuvrant dans l'accomplissement d'une politique du droit au logement dans les Landes (Etat, collectivités territoriales, associations, bailleurs…).
Le plan doit pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins, de la société, du marché du logement et de la réglementation grâce à la coordination des actions des différents partenaires de terrain.

Il constitue un support aux différentes politiques en matière d'accès au logement des personnes défavorisées.

Les textes de référence :

Le droit au logement est reconnu comme droit social depuis 1946.
La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 reconnaît dans son article 25-1 que le droit au logement fait partie des droits sociaux : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ».

Plus récemment, l'article 1 de la loi du 31 mai 1990 modifiée, dite loi Besson, visant à la mise en œuvre du droit au logement constitue un socle pour l'élaboration du plan.

« Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation »

Depuis, des textes législatifs ont renforcé ce principe :
- la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions
- la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains
- la loi du 1er août 2003 concernant le plan national de rénovation urbaine et la mise en place de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)
- la loi du 13 août 2013 relative aux responsabilités locales.

Cette loi a transféré la gestion du Fonds de Solidarité Logement au Conseil général dont il a l'intégralité de la charge depuis le 1er janvier 2005.
- la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale
- l'un des objectifs de cette loi était la production de logements sociaux et le renforcement des structures d'hébergement
- la loi du 13 juillet 2006 sur l'Engagement National pour le Logement (ENL)
- cette loi visait à renforcer le PDALPD
- la loi du 5 mars 2007 instituant le Droit au Logement Opposable (DALO).

Cette loi instaure un recours judiciaire possible dans le cadre de la mise en œuvre du droit au logement et l'hébergement. Elle renforce également les dispositifs du PDALPD.

Le public du PDALHPD :

Dans son article 8, le décret du 29 novembre 2007 relatif aux Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées décline comme il suit, dans une liste non exhaustive, les catégories de personnes auxquelles il s'adresse :
- les personnes dépourvues de logement
- les personnes menacées d'expulsion
- les personnes hébergées ou logées temporairement
- les personnes en situation de surpeuplement manifeste dans leur logement
- les personnes confrontées à un cumul de difficultés financières ou du cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale
- les personnes victimes de violences au sein de leur couple ou au sein de leur famille

- les personnes menacées de mariage forcé ou contraintes de quitter leur logement après des menaces de violences ou des violences subies effectivement.

(Extrait du Plan : 1er point : principes fondateurs et 4ème point : objectifs et axes du nouveau PDALPD 2012-2017)

PROJET 2017 ↘

La fusion du PDALPD et du PDAHI est en cours pour présenter en 2017 le PDALPHPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) 2017-2023 conformément à la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR.

Le Département est associé à la réflexion de la définition de ce futur plan notamment dans la déclinaison de fiches actions thématiques réunissant l'ensemble des partenaires.

LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

Le Conseil départemental soutient financièrement certaines associations œuvrant dans le domaine du logement, soit :

→ au titre de subventions de fonctionnement

→ au titre d'actions spécifiques menées dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement : action de prise en charge de l'urgence et de l'accueil social lié au logement

→ au titre d'actions développées dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées : prévention des expulsions, actions dans le cadre de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale relogement, d'un dispositif de lutte contre l'habitat indigne, actions en faveur de l'accueil des plus démunis.

En 2016, le Conseil départemental a participé à un diagnostic territorial partagé à 360° de toutes les situations à prendre en charge en termes de mal-logement et d'absence de logement, et des réponses déjà en place au sein de chaque territoire.

Ainsi, les objectifs seront d'orienter durablement la politique d'hébergement et d'accès au logement en :

→ disposant d'une connaissance objective et partagée des besoins sur le territoire et de l'offre existante,
→ améliorant l'efficience de l'offre existante, la réorienter et le cas échéant proposer une offre nouvelle,
→ identifiant les pistes d'actions prioritaires et les initiatives locales sur lesquelles s'appuyer,
→ renforçant et renouvelant la dynamique partenariale autour de ces politiques publiques.

Depuis 2014, le Conseil départemental s'est engagé avec ses partenaires dans la démarche AGILLE (Améliorer la Gouvernance et Développer l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion)
Il s'agit de réfléchir à une coordination stratégique départementale et territoriale qui vise à renforcer la cohérence des politiques publiques. Le périmètre des politiques concernées est dans un premier temps celui de l'hébergement-logement et de l'insertion, dont l'insertion par l'activité économique.

ACTIONS POUR LE LOGEMENT

- **MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) RECHERCHE ET ACTION POUR LE LOGEMENT**

Recherche de logements adaptés pour les personnes en grande précarité.
Soliha Landes (ex PACT HD 40) anime ce dispositif sur l'ensemble du Département.

Contact : **Mireille LABORDE**
46 rue Baffert
40100 DAX
☎ 05.58.90.17.87
courriel : direction.landes@soliha.fr

OBJECTIFS ↘

Trouver des solutions concrêtes à des situations de précarité de logement bien identifiées.

MOYENS ↘

1 responsable négociatrice prospectrice immobilier : Mireille LABORDE
2 conseillères ESF : Jacqueline BERNARD ou Emelyne RABOUILLE-VIGOUROUX

EVALUATION ↘

Depuis le début de la mission en 2003 :
→ 474 saisines
→ 402 familles rencontrées
→ 251 solutions relogement effectives
  - 85 dans le parc public
  - 164 dans le parc privé
  - 2 orientations EPADH

Au 31/12/2016 :

36 % des signalements PDALHPD orientés vers la mission (32 % en 2015)
24 nouveaux dossiers (23 en 2015, 26 en 2014, 22 en 2013)
22 familles rencontrées à domicile ou au centre social
31 dossiers en file active dont 7 antérieurs à 2016 (32 en 2015, 34 en 2014, 27 en 2013)
7 suivis suite à relogements 2015/2014

38 situations sur lesquelles nous sommes intervenus
22 fins de mesure :
  - 61 Locataires toujours présents dans le logement négocié depuis 2003
    Suivi annuel des bailleurs publics et privés sollicités

  - 11 dossiers en cours de traitement dont 2 en veille maintien dans le logement

17 dossiers solutionnés suite à l'intervention MOUS (53 %) : 12 relogements différents et 5 maintiens à domicile. Solutions relogement :

4 avec une aide financière (FSL)
8 avec des fonds propres
1 avec la mise à disposition des employés municipaux pour le déménagement par la commune concernée,
1 avec bois et service
1 montage de dossier en colocation avec ouverture de droit non ouvert

67% de solutions auprès du parc privé, 25% avec négociation d'une légère baisse de loyer (20€)
25% sans moyen de locomotion ont été rapprochés des services de proximité et urbain
54% des relogements ou solution maintien logement ont permis aux salariés en CDI ou travail précaire de conserver leur travail ou de développer leur activité pouvant ainsi assumer leur loyer.

Interventions CESF : sur 14 dossiers, 2 avec conseils au dépôt d'un dossier de surendettement en liaison avec l'ADIL (dont 1 en cours)

Accompagnement location : 7

- 4 avec CESF,
- 2 avec relais référent de la mesure de protection,
- 1 vers les dispositifs AVDL DALO (CESF SOLIHA)

Quelques chiffres clés :

25 % de dossiers nouveaux avec des accompagnements spécifiques pour lesquels les référents (UDAF, MASP, privé) ont aussi des difficultés par rapport à la complexité des situations à traiter.
Des demandeurs qui attendent vraiment « d'être au pied du mur » pour se mobiliser ou adhérer.
Un niveau accru des exigences au niveau des relogements (maison individuelle et plain-pied avec du terrain, des dépendances, etc.) incompatibles avec la réalité du marché locatif qui est aussi limité par le secteur géographique (canton, commune, quartier)

Moyenne des relais sur les relogements effectués : 5 mois
7 situations ont refusé les logements proposés.

Origine du signalement : 58% en 2016 émanent des services du Conseil départemental contre 70% en 2015, 25% émanant de référents UDAF, pôle protection des personnes vulnérables ou curateur privé, 8% de référents du milieu médical ou éducatif.

Public concerné : 46% de personnes seules de 48 à 67 ans (66% de femmes)
Plus de la moitié des signalements (54%) sur le secteur de la circonscription de Mont de Marsan et 17% pour celui de Tartas et Parentis.

71% des nouveaux demandeurs avec une problématique santé
8% des demandeurs logés dans le parc social public, les demandes concernant des demandes de mutation pour des logements plus adaptés aux besoins des familles (logement trop grand ou trop petit)
16% auraient besoin de logements de type 5 pour des familles de 6 à 8 personnes
1 seul relogement sur un T4 social

PROJETS 2017 ↘

Relancer un plan de communication sur les outils, notamment auprès des communes et communautés d'agglomération.
Conforter la transversalité et la coordination entre les différents opérateurs sur les situations complexes.
Mettre en place de nouvelles formes d'intervention : prestations de conseil au relogement pour venir en appui des référents de secteur, aide au montage des dossiers, atelier de recherche, permanences, animation d'appartement pédagogique, etc.
Rendre accessible aux plus démunis l'accès aux nouvelles technologies pour la recherche de nouveaux logements mais aussi les moyens d'alphabétisation.
Créer de nouveaux partenariats avec des professionnels de santé.
Poursuivre les tables rondes partenariales pour une action efficace et pertinente.
Communiquer sur le conventionnement sans travaux auprès du parc privé.
Poursuivre l'action.

ACTIONS POUR LE LOGEMENT

- **PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE**

SOLIHA Landes anime ce dispositif sur l'ensemble du département, hors territoires couverts par une opération d'amélioration de l'habitat.

Contact : **Pauline COURTOIS**
46 rue Baffert
40100 DAX
☎ 05.58.90.90.57
courriel : urbanisme.landes@soliha.fr

OBJECTIFS ↘

Lutter en tant que médiateur contre l'indignité des logements signalés (indécence, insalubrité, péril) occupés par des ménages relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et mettre en œuvre l'ensemble des moyens techniques, juridiques, financiers et sociaux en vue d'assurer un logement digne et décent pour ces ménages.

MOYENS ↘

2 urbanistes spécialistes de l'insalubrité : Pauline COURTOIS et Nelly MENSAN chargées d'études au pôle urbanisme et développement local.
1 technicien du bâtiment : Peio ILHARRAMOUNHO, architecte au pôle réhabilitation.
1 conseillère habitat : Anne-Marie TROUSSIER, responsable du pôle cadre de vie.

EVALUATION ↘

Le PIG s'inscrit dans la continuité de la précédente MOUS mais a introduit depuis 2013, des changements dans le traitement des signalements. 4 types d'interventions peuvent être confiés à SOLIHA Landes.

En 2016 :

Le constat technique

→ Le constat technique a pour objectif de poser un constat objectif sur l'état du logement et de vérifier toute suspicion de manquement aux obligations du bailleur ou toute suspicion de risque et/ou danger pour les propriétaires occupants.
- Visite « décence » à partir d'une grille d'évaluation des manquements au décret de décence et au Règlement Sanitaire Départemental (état des lieux du logement)
- Premiers renseignements sociaux et positionnement du ménage dans son projet logement.

→ **39** constats techniques établis suite à un signalement, **16** constats techniques établis dans le cadre du Fonds

Départemental d'Aides Financières aux Familles et **156** constats techniques établis dans le cadre des contrôles décence CAF.

Le diagnostic

→ L'étape diagnostic vise à guider le propriétaire dans la réalisation des travaux de remédiation aux manquements constatés. Il comporte également un volet invitant le propriétaire à envisager la réhabilitation globale du logement dans le cadre d'un conventionnement social avec travaux permettant de « pérenniser » une occupation sociale du logement tout en améliorant le confort d'occupation.
- diagnostic social et économique des occupants
- diagnostic de faisabilité technique et financière du projet
- diagnostic juridique.

Le rôle de médiation de SOLIHA Landes se joue dans cette phase. Il s'agit de faire accepter le principe de réalisation des travaux aux propriétaires occupants, mais surtout aux propriétaires bailleurs.

→ **37** diagnostics techniques réalisés.

L'Assistance à maitrise d'ouvrage (AMO)

→ L'AMO constitue une aide à la décision d'engagement de réhabilitation, par l'accompagnement des propriétaires dans les dimensions techniques, administratives, financières et juridiques des projets.
- assistance technique (avec ou sans maîtrise d'œuvre), accompagnement administratif pour le montage de dossiers d'aides (subventions, prêts bancaires, allocations logement), social (partenariat avec les travailleurs sociaux) et juridique (partenariat avec l'ADIL)
- préparation des dossiers travaux d'office (le cas échéant)

→ **2** AMO missionnées en 2016.

Le suivi et l'accompagnement des occupants

→ Le suivi et l'accompagnement des occupants peut être proposé en complémentarité et en cohérence avec l'intervention des travailleurs sociaux de secteur tout en privilégiant l'autonomie de la personne dans la prise en charge de sa situation vis-à-vis de son logement. Les propositions sont formulées dans le respect des liens familiaux et sociaux afin de maintenir l'équilibre et l'organisation existante autour des populations vulnérables.

- suivi des travaux et/ou des occupants : accompagnement, assistance, conseil et recherche de solution d'hébergement temporaire durant les travaux, ouverture de droit à l'aide au logement, ouverture ou rétablissement des abonnements aux fluides…

→ **0** dossier.

Depuis la création du nouveau dispositif en juillet 2013, SOLIHA Landes est intervenu sur **349** situations.

PROJETS 2017 ↘

→ Améliorer la connaissance du dispositif et favoriser les signalements :
- renforcer la connaissance du dispositif auprès des partenaires
- dynamiser les liaisons avec les territoires.

→ Expérimenter la réalisation de contrôles de la décence des logements avant attribution d'une aide à l'installation, sur des secteurs pilotes.

ACTIONS POUR LE LOGEMENT

▪ ADAPTATION DU LOGEMENT ET PROGRAMME HABITER MIEUX

SOLIHA Landes anime ce dispositif sur tout le département des Landes.

Contact : **Anne – Marie TROUSSIER**
46 Rue Baffert
40100 DAX
☎ 05.58.90.17.87
courriel : social.landes@soliha.fr

OBJECTIFS ↘

Il s'agit de mettre en place une aide technique et financière pour la réalisation de travaux dans des logements occupés par des ménages, propriétaires occupants ou locataires, aux revenus modestes et très modestes.
L'adaptation du logement vise plus particulièrement un public de personnes âgées et/ou handicapées permettant ainsi un maintien à domicile pérenne.
Le programme Habiter Mieux créé en 2011 s'oreinte sur les travaux d'économie d'énergie permettant ainsi une réduction à court et long termes des dépenses énergétiques du logement et complète ainsi pour les personnes âgées, leurs besoins pour un maintien à domicile.

MISSIONS ↘

L'action se décompose ainsi :
- → visite et état des lieux techniques du logement en prenant en compte l'usage de ce dernier,
- → réalisation d'un diagnostic autonome et/ou thermique,
- → préconisations, estimation du coût des travaux et de l'ensemble des aides financières susceptibles d'être attribuées, aide à la consultation d'entreprises et à l'obtention des devis,
- → montage et dépôt des dossiers de demandes aux différents organismes,
- → réception et vérification des factures, visite de contrôle de fin de travaux,
- → transmission des demandes de paiement.

EVALUATION ↘

En 2016 :
- → Dossiers classés :
  843 dossiers dont :
  Montant total travaux de 7.117 312 € injectés dans l'Economie locale
  Montant total de subvention de 3 900 331 €.
- → Nouvelles demandes depuis le 01/01/2016 :
  483 dont 183 pour l'adaptation et 300 pour le programme Habiter Mieux

PROJETS 2017 ↘

Poursuite des actions
Recherche de nouveaux partenaires financiers
Ciblage des ménages modestes et très modestes
Développement des ateliers du « Bien chez soi »

ACTIONS POUR LE LOGEMENT

▪ ACTION PREVENTION ENERGIE

Contact : **Emmanuelle LABAT**
SOLIHA Landes
46 rue Baffert
40100 DAX
☎ : 05.58.90.17.87
courriel : direction.landes@soliha.fr

Face à l'importance du nombre de prises en charge des factures d'énergie par le Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles, une attention particulière doit être apportée à la prévention des difficultés et à la responsabilisation des demandeurs en vue d'une meilleure maîtrise de leur consommation.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en place des actions de prévention destinées notamment à agir à la fois sur le comportement des usagers par rapport à l'utilisation de leur logement et auprès des propriétaires sur l'état général du bâti.

Dans le cadre de son soutien au Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles, EDF SA a consacré en 2016 une enveloppe de 8 000 € pour l'ingénierie et pour des actions de prévention. Ainsi, EDF SA finance une action dénommée «Dispositif Energie», menée par SOLIHA Landes au profit de personnes aidées par le Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles, géré par le Conseil départemental des Landes.

Ces actions de prévention s'adressent aux personnes physiques, éligibles au Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles, domiciliées dans le département des Landes et directement abonnées au service local de distribution d'électricité pour le paiement des factures d'alimentation de leur résidence principale, prioritairement celles utilisant du chauffage électrique.

LES MISSIONS DE SOLIHA LANDES ↘

La mission assurée par SOLIHA Landes dans le cadre du dispositif comprendra :

Etape 1 – Diagnostic

- A la consommation énergétique et son coût
  - Identification des usages et des problèmes
  - Analyse des besoins
  - Analyse des factures
- A l'état du bâti et des équipements
  - Etat général du bâti, du logement
  - Isolation / type de chauffage
  - Adaptation des équipements.

Lors de la visite de diagnostic à domicile, SOLIHA Landes diffuse des conseils visant à la maîtrise des charges, à une utilisation la plus rationnelle des équipements.

A l'issue de cette première étape, le diagnostic établi est présenté à la Commission qui valide ou non, sur la base des éléments présentés dans le rapport, le passage à l'étape 2 de la mission

Etape 2 – Préconisation

SOLIHA Landes réalise une préconisation à l'adresse du propriétaire qui détaille, après une introduction sur «le bon usage du logement et l'intérêt des travaux sur la conversation du patrimoine» :

- Un programme des travaux avec les coûts indicatifs
- Les financements mobilisables
- Un argumentaire en matière de maîtrise de charges
- Une note de rappel en matière de normes de sécurité et de décence.

EVALUATION ↘

Au 30/12/2016 : **27** saisines

→ 23 logements ont été visités (4 de 2015 et 19 de 2016)

→ 23 phases 1 ont été validées

- 8 locataires ont eu des conseils en gestion d'énergie
- 3 propriétaires ne souhaitent pas réaliser de travaux
- 3 locataires n'ont pas voulu nous recevoir ou ont déménagé

→ 12 phases 2 ont été validées dont :

- 2 propriétaires ne souhaitent pas réaliser de travaux
- 2 propriétaires Bailleurs ont réalisés des travaux
- 8 dossiers de propriétaires bailleurs sont en cours de constitution pour faire des travaux ou négociations

→ 7 visites sont à programmer ou à reprogrammer

Au total, ce sont 78 % de dossiers réalisés :

- 43% de dossiers aboutis
- 35 % en cours de réflexion

Concernant les autres dossiers (22%), les propriétaires n'ont pas donné suite.

PROJETS 2017 ↘

Poursuite de l'action
Réflexion sur la pertinence de la méthode d'action afin de sensibiliser un plus large public.
Faire connaitre davantage la mission auprès des travailleurs sociaux de la CAF/MSA/CARSAT en réalisant des réunions d'information.
Réaliser des réunions sur les éco gestes pour le particulier en relation avec les travailleurs sociaux.

L'enveloppe restante est de 5 704 € avec un abondement de 8.000 € pour 2017 du fait de faire une demande, quel que soit le type d'énergie, et non plus uniquement le chauffage électrique.
Ce dernier a entrainé une forte augmentation de la demande.
En effet, depuis le début de la mission, l'année 2015 a été la plus sollicitée par les travailleurs sociaux, grâce aux différentes réunions présentant la mission.

ACTIONS POUR LE LOGEMENT

▪ TRAITEMENT DES IMPAYES DE LOYER

Contact : **Marianne SALIS**
ADIL
125 rue Martin Luther King
40000 MONT DE MARSAN
☎:05.58.46.58.58
Courriel : salis@adil40.fr

Milène ROMAND
ADIL 14 Avenue du Sablar
40100 DAX
☎: 05.58.91.00.11
Courriel : romand@adil40.fr

Marlène DUPEYRON
ADIL
Maison des services
173 Rue Alexandre léon
40110 LABOUHEYRE
☎: 06.48.22.40.04
Courriel : dupeyron@adil40.fr

En complément de l'action menée par l'ADIL, qui consiste à animer la Charte de prévention des expulsions locatives, ce dispositif mis en place début 2007 permet de traiter le plus en amont possible les situations d'impayés de loyer du secteur privé, quelque soit le montant de la dette locative.

OBJECTIFS ↘

Favoriser le maintien dans les lieux et agir le plus en amont possible sur les situations d'expulsions.
Traiter l'impayé de loyer dans le parc locatif privé par une médiation entre les parties et proposer des solutions adaptées à chaque situation.

EVALUATION ↘

Sur l'année 2016

→ Les conseillères ont été saisies de 523 dossiers.
Nous avons été en contact avec 34 % d'entre eux (soit 176 personnes).
→ Les personnes seules (51 % des dossiers) et les couples avec enfants (21 %) sont en hausse.
→ **59 % des locataires sont en dessous du seuil de pauvreté.**
→ 36 % ont des revenus d'activité, 23 % perçoivent des allocations chômage, 18 % sont bénéficiaires du RSA et 14 % retraités.
→ En ce qui concerne l'origine de la dette, 49 % des situations d'impayés sont liées à un changement de situation (revenus, famille..) ; 20 % sont dues à des difficultés de gestion budgétaire ; 10 % à un litige avec le bailleur portant sur l'état du logement.

→ 53 % des dossiers (contre 40 % en 2015) en impayés de loyer amiable ont une dette inférieure à 2 000 €, ce qui nous permet de trouver davantage de solutions destinées à résorber ces arriérés locatifs.
→ Concernant les orientations proposées, les conseillères ont travaillé **dans 51 % des cas sur un maintien dans les lieux.**
→ Parmi les 523 dossiers, 396 avaient reçu un commandement de payer les loyers.

Eléments à mettre en exergue

L'arrêté préfectoral du 06/01/2016 prévoit l'obligation pour les huissiers de justice de transmettre les commandements de payer à la CCAPEX au-delà de 3 mois d'impayés de loyer. Le pôle social de l'ADIL est destinataire de ces actes.
Cette disposition a permis en 2016 d'intervenir sur des situations où les dettes locatives étaient moins importantes, facilitant ainsi un projet de maintien dans les lieux.

PROJET 2017 ↘

Poursuite de l'action.

ACTIONS POUR LE LOGEMENT

▪ LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS

La prévention de l'expulsion locative est une dimension fondamentale du volet logement de la Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29/07/1998. Elle traduit une modification essentielle dans la lutte contre les exclusions et illustre bien la priorité accordée par la loi à la prévention.

Dans notre département, la Charte de prévention des expulsions locatives, signée en octobre 2012 a fait l'objet d'un renouvellement en novembre 2012.

OBJECTIFS ↘

- Mobiliser tous les partenaires afin d'éviter que les personnes en situation de pauvreté ou de précarité ne se retrouvent expulsées de leur logement
- Prévenir le plus possible les procédures contentieuses par la mise en œuvre des aides que peuvent attendre les locataires en réelle difficulté
- Utiliser au mieux les dispositifs existants
- Rechercher les solutions les plus adéquates pour les locataires.

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DES LANDES (ADIL 40) est pilote de cette Charte départementale.

Le dispositif d'actions sur l'ensemble du Département

A l'exception du territoire de la Communauté des Communes du Grand Dax, où la Maison du logement est en charge de la médiation préventive des expulsions, les actions sont développées par l'équipe de l'ADIL sur l'ensemble du département pour atteindre les objectifs fixés par la Charte de prévention des expulsions locatives.

▪ L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DES LANDES (ADIL)

Contact : **Marianne SALIS**
125 rue Martin Luther King
40000 MONT DE MARSAN
☎:05.58.46.58.58
Courriel : salis@adil40.fr

Contact : **Milène ROMAND**
14 Avenue du Sablar
40100 DAX
☎:05.58.91.00.11
Courriel : romand@adil40.fr

Contact : **Marlène DUPEYRON**
Maison des services
173 Rue Alexandre léon
40110 LABOUHEYRE
☎:06.48.22.40.04
Courriel : dupeyron@adil40.fr

MOYENS ↘

3 Conseillères en Economie Sociale et Familiale proposent un accompagnement de proximité aux locataires concernés par une procédure d'expulsion
Des conseillères juristes en appui des CESF sur tous les aspects juridiques

EVALUATION 2016↘

Saisines sur l'année 2016
499 assignations
223 commandements de quitter les lieux
115 demandes de concours de la force publique

Eléments statistiques ci-après relatifs aux 499 assignations :

Qualité du bailleur

→ 59 % étaient issus du parc public
→ 41 % étaient issus du parc privé

Contacts locataires / bailleurs

Dans 60 % des cas, contact avec le locataire.
En ce qui concerne les bailleurs, 85 % ont pris contact avec nos services au stade de l'assignation.

Ancienneté dans le logement au moment de la procédure

Moins de 1 an :	6 %
Entre 1 et 2 ans :	21 %
Entre 2 et 5 ans :	**37 %**
Plus de 5 ans :	34 %

Situation familiale des locataires rencontrés

Personne seule :	**44 %**
Couple avec enfant (s) :	24 %
Famille monoparentale :	23 %
Couple sans enfant :	7 %

Ressources mensuelles des ménages connus par le pôle social de l'ADIL

38 % ont des revenus d'activité ;
24 % des locataires sont bénéficiaires des minima sociaux ;
17 % perçoivent des allocations chômage ;
5 % ont des revenus liés à leur état de santé (AAH, invalidité) ;
15 % sont retraités.
42 % des ménages rencontrés ont des revenus inférieurs à 1.000 €
27 % disposent de revenus compris entre 1.000 € et 1.499 €
30 % ont des revenus supérieurs à 1.500 €

Cause principale de l'impayé

La problématique principale de l'impayé de loyer est liée à des **difficultés de gestion** pour 45 % et pour 34 % à des **changements de situation** (revenus, familial, etc).

Solutions apportées / Accompagnement proposé

- Accès aux droits
- Dans le cadre d'un maintien dans les lieux : plans d'apurement, demandes d'aide financière, accompagnement au dépôt d'un dossier de surendettement, accompagnement budgétaire ponctuel, médiation entre les parties.
- Dans le cadre d'un relogement : aide à la définition du projet, aide au dépôt de dossiers de demande de logement social, réserve préfectorale, saisine du PDALHPD, constitution de dossier DALO (Droit au logement Opposable)

Eléments à mettre en exergue

Le nombre de dossiers, tous stades confondus, a augmenté considérablement en 2016 : soit **189** dossiers supplémentaires.
Les procédures dans le parc social ont progressé de manière significative.
Mise en place de conventions partenariales avec les Barreaux des Avocats de Dax et Mont de Marsan au cours du second semestre 2016.

PROJETS 2017 ↘

Poursuite de l'action.
Renforcement de la mission.
Maintenir et développer l'accès au droit aux locataires faisant l'objet d'une procédure d'expulsion ayant pour origine un impayé de loyer.

- **LA MAISON DU LOGEMENT dans le cadre de la COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du GRAND DAX**

Contact : **Jérôme GORY**
112 bis, rue de la Croix Blanche
40100 DAX
☎ : O5.58.58.97.58 / Fax : 05.58.58.97.54
courriel : directionmdl@orange.fr

La Maison du Logement mène une mission de médiation préventive des expulsions qui se décompose en trois temps :

- élaboration d'un diagnostic social sur les situations qui lui sont adressées par la Préfecture (DDCSPP), envoi d'un rapport au Tribunal d'Instance de DAX
- proposition d'un plan de résolution de crise avec définition des moyens nécessaires
- médiation avec le bailleur si nécessaire et si possibilité.

Afin d'améliorer la prévention et le traitement des situations d'expulsion locative, une convention relative à une MOUS pour la prévention des expulsions locatives sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand DAX a été renouvelée.

EVALUATION 2016 ↘

En 2016, 387 nouveaux dossiers
339 dossiers étaient au stade du Commandement à Payer (87,5 %)
29 dossiers étaient au stade de l'Assignation en Référé (7,5 %)
5 dossiers étaient au stade du Commandement à Quitter les Lieux (1 %)

14 dossiers dont la procédure d'expulsion n'a pas commencé (4 %)

Sur ces 387 dossiers :
→ 240 étaient issus du parc public (62 %)
→ 147 étaient issus du parc privé (38 %)

Motif de la procédure d'expulsion :
→ 386 dossiers avaient pour motif l'impayé de loyer, soit 99,7 %
→ 1 dossier reprise ou vente de logement (0,3 %)

Dossiers ouverts :
→ 118 ménages ont été reçus en primo rendez-vous,
→ 50 ménages, dont les dossiers avaient été adressés les années antérieures, ont été reçus en 2016.

Parmi les 168 ménages ayant bénéficié d'un accompagnement, 100 ont été clôturés au cours de l'année 2016 :
→ 55 ménages ont adhéré à l'accompagnement proposé et ont pu aboutir,
→ 45 ménages ont bénéficié d'un accompagnement qui n'a pas abouti favorablement.

Typologie des accompagnements menés et des mesures mobilisées (le nombre peut être supérieur puisqu'un ménage peut bénéficier de plusieurs mesures) :
→ 28 Aides Educatives Budgétaires ont été menées,
→ 7 dossiers de surendettement ont été montés,
→ 69 plans d'apurement ont été montés et négociés avec le bailleur,
→ 23 dossiers de demande d'aide financière auprès du Conseil départemental ont été instruits et déposés,
→ 120 médiations effectives avec le bailleur,
→ 5 recherches de relogement ont été organisées et accompagnées.

A noter que cette typologie est donnée à titre indicatif, les accompagnements nécessitent de plus en plus souvent un accompagnement social global lors duquel plusieurs de ces thématiques sont travaillées avec les bénéficiaires.

En 2016, 100 accompagnements qui ont pu être clos. Parmi ceux-ci :

→ 20 ménages ont bénéficié d'un maintien au logement
→ 9 ménages ont bénéficié d'un relogement
→ 45 accompagnements se sont arrêtés avant la mise en place d'une solution par notre intermédiaire
→ 26 orientations ont été faites en interne au pôle maintien au logement de la MDL vers notre dispositif AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement)

Pour ces 26 ménages :
- → 8 ont bénéficié d'un relogement
- → 10 ont bénéficié d'un maintien
- → 5 sont actuellement en cours
- → 3 ont bénéficié d'un accompagnement qui n'a pas abouti

PROJETS 2017 ↘

Poursuivre l'action.
Valoriser la qualité de l'accompagnement effectué et mesurer l'utilité sociale du projet mené, en utilisant des indicateurs tels que le faible taux

de saisine de la DALO, ou de la CESI, qui montre bien que des solutions sont trouvées en direct par la Maison du Logement sans solliciter outre mesure le recours à d'autres dispositifs.
Consolider l'action par l'obtention de financements complémentaires, au regard de situations de plus en plus complexes qui nécessitent un accompagnement important dont la Maison du Logement n'aura plus les moyens si la situation n'évolue pas.

A noter une difficulté de plus en plus importante à maintenir les bénéficiaires dans leur logement, ce qui se solde donc par un nombre de relogement en constante augmentation. Cela a un impact important car la charge de travail pour un relogement est bien plus conséquente qu'un maintien dans les lieux.

Beaucoup de situations d'expulsion trouvent une réponse via une orientation vers le dispositif AVDL, ce qui nous inquiète car l'avenir de ce dispositif est très incertain et c'est notre capacité à proposer et trouver des solutions qui est en jeu en 2017.

ACCUEIL DES PLUS DÉMUNIS

▪ ASSOCIATION ACCUEIL ET SOLIDARITÉ

Contact : **Coralie SARRADE-DESCOUBET**
4 rue René Méricam
40800 AIRE SUR L'ADOUR
☎ 05.58.71.30.77

courriel : accueil.sol@club-internet.fr

OBJECTIFS ↘

Favoriser l'insertion par le logement.
Accueillir, aider, accompagner toute personne en grande difficulté, dépourvue de logement.

MOYENS ↘

Moyens Matériels :
10 logements d'urgence (4 studios T1 – 3 T2 – 2 T3 et 1 T5) pour un hébergement à durée limitée.
Hébergement d'urgence en période hivernale (en vue de pérennisation à l'année) dans le cadre d'un accueil en logement diffus sur 3 appartements (1 studio, 1 T2 et 1 local assimilé T4).

Moyens Humains :
12 bénévoles composants le Conseil d' Administration.
Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale salariée à temps plein dont la mission principale est l'accompagnement vers et dans le logement avec l'objectif principal d'un relogement durable.

ACCUEIL DES PLUS DÉMUNIS

▪ ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO – LISA (ALP – LISA)

Contact : **243 Avenue du Corps Franc Pommiès**
40280 SAINT PIERRE DU MONT
☎ 05.58.45.94.14
courriel : lisa.alp@orange.fr

OBJECTIFS ↘

Favoriser l'insertion des personnes au travers d'un hébergement et d'une prise en charge socio-éducative globale : famille, droits, santé, travail, formation, budget, loisirs.

MOYENS ↘

Une équipe de personnel administratif, technique et social qui propose un accompagnement adapté au projet individualisé.

EVALUATION 2016 ↘

L'hébergement d'urgence :

⇨ Service A.L.T.
Appartement en A.L.T.
Ce service dispose de 13 logements répartis comme suit :
- → 9 logements dans le cadre de l'ALT « Tout public » : 4 T1, 2 T2, 3 T3,
- → 1 logement dans le cadre de l'ALT « Placement extérieur » : 1 T2,
- → 3 logements dans le cadre de l'urgence ALT « Femmes Victimes de Violences » : 1 T1, 1 T3, 1 T5.

26 ménages soient 60 personnes ont été accueillies (35 adultes et 25 enfants)

⇨ Places de stabilisation
- → 8 places en studios (4 studios de 1 place et 2 studios couple)
- → 11 personnes dont 10 hommes et 4 femmes (1 couple) ont été accueillies.

⇨ Accueil de nuit d'urgence (Gîte)
- → 14 places en structure collective en PUH 1, possibilité de 16 places en cas de nécessité d'urgence
- → 292 personnes ont été accueillies sur le Gîte en 2016 et 4 563 nuitées ont été réalisées pour 240 hommes, 52 femmes et 18 couples

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) :

⇨ Accueils et Entretiens
- → 739 personnes ont été reçues par le SIAO en 2016 pour un total de 6 148 actes
- → 67 fiches partenaires réalisées et 47 bons de transports ont été délivrés.

⇨ Demandes d'hébergement

→ 513 demandes d'hébergement d'insertion dont 461 foyers en 2016,
→ 392 foyers ont été orientés par le SIAO 40,
→ 233 ont intégré un dispositif d'hébergement ou de logement d'insertion.

⇨ Domiciliations postales

→ 772 accueils pour 386 personnes ont été réalisés en 2016,
→ 3 568 passages pour le courrier ont été enregistrés
→ 286 étaient toujours actives au 31/12/2016.

⇨ Hygiène

→ Douches : 874
→ Machines à laver : 641

⇨ Bagagerie

→ 98 personnes ont bénéficié de cette prestation en 2016.

⇨ Suivi des bénéficiaires du RSA

→ 119 dossiers suivis dont 52 nouvelles demandes instruites (17 instructions et 35 orientations). 63 situations étaient inscrites sur la file active au 31/12/2016. Les 119 dossiers concernaient 123 adultes et 26 enfants dont 9 femmes isolées, 14 femmes avec enfants, 72 hommes isolés, 1 homme avec enfants et 4 couples dont 3 avec enfants.

⇨ Accueil primo arrivant, réfugiés, déboutés, étranger hors Union Européenne

→ Sur le dispositif d'hébergement d'urgence de demandeurs d'asile (dans le cadre de la régionalisation) nous avons reçu 14 ménages orientés par l'OFII, représentant 44 personnes (21 adultes et 23 enfants

→ 10 ménages déboutés du droit d'asile pris en charge dans le cadre de séjours en hôtel d'urgence soit 44 personnes (22 adultes et 22 enfants).

→ 8 personnes isolées ont fait une demande de domiciliation postale au SIAO40.

⇨ 115

→ 7 473 appels ont été reçus par le 115 dont 430 étaient des appels polluants, 5 943 des appels concernaient des demandes d'hébergement d'urgence et 1 100 des demandes d'aides diverses (alimentation, soins,…).
→ 72 % des orientations faites par le 115 ont abouti à une mise à l'abri effective

Les appels ont concerné 1 147 personnes soit 1 045 ménages.

La Maison relais :

→ 18 places en appartement T1.
→ 18 personnes accueillies dont 13 hommes et 5 femmes.

Les C.H.R.S. :

- 25 places en structure semi-collective.

⇨ Le CHRS Résidentiel Collectif homme

→ 21 places en studio

→ 53 hommes ont été hébergés, 39 sont sortis de ce dispositif dont 14 avec des solutions d'hébergement pérennes.

La moyenne de séjour est de 6 mois.

⇨ Le CHRS semi Collectif femmes

→ 4 places en appartement collectif dédiées aux situations de victimes de violences conjugales

→ 8 femmes accompagnées de 2 enfants ont été hébergés.

- **CHRS Appartements « Eclaté »**

20 places en appartements diffus sur l'agglomération montoise.
Le taux d'occupation est de 122 %.
20 familles soient 27 adultes et 12 enfants ont bénéficié de cet hébergement.

PROJET 2017 ↘

Poursuite des actions.

ACCUEIL DES PLUS DÉMUNIS

- **ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO – LISA (ALP – LISA)**
  LE SERVICE SOUS LOCATION : PREVENTION INSERTION LOGEMENT (P.I.L)

Contact : **243 Avenue du Corps Franc Pommiès**
40280 SAINT PIERRE DU MONT
☎ 05.58.45.94.14
courriel : lisa.alp@orange.fr

OBJECTIFS ↘

La sous-location permet à des organismes tels que notre association de prendre en location des logements appartenant à des bailleurs privés ou publics en vue de les mettre à disposition des ménages orientés par la commission PDALHPD moyennant le paiement du loyer et des charges locatives.

La sous location repose sur deux contrats complémentaires :

- le premier : entre le propriétaire et l'association qui devient le locataire en titre
- le deuxième entre l'association et le ménage concerné (qui devient sous locataire) avec lequel les modalités d'accompagnement social sont précisées.

Au terme de cette étape le bail glisse au nom du ménage qui devient alors locataire en droit et titre sans avoir besoin de déménager.

La sous location est donc une démarche d'insertion en logement limitée à une période transitoire et destinée aux ménages ayant besoin d'une aide pour retrouver leur autonomie.

MOYENS ↘

Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

EVALUATION ↘

13 accompagnements en cours au 01/01/2016.
6 entrées durant l'année
5 sorties durant l'année
16 accompagnements en cours au 31/12/2016
21 suivis durant l'année

Depuis 2015, mise en place d'un dispositf d'urgence de 15 places en appartements diffus sur l'agglomération montoise (2 T2, 2 T3) pour des familles avec enfants.
L'accompagnement social est réalisé dans l'attente :

- soit d'une intégration sur un dispositif d'hébergement d'insertion ou logement adapté,
- soit d'une intégration en logement autonome.

14 ménages (25 adultes et 28 enfants) ont ainsi été pris en charge. Un taux d'occupation de 97 %.

PROJET 2017 ↘

Poursuite de l'action.

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DES LANDES

Le Conseil départemental des Landes participe au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Landes:

- **Par le financement de 3 postes pour l'accompagnement des gens du voyage :**

- 1 auprès de la communauté des communes du Grand DAX
- 1 auprès de l'association Bois et Services MONT-DE-MARSAN
- 1 auprès de la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud.

- **Par une aide complémentaire aux collectivités** porteuses d'un projet d'aire d'accueil.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Landes a été approuvé et co-signé par le Préfet et le Président du Conseil départemental en date du 25 mars 2010. Il doit être révisé.

PROJET 2017 ↘

Poursuivre l'accompagnement spécifique des gens du voyage.
Participer à la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.